la météo

Passages nuageux avec quelques averses. Maximum de 60 à 65. Aperçu pour vendredi: ensoleillé. Détails page 6.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial | Vol. LXV - No 124 | Montréal, jeudi 30 mai 1974 | 20 CENTS

Le texte sera signé demain; Kissinger rentre

L'accord Israël - Syrie est conclu

(d'après AP et AFP) — Israël et la Syrie sont parvenus hier à un accord sur le désengagement de leurs forces sur le front du Golan.

Le texte de cet accord sera paraphé aujourd'hui dans les deux capitales avant d'être signé officiellement demain à Genève, par Israël, la Syrie, les Etats-Unis et l'Union soviétique. L'annonce en a été faite officiellement hier par la Maison-Blanche et la hâte du président Nixon qui, à cette occasion, a relancé les rumeurs de son voyage au Proche-Orient, a quelque peu surpris Damas où, cinq heures après, la nouvelle n'avait pas encore été officiellement annoncée (voir aussi, page 9, Le Point).

Salué dans les principales capitales comme un grand pas vers l'établissement d'une ère de paix au Proche-Orient, l'aboutissement heureux de 33 jours de médiation de M. Henry Kissinger — que son collègue soviétique, Andrei Gromyko, est venu épauler les deux derniers jours — signifie que le cessez-le-feu interviendra sur les lignes du Golan où, hier encore et pour la 79e journée consécutive, les belligérants ont eu plusieurs accrochages. De même, la Croix-Rouge internationale s'est mise en alerte pour entreprendre aussitôt que possible l'échange des prisonniers de guerre, alors que demain le Conseil de sécurité pourrait se réunir pour mettre au point les modalités d'intervention des observateurs armés dans la zone-tampon entre les armées israélienne et syrienne.

Toutefois, comme l'a d'ailleurs signalé hier le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, si l'élan est donné, "les principales questions" n'ont pas été réglées par cet accord. Tout est encore à négocier et on espère que la "dynamique" de la paix permettra d'aller plus loin, en particulier à la troisième phase de la conférence de la paix une fois que le Golan se sera éteint à la manière de la ligne du Sinaï.

Au demeurant, le texte élaboré ne semble pas être interprété de la même manière par Jérusalem et par Damas où, le communiqué conjoint publié au départ de M. Gromyko, a souligné, outre la présence soviétique "à toutes les étapes" que le désengagement militaire n'est qu'un "premier pas."

Par ailleurs, de source bien informée, on rapporte que Damas n'a pas voulu discuter du problème des raids palestiniens éventuels au travers des lignes syriennes et c'est Washington qui a assuré Israël d'une contre-partie établissant en substance qu'un tel raid palestinien est un "acte hostile" et qu'Israël ne violerait pas l'accord de désengagement en recourant à des représailles. On ignore de quelles

Voir page 6: Israël-Syrie

Di Iorio se rend coupable d'outrage

par Jean-Pierre Charbonneau

Nicola Di Iorio, 52 ans, homme de confiance de Vic Cotroni, parrain de la Mafia locale, et personnage important de l'affaire Laporte, a été trouvé coupable d'outrage au tribunal hier après-midi par la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Il a été déclaré coupable de cette offense pour avoir refusé de témoigner et de prêter serment en invoquant son état de santé alors que la Commission venait à peine de statuer qu'il était apte à répondre aux questions du procureur Guy Dupré.

Auparavant, les trois commissaires-enquêteurs, les juges Rhéal Brunet, Marc Cordeau et M. Roméo Courtemanche, avaient entendu à huis clos pendant deux longues heures l'un des médecins de Di Iorio ainsi qu'un spécialiste engagé par le ministère de la Justice. Les deux médecins ont été interrogés sur l'état de santé général de Di Iorio qui souffre de diabète chronique et sur les conséquences possibles d'un interrogatoire plus ou moins prolongé.

Malgré la décision des commissaires, Di Iorio a maintenu qu'il n'était pas en mesure de témoigner en déclarant qu'il avait perdu neuf livres depuis son arrestation le 15 mai dernier et qu'à ce rythme, il se verrait vite transformer en squelette vivant.

Quant à son avocat, Me Léo-René Maranda, il a plaidé que la Commission n'avait pas le pouvoir de condamner son client même si elle l'avait déjà fait.

Toutefois, ceci n'est pas tout à fait exact. Le 29 mars 1973, estimant que les explications données par Di Iorio pour justifier son absence n'étaient satisfaisantes, la commission ordonne son incarcération jusqu'à la date fixée pour sa prochaine comparution, soit un mois plus tard.

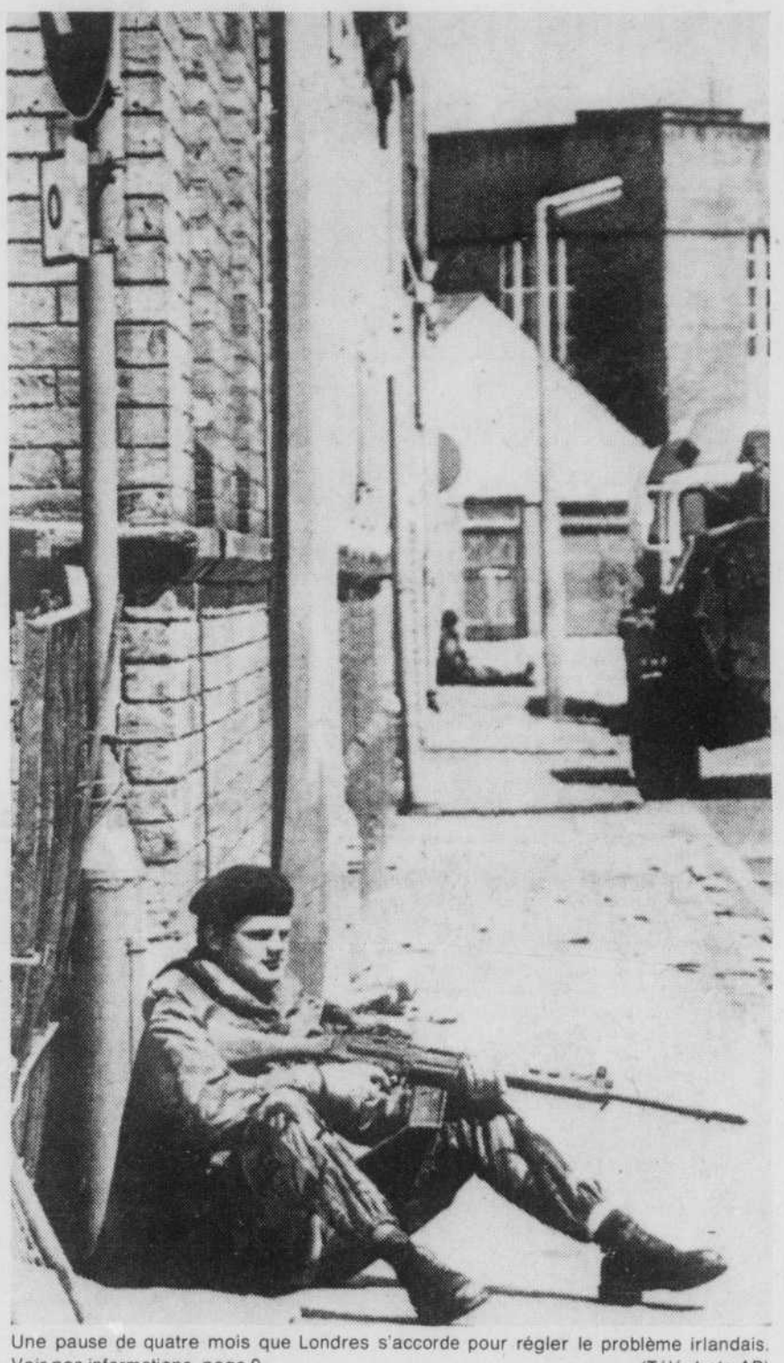
Cependant, appelé à se prononcer sur cette détention, le juge James K. Hugessen de la Cour du banc de la reine avait libéré Di Iorio dès le lendemain estimant qu'il était détenu illégalement. Les commissaires auraient dû, avait déclaré le juge, demander les explications requises sans imposer le serment et permettre au prévenu de demeurer muet. Puis, à défaut de parler, rien n'aurait empêcher alors les commissaires de le condamner pour outrage au tribunal, avait conclu le magistrat.

Di Iorio n'est pas le premier témoin à être déclaré coupable d'outrage au tribunal pour refus de témoigner. Le 1er mars 1973, l'ex-bookie Jean-Paul Rollin avait été condamné à 30 jours de prison pour cette raison. Le 8 mai 1973, Gary Ball est condamné à son tour à deux mois de prison pour refus de poursuivre son témoignage. Il avait lui aussi invoqué son état de santé mais un médecin était venu confirmer sa bonne condition physique. Plus récemment, le 3 mai dernier, Gérard Fontaine se voyait imposer par la Commission une peine de un an de prison pour refus de témoigner et de prêter serment.

C'est demain à 10h15 que la Commission prononcera la sentence dans le cas de Di Iorio.

Entre-temps, son avocat a fait savoir

Voir page 6: Nicola Di Iorio



Une pause de quatre mois que Londres s'accorde pour régler le problème irlandais. Voir nos informations, page 9. (Téléphoto AP)

Les contrats des Jeux

Drapeau a obtenu l'accord de Québec

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement du Québec a pris deux positions importantes hier en ce qui a trait aux jeux Olympiques de 1976 à Montréal:

- il est d'accord avec le maire Jean Drapeau, qui soumet aujourd'hui même au conseil municipal un projet visant à le dispenser de lancer des appels d'offres pour les installations olympiques;
- il ne s'est jamais engagé à payer un déficit jusqu'à concurrence de $10 millions et il ne prévoit pas encore qu'il y en ait un.

Ces nouvelles ont été annoncées à l'Assemblée nationale par le premier ministre et deux de ses collègues, à la suite de questions de M. Marcel Léger (PQ-Saint-Jacques).

Le ministre d'Etat au Conseil exécutif a dit que, tout en le déplorant, le comité de surveillance dont il est responsable auprès du gouvernement "reconnaît que la nécessité commande à la ville de Montréal d'opter pour cette formule" de contrats sans soumissions publiques.

Outre M. Fernand Lalonde, MM. Roger Trudeau, sous-ministre des Travaux publics, et Guy Langlois, sous-ministre adjoint du Tourisme, représentent le gouvernement dans ce comité, tandis que MM. Paul Dozois, ex-ministre à Québec et présentement commissaire à l'Hydro-Québec, et Fernand Alie, conseiller municipal, représentent la ville de Montréal.

M. Lalonde a dit que, depuis quelques semaines, les représentants de la ville et les représentants du comité de surveillance, surtout les ingénieurs, étaient en communication afin de déterminer quelle serait la formule la plus apte à assurer la réalisation des installations importantes, pour les jeux Olympiques.

Ils en sont venus à la conclusion que la demande du maire Drapeau, qui suscite de vives réactions, est justifiée pour les raisons suivantes:

- envergure des travaux, surtout du stade, et complexité des projets de construction du parc olympique;
- nécessité d'une intégration poussée des études de génie et difficulté, pour une seule entreprise, d'effectuer des travaux de ce genre;
- incertitude des prix sur le marché des matériaux de construction;
- impossibilité de repousser l'échéance, les jeux devant avoir lieu à l'été de 1976, dans deux ans.

"On déplore un peu d'être mis devant cette situation, ajoute M. Lalonde, en fait on le déplore beaucoup, en partie parce que les plans ne sont pas terminés. Nous croyons toutefois que, lorsque ce sera possible, la ville de Montréal pourra, quant à l'achat des matériaux de construction, la fourniture des matériaux, procéder par soumissions."

A une autre question de M. Léger, le ministre d'Etat précise que le mandat du comité est de surveiller les dépenses et les revenus du COJO. Et le gouvernement n'a pas l'intention de prendre la place et d'assumer les responsabilités de la ville de Montréal, relativement à la construction des installations olympiques.

"Ce serait de l'incohérence totale", dit-il.

"L'existence du comité de surveillance témoigne de la préoccupation du gouvernement à ce que les fonds soient dépensés correctement, mais en aucun moment n'a-t-il été suggéré non plus que le gouvernement assumerait tout déficit, ajoute M. Lalonde. Je ne connais aucun engagement formel à ce sujet".

M. Léger se tourne alors vers le ministre des Finances et lui rappelle qu'il a déjà déclaré que le gouvernement québécois était disposé à assumer un déficit des Jeux jusqu'à concurrence de $10 millions.

M. Raymond Garneau sursaute, proteste qu'il n'avait que répondu à une "question hypothétique" et qu'on ne l'y reprendrait plus. Il confirme les propos de M. Lalonde concernant l'absence de garanties de la part du gouvernement.

Pourtant, à l'émission Politique Atout, le dimanche 28 janvier 1973, le ministre

Voir page 6: Jean Drapeau

et sollicite celui du Parti civique

par Bernard Descôteaux

Les 52 conseillers municipaux de Montréal ont été convoqués à une réunion du caucus du Parti civique, dont ils sont tous membres, pour préparer la réunion du conseil municipal qui a lieu ce matin, à neuf heures, et surtout pour entendre les explications du comité exécutif qui veut se voir autoriser à accorder des contrats pour les installations olympiques sans appels d'offres et soumissions publiques.

C'est à 17 heures, hier après-midi, que les conseillers se rencontraient. Bien que le Parti civique tienne des caucus environ tous les quinze jours maintenant, il est cependant très rare que les assemblées du conseil municipal soient précédées d'une réunion de ce genre.

C'est dire toute l'importance qu'accorde le maire Drapeau et les autres membres du comité exécutif de la ville à la demande qu'ils font au conseil municipal. Dès le début de la réunion du conseil, les conseillers auront à décider s'ils accordent ou non le droit au comité exécutif de se prévaloir de l'article 107 de la charte de la ville qui prévoit que dans certains cas le comité exécutif peut être dispensé de recourir à des appels d'offres.

Cette résolution, si elle est adoptée, permettrait au comité exécutif de pouvoir accorder des contrats directement sans soumissions à toutes les étapes de la réalisation des installations olympiques pour les jeux de 1976.

La position des conseillers, jusqu'à

Voir page 6: Parti civique

Trois jeunes prêtres et un militant laïc jeûnent à proximité du pavillon St-Dominique

Trois prêtres et un militant laïc ont entrepris hier après-midi une session de jeûne et de prière, dans une tente dressée à proximité du Pavillon Saint-Dominique, à Québec. Mais parce qu'ils l'avaient plantée sur un terrain appartenant aux soeurs de l'Immaculée-Conception, des policiers de Sillery les en ont chassés peu après, à la demande de celles-ci. "Ce qui ne nous empêchera pas de poursuivre notre jeûne", devait préciser l'un d'entre eux.

Ils espèrent ainsi obtenir "que toute l'Eglise de Québec fasse pression" afin que soit mise en pratique la solution de l'arbitrage obligatoire, proposée par le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec en vue d'un règlement du conflit qui perdure depuis le 19 mars 1972 et oppose les religieuses dominicaines de la Trinité, propriétaires du Pavillon, à vingt de leurs employés syndiqués.

Les trois prêtres sont MM. Jean Fortier, aumônier de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC), Luc Bertrand, religieux capucin, et Jean-Louis Laflamme, aumônier de la Jeunesse rurale catholique (JRC) Georges-Pierre Corbeil, du groupe laïc Frères du monde, les accompagne.

Les abbés Bertrand et Laflamme sont fermement résolus à jeûner jusqu'à la limite de leurs forces, ou encore jusqu'à ce que les deux parties en cause se rencontrent pour négocier autour de la solution du cardinal Roy. Quant aux deux autres, ils jeûneront pendant deux à quatre jours, leur geste en étant surtout un d'appui.

"Nous ne pouvons concevoir que dure plus longtemps une situation où des gens vont en se séparant de plus en plus, précisent-ils dans un communiqué qu'ils remettent aux passants. Solidaires des soeurs, nous le sommes par notre statut de prêtre ou de religieux. Solidaires des travailleurs, nous le sommes par notre travail de tous les jours. Nous n'avons pas le droit de tolérer plus longtemps une contradiction entre ces deux solidarités.

On se rappellera que le cardinal Roy était intervenu personnellement, il y a quelques mois, et avait proposé que le conflit soit confié à un arbitre dont la décision serait finale. Le syndicat avait accepté cette proposition, mais les religieuses l'avaient refusée, estimant qu'elles avaient "tout à y perdre et rien à y gagner".

Dans une mise au point datée du 15 mai, les autorités du Pavillon Saint-Dominique avaient clairement laissé savoir qu'elles n'étaient plus intéressées à reprendre leurs anciens employés, après plus de 26 mois de grève. Déjà, elles les ont tous remplacés par de nouveaux employés à qui elles ont accordé la sécurité d'emploi après un an de service.

Les religieuses dominicaines accusaient également la CSN d'avoir préparé le projet de solution présenté par le cardinal

Voir page 6: Saint-Dominique

Trudeau évite l'affaire Jones

par Claude Lemelin

BATHURST — Le premier ministre Trudeau s'est arrêté hier à Moncton et a traversé en train la région francophone du Nouveau-Brunswick en se gardant bien de commenter "l'affaire Jones", soit la victoire imprévue du maire de Moncton, Léonard C. Jones (réputé pour son opposition au bilinguisme) sur le député sortant Charles Thomas, lors de l'assemblée de mise en candidature des conservateurs, dans ce comté qu'éprouvent depuis longtemps de vives tensions linguistiques. C'est à peine si le chef libéral, depuis la plate-forme de son wagon, s'est donné la peine de signaler, aux applaudissements de la foule (il parlait alors anglais) que "ces conservateurs qui ne cessent de se battre entre eux" ne sont pas des adversaires vraiment capables du leadership dont le Canada a besoin, citant des propos récents du député albertain Jack Horner plutôt que l'affaire Jones comme preuve de ces divisions internes.

La victoire du maire Jones avait pourtant obligé le chef conservateur Robert Stanfield à faire hier matin une escale imprévue à Moncton, pour confirmer que son parti désavouerait le candidat honni et pour mettre un semblant d'ordre au sein de l'association conservatrice du comté. Dès l'arrivée en gare de Moncton, il était au surplus évident que l'affaire avait réveillé bien des passions dans la ville: "Len Jones comme premier ministre," clamait en effet une affiche bien en vue dans la vitrine du magasin général voisin, et les journalistes qui se sont rués vers l'établissement se sont fait dire que M. Trudeau avait "paqueté" la Cour suprême du Canada pour faire confirmer la légalité de sa loi sur les langues officielles (contestée devant cette cour par le maire Jones) et que M. Stanfield, en désavouant un anglophone aussi zélé pour la cause, cherchait tout simplement à obtenir l'ap-

Voir page 6: Trudeau

les chefs

M. Trudeau qui parcourt la région atlantique en chemin de fer, a passé la nuit dans son wagon, garé à Campbellton. Ce matin, le convoi s'ébranle et pénètre dans le Québec. De courts arrêts sont prévus à Amqui, à Mont-Joli, à Rimouski, à Trois-Pistoles, à Rivière-du-Loup, à la Pocatière, à Montmagny, à Lévis et à Sainte-Foy. Le premier ministre et sa suite passeront la nuit dans cette banlieue de Québec. Vendredi, l'Express-Trudeau roulera jusqu'en fin de journée. **M. Stanfield,** qui a passé la nuit à Halifax, s'envole ce matin pour Saskatoon et, plus tard, pour Vancouver où il prononcera un discours en fin de journée. **M. Caouette** est hospitalisé pour quelques jours à Rouyn. **M. Lewis** quitte Toronto de très bonne heure pour gagner en autocar Kitchener où, après des interviews à la télévision, il recevra la presse et déjeunera avec les délégués syndicaux des travailleurs du caoutchouc. Il se rend ensuite à Brantford où il rencontre des partisans, puis à Paris où il compte s'entretenir avec des victimes des inondations. Il passera la nuit à Brantford.

Consultez nos annonces classées page 20

PETIT Larousse ILLUSTRÉ 1974 EDITIONS CHEZ VOTRE LIBRAIIRE

tribunaux par Guy Deshaies

La Cour d'appel rapelle le droit des villes de consulter les citoyens

Le fait pour un conseil municipal de consulter les citoyens intéressés avant d'octroyer un permis de construire n'est pas une délégation illégale de pouvoirs et un règlement en ce sens n'est pas ultra vires.

La Cour d'appel du Québec vient de rappeler ce principe en rejetant le pourvoi d'un certain Edouard Lamoureux, à qui la municipalité de Beaconsfield avait refusé le permis de construire une station service et un poste d'essence parce que plus des deux-tiers des propriétaires voisins s'opposaient à cette construction.

Dans cette municipalité, comme d'ailleurs à Montréal, il existe un règlement municipal en vertu duquel les électeurs municipaux sont consultés dans un rayon voisin d'une construction qui pourrait les affecter et il faut que les deux-tiers ou plus consentent à telle construction, dont les postes d'essence, pour que le permis soit octroyé.

A Beaconsfield, le règlement stipule que les propriétaires des immeubles situés dans un rayon de 500 pieds de la construction projetée doivent être consultés et que l'approbation des deux-tiers de ces propriétaires est essentielle.

Après avis public, il est arrivé que 53 propriétaires sur les 73, se sont opposés à la construction du garage de M. Lamoureux et le permis lui a été refusé.

Ce dernier avait demandé à la Cour supérieure d'émettre un mandamus afin d'obliger la Ville à octroyer le permis et c'est du refus de la Cour supérieure d'accéder à sa demande qu'il en appelle à la Cour d'appel.

Son principal motif d'appel est que nul fondé de pouvoirs publics ne peut à son tour déléguer ce pouvoir. Ainsi, dans la cause Vic Restaurant contre Ville de Montréal, il avait été jugé que le conseil municipal ne pouvait pas déléguer au chef de police la discrétion absolue sur l'octroi des permis de restaurant.

Mais dans la cause Canadian Petrofina Ltd c. Ville de Montréal le règlement de la ville permettant la consultation des citoyens intéressés à la construction d'un réservoir de carburant dans leur voisinage avait été déclaré légal par la Cour d'appel.

La consultation des citoyens est la prolongation du rôle des conseillers municipaux qui représentent la population. Il ne s'agit pas de délégation de pouvoirs mais de consultation publique comme un référendum légal prévu par les lois municipales.

L'appelant alléguait ensuite que ce règlement était discriminatoire, mais la Cour d'appel opine que ce règlement vise tous ceux qui seraient dans la même situation que l'appelant et non pas ce dernier uniquement.

Ainsi le règlement de la Ville de Beaconsfield est intra vires et M. Lamoureux ne peut pas obtenir le permis à l'encontre du voeu exprimé par ses voisins.

6 mois pour avoir perçu frauduleusement $4,275 du Bien-être social

Le juge Paul Papineau, des Sessions de la paix, a condamné à six mois d'emprisonnement un individu de 49 ans qui avait reconnu avoir fraudé les Services des affaires sociales de la Ville de Montréal d'une somme de $4,275 en encaissant des chèques de bien-être social même s'il n'était pas admissible à cette aide.

Le magistrat a tenu compte du fait que l'accusé, Vito Sciangula, avait remboursé les $4,275, mais il a qualifié ce genre de fraude d'odieux en rappelant que tel crime s'exercait aux dépens du trésor public et par conséquent à même les taxes payées par les citoyens plus fortunés pour aider ceux qui ont vraiment droit aux prestations d'aide sociale.

Vito Sciangula, 49 ans, pesant 420 livres, a fait valoir son obésité et son asthme pour faire appel à la clémence, mais le juge Papineau a objecté que cet état de santé prévalait au moment des crimes et qu'il n'avait pas empêché l'accusé de faire les démarches nécessaires pour s'approprier les sommes auxquelles il n'avait pas droit.

L'accusé est père de quatre enfants. Il est propriétaire d'une maison, rue Legendre, à Montréal, et sa femme gère un commerce. Les revenus de la famille Sciangula étaient tels que M. Sciangula ne pouvait d'aucune façon être admissible à l'aide sociale.

En imposant cette sentence relativement sévère étant donné que l'accusé à remboursé les montants de la fraude, le juge Papineau a insisté sur la nécessité de faire exemple afin de dissuader tous ceux qui seraient tentés de percevoir frauduleusement des chèques de bien-être social.

D'après le juge Papineau, une enquête instruite par Québec a démontré qu'en 1972, 7 p.c. des assistés sociaux n'avaient pas droit aux prestations et percevaient ainsi sans droit une somme globale de $20 millions qui aurait pu servir à aider davantage les concitoyens dans le besoin.

Le magistrat a cité quelques cas semblables, dont celui de Lise Bergeron, condamnée à six années de réclusion pour avoir fraudé ainsi le trésor public de quelque $11,000. Dans cette cause toutefois l'accusée n'avait rien remboursé.

A l'appui de son jugement, le juge Papineau a fait siennes les remarques du juge Jean Turgeon, de la Cour d'appel du Québec, qui écrivait en 1972 au sujet d'une fraude semblable:

"Le régime des bénéfices sociaux impose des sacrifices monétaires aux payeurs d'impôts et plus particulièrement aux travailleurs honnêtes qui ont le droit d'exiger que ces bénéfices profitent à ceux qui sont dans le besoin seulement. La fraude en cette matière a pour effet de déséquilibrer le budget de l'assistance sociale et d'obliger l'Etat à augmenter le fardeau fiscal."

Un éditeur revendique des droits sur soeur Berthe

Un éditeur montréalais, M. Roland Canac-Marquis, qui prétend détenir des droits contractuels sur les oeuvres culinaires de soeur Berthe, réclame des dommages de $100,000 à cette religieuse et à la communauté Notre-Dame à laquelle elle appartient.

Le demandeur, qui a inscrit son action en Cour supérieure hier, prétend qu'au printemps 1972, il a préparé un projet de société d'affaires avec Sr Berthe, après avoir mis au point la formule de ses futures livres de recettes.

Il affirme qu'il n'a plus eu signe de vie de son associée et qu'un premier livre a été édité par la maison de M. Jacques Hébert grâce au travail qu'il a consacré à la préparation de ces volumes.

Il déclare que le premier livre a été vendu à 45,000 exemplaires et que les religieuses ont touché $23,000 et il estime que les trois prochains volumes en préparation auront le même succès et devraient lui rapporter près de $100,000 selon les dispositions du projet de contrat qu'il avait préparé avec la religieuse cordon-bleu.

Jusqu'à présent M. Canac-Marquis dit avoir touché seulement $2,800 et il affirme que Sr Berthe lui a promis des redevances.

Le dépotoir Bomar, de Laval, restera ouvert au moins jusqu'au 5 juin

Le dépotoir Bomar, de la rue Station, à Laval, pourra continuer d'accumuler des déchets, du moins jusqu'au 5 juin, alors que sera entendue la requête en injonction interlocutoire présentée par la compagnie A et P. Enrg. qui administre le dépotoir.

En accordant l'injonction provisoire jusqu'au 5 juin, le juge Edouard Martel, de la Cour supérieure, a ordonné aux policiers de Laval de cesser d'interdire l'accès au dépotoir aux camions d'ordures ménagères qui y acheminaient jusqu'à récemment le fruit de leur cueillette.

Les citoyens avaient protesté avec succès contre les odeurs désagréables qui émanent de cet endroit et ils avaient obtenu que les autorités ferment le dépotoir depuis le début de la semaine.

La compagnie a fait valoir qu'elle subissait des inconvénients majeurs et qu'elle avait au moins un droit apparent à continuer ses opérations même si l'avocat de la ville, Me Jean Allaire, a fait valoir que la compagnie n'avait pas de permis municipal.

L'Office de révision du code civil propose de créer un registre central de l'état civil

par Guy Deshaies

L'Office de révision du code civil du Québec vient de proposer au gouvernement québécois un nouveau système centralisé de consignation des actes d'état civil, ce projet implique des amendements au code civil et la mise en place d'une structure administrative centrale pour l'établissement d'un régistre d'état civil dans lequel se trouveraient tous les actes de naissances, de mariages, de décès et de changements de statut civil de tous les citoyens du Québec.

Autrefois, l'enregistrement des actes civils était confié à des ministres du culte et c'est généralement au niveau de la paroisse que s'arrêtaient les actes civils.

Quelques amendements au code civil, notamment au chapitre du mariage, ont eu pour effet de donner à des officiants civils le pouvoir d'enregistrer des actes, soit parce qu'ils étaient eux-mêmes en mesure de constater l'acte, comme celui qui célèbre le mariage civil ou parce qu'ils recevaient des déclarations assermentées comme dans le cas des naissances.

Mais les actes sont demeurés éparpillés soit au niveau des registres municipaux, soit aux greffes des cours civiles et il est toujours difficile de faire enregistrer les changements des statuts civils dans les cas de divorce par exemple ou d'adoption.

La population, comme l'expriment les membres du comité de l'Etat civil qui ont préparé le projet, est mouvante et la paroisse ne constitue plus un pôle de rattachement.

En conséquence, le comité propose la création d'un registre central de l'état civil où seraient désormais regroupés tous les actes de l'état civil: registre unique pour l'ensemble de la population et du territoire québécois où seraient recueillies toutes données essentielles à l'état civil, qu'il s'agisse de naissances, mariages, décès ou jugements qui modifient l'état civil ou en affectent un aspect.

A l'avenir, le directeur du registre devrait recevoir du médecin qui constate un décès ou assiste à un accouchement la mention de l'acte après quoi les parents les plus proches, comme c'est actuellement le cas, feraient les déclarations pertinentes au bureau central ou aux bureaux régionaux du registre central.

Dans les cas de mariage, ce serait l'officiant, civil ou religieux, qui serait chargé d'adresser l'acte de mariage au registre central et tous les greffiers ou protonotaires des cours supérieures seraient chargés d'acheminer au registre central les jugements modifiant les statuts civils. C'est au registre central, toujours qu'il conviendrait de faire les changements de noms ou autres changements de détails de l'état civil et c'est le registre central qui émettrait toutes les copies des actes civils sur demandes des intéressés.

Il s'agit là d'une recommandation importante qui implique la création d'un système gigantesque de compilations qui ne peuvent servir aux services de la démographie à cause des renseignements limités qui ne concernent que l'état civil des citoyens.

Les membres du comité suggèrent un début modeste d'acheminement par voie conventionnelle depuis les cours, les cabinets civils de mariage, les médecins, les régistraires municipaux mais ils proposent la mise en place d'un ordinateur central pour l'enregistrement et l'émission des copies réclamées.

Ainsi on propose des amendements au code civil en un premier volet pour préciser les mécanismes d'enregistrement des actes et prévoir les pouvoirs dévolus à chacun ainsi que les modifications légales qui peuvent être apportées à l'état civil: devoir civil du médecin qui constate une naissance ou un décès, assermentation des témoins, interdiction de reproduire l'acte de naissance premier d'un enfant adopté, etc.

En un second volet, le comité propose une structure administrative capable de répondre aux nouvelles dispositions du code: directeur général du registre central, bureaux régionaux, acheminement des données, nomination des fonctionnaires, etc.

C'est la première fois que l'Office de révision du code civil déborde aussi largement le cadre de la loi pour entamer un projet de structures administratives aussi importantes.

Mais comme l'un ne va pas sans l'autre, le projet est complet et il intéresse plusieurs ministères.

Le fardeau de la preuve incombe à l'employeur dans les cas de renvois pour activité syndicale

OTTAWA (PC) — Des décisions récentes de la Commission canadienne des relations du travail consacrent définitivement une règle de procédure selon laquelle il appartient à l'employeur de prouver que les activités syndicales de ses employés n'ont pas été déterminantes dans les mesures de congédiement qu'il prononce.

Cette règle de procédure a été appliquée pour la première fois lors de l'examen par la Commission, de trois plaintes portées par des employés du Montreal Flying Club.

L'usage établi par la Commission est que, dès qu'un employé dépose une plainte et qu'il établit, prima facie, qu'il a été congédié en raison de son adhésion à un syndicat, le fardeau de la preuve repose sur l'employeur qui doit, hors de tout doute raisonnable, démontrer que la mesure de congédiement n'a aucun rapport avec les activités syndicales de l'employé congédié.

Le Code canadien du Travail, qui vise quelque 500,000 travailleurs au pays, a été amendé l'an dernier. Une commission permanente a été instituée pour veiller à l'application de la loi canadienne des relations de travail.

Or, cette dernière stipule qu'aucun employeur ne peut refuser un emploi ou pratiquer la discrimination contre un travailleur, en raison de ses seules activités syndicales, Aussi, lorsqu'une plainte est déposée, la Commission — c'est la règle de la présomption légale — prend pour acquis jusqu'à preuve contraire, que l'employeur ne s'est pas conformé à cette disposition.

Bien sûr, reconnaît la Commission dans le dossier du Montreal Flying Club, l'employé doit-il fournir certains allégués pour appuyer sa plainte, mais le fardeau de la preuve doit rapidement être porté sur les épaules de l'employeur.

Ainsi, dans le cas de M. Normand Coulombe et de ses deux camarades du Montreal Flying Club, la Commission soutient qu'il n'était pas suffisant de la part d'un employeur, de prouver que le congédiement a une autre cause que la poursuite d'activités syndicales.

"L'employeur, lit-on dans la décision de la commission, doit démontrer que cette autre raison, à l'exclusion de toute autre, a été déterminante. Cette démonstration doit d'ailleurs être faite selon la règle de la meilleure preuve".

Dans ce dossier, la Commission a ordonné à l'employeur de ré-installer les requérants dans leurs fonctions et de leur verser rétroactivement les salaires perdus.

Des décisions semblables ont par ailleurs été rendues dans le cas d'employés congédiés par la direction du poste CJSA de Ste-Agathe et par celle de la société Fraser Surrey Dooks Ltd, une entreprise de Colombie-Britannique.

D'autre part, la Commission, dans ses récentes décisions, a adopté comme critère d'accréditation d'un syndicat, la proportion adhérants-employés constatée lors du dépôt de la requête.

Ainsi, dans la requête en accréditation faite par les travailleurs de la Swan River-The Pas Transfer Ltd de Winnipeg, affiliée au Syndicat international des camionneurs, il était constaté que la majorité des travailleurs avaient accepté d'adhérer au Syndicat. Or entre le dépôt de la requête et l'audition par la Commission, 23 des 44 membres du syndicat ont quitté leur emploi et ont été remplacés par de nouveaux employés qui n'avaient pas signé la carte d'adhésion.

Même si l'employeur a réussi à démontrer que le syndicat n'avait nullement tenté de recruter ces nouveaux employés, la Commission a jugé en se basant sur les chiffres fournis au moment du dépôt de la requête.

La police retient un des quatre des onze frères Dubois appréhendés mardi

par Jean-Pierre Charbonneau

Une soixantaine de policiers de la CUM et de la Sûreté du Québec ont mené à bien mardi soir une opération d'envergure alors qu'ils ont effectué une descente au Bar des Copains, 4351, rue Notre-Dame ouest, reconnu comme le quartier général des célèbres frères Dubois, du secteur sud-ouest de la métropole.

Résultat: quatre des 11 frères Dubois ont été conduits au poste no 12 pour interrogatoire. Il s'agit de Normand, 39 ans, René, 36 ans, Jean-Paul, 31 ans et Adrien, 28 ans.

Toutefois, un seul, Jean-Paul, devra faire face à des accusations formelles. Les autres ont dû être libérés faute de preuve. Quant à Jean-Paul, il comparaîtra ce matin en Cour des sessions de la paix pour répondre à des accusations de recel de bijoux volés et de possession de drogue.

A leur arrivée sur les lieux, les policiers l'ont surpris assis dans une Cadillac, à bord de laquelle ils ont trouvé pour environ $15,000 de bijoux provenant, croit-on, d'un important vol qui a eu lieu recemment en Ontario. Une petite quantité de haschisch se trouvait également dans le véhicule.

Pendant les trois heures qu'ils sont demeurés sur place, les policiers ont fouillé de fond en comble non seulement le bar mais aussi la taverne adjacente ainsi que les appartements qui se trouvent au-dessus des deux commerces, appartenant aux Entreprises Raynald, propriété de l'homme d'affaires Jos. Beaudry, un personnage jadis influent au sein de l'Union nationale.

C'est d'ailleurs un autre membre de la famille Dubois, Raymond, 42 ans, qui est officiellement directeur de ces établissements, qui, dans le passé, ont déjà été le théâtre d'incidents violents impliquant des membres de cette famille de Saint-Henri.

La dernière descente d'envergure à ces endroits, le 28 mai 1971, soit il y a trois ans jour pour jour, alors qu'une trentaine de policiers de Montréal, de la GRC et de la SQ avaient mis au jour une fructueuse entreprise de paris clandestins.

$600,000 en faux $20: six ans à J. Megalizi

John Megalizi, 44 ans, l'un des plus habiles fraudeurs du milieu montréalais, a été condamné hier à six ans de pénitencier pour avoir fabriqué pour $600,000 de fausse-monnaie américaine.

Il avait été appréhendé pour ce délit, le 24 mai 1972, dans un appartement de la rue Sherbrooke est, à Montréal. Il était alors attablé devant trois faux billets américains de $20 en compagnie d'un certain Laurent Trépanier, qui a déjà été condamné à trois ans de prison.

Le juge Armand Chevrette a infligé cette peine à l'accusé en tenant compte qu'il venait de passer les deux dernières années en prison après s'être vu refuser tout cautionnement par la Cour d'appel devant laquelle il venait d'en appeler de sa condamnation.

L'avocat de Megalizi a tenté de faire valoir que son client avait voulu prouver à sa mère qu'il pouvait réussir dans la vie mais qu'il avait fait un faux pas au départ. Pour sa part, le procureur de la couronne a surtout invoqué le fait que Megalizi avait été l'âme dirigeante de cette affaire.

Lachine pense aux aînés

Le conseil municipal de Lachine veut accorder une réduction annuelle de taxe de $45 à ses citoyens de plus de 65 ans. Une proposition en ce sens devrait être soumise prochainement au gouvernement du Québec par cette municipalité.

Selon un conseiller municipal de cette ville, M. Léonard Baxter, Lachine désire regrouper en association tous ses citoyens de 65 ans et plus qui reçoivent le supplément de revenu garanti, et leur accorder une subvention annuelle de $45 pour les aider à acquitter leurs taxes municipales. M. Baxter croit que les propriétaires et les locataires de plus de 65 ans n'ayant qu'un revenu fixe, subissent les contrecoups de la hausse du coût de la vie, et dit-il "nous voulons les aider". Il n'y aurait cependant que 300 ou 400 personnes qui seraient éligibles à cette diminution de taxes.

C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT

COURS D'ÉTÉ 1974

Le service des cours d'été du C.E.G.E.P. de SAINT-LAURENT organise durant les mois de juin, juillet et août, des sessions de cours dans les disciplines suivantes:

BLOC A: Du 25-06 au 16-07 (sauf le 01-07) du lundi au vendredi, de 9h. à 12h. — Examens: le 18 juillet.

ANGLAIS 101,201
ANTHROPOLOGIE 901
ARTS 101,102,103,203
BIOLOGIE 999
ÉCONOMIE 920
ESPAGNOL 101
FRANÇAIS 902, 402, 231, 929
GÉOGRAPHIE 902, 203
HISTOIRE 951,961
INFORMATIQUE 911
PHILOSOPHIE 101,301
POLITIQUE 940
PSYCHOLOGIE 101,110
SOCIOLOGIE 960
TECH. ADMINISTRATIVES 107, 116

BLOC B: Du 22-07 au 09-08, du lundi au vendredi, de 9h. à 12h. Examens: le 12 août

ANGLAIS 201,301
ANTHROPOLOGIE 902
ARTS 201,202,303,403
CHIMIE 901
ÉCONOMIE 921
ESPAGNOL 201
FRANÇAIS 202,302,331,940
GÉOGRAPHIE 221,906
HISTOIRE 921,972
INFORMATIQUE 912,913
PHILOSOPHIE 201,401
POLITIQUE 941
PSYCHOLOGIE 201,210
SC. RELIGIEUSES 916
SOCIOLOGIE 961
TECH. ADMINISTRATIVES 102,115

BLOC C: Du 25-06 au 18-07 (sauf le 01-07), du lundi au vendredi, de 8h.30 à 12h. — Examens: le 19 juillet.

BIOLOGIE 942,943
TECH. ADMINISTRATIVES 101,201

BLOC D: Du 25-06 au 30-07 (sauf le 01-07), du lundi au vendredi, de 9h. à 12h. — Examens: le 31 juillet.

BIOLOGIE 921,931
CHIMIE 101,111,201,202,302
MATH. 101,102,103,105,203,307
PHYSIQUE 111,101,201,301,102, 202,302

BLOC E: Du 25-06 au 06-08 (sauf le 01-07), du lundi au vendredi, de 8h.30 à 12h.30 — Examens: le 8 août.

MATHÉMATIQUE D'APPOINT 003

BLOC F: Du 25-06 au 16-07 (sauf le 01-07) du lundi au vendredi, de 1h.30 à 3h.30 — Examens: inclus

ÉDUCATION PHYSIQUE: Golf I et II
ÉDUCATION PHYSIQUE: Tir à l'arc et conditionnement physique (en alternance)
Remarque: L'étudiant qui s'inscrit en Éducation Physique doit s'inscrire à la séquence complète.

BLOC G: Du 25-06 au 16-07 (sauf le 01-07) du lundi au vendredi, de 5h.30 à 7h.30 — Examens inclus

ÉDUCATION PHYSIQUE: Badminton I et II
ÉDUCATION PHYSIQUE: Golf I et II
ÉDUCATION PHYSIQUE: Natation I et II
ÉDUCATION PHYSIQUE: Tir à l'arc et conditionnement physique (en alternance)
Remarque: L'étudiant qui s'inscrit en Éducation Physique doit s'inscrire à la séquence complète.

BLOC H: Du 25-06 au 07-08 (sauf le 01-07), les lundi et mercredi et les 2 premiers vendredis de 6h.30 à 10h. — Examens inclus.

ANTHROPOLOGIE 901
ARTS 101,201,203,403
ÉCONOMIE 920
FRANÇAIS 902,102,231,929
GÉOGRAPHIE 902,203
HISTOIRE 951,961
INFORMATIQUE 911
PHILOSOPHIE 101,301
POLITIQUE 940
PSYCHOLOGIE 101,201
SOCIOLOGIE 960,961
TECH. ADMINISTRATIVES 107,116

BLOC I: Du 25-06 au 08-08, les mardi et jeudi, de 6h.30 à 10h. Examens: inclus.

ANTHROPOLOGIE 902
ARTS 102,202,103,303
ÉCONOMIE 921
FRANÇAIS 202,302,331,940
GÉOGRAPHIE 221,906
HISTOIRE 921,972
INFORMATIQUE 912,913
PHILOSOPHIE 201,401
POLITIQUE 941
PSYCHOLOGIE 110, 210
SC. RELIGIEUSES 916
SOCIOLOGIE 964
TECH. ADMINISTRATIVES 102,115

BLOC J: Du 25-06 au 30-07 (sauf le 01-07), du lundi au jeudi, de 6h.30 à 9h.30 — Examens le 1er août.

BIOLOGIE 942,943
TECH. ADMINISTRATIVES 101,201

BLOC K: Du 25-06 au 29-07 (sauf le 01-07), du lundi au jeudi, de 6h. à 10h. sauf le 29 juillet de 6h. à 9h. Examens: le 31 juillet, de 6h. à 9h.

BIOLOGIE 921,931
CHIMIE 101,111,201,202,302
MATH. 101,102,103,105,203,307
PHYSIQUE 111,101,201,301,102, 202,302

LE PROSPECTUS ET LES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS SONT DISPONIBLES AU:

SERVICE DES COURS D'ÉTÉ
C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT
625 BOUL. STE-CROIX
ST-LAURENT, H4L 3X7
TÉL.: 747-6521,
POSTE 281 ou 282

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 12 juin 1974

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 30 mai 1974

40 milles pour 24 cents

On a présenté hier à Montréal un prototype de la première voiture électrique non-polluante, à usages multiples.

C'est la firme S. Albert & Cie Ltée qui a conçu et réalisé "l'Electro Chargeur", un module qui permettra la conversion aux piles de la plupart des véhicules légers.

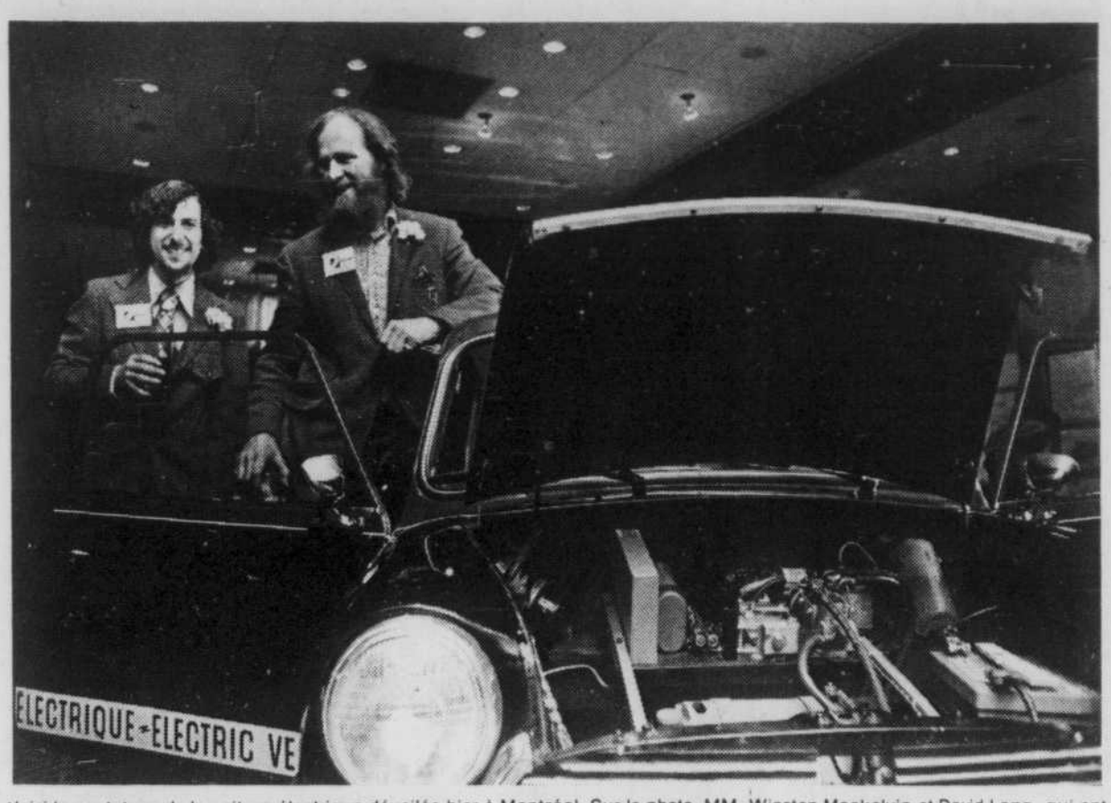
Le véhicule qui a été dévoilé aux journalistes présents, peut atteindre une vitesse maximale de 45 milles à l'heure. Il peut parcourir 40 milles sur une charge complète et recharge à même une prise ordinaire de 110 volts de la maison.

Présentement en fonctionnement, la voiture est pratiquement silencieuse. Elle pèse moins de 1800 livres.

Un aspect intéressant de cette voiture, c'est son prix. Contrairement à la croyance populaire, l'Electro Chargeur se vendra moins de $4,000.

Parmi les autres caractéristiques importantes, mentionnons un chargeur de 110 volts monté sur tablier, une carrosserie monocoque tout acier, un indicateur de vitesse un odomètre, un ampèremètre, un témoin de charge, un indicateur de voltage et huit pieds cubes d'espace de rangement. Deux personnes peuvent prendre place dans le véhicule.

La source motrice principale consiste en six accumulateurs de 12 volts de type industriel ainsi qu'un accumulateur d'auto de 12 volts comme pièce auxiliaire. Le poids total des accumulateurs est de 540 livres.



Voici le prototype de la voiture électrique dévoilée hier à Montréal. Sur la photo, MM. Winston Mackelvie et David Lang, qui ont participé à la conception et la construction de ce nouveau moyen de transport sans pollution.

(Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

Le groupe moteur de l'Electro Chargeur a une vie utile d'environ 15 ans. Le coût total de fonctionnement, incluant le pouvoir et l'entretien est d'environ 2 cents par mille, comparativement à 20 cents par mille pour un moteur à combustion interne.

Il ne s'agit pas encore d'un véhicule pour effectuer de longs trajets, mais il semble bien convenir pour la plupart des déplacements dans les villes.

Les promoteurs ont fait valoir les avantages de cette voiture en cette période de disette et de cherté des carburants conventionnels et de la pollution de l'atmosphère.

Selon eux, cette voiture offre des possibilités immenses au Québec où il est possible d'avoir de l'électricité en abondance et à bon marché. Elle offre en outre l'avantage d'être silencieuse, de n'avoir aucun système d'échappement, d'être sans radiateur et sans système de refroidissement, sans pointes ni bougies sans réservoir à essence, sans changement d'huile et ne requiert presque pas d'entretien.

Le peu d'entretien consiste à ajouter l'eau distillée dans les piles chaque mois. Les piles dûrent 30,000 milles. La recharge des accumulateurs s'effectue à partir d'une prise ordinaire de 110 volts - 20 ampères et 12 kilowatts suffisent pour les recharger et permettre de rouler sur une période de 40 milles, pour le coût total de 24 cents.

Les postiers sont invités à quitter l'Union des postes

par Gilles Francoeur

Les 18,000 postiers canadiens pourraient se désaffilier du Conseil de l'Union des Postes, organisme de coordination qui synchronise depuis plusieurs années leur action syndicale et celle de l'Union des facteurs du Canada.

Le conseil exécutif national des postiers a en effet décidé de recommander aux postiers la désaffiliation pure et simple à cause de l'échec des négociations pour réformer le Conseil de l'Union des Postes. Une invitation en ce sens paraîtra en effet cette semaine dans la revue mensuelle des postiers, le SPC. Les 18,000 membres seront appelés à se prononcer sur cette question dans environ trois semaines à l'occasion d'un référendum national.

Le Conseil exécutif national des postiers propose en contrepartie la formation d'un syndicat autonome, qui conserverait toutes ses affiliations antérieures aux fédérations provinciales — comme à la FTQ — et au Congrès du Travail du Canada.

Selon le président du syndicat des postiers de Montréal, M. Marcel Perreault, le peu d'appui accordé par les facteurs aux postiers dans le récent conflit qui a opposé ces derniers pendant trois semaines au ministère des Postes, a constitué la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Dans certains cas, les facteurs se sont désolidarisés publiquement de la lutte de leurs collègues au lieu d'observer à leur égard une neutralité bienveillante.

Cette détérioration profonde des relations entre les deux syndicats remonte à plusieurs années. Des deux côtés, on a dressé une liste imposante de griefs.

Il est résulté de ces affrontements que les facteurs et les postiers de la "base" ont à peu près perdu toute confiance dans le Conseil de l'Union des Postes, qui devenait le lieu privilégié des règlements de compte. Accusé de distiller l'information au compte-goutte, cet organisme est perçu comme une machine bureaucratique, anti-démocratique et conservatrice.

La résolution de tenir un référendum pour décider du sort de l'affiliation remonte au dernier congrès des postiers, qui s'est tenu à Calgary en 1971. Mise temporairement de côté par l'état-major des postiers, elle a néanmoins constitué une menace que les officiers des deux syndicats ont tenté de conjurer par la négociation. Il en est sorti un projet de restructuration où les deux parties étaient représentées également. Une tierce personne — assignée à la présidence — aurait tranché les litiges au mérite.

Mécontents de cette formule, les postiers allèguent de leur côté que les questions litigieuses doivent être soumises aux membres par voie de référendum. Les facteurs jugent cette formule irréaliste parce que trop lourde.

Tous les bulletins de vote qui serviront lors du prochain référendum sont actuellement imprimés. Outre les débats qui se tiendront sur cette question à l'intérieur de chaque assemblée générale des postiers, le prochain congrès national — qui aura lieu à Québec la semaine prochaine offrira aux "poteaux" syndicaux l'occasion d'examiner toutes les implications de cette décision.

$25 millions pour la Terrasse Ontario

par Bernard Descôteaux

Un programme d'amélioration du quartier Terrasse Ontario, nécessitant des investissements de plus de $25 millions, sera entrepris par le Service d'urbanisme et d'habitation de Montréal pour raffermir la vocation résidentielle de ce quartier, et améliorer les conditions de vie de ses habitants. Ce quartier est délimité par les rues Sherbrooke, Papineau et Saint-Hubert, et par le boulevard de Maisonneuve.

Ce programme qui est soumis pour approbation au conseil municipal, ce matin, consistera en une série d'interventions ponctuelles sur l'ensemble du quartier qui compte une population d'environ 14,300 habitants. Il devrait être réalisé en cinq ans.

Les objectifs de ce programme sont la mise en place d'équipements communautaires, d'espaces récréatifs, de terrains de jeux et de sports, la restauration du plus grand nombre d'édifices existants et la construction de nouveaux en harmonie

Voir page 6: $25 millions

L'atmosphère de vase clos qui prévaut dans les hôpitaux expliquerait le gâchis

par François Barbeau

Les conseils d'administration des hôpitaux ont trop eu de contacts avec la réalité, et l'atmosphère de vase clos qui prévaut dans les hôpitaux est l'une des principales causes du gâchis dans les centres hospitaliers.

C'est la réflexion qu'ont faite hier soir les deux représentants des usagers membres du conseil d'administration du Centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont, qui tenait sa première assemblée publique.

MM. Paul Cliche et Michel Denis respectivement de la CSN et du SCFP, sont d'avis qu'à cause de cette situation, des crises comme celle qui touche actuellement l'hôpital Notre-Dame existent à l'état latent dans la plupart des hôpitaux de la région et qu'elles risquent de flamber à la moindre occasion.

L'élargissement et la démocratisation de l'ensemble du système des services sociaux et de santé au Québec, disent MM. Cliche et Denis, a été fortement tempérée, à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, par le maintien de quatre membres de la corporation ou le nouveau conseil d'administration, qui compte 13 membres. L'ancienne corporation y est donc majoritaire, et "c'est le gouvernement lui-même qui a assuré cette suprématie en choisissant au sein de la corporation les deux représentants des corps socio-économiques".

"En établissant sa réforme sur de 'nouveaux' conseils, le gouvernement l'établissait sur des bases bien fragiles car il ne changeait que la façade", disent encore les deux représentants des usagers au conseil d'administration de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Deux aspects bien particuliers de l'administration hospitalière ont été abordés par MM. Cliche et Denis: l'urgence et la pénurie d'infirmières qui provoque la fermeture de lits.

L'engorgement de l'urgence, selon MM. Cliche et Denis, est attribuable d'abord aux médecins, qui se servent de l'urgence pour faire hospitaliser leurs patients. Il est facile de constater, disent-ils, qu'en fin de semaine ou durant les vacances, l'achalandage de l'urgence diminue beaucoup.

Une autre cause de cet engorgement est l'absence de planification au niveau régional. Le conseil régional des services sociaux et de santé, à qui revient cette planification, est empêtré dans un fouillis administratif.

Les autorités pourraient remédier à la pénurie d'infirmières en modifiant les conditions salariales établies par la convention collective, mais rien ne se fait dans ce secteur, tandis que les cadres supérieurs, eux, n'ont aucune difficulté à obtenir des augmentations substantielles, disent encore MM. Cliche et Denis.

On pourrait dire la même chose des conditions salariales du personnel paramédical, qui continue à se détériorer relativement à la hausse du coût de la vie.

A cela s'ajoute, dans certains services de l'hôpital, une atmosphère étouffante causée par l'autoritarisme arbitraire des supérieurs hiérarchiques immédiats. "Le climat se dégrade vite et on arrive dans une situation quasi permanente d'écoeurement général du personnel. Il va sans dire que cela se reflète sur la qualité des soins et le moral des patients".

Il faudrait aérer, ouvrir les portes pour combattre le climat de serre-chaude et l'atmosphère de secret qui a toujours en-

Voir page 6: Les hôpitaux

Québec invite la CCT à limiter Bell à ses projets prioritaires

OTTAWA (CP — Le Devoir) — Le Québec continue, devant la Commission canadienne des transports (CCT), à s'opposer à une trop forte hausse de tarifs de Bell Canada, qui compte 4.3 millions d'abonnés au Québec, en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Hier, le procureur du Québec, Me Ross Goodwin, a fait valoir que la CCT devrait recevoir de la Bell un "programme de construction" qui permettrait de faire une analyse complète des besoins de capitaux de cette compagnie et, peut-être, de n'autoriser en principe que les projets hautement prioritaires (la construction entre pour 95% dans les besoins dont le Bell fait état pour justifier sa demande de capitaux additionnels).

La hausse de tarifs ne devrait pas toucher les usagers qui n'utilisent que les services ordinaires mais ceux qui font appel aux services dits de luxe. Le Québec veut que la hausse de tarifs touche les téléphones de couleur ou de modèles autres que standard.

Opposition ferme du Québec, au surplus, à doubler le tarif des appels faits depuis les boîtes téléphoniques, parce que la moitié des usagers de ces boîtes publiques feraient partie des citoyens les moins nantis.

Québec demande encore à la CCT de compléter son enquête sur le coût de revient du téléphone et de rendre publics les résultats de cette enquête. On demanderait aussi au Bell de limiter à quatre le nombre de co-abonnés sur une même ligne, en milieu rural où la périphérie du territoire couvert.

Le Bell compte hausser de dix cents le service à domicile mais pour certaines catégories d'abonnés, cela représenterait une hausse de 35 cents par mois, ce à quoi le Québec s'oppose.

Quant aux frais que veut imposer le Bell pour l'assistance à l'annuaire, le Québec veut des garanties pour qu'en soient exemptés les handicapés et les gens âgés.

aujourd'hui

A Victoriaville s'ouvre aujourd'hui le congrès de la Fédération du vêtement (CSD).

●

Au Centre marial Montfortain (5875 Sherbrooke est, Montréal), conseil provincial de la CEQ et dernière séance du congrès de fondation.

●

De 11h. à 19h., Opération Placement Graphisme, à la salle Maisonneuve de la brasserie Labatt.

●

M. Joseph Venis donne une causerie sur les cadets de l'aviation, à 12h30, devant les membres du club Kiwanis de Montréal. Au Sheraton-Mont-Royal.

●

A la Place Longueuil, à compter de 13 h, clinique mobile de l'hôpital Mont-Sinaï sur l'étendue des possibilités respiratoires. Toute personne peut se soumettre à un test de deux minutes environ.

●

Réunion de la CECM à 14h, au 3737, Sherbrooke est. Manifestation de l'Alliance des professeurs vers 16h.

●

Dans le quartier Hochelaga, à compter de 14h, lancement du projet: Bâtir un mond'ami. 3,500 jeunes environ, en provenance de huit écoles, se regroupent dans les six églises du quartier. On veut sensibiliser les jeunes à l'amitié avec les jeunes d'autres écoles.

●

Au 70, rue Notre-Dame ouest, à 17h, lancement du volume publié en collaboration aux Presses de l'Université du Québec: "Le Barreau a 125 ans; son passé, son avenir."

●

Quatre recueils de poèmes de la collection "Voix québécoises" sont lancés aux Editions Fides (254, boul. Dorchester, Montréal) à 17h. Ils sont l'oeuvre de Michel Laverdière, Camille Laverdière, Marcel Sabella et Marie-José Thériault.

●

Le club Richelieu Montréal Inc. clôt sa campagne de charité 1974 par un diner au Reine-Elizabeth, à 19h30.

●

A 20h, à la Bibliothèque Nationale, 1700, rue Saint-Denis, audition d'élèves du conservatoire Lassalle et remise de certificats et diplômes.

●

A 20h30, à l'auditorium de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (110, Avenue des Pins Ouest) présentation à la Société Royale du Canada de MM. René Comtois, Denis Szabo et Guy Rocher.

●

A 20h30, au Québec-Hilton, M. François Cloutier, ministre québécois de l'Education, s'adresse à un colloque de l'Association des cadres scolaires.



Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs

garantie 10 ans

Nos experts peuvent refinir entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE Enrg.

7469, 18e Ave. Mtl. 721-0947

Nous nous occupons aussi de rembourrage

SEUL

parce que plus exigeant que la moyenne:

L'INSTITUT HUMANISTE

le centre de qualité pour les personnes de classe répond à votre problème

Vous vous y trouverez dans votre milieu

À votre choix:

- Rencontres sélectives strictement privées
- Activités de groupe variées

Pour célibataires, veufs(ves), divorcés(es) et séparés(es).

Palais du Commerce
1700 Berri, suite 24,
Montréal

845-9161



Carole, l'inspiratrice de l'Institut Humaniste, personnifie bien la qualité de notre accueil.



VIENT DE PARAITRE . . . AUX EDITIONS DU JOUR

LE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DU SPORTIF

par MICHEL MECTEAU et CLAUDE FAGUY

- Quel que soit votre âge, quel que soit le sport que vous avez envie de pratiquer, cet ouvrage vous sera très précieux.
- Un ensemble d'exercices physiques appliqués aux diverses disciplines sportives. 344 pages, 292 illustrations.

En vente partout au prix de $5.95 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Le dernier frein va-t-il lâcher?

Prêtant l'oreille du côté du Vélodrome et du parc Viau, les contribuables de Montréal avaient déjà pu entendre, ces derniers mois, des craquements inquiétants dans le budget des Jeux de 1976. A lui seul le Vélodrome (qui n'est pas encore terminé et retarde au contraire dangereusement sur l'échéancier) est passé de $9 millions à $25 millions. Pour sa part, le Village dont les coûts ne sont pas inscrits au budget du COJO ni aux crédits de $229 millions déjà votés par le conseil municipal, serait passé des $35 millions annoncés par M. Gérard Niding, il y a quelques mois, à une prévision de $50 millions, qui fait peur actuellement aux entrepreneurs. Or, voici que le dernier barrage qui retenait encore les dépenses olympiques risque d'être emporté ce matin au conseil municipal: l'administration Drapeau-Niding veut se faire dispenser de l'obligation que lui impose la charte de la ville de procéder par soumissions publiques.

Jamais l'administration municipale actuelle n'avait osé ouvrir si complètement la porte au gaspillage, au favoritisme, voire à la corruption. Malgré les contrôles financiers sévères instaurés par les gouvernements supérieurs en 1967, l'Expo s'était soldée par un grave déficit. Comment le conseil municipal peut-il maintenant, abdiquant toute responsabilité à l'endroit des Montréalais, laisser à l'arbitraire d'un homme et d'une poignée de fonctionnaires serviles des dépenses de l'ordre de $300 millions au moins? Comment le gouvernement Bourassa peut-il feindre l'impuissance à cet égard et laisser aujourd'hui glisser à l'abîme les finances de la plus grande ville du Québec?

●

Mardi à Québec le ministre des Affaires municipales, informé des intentions de l'administration, affirmait que les soumissions publiques "sont un principe solidement enraciné dans notre système de gouvernement"; mais son collègue Fernand Lalonde, membre du comité de surveillance des dépenses olympiques, devait étaler publiquement l'impuissance et l'ignorance de cet organisme de contrôle devant le dernier coup de force de l'administration Drapeau-Niding. Pendant que les autorités provinciales se dérobaient ainsi aux responsabilités qui sont les leurs à l'égard de Montréal comme des autres municipalités, laissant sans doute à la Commission municipale d'intervenir trop tard, comme à l'habitude, une fois des millions engouffrés dans la turpitude, hier à l'hôtel de ville, à la dernière minute et derrière toutes portes closes, le maire Drapeau réunissait en caucus les 52 conseillers de son parti.

Or, la résolution que le comité exécutif veut arracher à la servilité du conseil est de la plus haute gravité. Non seulement en raison du fait que des deniers publics doivent être adjugés publiquement, mais aussi parce que les sommes en jeu sont proprement astronomiques, rivalisant avec le budget annuel de la ville. On voit encore mieux maintenant l'erreur, la faute des autorités gouvernementales qui, après tant de mois, n'ont pas encore daigné rendre publiques les prévisions détaillées du budget des dépenses olympiques. Pour garder ces chiffres secrets, l'administration municipale et le COJO soutenaient qu'il ne fallait pas encourager les entrepreneurs à gonfler leurs soumissions! Les coûts ont malgré tout été défoncés au-delà de toutes prévisions, y compris les prévisions "pessimistes" du gouvernement fédéral en date de janvier 1973. Poussant la bêtise, ou l'incompétence, ou le mépris des institutions publiques encore plus loin, voilà que non seulement les chiffres, mais les contrats seront désormais manipulés par un seul homme et la poignée de fonctionnaires qui l'entoure. Les coûts devenant de plus en plus sérieux, il fallait ajouter aux contrôles déjà prévus par la loi; on veut les supprimer au contraire!

Le chèque en blanc que le comité exécutif réclame du conseil est proprement étourdissant: il englobe tous les travaux, tous les achats de fournitures, la conception des installations, leur construction, leur réfection, la préparation des plans, les services professionnels, les frais de surveillance, d'inspection et d'élaboration, l'aménagement extérieur, l'équipement et même les "ameublements"! Jamais les plus effrontés et les plus voraces d'entre les patroneux de toute l'histoire du Québec n'auraient osé se faire concéder un tel empire à même des travaux publics. Même les entrepreneurs, qui s'étaient tus jusqu'ici par crainte peut-être d'être écartés des contrats du métro ou des autres chantiers municipaux, n'ont pu rester silencieux devant une aussi grossière manoeuvre.

Pour forcer le jeu, l'administration brandit la menace des délais à respecter d'ici la tenue des Jeux en 1976, et elle invoque la raison globale des "conditions exceptionnellement instables des marchés, de la main-d'oeuvre, des matériaux, et des services en général". Même si ces motifs étaient vrais et valables, on ne voit pas comment le contrôle tout à fait arbitraire que l'administration municipale veut obtenir serait de nature à hâter les choses et à exorciser les coûts et les soubresauts qui caractérisent l'industrie de la construction. Bien au contraire, n'ayant plus à respecter des évaluations strictes et des soumissions fermes, les entrepreneurs vont pouvoir même tenir l'administration à la gorge et la coincer complètement entre leurs volontés et la menace d'un retard fatal à l'échéance de juillet 1976.

Mais une autre faille, non moins sérieuse, doit être aussi invoquée. Le maire Drapeau, qui s'est fait fort du succès de l'Expo pour entreprendre les Jeux olympiques, est, contrairement à 1967, laissé seul à la barre, sans contrôle financier ni contrôle technique éprouvés. Même avec un Lucien Saulnier à la tête du comité exécutif le maire Drapeau n'avait pu muer des déficits en surplus à Terre des hommes. L'ancien président est parti et l'actuel n'a rien de la stature de son prédécesseur. Ni le maire Drapeau, ni le petit groupe secret qui l'entoure n'a eu la capacité de prévoir la déconfiture du Village permanent, ou d'enrayer les retards et les coûts supplémentaires de la construction du Vélodrome. Les mêmes hommes en charge de travaux encore plus colossaux ne seront pas plus doués, ni plus expérimentés, ni moins à la remorque d'architectes français peu rompus aux conditions qu'imposent à Montréal la géographie et les méthodes de l'industrie de la construction.

Le Rassemblement des citoyens de Montréal réclame l'intervention des organismes de surveillance dont le code des professions a doté les ingénieurs et les architectes. Rien n'est plus dangereux en effet que l'action combinée de concepteurs éloignés de Montréal et d'entrepreneurs pressés par des délais impitoyables. Cette aventure se prête à des gaspillages qu'aucun ordre professionnel ne saurait taire sans manquer gravement à ses responsabilités à l'endroit du public; elle comporte aussi des risques graves pour la sécurité des ouvriers aujourd'hui et pour les spectateurs en 1976.

Une fois prise la décision de tenir les Jeux de 1976 à Montréal, le conseil municipal, responsable des dépenses d'immobilisation, avait le devoir de maintenir les engagements financiers de la ville au plus bas niveau possible. Après Munich, tout le monde convenait qu'il fallait en finir avec les extravagances olympiques; au surplus, les problèmes de la métropole étaient tels que la ville ne pouvait prendre le risque d'alourdir ses engagements. Malgré ces indications, le conseil a accepté un programme de construction proprement fabuleux, sans même avoir en main le budget détaillé des coûts.

Depuis, l'inflation a fait exploser toutes les prévisions. Il devenait encore plus urgent de contenir les dépenses inévitables et de supprimer les autres. Passant d'un Village permanent à des logements temporaires, et d'une Cité permanente à des installations olympiques de fortune, les Jeux de 1976 ne seraient pas morts, loin de là: la 21e Olympiade aurait gagné en esprit sportif ce qu'elle aurait perdu en embonpoint matériel.

L'administration Drapeau ouvre au contraire toutes les portes du barrage prévu dans la charte de la ville. Il est temps pour les citoyens de Montréal de voir plus loin que le conseil et de réclamer qu'un terme soit mis à ce délire. Car à Québec et à Ottawa nul ne semble plus se soucier de la succession financière que se prépare à laisser aux contribuables après 1976 l'administration Drapeau-Niding.

Jean-Claude LECLERC



Trudeau-Express, c'est du solide

lettres au DEVOIR

L'avenir de l'école Paul-Gérin-Lajoie

Dr Jacques Gélinas, président, Comité d'école de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie, Outremont.

Vous avez sans doute été surpris de mon abstention lors de la réunion de la Commission scolaire Sainte-Croix du 24 mai 1974 où il fut question de l'avenir de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie.

J'étais d'accord avec le premier paragraphe (statu quo), solution que j'avais préconisée depuis le début pour 1974-75. C'est ce qui m'a empêché de voter contre la proposition. Je ne crois pas aux autres paragraphes de cette même proposition. Je devrais dire que je n'y crois plus. Pour être direct et brutal, nous nous sommes fait mentir à qui mieux mieux sur ce sujet depuis le début. La dernière fausseté écoeurante est le spectre du coût d'aménagement du Outremont High School, fixé à deux millions de dollars dans des délais de quatre ou cinq ans pour les devis pédagogiques et techniques. Les seuls chiffres que l'on nous avait jamais mentionnés étaient de l'ordre de cent à deux cent mille dollars avec une participation probable de la Ville d'Outremont.

Ce qui est beaucoup plus grave, c'est l'illusion créée chez les enseignants et les parents que le problème controuvé de la qualité de l'enseignement à Paul-Gérin-Lajoie en 1974-75 est résolu. Examinons d'abord l'hypothèse où nous gagnerions notre exigence de quatre postes à la direction et d'une quinzaine d'enseignants supplémentaires aux normes du ministère; je dois souligner que je ne peux pas croire à cette éventualité parce qu'elle requiert l'approbation rapide du Conseil scolaire de l'île de Montréal, des parties patronales et syndicales au décret et du Ministre de l'Education, préalablement au réengagement des professeurs mis à pied. Même en admettant que ce fût possible, nous créons là une inéquité massive envers les autres écoles secondaires de la Commission scolaire Ste-Croix, qui devront continuer selon les normes étroites du ministère, et en particulier envers la polyvalente Emile-Legault, qui aura déjà des difficultés à démarrer du bon pied. Je me suis toujours opposé vertement à de pareilles injustices, tant en matières de transport scolaire qu'à propos d'autres sujets.

De plus, la CSSC a déjà dû demander des fonds supplémentaires aux normes (et même aux dépenses "inadmissibles") en matière d'enseignants (Ville Mont-Royal: 5 professeurs), d'équipement (plus de $200,000), et ce malgré des coupes importantes au titre des bibliothèques, de l'audio-visuel, etc. Notre position politique s'affaiblit à chaque exigence supplémentaire.

Quant à l'autre hypothèse, soit si nous n'obtenons pas les permissions demandées, nous devrons quand même remercier les professeurs concernés et prendre la quinzaine d'additions dans le personnel affecté aux autres écoles. En effet, le total alloué doit être conforme aux normes. Ceci sera totalement inadmissible à l'ensemble des enseignants, des élèves et des parents de la CSSC, pour des raisons évidentes. Favoriser un secteur sans pénaliser un autre est déjà mauvais; le faire aux dépens de celui-ci est vicieux.

La seule solution temporaire possible et acceptable était le statu quo sans augmentation de professeurs. A mon avis, les difficultés pédagogiques conséquentes ont été fortement exagérées. Comprenez-moi bien: elles existent; mais elles ne me paraissent pas insurmontables pour une année. Quantité d'écoles au Québec fournissent un enseignement de qualité à bien moins que 700 élèves. Ce n'est pas l'idéal, mais comme solution temporaire, ça me souriait assez. De plus, sans cynisme superflu, seul le plus petit de nos syndicats était touché à PGL, ce qui minimisait nos difficultés éventuelles.

Vous me direz avec raison que ma responsabilité était de faire valoir ces idées à mes collègues commissaires. J'ai refusé de participer au caucus préparatoire à la réunion du 24 qui avait été convoqué pour approuver le budget, ce qui fut fait en quelque vingt minutes. J'ai refusé sans équivoque de participer de quelque façon que ce soit à l'heure et demie qui a suivi, caucus précédant l'affrontement prévu... Si ce que mes collègues avaient à dire valait la peine de l'être, c'est en public qu'il fallait le faire. J'ai toujours refusé pareille attitude et je continuerai.

Gérard LEPINE,
Commissaire
Commission scolaire Ste-Croix
Saint-Laurent, le 25 mai 1974

Une expérience de communication avec le public à CBC ce soir

La SAPQ (Société des Artistes Professionnels du Québec) s'est donné récemment pour préoccupation prioritaire, la communication avec le grand public.

Certains ont dit aussitôt que cela n'avait rien de nouveau et, en un sens au moins, c'est certainement vrai puisque l'art est en lui-même une forme de communication qui ne se conçoit pas sans récepteur possible. Mais nous croyons que, dans les faits, c'est bien une nouvelle orientation pour une association professionnelle d'artistes, si l'on tient compte des faits suivants:

La volonté de rejoindre les gens n'a dans le cas présent rien de commercial. Il ne s'agit pas de mise en marché, puisque l'on s'adresse particulièrement à cette part, la plus vaste, du public qui n'a jamais eu les moyens financiers de l'accès à l'art.

Cette volonté correspond à une situation unique, au Canada du moins, celle du sauvetage d'une culture à la fois menacée et en voie de prendre conscience d'elle-même, même si elle s'accorde aussi bien sûr à une autre prise de conscience, mondiale celle-là, relative à l'injustice sociale qui a jusqu'ici réservé l'art à une très petite minorité.

Qu'il soit bien clair cependant que la SAPQ n'a nullement l'intention de sortir de sa compétence pour s'égarer sur les sentiers de la sociologie ou du bricolage thérapeutique, et qu'elle n'entend pas non plus jouer les missionnaires pour apporter aux "sauvages" une culture pré-fabriquée; mais elle désire expérimenter la possibilité de la simple communication humaine, croyant qu'il est temps (on en a assez parlé!) que les artistes vivants sortent de temps à autre du monde clos des galeries spécialisées (qui ont néanmoins leur valeur et leur utilité) pour devenir concrètement présents au dialogue et visibles dans leurs oeuvres pour n'importe quel Québécois intéressé à voir, à comprendre ou même à contester.

C'est C.A.R. (Canadian Artists Representation), subventionné par le fédéral, qui vient de donner à la SAPQ, par le truchement de CBC, l'une de ses premières chances d'exprimer et de mettre en oeuvre publiquement sa préoccupation nouvelle de communication. Chance bien mince peut-être à la vérité, puisqu'il s'agit de cinq minutes à peine dans le cadre d'une émission anglophone (ô ironie) dans laquelle le message de la SAPQ risque fort d'être récupéré ou dilué en fin de compte.

Néanmoins, elle aura servi à lancer avec succès une première tête de pont. En effet, la SAPQ a conçu cette émission de manière à mettre en relation télévisée un groupe de citoyens et animateurs du centre d'art populaire de St-Henri, optimistement baptisé l'Eden, et, d'autre part, quelques artistes à qui l'ont fit entendre la bande sonore de la première entrevue.

Aux résidents de St-Henri, on demanda comment ils réagissaient à l'initiative de la SAPQ venue leur tendre la main, et aux seconds, ce qu'ils pensaient à la fois de la nouvelle orientation de la société et de la réaction populaire à cette orientation.

A la chaleur réconfortante de cette première rencontre, pardessus le temps et l'espace, il est tout de suite apparu que ce n'était là que le commencement d'une communication fructueuse, à la mesure, s'il est possible, des espoirs des deux parties.

Cette émission sera présentée au réseau anglais de Radio-Canada, jeudi (ce soir) le 30 mai, de 22h à 22h30, sous la rubrique de l'émission "Access".

Suzanne JOUBERT,
vice-présidente, chargée
des relations publiques.
La Société des Artistes
professionnels du Québec
Montréal, le 29 mai 1974.

Pourquoi j'ai marché avec le Rallye Tiers-Monde

Depuis longtemps, j'écoutais la voix de mes frères du Québec comme aussi celle de mes frères moins favorisés du tiers-monde et j'essayais de les soulager par des gestes de charité gratuite et désintéressée.

Jeudi dernier, le 9 mai, par hasard, ou mieux providentiellement, je lisais, à côté des autres brochures de la Caisse Populaire, le feuillet de propagande de "Rallye Tiers Monde".

Immédiatement, en dépit des quelque huit (8) jours qu'il restait avant la marche, je décidai de participer à cette organisation.

Plus d'une raison m'incita à faire ma part au profit de mes frères dévorisés qui souffrent et meurent de la faim.

Tout d'abord, une raison de gratitude envers l'auteur de tous biens, nous, les super-favorisés en comparaison de la majorité de nos frères du Tiers monde qui comptent sur notre aide pour améliorer leur sort.

Soit dit en passant, j'ai toujours souhaité aller en mission lointaine mais on me disait que le Québec avait besoin de mes services si bien que j'ai enseigné 25 ans au secondaire dans la région de Joliette et de Québec et j'ai donné 7 ans de travail secrétarial.

Pour compenser, je m'efforçai toujours d'inculquer l'esprit missionnaire à mes élèves si bien que plus d'une oeuvre aujourd'hui en terre étrangère, leur pays d'adoption.

Afin de motiver davantage ma démarche, j'ajouterai encore que le geste humanitaire et fraternel du cardinal Paul-Emile Léger m'incita plus d'une fois à l'imiter du moins minimement.

Comme ultime raison, j'ajoute enfin qu'un intérêt d'ordre parental — une cousine religieuse de ma communauté consacre son temps et dispense généreusement ses services au foyer des handicapés de Yaoundé au Cameroun, centre organisé par notre ami, le cardinal Léger — m'encouragea à contacter quelque deux cents commanditaires, dont les Autorités de ma Communauté, mes consoeurs, des amis, les membres du conseil des médecins, les chefs de service, quelques employés de notre centre hospitalier ainsi que des notables de la ville si bien que toutes mes démarches furent couronnées de succès.

Marie-Thérèse TOUTANT
Soeur de la Providence.
Joliette, le 27 mai 1974.

L'arc à trois cordes

par LAURENT LAPLANTE

On raconte qu'au cours de la célèbre et désastreuse campagne de Russie, Napoléon eut à faire face non pas à une armée rangée en bataille, mais à une succession de lignes de défense souples et mobiles. Il ne parvenait donc jamais à vraiment "accrocher" l'adversaire et il devait constamment s'interroger sur les faits et gestes du gros de l'armée russe.

Le premier ministre Bourassa a mis au point une technique parlementaire tout aussi frustrante. Certains jours, il esquive froidement toutes les questions et il ne bronche pas plus à la quatrième édition de la même interrogation qu'au premier lancer. A d'autres occasions, il renvoie à l'Opposition tant de réponses différentes que le problème est désormais de séparer l'ivraie du bon grain.

On a eu une belle illustration des deux volets de la technique au cours des deux derniers jours de débat parlementaire. Mardi, lorsque le député Marcel Léger a posé les premières questions au sujet des constructions olympiques, il a eu droit au silence de MM. Bourassa et Garneau, à une promesse de consultation de la part de M. Lalonde et à une citation de la charte de la ville de Montréal par M. Goldbloom. C'est ce qu'on appelle avoir peu à se mettre sous la dent.

Les contrats sans soumission

A la reprise du débat hier après-midi, M. Léger s'est lancé de nouveau à l'attaque. Il a eu droit, cette fois, à trois réponses. Pas une de moins. M. Lalonde a fait rapport des consultations qu'il a tenues avec ses collègues du comité de surveillance. M. Garneau a expliqué dans quel contexte il avait été conduit à parler d'un endossement provincial face à un hypothétique déficit des Jeux olympiques.

M. Bourassa, ne voulant quand même pas que quiconque puisse partir avec une réponse claire, a résumé le tout en reprochant à l'Opposition péquiste de voir des déficits partout. L'arc libéral avait lancé ses trois flèches et il ne reste plus à l'Opposition et à l'opinion publique qu'à chercher où chacune peut retomber.

M. Lalonde a révélé, en somme, que le comité de surveillance dont il fait partie à titre de représentant du gouvernement québécois approuve la décision prise par le comité exécutif de la ville de Montréal. On s'étonne que M. Lalonde en arrive à cette affirmation alors qu'il n'était pas en mesure de définir la position de son comité de surveillance vingt-quatre heures plus tôt. Cette brusque pentecôte qui vient de frapper M. Lalonde étonne d'autant plus que ce cher comité de surveillance, selon le ministre d'Etat lui-même, avait parfaitement vu venir les coups: "M. le Président, j'ai consulté les autres membres du comité hier et ce matin et voici quel est l'état de ce dossier. Depuis quelques semaines, les représentants de la ville et les représentants de notre comité, surtout les ingénieurs, étaient en communication afin de déterminer quelle serait la formule la plus apte à assurer la réalisation des installations importantes". Cette première partie ne fournit donc aucune précision sur les méthodes que préconise cet étrange comité. On sait, à l'heure actuelle, qu'il peut discuter pendant des semaines de questions cruciales, mais qu'il attend une question en Chambre pour se réunir par voie téléphonique et accoucher d'une décision. La Ligue Nationale de hockey, quand elle procède de cette manière, a au moins le courage d'admettre qu'elle pratique le repêchage.

M. Lalonde, cependant, est homme méticuleux. Si on voulait une réponse, on en aurait une. Non seulement il a fait connaître le consensus obtenu au sein du comité de surveillance, mais il a énuméré les cinq raisons qui ont poussé le comité à endosser le point de vue de la ville de Montréal. Ces motifs, ce sont "la complexité des projets de construction du parc olympique, l'envergure des projets (surtout dans le cas du stade), la nécessité d'une intégration poussée des études de génie, la difficulté, pour une seule entreprise, d'effectuer des travaux de ce genre, l'incertitude des prix sur le marché des matériaux de construction et le fait qu'on ne puisse repousser l'échéance". M. Lalonde devait, d'autre part, exprimer son regret et celui du comité de surveillance d'être ainsi mis devant des difficultés insurmontables et de devoir céder à la pression des autorités de Montréal, mais le fait n'en demeure pas moins que cette formule du contrat sans soumission est désormais souhaitée par Montréal et avalisée par Québec.

Le député Léger avait beau jeu, après cet aveu à la fois candide et époustouflant, d'interroger le gouvernement sur les nouveaux coûts de l'aventure olympique. En effet, si le gouvernement québécois entend toujours éponger les déficits qui peuvent découler des jeux Olympiques, il doit désormais s'attendre à une facture gonflée. Sans appel d'offres, la construction ne peut manquer de coûter plus cher que prévu.

Sur ce terrain, M. Garneau avait eu le temps de roder sa réponse. C'est lui, en effet, à l'occasion d'une émission de **Politique-Atout,** qui s'était montré généreux au point d'offrir une aide pécuniaire du Québec dans l'hypothèse où les jeux déboucheraient, malgré tout, sur un déficit. M. Garneau, hier, a presque demandé les circonstances atténuantes. Il savait déjà, a-t-il dit, qu'un homme politique commet toujours une imprudence quand il répond à une question hypothétique. "Celle-là en était une, a-t-il dit, et j'ai eu ma leçon". M. Garneau devait ajouter que, par la suite, il a maintes fois souligné que le gouvernement québécois n'avait pas du tout accepté d'avance d'éponger le déficit olympique, quel qu'il soit. Que M. Garneau nous pardonne, mais c'est pourtant bien l'impression qu'il a laissée dans la population. C'est d'ailleurs à cause de cette impression qu'on s'inquiète aujourd'hui de la servilité du comité de surveillance.

En tentant de limiter les dégâts, M. Garneau soulevait donc un problème de taille: annonçait-il soudain que le gouvernement québécois, tout compte fait, n'agissait plus comme l'endosseur aveugle des Jeux olympiques? C'est là que, conformément à son habitude, M. Bourassa est venu mettre son grain de sel, sa tonne de sophismes devrions-nous dire.

Loin de répondre à la question, M. Bourassa s'en est pris au défaitisme du Parti québécois: pourquoi ce parti persiste-t-il à tout voir en noir? Le premier ministre, sans confirmer ni infirmer les propos de M. Garneau, s'est borné à dire qu'il n'était pas question de se résigner à un déficit. Les Jeux olympiques laisseront nécessairement derrière eux des investissements considérables, a rappelé M. Bourassa, et il faut tenir compte de cela avant de crier d'avance au déficit.

Le débat parlementaire, tel que M. Bourassa l'a conclu hier, n'a donc résolu que peu de choses. On sait que Québec et Montréal s'accordent sur une procédure qui supprime les appels d'offres.

On sait que les motifs invoqués par M. Lalonde auraient beaucoup moins d'impact si les plans requis pour les constructions olympiques avaient été prêts à temps. On peut donc en conclure qu'il suffisait à la ville de Montréal de temporiser au niveau des plans pour acculer le comité de surveillance à un endossement résigné. On sait également, en lisant le texte de l'accord intervenu entre Ottawa et Québec au sujet des jeux Olympiques que le gouvernement québécois s'est montré sur ce front beaucoup plus habile qu'on ne le croyait. Le gouvernement québécois, en somme, ne promettait pas à Ottawa de venir en aide à Montréal: Québec se bornait à dire qu'advenant un déficit, on ne tenterait pas de le combler à même les ressources fédérales. La distinction est de taille.

Le déficit des Jeux

Dans ce contexte, la question majeure devenait donc celle des engagements financiers du gouvernement québécois à l'égard de la métropole. Sur ce point, c'est évidemment l'engagement verbal de M. Garneau qui constituait la donnée capitale. On voit pourquoi le ministre des Finances tente d'en réduire la portée. Malheureusement, à la suite de l'intervention de M. Bourassa, on ne sait pas si désormais l'engagement québécois dans l'aventure olympique comporte une éventuelle subvention. L'engagement de M. Garneau tient-il encore ou ne tient-il plus? S'il ne tient plus, à quoi sert le comité de surveillance? S'il tient toujours, il faudra, malgré l'impatience qui gagne l'Opposition devant les exaspérantes pirouettes du premier ministre, ramener une fois de plus la question sur le tapis. Il faudra, en d'autres termes, savoir jusqu'où l'endosseur québécois est engagé.

L'arc a utilisé trois cordes à la fois au cours du débat d'hier. La technique nous a valu des propos déprimants, mais sensés de la part de M. Lalonde, une précision hésitante, mais honnête de M. Garneau et la guimauve classique du premier ministre. Au moment même où l'on pouvait espérer, après des mois d'à-peu-près, que la clarté se ferait enfin sur l'entente intervenue entre Québec et Montréal, M. Bourassa est venu une fois de plus enlever aux mots leur sens le plus naturel. Un déficit, dans son verbiage, cesse d'être un déficit. Il faut ajouter qu'avec son verbiage un débat parlementaire cesse aussi d'être un débat parlementaire.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année; six mois: $22. A l'étranger: $45 par année; six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Une profession méconnue

La grande misère de la médecine vétérinaire au Québec

par

FRANÇOIS LUBRINA et CHRISTIAN d'ORANGEVILLE

■ *Les auteurs de cette libre opinion sont respectivement médecin vétérinaire pratiquant à Montréal et étudiant à l'Ecole de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe.*

A la suite de l'article de Lise Bissonnette publié dans Le Devoir du 28 mai et à la suite d'autres articles concernant le problème de l'inspection des viandes dans la province de Québec, il semble important de souligner la méconnaissance de la profession de vétérinaire qui sous-tend maints énoncés.

Selon certains, il faudrait, afin d'obvier au manque de vétérinaires dans la fonction publique, augmenter le nombre des admissions annuelles à l'Ecole vétérinaire de Saint-Hyacinthe (faculté de l'Université de Montréal). Bien qu'à première vue cette proposition semble sensée, le problème est joliment plus complexe.

On est tout d'abord sidéré devant l'ignorance totale, l'indifférence, voire le mépris qu'une partie de la population manifeste à l'égard du vétérinaire. C'est bien loin du respect sans borne que le médecin lui inspire. La seule chose qui distingue pourtant le médecin et le vétérinaire (car les connaissances sont scientifiquement les mêmes), c'est une seule année de stage clinique. Cette différence du reste disparaitra dans peu de temps, lorsque le gouvernement aura accordé les crédits nécessaires à cet enfant pauvre de la grande famille de la santé publique. Le Québec est l'un des derniers bastions du monde où la médecine vétérinaire a ce triste privilège, sans doute à cause de sa modestie. D'ailleurs, à titre de preuve, rappelons que la médecine vétérinaire relève encore du ministère de l'Agriculture alors qu'on recourt volontiers à ses services pour oeuvrer dans le domaine de la santé publique; bref, pour donner à la population une meilleure qualité de vie.

Faut-il rappeler l'efficacité du travail accompli par les vétérinaires lors des dernières épidémies de fièvre aphteuse ou même citer l'éradication presque totale de la tuberculose et de la brucellose chez les bovins? L'épizootie de rage et ses conséquences dramatiques ne sont-elles pas toujours présentes sans une stricte prophylaxie?

Le grand Pasteur lui-même, en son temps rejeté pour hérésie par le corps médical français, avait trouvé refuge à l'école vétérinaire d'Alfort grâce à la clairvoyance de son directeur. A la fin de sa vie ne devait-il pas dire: "Si je devais refaire mes études, ce serait sur les bancs d'Alfort?"

La découverte du B.C.G. (par Calmette et Guérin) n'est-elle pas le fruit d'une collaboration entre l'art vétérinaire et la médecine, comme cela est de règle aujourd'hui, où l'animal est utilisé pour tester la valeur de nouveaux traitements?

Devant la poussée prodigieuse que ces "médecins des bêtes" avaient fait accomplir à la découverte médicale, l'Ordre des médecins français se sentit obligé de leur offrir le doctorat, les faisant passer du titre équivoque d'"artiste-vétérinaire" à celui de "docteur-vétérinaire"... Titre justement mérité quand on songe aux innombrables domaines dans lesquels les vétérinaires s'illustrent maintenant: inspection des viandes, contrôle laitier, contrôle sanitaire, élevages divers, pharmacologie, immunologie, bactériologie, virologie, recherches fondamentales, luttes contre les épizooties, etc. Alors que le médecin a un seul "animal" à soigner (l'homme), il incombe aux vétérinaires de soigner tous les autres. Mieux qu'une longue liste, ce fait est la preuve de l'impact et des responsabilités du vétérinaire dans notre vie nationale.

Et dans quelles conditions exercent-ils souvent leur travail? Imaginez les vêlages difficiles sur des animaux récalcitrants, à la lueur d'un fanal, à 2h du matin, seul et dans des conditions pénibles, sans la sécurité qu'offre un hôpital! Et ceci, en toute saison, sept jours par semaine! Imaginez l'énorme fatigue physique et les résignations familiales et la disponibilité constante du praticien. D'ailleurs, de nos jours, beaucoup s'accordent à dire qu'il est plus facile d'avoir un vétérinaire pour une visite à domicile qu'un médecin!

Il serait fastidieux d'énumérer les risquex encourus en médecine exotique quand on songe aux cargaisons de singes d'Asie ou d'Afrique nécessaires aux expériences en laboratoire, laissés en quarantaine aux bons soins d'un vétérinaire. Outre le virus B Herpès qui tue chaque année, ces cercopithèques et macaques sont porteurs de maladies transmissibles à l'homme et aussi dangereuses que la rage, la variole, la tuberculose et une foule de parasitoses.

Plus pénibles encore, sont les conditions de travail dans l'inspection des viandes. Levé dès l'aurore pour accueillir la cargaison bovine, porcine, etc., le vétérinaire se trouve alors dans une atmosphère humide et gluante, dans une odeur de sang et de viscères, allant tour à tour des chambres froides au bain de vapeur qu'est la chaîne d'abattage (2,500 volailles ou 450 cochons à l'heure lui passent sous les yeux). Tout ceci avec la vigilance d'un homme conscient de ses responsabilités professionnelles et civiques.

Tout cela n'est guère séduisant pour le jeune diplômé vétérinaire qui a terminé brillamment son Cégep pour entrer à l'école où l'admission est difficile, puis qui est resté isolé à Saint-Hyacinthe sans les avantages d'un campus, durant quatre années de cours universitaires difficiles. Le programme, bon an mal an, comprend quarante crédits, soit beaucoup plus que toute autre faculté de cette université. Comment pourrait-il en être autrement du reste si l'on tient compte de la diversité du champ d'action des vétérinaires? Au dire d'étudiants en médecine de l'université et de confrères étrangers de passage, les examens sont d'un haut niveau. Et pour quelle image et pour quel salaire tant d'efforts!

Le vétérinaire n'obtient même pas le respect ni la moitié du traitement qu'un jeune médecin est en droit d'exiger dans le secteur gouvernemental. On ne s'étonnera pas que, parmi les derniers diplômés à sortir de l'Ecole vétérinaire, moins de 10% se soient dirigés vers le secteur de la fonction publique.

Et pourtant les besoins sont grands! C'est pourquoi le gouvernement fédéral, malgré une publicité intensive dans les journaux de la profession, est obligé de recruter des candidats à l'extérieur de la province et du pays pour combler ce manque.

De nos jours, chez les jeunes, la médecine vétérinaire est une vocation aussi solide que les autres professions médicales. Face à la compétence, au dévouement et à la bonne volonté qu'exigeait l'exercice de cette profession, il n'y avait, ces dernières années, que la réticence du gouvernement à consentir des crédits. La clinique universitaire des petits animaux s'est trouvée tout d'abord dans d'insalubres baraquements de l'armée pour aboutir dans une ancienne scierie désaffectée où les soins sont encore donnés en attendant la fin des travaux en cours.

Toutes proportions gardées, les crédits accordés ne sont pas suffisants par rapport aux besons réels, tant pédagogiques que cliniques de l'Ecole, et sont infimes comparés aux budgets engloutis dans d'autres secteurs médicaux.

Il est irritant aussi pour le vétérinaire de sentir le mépris d'une partie du public qui l'associe à tort à un hybride "boucher-rebouteux-maréchal-ferrant". Ce même public n'hésite pas par contre à parer le premier herboriste ou obscur guérisseur venu du titre de docteur ou même à qualifier de professeurs des astrologues à la mode.

Pourtant sans les vétérinaires, il existerait une insécurité complète dans l'utilisation quotidienne de nombre de produits: viande, lait, volaille, contrôle sanitaire, etc.

Il serait lassant d'illustrer davantage cette énumération. En plus d'une prise de conscience réelle des problèmes par les pouvoirs publics, une esquisse d'action pourrait être conçue comme suit:

1) augmentation des crédits pour la seule école et le seul hôpital vétérinaires (universitaires) de la province.

2) changement, par le biais des media d'information, de l'image du vétérinaire.

3) assurance aux nombreux jeunes vétérinaires intéressés par un travail dans la fonction publique, de salaires comparables à ceux de leurs confrères médecins.

4) assurance en toute légitimité à la Corporation, d'un statut encore à définir, au sein du ministère de la Santé publique.

Dans les conditions actuelles, augmenter le nombre des vétérinaires à l'Ecole ne fera qu'accroître le malaise sans rien résoudre...



Le vice-chancelier de McGill et le bill 22

Des objectifs louables mais les moyens laissent à désirer

par

DALE THOMSON

■ *Extraits d'une causerie prononcée le 27 mai devant les membres du Canadian Club de Montréal. La version française est du Devoir.*

Le projet de loi 22 est sûrement une pierre d'angle de la politique de souveraineté culturelle mise de l'avant par le gouvernement Bourassa. Celui-ci a défini son objectif dans le message inaugural lu par le lieutenant-gouverneur au début de la présente session. Le message annonçait des mesures "en vue de permettre aux Québécois francophones de poursuivre leurs activités dans leur langue, que ce soit dans la fonction publique, les corps publics, les professions, les institutions légales, au travail, ainsi que dans les secteurs industriel, commercial et financier".

Avant de traiter du projet de loi, je voudrais exposer ma conception générale de la question linguistique, voire suggérer ce que devrait être à cet égard l'attitude de mes concitoyens anglophones du Québec. Le préambule du projet de loi 22 déclare: "La langue française constitue un patrimoine national que l'Etat a le devoir de préserver". On ne nous dit pas à quoi réfère dans ce texte le mot "nation". S'agit-il du Canada, du Québec, du Canada français? Même si on ne le dit pas, je pense que nous pouvons tous accepter cette déclaration de principe, d'un bout à l'autre du Canada. Le fait français est en vérité un trésor national précieux pour le Canada. Il faut le préserver, l'entourer d'une sécurité plus grande, contribuer à son épanouissement par tous les moyens, y compris l'intervention du gouvernement dans la mesure et les formes nécessaires.

Le Parlement du Canada a d'ailleurs clairement épousé ce point de vue en adoptant la loi des langues officielles et d'autres textes de loi. A moins que l'on ne pense qu'il ne vaut pas la peine de préserver le fait français, il suffit d'être au courant des faits pour accepter qu'une action gouvernementale s'impose également au niveau québécois. A moins que les francophones du Québec ne puissent employer leur langue sans souffrir de discrimination dans leur vie quotidienne, comment espérer que cette langue puisse se maintenir à Ottawa et dans les autres provinces? Aussi, à mon avis, le gouvernement Bourassa est-il justifié d'agir, et ce dans l'intérêt de tout le Canada.

J'ajouterai à cela une considération plus pratique: la langue française n'est pas menacée de disparition au Québec dans l'avenir prévisible, nonobstant les prédictions sombres, les tactiques d'apeurement des propagandistes du Parti québécois et les voeux impuissants que nourrissent à cet égard certains Canadiens anglophones. Mais si la langue française n'est pas entourée d'une sécurité plus grande, si sa position semble se dégrader, nous devrons nous attendre à des perturbations politiques encore plus grandes que celles que nous avons connues dans le passé. Un peuple de six millions qu'Arnold Toynbee a décrit naguère comme l'un des plus tenaces du monde ne saurait se résoudre sans lutter à pareil génocide culturel.

Aussi je souscris à l'objectif fondamental du projet de loi 22, qui est de donner aux francophones une plus grande sécurité quant à l'avenir de leur langue dans la mesure où il est possible de le faire par voie de législation, et compte tenu de tous les facteurs, et de disposer ainsi du problème politique empoisonnant que constitue la question linguistique.

Je n'ai pas à rappeler que d'autres gouvernements québécois se sont essayés dans le passé à résoudre cette question. Le gouvernement Bourassa lui-même a fait une tentative en 1970, et il a dû vite l'abandonner, devant le succès limité qu'il rencontra.

Je crois comprendre que les auteurs du projet de loi 22 ont voulu éviter tout conflit avec les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, c'est-à-dire avec les garanties constitutionnelles que l'AANB accorde à la population anglophone du Québec en matière de droits linguistiques. L'article 133 on le sait, prescrit que le français et l'anglais peuvent être employés dans les délibérations et les documents de la législature du Québec ainsi que devant les tribunaux du Québec. La constitution est silencieuse sur les droits linguistiques à l'intérieur du système d'enseignement.

L'article 133 confère-t-il ainsi un statut officiel aux deux langues française et anglaise? S'il en est ainsi, y a-t-il conflit entre cet article et l'article 1 du projet de loi 22 déclarant que le français est la seule langue officielle du Québec? Il pourrait arriver que les tribunaux soient appelés à trancher cette question.

Des difficultés surgissent également en relation dans le cas des entreprises d'utilité publique possédant une charte fédérale et tombant en conséquence sous l'empire de la loi fédérale des langues officielles, laquelle les oblige à être bilingues, non unilingues. Mais je ne voudrais pas ouvrir ici un examen détaillé du projet de loi ou m'étendre sur les ambiguïtés plutôt nombreuses qu'il recèle. Je voudrais seulement en souligner une: le projet de loi déclare que "le français est la langue de communication interne de l'administration publique." Or, en examinant la liste des corps publics inclus sous ce titre général "administration publique", je trouve "les corps municipaux et scolaires" et cela inclut expressément "les universités". Vous vous souvenez tous de la manifestation pour un "McGill français" qui eut lieu il y a quelques années rue Sherbrooke. Je commence à me demander si certains des manifestants d'alors n'ont pas réussi à s'introduire dans les bureaux où l'on rédige à Québec les projets de loi.

Mais il s'agit sûrement, en l'occurrence, d'un mauvais travail de traduction plutôt que d'une politique gouvernementale. D'autres parties du projet de loi m'inquiètent davantage.

Voulant être, selon les mots du premier ministre Bourassa, "flexible" et "souple", le gouvernement entend laisser une discrétion considérable aux autorités officielles, ce qui inclut, dans le cas de la langue d'enseignement, les responsables des commissions scolaires. On pourra en appeler des décisions, mais le ministre de l'Education aura le dernier mot. Je suis enclin à dire à M. Bourassa ce qu'il disait de Pierre Juneau, le président du CRTC: "Ce n'est pas que nous manquions de confiance envers vous ou vos ministres, mais qu'arriverait-il à supposer que quelqu'un d'autre soit un jour le dépositaire de ce pouvoir discrétionnaire?"

Je ne suis pas davantage satisfait de cette autre partie du projet de loi qui conférerait aux autorités gouvernementales le pouvoir discrétionnaire d'accorder une préférence aux entreprises commerciales sur la base du degré de "francisation" de chacune.

De même, en matière de langue d'enseignement, le projet de loi déclare que "l'enseignement se donne en langue française dans les écoles régies par les commissions scolaires, les commissions scolaires régionales et les corporation de syndic, mais que ces organismes peuvent donner l'enseignement également en langue anglaise". On note cependant que les commissions scolaires "ne peuvent ni commencer ni cesser l'enseignement en langue anglaise sans l'autorisation préalable du ministre de l'Education".

Il est vrai que la Constitution canadienne garantit le droit à des écoles confessionnelles, et non à des écoles fondées sur la langue. Je ne pense pas, cependant, qu'on puisse douter sérieusement du droit à l'instruction en langue anglaise. Si l'on voulait que cela devienne une matière laissée à la discrétion du ministre, on restreindrait sûrement un droit établi.

Je n'irai pas plus loin dans cette veine. Dans les jours et les semaines à venir, nous devrons nous intéresser de très près au projet de loi 22 et tenter de nous assurer que le texte finalement approuvé réussira, suivant l'intention énoncée par le premier ministre Bourassa, à rendre l'avenir de la langue française plus assuré sans pour autant enfreindre les droits individuels. Qu'il s'agisse de politique linguistique ou des autres aspects de la politique de souveraineté culturelle, il y a de fortes raisons d'appuyer les buts que le gouvernement semble envisager. Mais il faut scruter de façon minutieuse les moyens qu'il compte employer pour les atteindre.

lettres au DEVOIR

Que le gouvernement prenne ses responsabilités

La lettre du docteur Michel Dupuis, parue dans votre journal récemment a été la goutte qui fait déborder le vase (mon vase). Naturellement, Dupuis a raison, sur toute la ligne.

Lorsqu'il mentionne l'opinion publique et la majorité silencieuse, il se fourvoie cependant. S'il fallait que l'homme de la rue se lève et porte bannière chaque fois que l'injustice, la violence, la cruauté, etc. se font valoir, il serait toujours dans la rue avec sa bannière. Non! La majorité silencieuse se manifeste par son appui à ses représentants. C'est sa seule manière pratique. Les représentants, ce sont eux qui n'ont pas le courage de remplir leur fonction jusqu'au bout. C'est à eux qu'échoit le travail. Ce sont eux qui ont l'occasion de faire quelque chose.

Nos gouvernements ont tous les outils nécessaires, les pouvoirs nécessaires pour gouverner convenablement. Ce qu'ils n'ont pas, c'est le courage de le faire. Que fait le gouvernement, que fait le ministère du Travail face aux horreurs qui se manifestent de nos jours?

Ah! on a bien mis trois chefs syndicaux en prison. Et content de soi, on s'asseoit. Et puis, c'est la baie James, Matagami, c'est l'hôpital Notre-Dame, les rues toutes enneigees, les autobus, les taxis, etc., etc.

Que le gouvernement ait le courage d'agir, et la majorité silencieuse dira alors si elle est d'accord ou pas. Ceux qui ont choisi d'oeuvrer comme serviteurs du peuple devraient le faire courageusement, sans que ceux qui ont choisi d'autres voies aient à s'en mêler d'autre façon qu'en les appuyant ou non de leur vote.

Que le gouvernement fasse son travail avec courage, et non pour plaire à tous les petits groupes qui font tout le bruit.

Messieurs Bourassa, Cournoyer, et autres, s'il vous plaît, debout!

A. GOYETTE

Montréal, le 24 mai 1974.

COURS D'ÉTÉ 1974

PHILOSOPHIE - THÉOLOGIE

1. **SOUFFRANCE HUMAINE ET FOI CHRÉTIENNE (3 cr.)**
2. **INITIATION À LA LECTURE DE LA BIBLE ET DES PÈRES (3 cr.)**
3. **INITIATION AUX LANGUES ANCIENNES**
   Le latin des chrétiens (2 cr.) - Le grec biblique (2 cr.)
   L'hébreu biblique (2 cr.)
4. **JESUS CHRIST AND CONTEMPORARY MAN (3 cr.)**

* Ces cours d'été auront lieu, **du 2 au 26 juillet,** au Collège dominicain à Ottawa. Inscription, **avant le 10 juin.**

* **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION:** s'adresser au secrétariat du Collège.

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
INSTITUTION UNIVERSITAIRE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

COURS de POTERIE
'Initiation à la céramique'
donnés à la
POTERIE BONSECOURS
427-433 est,
Notre-Dame, Montréal
Session d'été
24 juin au 11 juillet
5 août au 22 août
844-6253 - 844-6165

VIENNENT DE PARAITRE DANS LA COLLECTION "VOIX QUEBECOISES"
QUATRE NOUVEAUX RECUEILS DE POEMES

D'AUBE ET DE NUIT
par MICHEL LAVERDIÈRE
$2.50

LE JOUR INCENDIÉ
par MARCEL SABELLA
$2.50

GLACIEL
par CAMILLE LAVERDIERE
$3.00

NOTRE ROYAUME EST DE PROMESSES
par MARIE JOSÉ THÉRIAULT
$2.50

LES ÉDITIONS FIDES

EN VENTE PARTOUT ET CHEZ FIDES, 245 EST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL H2X 1N9 — TEL.: 861-9621

suites de la première page

JEAN DRAPEAU

des Finances avait fait savoir que les Jeux coûteraient $310 millions et il avait répondu de la façon suivante à une question sur un déficit possible: "Qu'est-ce que c'est un déficit de $5, $6 ou même $10 millions, en comparaison de tout ce que nous allons retirer des Jeux? Si c'est seulement ça, nous sommes prêts à le payer".

Le député Léger ne lâche pas prise et s'adresse cette fois au premier ministre lui-même qui, selon son habitude, fait de l'esquive. "Quand on parle de déficit pour les jeux Olympiques, dit M. Robert Bourassa, on doit tenir compte que des investissements considérables vont être financés — des immobilisations d'au-delà de $200 millions — aux trois quarts par des sommes provenant de l'extérieur du Québec", sous forme de loterie, de monnaie et de timbres olympiques. "C'est dans ce contexte que l'on doit examiner le déficit possible qui peut survenir aux jeux Olympiques", ajoute le premier ministre.

"Est-ce que, oui ou non, vous allez financer un déficit possible, tel que l'avait dit le ministre des Finances?" demande M. Léger.

"Que le Parti québécois est donc pessimiste! Il faut toujours qu'il voit en termes de défaite et de déficit".

Le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, revient à la charge, après une digression du premier ministre sur la taxe municipale.

Cette fois, M. Bourassa répond: "Il est nettement prématuré, en ce qui a trait à un déficit possible, de dire comment il sera partagé entre les différents niveaux de gouvernement, Montréal et Québec notamment. Il est nettement prématuré d'en discuter. Il n'y a pas de déficit qui soit prévu, actuellement, si on tient compte de toutes les rentrées fiscales directes et indirectes. Même si on tient compte des rentrées fiscales directes, il n'y a pas de déficit prévu maintenant".

Hors de la Chambre, M. Lalonde réfère à la lettre de M. Bourassa à M. Trudeau, le 2 février 1973, pour soutenir que le Québec ne s'est jamais engagé à payer le déficit. Cette lettre, dit-il, comporte un engagement négatif, soit celui de ne pas faire appel au gouvernement fédéral pour le financement des Jeux, pourvu que les projets de loterie, de monnaie et de timbres olympiques soient agréés par Ottawa.

Une lecture attentive de cette lettre démontre que tel semble bien être le sens à donner à la missive, ce qui voudrait dire que la ville de Montréal devrait assumer seule le déficit éventuel des Jeux.

Le ministre Lalonde reconnaît par ailleurs que le vélodrome coûtera plus cher qu'on ne le prévoyait. "Mais le maire, dit-il, nous a assuré qu'il y avait un coussin pour couvrir ces coûts et qu'il n'y a pas lieu de réviser le budget à la hausse".

De même, le comité de surveillance ne s'est pas préoccupé jusqu'à ce jour du projet de Village olympique, parce qu'il ne faisait pas partie des dépenses inhérentes aux Jeux. Ce sera différent, par contre, si l'on opte finalement pour un Village temporaire ou mi-temporaire et mi-permanent.

M. Lalonde répète que son comité n'a aucun pouvoir de décision, mais que son pouvoir "moral" pèse très lourd, étant donné que la ville a besoin du gouvernement du Québec. Jusqu'ici, assure-t-il, les relations ont été "excellentes" avec le COJO et "bonnes" avec la ville de Montréal. Il n'y a pas eu d'affrontements. Le comité a émis des directives, notamment pour les procédures de contrôle, qui ont été mises en vigueur.

Le ministre approuve la décision de la ville de ne pas demander des appels d'offres, car même s'il y en avait, le coût final serait peut-être le même, à cause de la hausse des prix et de l'inflation. Il ne peut que déplorer que l'on doive agir ainsi.

ISRAËL-SYRIE

assurances syriennes Washington a pu se faire fort pour prendre un tel engagement.

Hier soir, un grand banquet d'adieu a réuni le secrétaire d'Etat américain et Mme Golda Meir entourée des membres de son gouvernement. M. Kissinger a dit sa joie d'avoir abouti à ce résultat grâce à des "compromis réciproques" à un moment où Mme Meir s'apprête à prendre — peut-être dès demain — sa retraite politique. M. Kissinger a estimé qu'elle pouvait ainsi partir sur une victoire pacifique.

Au Caire, où le secrétaire d'Etat est attendu aujourd'hui par le président Sadate, la satisfaction est grande de voir l'intransigeante Syrie suivre l'Egypte dans la voie politique.

En Israël, si la joie populaire est générale, il n'en va pas de même dans tous les milieux politiques et on attend la séance de la Knesseth, aujourd'hui, pour avoir des éclaircissements du gouvernement sur le texte élaboré; dès hier soir, l'opposition de droite estimait que les compromis n'avaient été consentis que de la part d'Israël sans pour autant réduire la menace.

Quant à Henry Kissinger, il aura, à son retour à Washington, à faire un compte rendu détaillé de sa longue mission — la plus longue de l'histoire récente — aux parlementaires démocrates et républicains que le président Nixon a invités à la Maison-Blanche pour une séance d'information.

Cet accord sur la séparation des forces militaires entre Israël et la Syrie intervient cinq mois après celui négocié sur le front du Sinai. A ce propos, on rapporte de source israélienne que c'est une clause non publiée du pacte de non belligérance israélo-égyptien qui a fini par décider M. Kissinger à effectuer le dernier et treizième voyage à Damas où venait d'arriver M. Gromyko. Cet accord supposait que les signataires contre-carreraient les activités paramilitaires. On pense que ce texte a servi de modèle, Damas ne pouvant et ne voulant pas s'engager par écrit à geler les activités palestiniennes à un moment où la résistance est appelée à décider de sa participation à la conférence de Genève.

En l'absence de confirmation officielle, on affirme, de source politique israélienne que l'accord d'hier porte:

— installation d'une force d'urgence des Nations unies, de 1,250 hommes ne provenant pas des membres permanents du Conseil de sécurité, et dans une bande large de deux à 6 kilomètres entre les deux armées;

— édification d'une zone tampon de 18 kilomètres (moitié pour chacun des signataires) où l'armement sera limité à 6,000 soldats, 75 chars et 36 canons de 122 mm de courte portée. En-deçà de cette zone, le nombre de soldats n'est pas limité mais le nombre des chars n'excédera pas 450 et les belligérants ne pourront y installer des missiles anti-aériens.

Selon diverses sources, Israël détient 394 Syriens, 10 Irakiens et 6 Marocains alors que 68 Israéliens se trouvent en Syrie. La Croix-rouge refuse de confirmer qu'il y ait parmi les prisonniers de guerre 12 blessés soignés en Israël et 4 en Syrie.

On rappelle enfin que la conférence de Genève s'est ouverte le 21 décembre 1973 sous la présidence de M. Kurt Waldheim, avec la participation des ministres des Affaires étrangères d'URSS, des USA, d'Egypte, d'Israël et de Jordanie. La Syrie, invitée, avait laissé sa place inoccupée.

Cette conférence, proposée par Moscou et Washington, le 28 novembre 1973, a constitué le premier dialogue israélo-arabe, et a fait suite à la résolution 338 du 22 octobre 1973 du Conseil de sécurité.

La conférence de Genève doit normalement se dérouler en trois phases: celle de l'ouverture, celle du désengagement militaire et celle dite politique consacrée à la délimitation des frontières "sûres et reconnues", au problème palestinien et au problème des garanties internationales à apporter au règlement final.

PARTI CIVIQUE

maintenant, semble consister à vouloir entendre les raisons précises qui justifient le comité exécutif à vouloir se voir attribuer un tel pouvoir. Nous avons tenté de rejoindre plusieurs conseillers pour avoir leur opinion sur le sujet, hier après-midi, et dans la majorité des cas où nous avons des réponses, il se dégage que c'est au cours du caucus d'hier que le débat entre conseillers et membres du comité exécutif doit avoir lieu et non ce matin, au conseil.

Ainsi, un conseiller nous a affirmé qu'il n'avait pas encore d'opinion sur la question des soumissions et qu'il attendait la "réunion explicative" avec le comité exécutif pour se former une idée. Un autre devait dire qu'en fonction de l'argumentation du comité exécutif, il prendra sa décision ce matin. Un autre conseiller, M. Jean LaRoche, nous a déclaré que tout en n'étant pas opposé à la demande, il voulait cependant avoir un dossier complet et aller au fond des choses, nous assurant du même coup qu'au caucus les conseillers posaient des questions. Selon M. LaRoche, la réunion du caucus ne devrait pas pour autant empêcher les conseillers d'intervenir à l'assemblée du conseil.

Les conseillers interroges trouvent souvent normal la façon de procéder que veut adopter le comité exécutif en raison de situations d'urgence qui peuvent exister pour la construction des installations olympiques.

Par ailleurs d'autres corps publics sont intervenus hier sur cette question des soumissions. Ainsi le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Roger Carbonneau, devait envoyer un télégramme à tous les conseillers, leur demandant de surseoir à leur décision pour permettre d'étudier en profondeur les raisons invoquées par le comité exécutif, car elle affecte "des mécanismes essentiels à une saine administration publique".

Le Rassemblement des citoyens de Montréal, qui doit faire la lutte au Parti civique lors des élections de novembre prochain, a pour sa part invité les conseillers à ne pas accepter la requête du comité exécutif et a recommandé à l'Ordre des architectes et à l'Ordre des ingénieurs à se prévaloir de l'article 110 du Code des professions pour faire enquête sur l'ensemble des projets des installations olympiques. Le RCM prétend que Montréal n'aurait pas dû confier la préparation des plans, par négociations secrètes, à des architectes et ingénieurs français qui ont sous-estimé les conditions climatiques à Montréal.

Les associations professionnelles des architectes et des ingénieurs pensent, de leur côté, que cette "décision dangereuse découle de la tendance du maire Drapeau à recourir aux professionnels français pour la préparation des plans du complexe olympique".

SAINT-DOMINIQUE

Roy "afin qu'il soit plus facilement accepté par elles", d'utiliser l'Eglise pour "sauver son prestige dans un conflit qui n'avait pu être réglé à cause de l'intransigeance de son syndicat" et de poursuivre l'objectif ultime de "casser le régime des communautés religieuses".

Le syndicat des employés du pavillon, de son côté, préparait au début du mois une brochure tirée à 55,000 exemplaires et distribuée par la CSN, dans laquelle les vingt employés en grève invitent les syndiqués du Québec à signer une pétition appuyant le projet de règlement du conflit préparé en mars par le cardinal Roy, espérant ainsi faire fléchir leurs employeurs. La CSN n'a donc pas du tout l'intention d'abandonner cette "lutte fondamentale".

Reste à savoir si le geste posé par ces trois prêtres et ce laïc militant pourra, comme ils l'espèrent, "amener du neuf dans une situation qu'on croit interminable et sans issue".

NICOLA DI IORIO

qu'il porterait l'affaire en appel et qu'il demanderait sans délai la libération de Di Iorio en vertu d'une requête en habeas corpus.

On doit cependant constater que depuis le début des travaux de la Commission d'enquête, aucun tribunal supérieur n'a renversé l'une de ces décisions concernant l'outrage au tribunal.

D'autre part, le juge en chef André Harrigan de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick a rejeté lundi une requête d'un acolyte de Di Iorio, Carmine Guiliani, qui demandait l'émission de mandats d'amener et d'avis de comparution contre quatre policiers, sous des accusations d'arrestation illégale à l'endroit de Di Iorio.

Ces accusations faisaient suite à l'exécution du mandat d'amener émis le 15 mai dernier contre Di Iorio par la Commission de police du Québec. Ce jour-là, celui qui a été identifié comme le no 3 de la Mafia montréalaise, ne s'était pas présenté devant la Commission d'enquête sur le crime organisé conformément à l'ordre qui lui avait été signifié un mois plus tôt.

Devant le juge Harrigan, Guiliani a expliqué qu'il prenait son petit déjeuner au Motel La Rema, près de Edmunston, en compagnie de Di Iorio, quand quatre voitures bondées de policiers ont fait irruption. Les policiers se sont emparés de Di Iorio, l'ont menotté et transporté au poste de police.

Guiliani affirme avoir dû conduire son automobile, escorté par un policier, jusqu'au poste de la GRC. Di Iorio fut gardé toute la nuit en cellule tandis que Guiliani affirme avoir été détenu durant trois heures.

Le lendemain matin, le témoin prétend qu'alors que le juge Bérubé d'Edmunston étudiait la validité du mandat d'amener contre Di Iorio, ce dernier fut kidnappé et ramené à Montréal.

Guiliani a précisé que le soir même, il a communiqué avec l'avocat Léo-René Maranda, de Montréal, qui lui a dit de dénoncer les policiers impliqués dans l'incident.

Après l'audition de Guiliani et un débat de quatre heures et demie, le juge Harrigan a déclaré qu'il n'était pas satisfait des demandes du plaignant. Il a exprimé l'opinion que Me Maranda avait abusé de la Justice par l'intermédiaire de Guiliani.

Toutefois, il a ajouté que sa décision n'empêchait pas Guiliani de porter d'autres accusations ou de porter sa cause en appel.

C'est d'ailleurs ce qui sera fait. L'avocat de Guiliani, Me Jean-Claude Angers, a fait savoir qu'il porterait la dénonciation devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, le 4 juin, afin de déterminer notamment si le juge Bérubé avait l'autorité d'entériner le mandat émis en vertu de la Loi de police du Québec et le code québécois de procédures civiles.

TRUDEAU

pui des "peas" (les "Pea-Soupers", comme on appelle les Canadiens français dans cette province qui est à maints égards l'Alabama (du Canada) du Québec.

Fort subtilement, le chef libéral devait cependant profiter de son arrêt à Moncton, comme de ceux de Rogersville. Newcastle et Bathurst, pour réitérer les positions de son gouvernement sur la dualité linguistique et la diversité culturelle au Canada. S'il a parlé surtout, en anglais, du gel des prix et salaires, du budget, du leadership et du développement régional, M. Trudeau devait se dire fort ému, en français, de se retrouver "en terre d'Acadie" et parler "de ce pays que nous sommes en train de bâtir tous ensemble, où il y a de la place pour toutes les communautés."

"Le Canada doit nous prendre tous tels que nous sommes," a poursuivi le premier ministre. en signalant que même au sein de sa communauté francophone, il y avait plusieurs souches, plusieurs traditions distinctes: petit coup de chapeau au particularisme acadien, cette communauté appréciant de moins en moins qu'on la confonde avec les francophones du Québec. Et pour illustrer cette thèse, qui M. Trudeau pouvait-il trouver de mieux que le président du Parti libéral du Canada, le sénateur Gilbert Molgat, qui se trouvait à ses côtés et "dont les ancêtres ne sont même pas des Français mais plutôt des Belges. C'est pourquoi nous, du gouvernement fédéral, ne parlons plus seulement de bilinguisme mais aussi de multiculturalisme", de dire encore M. Trudeau.

Comme s'il voulait désamorcer les passions locales, le chef libéral a ensuite mis en garde les Acadiens contre la sorte d'irrédentisme que pourrait leur inspirer une expérience historique aussi traumatisante que leur déportation par les Britanniques. "C'est certes révoltant, mais il s'est produit des choses encore plus révoltantes au cours de l'histoire canadienne: le sort que nous avons fait aux indiens et aux Esquimaux, par exemple, et qui incite aujourd'hui certains d'entre eux à vouloir se couper de la collectivité canadienne."

Mais en vérité, nous ne pouvons pas récrire l'histoire, et il est utile de vouloir corriger les injustices du passé. Mais nous pouvons être justes aujourd'hui même, rendre justice à toutes les communautés canadiennes".

Il va sans dire que malgré la prudence affichée publiquement par M. Trudeau, l'affaire Jones a suscité beaucoup d'intérêt dans son entourage ainsi que parmi les journalistes qui l'accompagnent. Même les plus partisans affichent une certaine sympathie pour "l'épreuve" qui frappe M. Stanfield en cette campagne électorale où il espérait faire des gains au Québec... tout en lorgnant du côté de Moncton. Car si le maire Jones devait maintenir sa candidature, à titre des indépendants dans ce comté jusqu'ici conservateur, le député sortant Charles Thomas pourrait fort bien se trouver en difficulté et se voir supplanté par le candidat libéral Léonide Cyr. En effet, la majorité de M. Thomas, en 1972, n'avait été que de 5,504 voix, soit moins de 10 p.c. des suffrages exprimés. De sorte que ce revirement est fort plausible. Ce gain libéral apporterait un siège de plus à M. Trudeau dans un Parlement où, vraisemblablement, chaque siège comptera, où encore, il remplacerai Percy Smith au sein du caucus libéral si par hasard celui-ci ne parvenait pas à conserver le comté de Northumberland Miramichi aux libéraux, comme il en est rumeur, en certains milieux.

C'est pourquoi les libéraux du Nouveau-Brunswick se désolent de na pas avoir eu vent de l'affaire Jones avant que celle-ci n'éclate car leur candidat dans Moncton, Léonide Cyr, sans être pitoyable, n'est pas le meilleur que l'on aurait pu trouver. "Quoi qu'il arrive, de commenter le député libéral d'un comté avoisinant, cet incident me permettra de faire le plein de voix acadiennes."

$25 MILLIONS

Suite de la page 3

avec les structures habituelles; le renforcement du commerce sur les rues Ontario et Amherst; la conservation des établissements industriels non-nocifs; la plantation de nouveaux arbres; et la reconstruction des chaussées et trottoirs en mauvais état, ainsi que l'élimination des câbles aériens.

La mise en oeuvre de ce programme a été retardée jusqu'à maintenant par le gel des crédits fédéraux à la rénovation urbaine depuis janvier 1971. Montréal assumera les coûts de ce programme avec la participation financière des gouvernements provincial et fédéral.

Le Service d'urbanisme et d'habitation a également soumis au conseil municipal deux programmes de logements à loyer modique totalisant 184 unités, dont l'un, les Habitations Jarry, est exclusivement destiné aux personnes âgées. Ce projet doit être réalisé sur l'emplacement de la staton de métro Jarry.

L'autre projet, les Habitations Tourville, est réparti sur dix emplacements dans les quartiers Saint-Henri et Sainte-Cunégonde. Il s'agira d'édifices de trois étages dont la moitié des logements auront trois chambres à coucher et plus.

L'Alliance manifeste aujourd'hui mais hésite sur sa stratégie de demain

par Lise Bissonnette

Après avoir soupesé et redouté les aléas de la guerre, l'assemblée générale de l'Alliance des professeurs de Montréal a préféré opter pour un repli stratégique temporaire. Environ 1,500 enseignants avaient répondu à la convocation, après que leur président eut annoncé mardi "la fin du dialogue" avec la CECM.

Mais après avoir précisé les conditions de travail qui leur seraient acceptables l'an prochain, les membres de l'Alliance ont confié à un comité spécial "de coordination et de stratégie" toutes les propositions d'action, sauf la décision de tenir aujourd'hui une manifestation.

L'assemblée générale sera cependant reconvoquée la semaine prochaine et le comité d'action lui fera rapport tout en lui proposant des moyens de pression. Ceux-ci tiendront plus du harcèlement de style "guérilla" que de la bataille rangée, si l'on en croit les propositions déposées hier soir, après qu'on eut rejeté systématiquement toutes les formules de débrayage.

Les proposeurs de la création de ce comité d'action étaient cependant loin de viser à une dilution du combat. Il faut plutôt interpréter ce détour comme une manoeuvre tendant à déplacer l'état-major de la lutte hors de la direction actuelle de l'Alliance. Le leadership de M. Chagnon est visiblement contesté par la fraction la plus militante du syndicat, dont plusieurs tenants lui ont reproché hier d'avoir retardé indûment à s'engager dans une négociation serrée avec la CECM.

C'est d'ailleurs un opposant déclaré de M. Chagnon, M. Jean-Claude Marsolais, que l'assemblée a désigné pour diriger ce comité d'action. Celui-ci a bien sûr fait appel au consensus, sans pourtant négliger de répondre au coup de fleuret du président de l'Alliance qui venait de lui supposer des "ambitions" de grimper dans la hiérarchie syndicale.

Mais on ne peut plus guère présumer du degré de combativité que le comité d'action soulèvera la semaine prochaine, à la suite de la pénible et très longue assemblée d'hier soir. L'Alliance n'est pas encore remise de la solitude qu'elle éprouva dans des combats passés (bill 25, déclassement des enseignants) et semble plongée, depuis près de trois ans dans un profond scepticisme à l'égard des appels à l'action directe.

Aussi a-t-on assisté à des refus massifs tant d'un débrayage général précédant la manifestation de cet après-midi, que d'un débrayage de quelques jours au cours de la période d'exament de fin d'année. Ce rejet naissait cependant d'un sentiment mixte: les uns voient là une stratégie éculée qui n'a d'autre effet que d'enrichir la CECM, les autres plaident pour la consultation universelle avant l'action, ou encore pour un accent sur la dimension "pédagogique" des luttes plutôt que leur caractère syndical.

Au cours de près de cinq heures de réunion, le seul ralliement indubitable s'est fait autour des griefs déjà rendus publics par l'Alliance (non-rengagements, alourdissement de la tâche d'enseignement) ainsi que sur des revendications précises.

L'assemblée, à très forte majorité, a demandé l'annulation complète de tous les non-rengagements annoncés par la CECM. Elle a ensuite défini elle-même les principaux critères de détermination de la tâche. Entre autres mesures, on a réclamé qu'un enseignant du secondaire n'effectue jamais plus de vingt périodes d'enseignement par semaine et que les groupes d'élèves n'excèdent pas le nombre de 30 au secteur général et de 20 pour les ateliers du secteur professionnel.

A l'élémentaire, les groupes-élèves devraient être de 30, en maternelle de 20. On exige aussi une diminution substantielle des groupes dans les classes d'inadaptés.

Le problème de la tâche semble donc l'élément le plus mobilisateur à l'heure actuelle. Plusieurs groupes d'enseignants du secondaire ont déjà entrepris des luttes locales; on a appris hier que certains d'entre eux ont carrément refusé de participer à la répartition de tâche qui se fait habituellement en collaboration avec la direction des écoles à ce moment-ci de l'année. Ils ne signeront également aucune feuille de tâche.

Une proposition visant à étendre ce genre de harcèlement et, s'il le fallait à "prendre en charge les écoles pour mettre en force les critères déterminés par les enseignants", a été transmise au comité d'action.

Rappelons que les membres de l'Alliance partent aujourd'hui vers 16 heures du centre commercial Maisonneuve, d'où ils se dirigeront, en manifestant, vers les bureaux de la CECM. Il y déposeront un mémoire contenant leurs griefs et transmettront leurs résolutions d'hier au conseil des commissaires.

LES HÔPITAUX

Suite de la page 3

touré les délibérations du conseil d'administration, ce qu'ont tenté, en vain, MM. Cliche et Denis.

A six reprises, leur proposition pour ouvrir au public la partie des séances du conseil où sont étudiées les questions d'intérêt public comme la vocation de l'hôpital ont été battues. Ils ont aussi proposé que des assemblées publiques comme celle d'hier soir aient lieu plus souvent. Ils ont été défaits.

Ils ont par contre obtenu que les procès verbaux du conseil d'administration et du comité administratif soient publics et qu'il puissent être consultés sur demande écrite produite au directeur général de l'hôpital.

"Nous sommes convaincus que c'est par cette voie que devra passer la nécessaire réforme en profondeur dont la loi 65 n'est qu'une timide amorce. En rester au stade actuel signifierait donner raison à ceux qui n'ont pas intérêt à ce que les choses changent", concluent MM. Cliche et Denis.

Un Stanfield tellement décontracté qu'il en perd ses notes . . .

par Fay La Rivière

HALIFAX (PC) — Un politicien sûr de lui-même, de son auditoire, et de la victoire, a remplacé hier soir, à Halifax, le froid professeur d'économie qu'ont rencontre les sympathisants conservateurs, venus au début de la campagne, le rencontrer à Winnipeg, Joliette et Montague, dans l'Ile-du-Prince-Edouard.

Chez lui, dans sa circonscription, devant 1,300 partisans enthousiastes, M. Stanfield s'est transformé en un leader gagnant, après une nomination naturellement incontestée à la candidature de Halifax. L'ancien premier ministre de la Nouvelle-Ecosse s'est retrouvé tel qu'il était pendant les 11 années qu'il a dirigé les destinées de sa province natale, selon de nombreux assistants à l'assemblée.

Délaissant son texte, M. Stanfield a préféré rappeler les hauts et les bas de la politique locale, et, attaquant au grand plaisir de l'assemblée, tour à tour le premier ministre de la province, M. Gerald Reagan ou les politiciens fédéraux libéraux de la région, comme le leader parlementaire du gouvernement, M. Allan MacEachen, sans oublier bien sûr le premier ministre Trudeau, également dans les Maritimes pour "faire campagne, excusez, si j'exagère...", a dit M. Stanfield.

Tant et si bien qu'en voulant revenir au point de son programme électoral qu'il avait choisi d'annoncer hier soir, l'augmentation des pensions, M. Stanfield s'est exclamé "je m'amuse tellement que j'en ai perdu mes notes."

Le leader conservateur a dévoilé à Halifax les mesures visant à restaurer le pouvoir d'achat de la pension de vieillesse au niveau où elle devrait être si elle avait augmenté au même taux que l'inflation depuis la dernière réforme en profondeur de 1967. A l'automne, a dit M. Stanfield, un gouvernement conservateur portera la pension de vieillesse et le supplément garanti à un total de $202.

Lewis accuse Stanfield de jeter de la poudre aux yeux

TORONTO (PC) — M. David Lewis, chef du NPD, accuse M. Robert Stanfield, chef du Parti conservateur, de chercher à éblouir les Canadiens avec sa proposition récente au sujet de coût des hypothèques. "C'est de la poudre aux yeux, soutient M. Lewis, et c'est bien conforme au style des tories, ajoute-t-il.

Mardi soir, M. Stanfield disait qu'un moyen de réduire le coût des hypothèques, c'était l'impôt sur le revenu, plus précisément un abattement fiscal.

"Les cheveux me dressent sur la tête", a déclaré à ce propos M. Lewis dans une interview à la station de radio CKEY.

A des reporters, M. Lewis a dit par la suite:

"Cest de la poudre aux yeux. Ce que M. Stanfield propose, c'est que soit déductible de votre impôt sur le revenu ce que vous payez au-dessus de huit pour cent en intérêts sur une hypothèque. "Ça ne signifie rien pour le contribuable dont le taux fiscal est de 20 ou 25 p.c. Ça ne diminue son hypothèque que d'environ un demi pour cent".

M. Lewis reconnaît qu'une telle mesure pourrait aider ceux qui ont une hypothèque de $50,000 ou de $60,000 et il ajoute:

"Mais je ne suis pas très intéressé à venir en aide à ces gens".

Dans son interview radiophonique, le leader du NPD a souligné une fois de plus que son parti veut que le taux d'intérêt ne puisse pas dépasser six p.c. pour les prêts hypothécaires consentis par les banques et autres institutions de prêts.

la météo

Un système dépressionnaire devait passer la nuit dernière au sud de la province et apporter de la faible pluie passagère ou des averses. Des passages nuageux produits par ce système devraient affecter également les régions du Bas-du-Fleuve. Ailleurs le soleil brille. Une zone de haute pression suivra pour jeudi et vendredi et le ciel se dégagera progressivement. Quelques averses demeureront possibles jeudi pour le sud-ouest du Québec où l'air sera encore instable. Les températures resteront sous la normale saisonnière jeudi et friseront la normale vendredi.

●

Régions de Chibougamau, du Lac St-Jean: ensoleillé. Maximum près de 60. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

●

Régions de la Haute-Mauricie, de Pontiac-Témiscamingue, de l'Abitibi: Maximum près de 60. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

●

Région de Québec, Trois-Rivières: passages nuageux avec possibilité d'averses en fin de journée. Maximum près de 60. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

●

Régions d'Ottawa, de Montréal, des Cantons de l'Est, des Laurentides: passages nuageux avec quelques averses surtout en fin de journée. Maximum de 60 à 65. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

●

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles, de Rimouski, de Gaspé: ensoleillé. Maximum 55 à 60. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

DÉCÈS

BOCTI, Fernand Maurice. Subitement à Montréal, le 28 mai 1974 à l'âge de 59 ans, est décédé M. Fernand Maurice Bocti, époux de Marie-Antoinette Nasra, père de Henri, Pierre et Antoine. Les funérailles auront lieu vendredi le 31. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée angle Boul. Décarie et Notre-Dame de Grace à 10 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et ami sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON, J. Alphonse. A Gagnon Siding, Abitibi, le 28 mai, 1974 à l'âge de 58 ans, est décédé M. J. Alphonse Gagnon, époux de Lucille Pelchat. Au cours de sa carrière, il a rempli des fonctions des plus importantes au sein de l'Association des Marchands de Bois, l'Association des 4H, l'Association des Manufacturiers de Bois de Sciage, l'association Forestière de la Rive Sud. Il était en outre un des membres les plus actifs de la Corporation du Camp-Ecole Trois Saumons, dont il a été président. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants Michel et Anne Couture, ses petits-enfants Martin et Isabelle, sa belle-fille Pauline Boily, son gendre Dr Louis Couture de Montréal, sa belle-mère Mme Napoléon Gagnon, ses beaux-parents M. et Mme Albert Belchat de Tourville, ses frères et belle-soeurs M. et Mme Calixe et Roland Gagnon, Mme Charles Gagnon, M. et Mme Robert Lavoie, Mme Emilio Leclerc, M. et Mme René Belchat ainsi qu'un nombre considérable de neveux, nièces. Les funérailles auront lieu vendredi, 31 mai. Le convoi funèbre partira de la Résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., no 738, Avenue Royal, Beauport, à 14 heures 45 pour se rendre à l'église de Beauport où le service sera célébré à 15 heures. Et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. A la demande de la famille, un don peut être fait à l'Institut de Cardiologie de l'Hopital Laval en témoignage du défunt.

GODBOUT, Henri. A Montréal, le 29 mai 1974 à l'âge de 68 ans, est décédé M. Henri Godbout, ex-employé de la Compagnie Building Products et ancien marguillier de la paroisse St-Pierre Claver, époux de Béatrice Neveu. Outre son épouse, il laisse dans le deuil deux filles, Pierrette (épouse de Robert Perreault), Marielle (Mme Marielle Buron), quatre petits-enfants Richard, Benoit et Alain Perreault et Nathalie Buron, ses frères et belles-soeurs M. et Mme Eugène Godbout, M. et Mme Telesphore Godbout, Mme veuve Irène Cholette, M. Léo Godbout, Cécile Godbout, M. et Mme Roger Petelle (Yvette), M. et Mme Roger Godbout, Jeannette Godbout, M. et Mme Walter Neveu, M. et Mme Eveline Routhier, M. et Mme Gaston Neveu, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi, 1er juin. Le convoi funèbre partira du Salon de la Société Coopérative de frais funéraires, No 4848 rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Pierre Claver où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARD, Capitaine X. A Montréal, le 28 mai 1974 à l'âge de 72 ans, est décédé le Capitaine X. Savard, époux en premières noces de feu Gabrielle Germain et en deuxième noces de Alice Trudel, père de Mme René Bernard (Thérèse), Françoise I.L., François-Guy, Jean-Paul, Jacques et Claude (pianiste de concert). Les funérailles auront lieu samedi, 1er juin. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée, no. 400 rue Henri-Bourassa Est à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Charles Garnier où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de Pointe-Claire, Champ d'Honneur lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Un rapport recommande de fermer les polyvalentes de la Gaspésie

BONAVENTURE (PC) — Une commission spéciale d'enquête recommande à la commission scolaire régionale Baie des Chaleurs, en Gaspésie, la fermeture des écoles polyvalentes de ce territoire à compter du 1er juillet, tant et aussi longtemps que la population locale n'aura pas statué sur les formules de remplacement des structures actuelles.

Les besoins de l'école, dit le rapport, "sont dictés par un système administratif, technique, juridique et étranger qui est, par conséquent, antidémocratique."

Cette commission d'enquête était issue d'un congrès de l'Association des commissions scolaires de la Gaspésie tenu en octobre dernier. Ses travaux ont débuté en janvier. Les enquêteurs ont entendu les témoignages de près de 2,500 personnes et ont étudié 22 mémoires.

C'est M. Pierre Béland, de la direction générale de la planification au ministère de l'Education, qui présidait la commission. On y retrouvait également des membres de la direction de la commission scolaire Baie des Chaleurs, des parents, des enseignants et des étudiants.

Les recommandations du rapport, déposé cette semaine, visent à redessiner l'école selon trois concepts:

- Les étudiants, avec l'aide d'éducateurs et de personnes-ressources, définiront eux-mêmes l'école et leur mode de vie dans celle-ci.
- Les éducateurs et les personnes "en formation" doivent négocier ensemble leur démarche et leur cheminement.
- On doit abolir l'école "bâtisse" dans laquelle les personnes sont guidées et enfermées dans une direction donnée.

Les enquêteurs indiquent finalement aux commissaires d'école qu'il leur appartient de décider si "le mot démocratie veut vraiment être le pouvoir de la collectivité et non celui de ses représentants."

Délit de fuite

Les policiers de la CUM recherchaient toujours hier le conducteur d'une Météor ou d'une Ford 1974 de couleur foncée, en rapport avec la mort d'un homme de 32 ans, M. Harvey Hobbs, du 47, Desseriens à Lebel-sur-Quevillon, en Abitibi. M. Hobbs aurait été heurté par cette voiture, à 21h45 mardi soir, alors qu'il traversait la rue, à l'angle de rue Saint-Denis et Roy. Il devait succomber à ses blessures peu de temps après son arrivée à l'hôpital.

"Le projet de Bacon" offrirait des parkings aux enfants d'assistées

Le projet de garderies du gouvernement du Québec a comme objectif de diviser les exploités entre eux en créant des pressions sur les emplois et les salaires et forcera les assistées sociales à retourner sur le marché du travail à des conditions salariales minimales tandis que les femmes mariées déjà sur le marché du travail seront forcées de quitter leur emploi devant les nouvelles arrivées qui bénéficieront d'une aide provinciale quant aux frais de gardiennes d'enfants.

C'est l'opinion de l'Association pour la défense des droits du Montréal métropolitain qui s'oppose au projet qu'elle appelle "le projet de Bacon" parce qu'il offre, "sous les auspices d'un libéralisme douteux, des parkings pour les enfants des femmes chefs de famille sur le bien-être".

L'ADDS-MM est d'avis que le projet de garderies exposé par Mme Bacon n'a rien à voir avec les revendications des garderies populaires, qui veulent un contrôle exercé par les parents sur les prix, la pédagogie, l'emploi des moniteurs et les horaires.

La porte-parole de l'ADDS-MM, Mme Danielle Lamoureux, explique que d'après les barèmes fixés par le projet de garderies, il est clair qu'il ne s'adresse pas aux femmes mariées déjà sur le marché du travail, puisque ces dernières, en comptant le salaire de leur mari, ont un revenu familial supérieur à celui qui peut justifier une aide financière pour la garde d'un enfant.

Donc, de poursuivre Mme Lamoureux, le projet s'adresse, et on le dit dans le projet, "aux familles monoparentales à faible revenu, c'est-à-dire aux femmes chefs de famille assistées sociales."

Les emplois offerts à ces femmes sont pour la plupart des emplois rémunérés au salaire minimum ou à moins du salaire minimum, des emplois où les conditions de travail sont particulièrement pénibles: serveuses, emplois dans l'industrie du textile, etc.

Pour toutes ces raisons, l'ADDS se prononce contre le projet de garderies de Mme Bacon et entend réagir fortement et prochainement contre ce projet.

Treize qui attendent depuis dix jours . . .

Depuis 10 jours, une famille de l'Assomption (11 enfants et les parents) vit dans un logis sans électricité. La maison déclarée insalubre par suite d'un incendie, le 19 mai, a plusieurs poutres que le feu a léchées.

La famille sinistrée ne parvient pas, ni le bureau local d'assistance sociale, à trouver un autre logis. Le père ayant un emploi, il n'a pas droit aux prestations d'aide sociale et les seuls secours sont venus de la Croix-Rouge ($37 en aliments), de quelques pompiers volontaires et de quelques citoyens.

Hier, le Local populaire du sud-ouest (761-1534 ou 761-3822) faisait appel aux gens qui pourraient disposer d'un logis dans un rayon raisonnable de l'Assomption: peut-être à l'Epiphanie, à Saint-Jean ou à Saint-Roch. Neuf des enfants ont moins de 20 ans et il y a trois couples de jumeaux. La question du logis à trouver est primordiale pour cette famille. Ensuite viennent les vêtements, les meubles et les secours d'appoint.

Le 5e du GRP sera souligné à Montréal

Pour souligner le cinquième anniversaire de fondation du GRP (Gouvernement révolutionnaire provisoire) du Sud-Vietnam, l'Association des patriotes vietnamiens au Canada organise à Montréal une conférence de trois jours (7, 8 et 9 juin) qui se déroulera au pavillon Lafontaine de l'UQAM.

A la séance d'ouverture, vendredi soir (7 juin) on prévoit la présence de l'actrice américaine Jane Fonda, qui fera part d'un récent voyage d'observation dans les zones libérées du Sud-Vietnam, et d'un grand nombre d'invités québécois, canadiens et étrangers.

Le lendemain, samedi, des ateliers regrouperont les participants autour de thèmes tels: les accords de Paris, la politique du Canada face au Sud-Vietnam, la "troisième force", les prisonniers politiques et le sens de la lutte pour l'indépendance nationale. Le tout se terminera le dimanche 9 juin, par une soirée de solidarité. Toutes ces manifestations sont ouvertes au grand public.

aux 4 coins

L'huissier de Poher est méfiant

PARIS (AFP) — Un jeune escroc, Jean-Pierre Meyer, qui avait tenté de duper M. Alain Poher, président du Sénat, a été condamné à quatre mois de prison ferme par la 14e Chambre correctionnelle de Paris. Agé de 20 ans, Meyer se sentait quelque disposition pour faire des dupes, il pensait bien inscrire à son tableau de chasse M. Alain Poher, à qui il avait téléphoné un matin en lui disant: "Je suis un neveu de M. Rach, ancien sénateur, qui est un de vos amis. Or, comme je suis sans argent, il m'a conseillé de vous téléphoner pour vous demander une aide pécuniaire. Il faut absolument que je me rende à Strasbourg pour assister à l'inhumation de ma malheureuse mère".

Le président du Sénat se laissa apitoyer et répondit: "Allez au palais du Luxembourg, vous vous adresserez à l'huissier de mon cabinet et, sur mes instructions, il vous remettra ce soir un pli contenant 250 f." Mais l'huissier était un homme avisé, et qui avait de la mémoire. Il se souvint qu'une note était passée dans les services, indiquant qu'un certain Jean-Pierre Meyer était enclin à faire des dupes, et qu'il fallait bien se garder de répondre à ses sollicitations. Lorsque le jeune homme se présenta, il fut donc appréhendé, et inculpé de tentative d'escroquerie.

Vingt nouveaux rhinos unicornes

DJAKARTA (AFP) — Le nombre de rhinocéros à une corne, espèce qui était en voie d'extinction et que l'on ne trouve que dans la réserve de Ujungkulon dans l'ouest de Java, s'est accru d'une vingtaine d'unités depuis les années soixante et atteint maintenant 40 à 50, indique un rapport d'experts du World Wildlife Fund. Selon les experts, M. Rudolf Schenkel et sa femme Mme Lotte Hulliger, la réserve de Ujungkulon offre "des conditions satisfaisantes" pour la protection de cet animal qui auparavant était chassé illégalement parfois à l'aide d'hélicoptères et de mitrailleuses. Les rhinocéros étaient recherchés pour leurs cornes qui, selon certains, possèdent des vertus aphrodisiaques.

Les consommateurs en URSS

MOSCOU (AFP) — En 1973, sur cent familles soviétiques, 67 possédaient un téléviseur, 60 une machine à laver, 49 un réfrigérateur, indique "La Pravda", dans un tableau récapitulatif des résultats de l'économie au cours des quatre dernières années, publié à l'occasion des prochaines élections au Soviet suprême. Le quotidien rappelle que le revenu national s'est élevé de 27.3 p.c. depuis 1969 et que la croissance industrielle a été de 7.5 p.c. par an au cours de ces quatre dernières années. De 1969 à 1973, ajoute le journal, la production d'énergie électrique est passée de 689 à 915 milliards de KWH, celle du pétrole de 328 à 429 millions de tonnes, celle de l'acier de 110 à 131 millions de tonnes.

"La Pravda" précise d'autre part que plus de neuf millions d'appartements (surface utile: 430 millions de M2) ont été construits en quatre ans. Le commerce de détail a atteint un montant de 185.7 milliards de roubles en 1973 contre 144.4 en 1969 et 1040 ordinateurs et systèmes de gestion intégrée ont été mis en service. Enfin, selon le journal, le revenu réel par habitant a augmenté de 20.5 p.c. en quatre ans. Le salaire nominal moyen mensuel est passé de 117 roubles à 135 roubles.

Découverte de 200 foetus à Rio

SAO PAULO (AFP) — Deux cents foetus humains ont été trouvés enterrés près d'une maternité à Vila Mariana, dans la banlieue de Sao Paulo. La macabre découverte a été faite par des enfants qui jouaient dans un terrain vague près de la clinique. Selon la police, tous les foetus étaient enveloppés dans des sacs de plastique et certains avaient sept mois d'âge. Les autorités municipales ont laissé entendre qu'une action judiciaire pourrait être intentée contre la clinique pour avortement criminel et dissimulation de cadavres. Le directeur de l'établissement, qui procède à une moyenne de 80 accouchements par jour, a seulement déclaré que le degré de mortalité était élevé et que les autorités n'avaient jamais répondu à une requête de la clinique de construire un cimetière près de l'immeuble.

Les "anomalies" du nucléaire

WASHINGTON (AFP) — La Commission de l'énergie atomique (A.E.C.) a publié un rapport signalant que 861 "anomalies" se sont produites l'an dernier dans les 42 centrales nucléaires du pays et dans 22 qui sont en construction. L'AEC précise qu'il s'agit de 472 incidents jugés "insignifiants", de 371 qui "auraient pu être significatifs" et de 18 qui le furent "directement". Dans cette dernière catégorie la commission cite 12 dégagements de radioactivité. Mais, ajoute-t-elle, "dans aucun cas la radioactivité n'a dépassé les limites permises." Un porte-parole de cet organisme a ajouté qu'aucun de ces douze incidents n'a constitué de danger pour la santé ou la sécurité publiques.

18 mineurs périssent ensevelis

SEOUL (AFP) — Dix-huit mineurs ont été pris sous l'effondrement d'une galerie à 1,500 mètres sous terre, dans une mine de houille située à environ 300 km à l'est de Séoul, annonce la police. Il est à craindre que tous les ouvriers ensevelis aient péri. Cinq cadavres ont été dégagés par les équipes de secours. Cinq des sauveteurs ont été blessés par des éboulis de roches et ont dû être hospitalisés, ajoute la police.

loisirs

Tennis sur gazon à Laval

La Récréathèque de Laval sera le théâtre du championnat ouvert de lawn-tennis du Québec sur courts couverts. Une centaine de joueurs et joueuses participeront aux championnats du 1er au 9 juin. Parmi les favoris et favorites, on retrouve Pierre Lamarche, François Godbout, André Tielemans, Richard Legendre, Marc Blondeau, Jim Boyce, Andrée Martin, Nocole Granger-Boucher. Il y aura des simples hommes et femmes, des doubles hommes et femmes, des simples et doubles pour les vétérans masculins.

Sécurité aquatique

A l'approche de l'été, les conseils à la prudence sont de rigueur pour les fervents de la natation. Si vous voulez vous documenter sur la sécurité aquatique, vous pouvez vous adresser au Service de sécurité aquatique de la Croix-Rouge, 2170 boul. Dorchester, à Montréal, à la Société royale de sauvetage 1441, Drummond, à Montréal également, à l'Académie de sauvetage du Québec, 202, Filion, à Sainte-Rose, ou, enfin, au Service national de sauvetage, au pavillon Champagnat, à Cap-Rouge.

Pour les bricoleurs

Si vous êtes un mordu de l'eau et habile de vos mains, vous songez peut-être à construire vous-même votre embarcation. Sachez alors que certaines fédérations disposent d'un atelier ou offrent des plans pour vous aider à construire, au meilleur prix, des canots, des kayaks ou des voiliers de petites dimensions. De plus, certaines bases de plein air construisent des embarcations ou offrent des cours à ce sujet. Pour information, s'adresser à la Fédération de canot kayak ou à la Fédération de voile du Québec, au 881, boul. de Maisonneuve est, à Montréal. Tél.: 527-9311.

Conditionnement physique

"Le conditionnement physique du sportif": tel est le titre d'un ouvrage paru récemment et écrit par Michel Mecteau et Claude Faguy. Ce livre veut, malgré son titre, s'adresser non seulement aux sportifs invétérés mais aussi à tous ceux qui se soucient de leur forme physique. C'est en fait une série de croquis expliquant quelles exercices physiques faire pour s'améliorer dans la pratique de tel ou tel sport.

LOUEZ un PIANO pour une chanson chez



Profitez de notre plan **familial** de location pré-achat, pendant 6 mois.

Venez ou téléphonez

849-6201

Ed Archambault INC.

500-est, Ste-Catherine, angle Berri

McGILL

TRADUCTION
Anglais - Français

Examen d'admission
les 11 et 13 juin à 19 heures
L'inscription à l'examen se termine le 7 juin

Pour plus de renseignements et une formule d'inscription, poster cette annonce à: Centre d'éducation permanente, Université McGill, 772, Sherbrooke ouest, Montréal H3A 1G1, ou composer 392-4901.

éducation permanente

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

VENTE DE DISQUES

MONTROSE
VALABLE JUSQU'AU
15 JUIN

DEUTSCHE GRAMMOPHON 5.99 le disque
Prix Sugg. Manufacturier $7.98 — GRAVURE UNIVERSELLE



139 010 - RAVEL: Bolero - MUSSORGSKY: Pictures at an Exhibition (Orchestrated by Ravel) Karakan, Berlin Philharmonic.



139 030 - TCHAIKOVSKY: Nutcracker Suite - Serenade for Strings. Karajan, Berlin Philharmonic.



138 805 - BEETHOVEN: Symphony No 6 'PASTORAL' - Karajan, Berlin Philharmonic.



138 890 - NICANOR ZABALETA PLAYS - Solo Harp Pieces by J.S. Bach, Handeel, Corelli, Spohr, Faure, Mateo & Isaac Albeniz.



138 925 - BRAHMS: Symphony No 2 - Karajan, Berlin Philharmonic.



139 160 - MOZART: Symphonies No 36 'Linz' & No 39 - Boehm, Berlin Philharmonic.



139 166 - RODRIGO: Concierto de Aranjuez - CASTELNUOVO-TEDESCO: Concertoo for Guitar and Orchestra Behrend - Berlin Philharmonic, Peters.



139 370 - PAGANINI: Trio for Violin, Cello & Guitar, Trio for Viola, Cello & Guitar, Behrend, Drolc Quartet members.



2530 197 - MICHELANGELI PLAYS BEETHOVEN: Piano Sonata No 4.

FUGAIN ET LE BIG BAZAR
Tout va changer - Monsieur Bernard - Bravo Monsieur le monde - Vol au - ainsi va la vie - chante - comme si tu devais mourir - Le roi d'Argot - La fête - Les gentils, les méchants - Le chevalier des causes perdues - La-bas dans les îles - Jusqu'à demain peut-être.
ABL 7011 - prix sugg. Mfg. 7.29

NANA MOUSKOURI - AU THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
Le ciel est noir - Koris filin - voici le mois de Mai - Plaisir d'amour - les cynes "tio ti tio ti" Que je sois un ange - Maria me ta kitrina - mon amour mon enfant - Thoxastiko exodos.
Fontana - 6325.327 - prix sugg. Mfg. 7.29

LAMA "CHEZ MOI"
Chez moi - L'esclave - boire un petit coup - Storia braconne - mes frères - le laveur de carreaux - Ah ! la salle de bain - tous les auf wiedersehen - Le secrétaire - Toute blanche.
Philips - 9101.001 - prix sugg. Mfg. 7.29



CONCERTO SAINT PREUX
Concerto pour une voix - prélude pour piano - andate pour trompette - concerto pour piano - Adagio pour trompette - divertissement - variations - sonate vendenne - Allegro - harmonies - Impromptu.
Gamma GS 168 - prix sugg. Mfg. 7.29



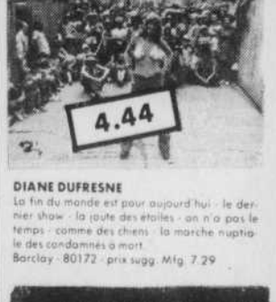
DANIELLE LICARI
Concerto pour une voix de St-Preux - Les parapluies de Cherbourg - Tristesse de Chopin - Gymnopédie - prélude pour un amour - tout autour de la terre - Allegro du Grand siècle de Marcello - Mary - Ann - Adagio d'albinoni - au coeur d'une chanson - mélodie pour un automne - concerto de Tchaikovsky.
Barclay - 80132 - prix sugg. Mfg. 7.29



MICHEL SARDOU
La maladie d'amour - Les gens de Show Business - J'ai chanté - le vieux est de retour - mon mal de foie - le surveillant général - Un enfant - le curé - le fils de Ferdinand - la chanson d'adieu - Et mon.
London - ABL - 7009 - prix sugg. Mfg. 7.29



AZNAVOUR CHEZ LUI, à PARIS
Je reviens - idiote je t'aime - on se réveillera les jours heureux - comme des roses - un par un - à ma femme - désormais - me voila seul - mourir d'aimer - les plaisirs démodés - les enfants de la guerre - quien (qui) reste - comme ils disent, J'ai vécu, non je n'ai rien oublie, le cabotin - emmenez-moi.
Album de deux disques
Barclay 85003/04 - prix sugg. Mfg. 7.98



LÉO FERRÉ 73 - SEUL EN SCÈNE
Les oiseaux du malheur - la fleur de l'age - la mélancolie - le crachat - les souvenirs - l'apression - vingt ans - les amants tristes - avec le temps - préface - ton style - night and day - les étrangers - mister the wind - Ostende - ne chantez pas - la mart - Richard - Il n'a plus rien.
Album de deux disques
Barclay 85005/06 - prix sugg. Mfg. 7.98



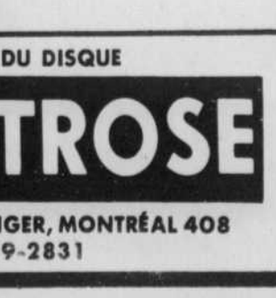
LA FLUTE INDIENNE - LOS CALCHAKIS
Equateur - Pescadores - Amores Hallaras - Colombie - El rio Blanqueno - Perou - Motivos Andinos - la tinya - el condor pasa - destino Argentine - Huayra muhoj - el parajillo - quequenta - carnaval Salteno - el antechispa - Mexique - Danza ezteca - Bolivie - Yaravi - Llamerada.
Barclay - voyage - 40027 - prix sugg. 4.98



DANIELLE LICARI - "CLASSICS" pour une voix
Modinha de Villa - Lobos - Aria de Jean - Sebastien Bach - Marche Turque de Mozart - Adagio de la Sonate Pathetique de Beethoven - Prélude de Jean - Sebastien Bach - Aranjuez de Joachim Rodrigo - Vire - Aimez-vous Brahms de Georges Aric - Adagio Cardinal de Michael Vacquez - Largo de Haendel Allegro de la 40e Symphonie de Mozart.
Barclay - 80152 - prix sugg. Mfg. 7.29



JEAN FERRAT
A moi l'afrique - Picasso Colombe - une femme hhonnête - à l'ombre bleue du figuier - si j'étais peintre ou macon - les saisons - la leçon buissonnière - Paris ao 2,000 - hau hau mélions-nous - ils volent volent volent.
Barclay 80135 - prix sugg. Mfg. 7.29



DIANE DUFRESNE
La fin du monde est pour aujourd hui - le dernier show - la joute des étoiles - on n'a pas le temps - comme des chiens - la marche nuptiale des condamnés à mort.
Barclay - 80172 - prix sugg. Mfg. 7.29

CHARLEBOIS
Salida ritude.
Barclay - 80173 - prix sugg. Mfg. 7.29

SABBATH BLOODY SABBATH, A National Acrobat - Sabbra Cadabra - Looking for today - Spiral Architect BS2695.

Le dernier
Léo Ferré
Et . . . Basta !

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL 408
Tél.: 729-2831

L'objectif de Nixon: gagner un sursis jusqu'à la fin de la session

WASHINGTON (par l'AFP) — Les Américains se demandent si le président Richard Nixon ne cherche pas délibérément à faire traîner l'affaire du Watergate en longueur afin de rendre impossible la conclusion de son procès en destitution avant la fin de l'actuelle session du Congrès.

C'est en tout cas ce dont l'a accusé le sénateur Henry Jackson, l'un des candidats possibles du Parti démocrate aux élections présidentielles de 1976. "Il est clair que la stratégie de la Maison-Blanche est de provoquer des délais et je me demande sérieusement si l'affaire peut être réglée au cours de cette session", a-t-il dit dans une conférence de presse à Miami.

La stratégie de "retardement" de la Maison-Blanche était apparue mardi lorsque M. James St. Clair, le principal avocat de M. Nixon, a annoncé qu'il allait demander à la Cour suprême de laisser la Cour d'appel se prononcer sur le conflit des bandes enregistrées au lieu d'intervenir immédiatement comme le réclame le procureur spécial Léon Jaworski.

Etant donné la lenteur de la procédure pour la destitution d'un président, il n'est pas certain que le Sénat ait le temps de rendre son verdict avant de se séparer à la fin de l'année pour faire place à celui qui aura été élu au mois de novembre.

Selon la constitution américaine, toutes les lois qui n'ont pas été définitivement approuvées avant la fin d'une session parlementaire tombent et doivent être reprises à zéro par le nouveau Congrès. Ce serait apparemment le cas de la loi sur la destitution que la Chambre des représentants pourrait soumettre au Sénat au cours de l'été.

La commission judiciaire de la Chambre des représentants chargée d'examiner les motifs possibles de destitution du président, s'est réunie hier à huis clos pour continuer à prendre connaissance de documents encore confidentiels sur les efforts de la Maison-Blanche pour étouffer l'affaire du Watergate et le rôle que M. Nixon a pu y jouer.

Mais pour le moment le noeud du problème reste le refus de la Maison-Blanche de communiquer à la commission judiciaire, et au procureur spécial Leon Jaworski chargé de l'enquête criminelle, les bandes enregistrées des conversations de M. Nixon sur le Watergate et les autres scandales de son administration.

Lorsqu'elle aura reçu aujourd'hui la réponse de l'avocat de la Maison-Blanche à la requête de M. Jaworski, la Cour suprême décidera, sans doute dès demain, si elle accepte de se saisir du différend ou si elle attendra que la Cour d'appel se soit prononcée.

Le refus de la Maison-Blanche de remettre aux enquêteurs tous les documents appropriés dont elle dispose a provoqué le premier désaccord public entre le président Nixon et le vice-président Gerald Ford. M. Ford, qui fait quotidiennement une ou deux apparitions publiques à travers les Etats-Unis, continue à se déclarer convaincu de l'innocence du président. Mais il n'a pas caché, à plusieurs reprises au cours des derniers jours, que la stratégie obstructionniste adoptée par la Maison-Blanche lui paraissait accroître les risques de destitution.

Au demeurant, cinquante-six pour cent des Américains pensent que la commission judiciaire devrait se déclarer en faveur d'une procédure de destitution si le président Nixon ne lui remet pas les enregistrements demandés sur l'affaire du Watergate.

Ces chiffres ressortent d'un sondage effectué par l'Institut Harris entre le 4 et 7 mai auprès de 1,555 personnes, et dont les résultats viennent d'être annoncés.

Trente-trois pour cent se sont déclarés contre cette mesure tandis que 11 pour cent étaient indécis.

Enfin, l'ancien conseiller juridique de la Maison-Blanche, M. John Dean, a déclaré avoir proposé de sa propre initiative les restrictions qui interdisent à M. James Hoffa, ancien dirigeant du puissant syndicat des routiers (Teamsters) toute activité syndicale jusqu'en 1980.

Dans une déclaration signée la semaine dernière devant les avocats de M. Hoffa — amnistié le 23 décembre 1971 par le président Nixon après avoir purgé cinq des treize années de prison imposées pour fraude — M. Dean a reconnu qu'il avait inséré cette condition dans l'amnistie signée par le président, sans toutefois avoir consulté ce dernier mais après s'être entretenu avec l'ancien ministre de la Justice, M. John Mitchell.

M. Hoffa, qui a récemment intenté un procès dans lequel il demande la levée de cette interdiction, maintient qu'elle avait été prise afin de protéger le poste que détient M. Frank Fitzsimmons, qui avait assuré la suite de M. Hoffa comme chef de syndicat.

L'ancien chef des routiers prétend que cette interdiction avait été imposée à la suite d'une conspiration entre M. Fitzsimmons, et un des conseillers de M. Nixon, M. Charles Colson. M. Dean, dans sa déclaration, ne met toutefois pas en cause son ancien collègue de la Maison-Blanche.

M. Colson, un des inculpés dans l'affaire du Watergate, devint avocat du syndicat des routiers après avoir quitté son poste à la Maison-Blanche. M. Fitzsimmons est un des rares partisans de M. Nixon parmi les grands dirigeants syndicaux et l'a défendu avec acharnement dans l'affaire du Watergate.

Le courant du changement emporte Fulbright

LITTLE ROCK (Arkansas) (pour l'AFP) — Les électeurs de l'Arkansas ont préféré M. Dale Bumpers à M. William Fulbright, sénateur depuis trente ans et président depuis 1959 de l'influente commission des Affaires étrangères.

A 69 ans, M. Fulbright n'a pas réussi, malgré une campagne électorale intense menée sur le terrain, à dissuader les électeurs de l'Etat à se laisser porter par le courant du changement incarné par l'actuel gouverneur de l'Arkansas, M. Dale Bumpers, 48 ans, son adversaire pour l'investiture du Parti démocrate aux élections législatives du mois de novembre.

La défaite est sévère pour celui qui, à l'étranger, est souvent apparu comme progressiste pour ses prises de positions à la tête de la commission sénatoriale: M. Dale Bumpers l'emporte avec près de soixante cinq pour cent des suffrages.

M. Fulbright n'est pas la première victime politique d'ampleur nationale de M. Dale Bumpers. Ce dernier, pour être élu et réélu gouverneur de l'Arkansas, a déjà battu l'ancien gouverneur ségrégationniste Orval Faubus et M. Winthrop Rockefeller, parent de la puissante famille républicaine.

Aux élections législatives du 5 novembre prochain, M. Bumpers affrontera, sans grands risques apparents, un banquier républicain, M. John Harris.

La défaite électorale de M. William Fulbright va entraîner des changements à la tête d'importantes commissions sénatoriales. L'actuel président de la commission bancaire, le sénateur de l'Alabama, John Sparkman, devrait succéder à M. Fulbright à la direction de la commission des Affaires étrangères. Un sénateur libéral, M. William Proxmire (Wisconsin) serait alors probablement appelé à présider la commission bancaire, au déplaisir certain du monde de la banque aux Etats-Unis.

Depuis trente ans qu'il siège à la Chambre haute du Congrès, William Fulbright s'était presque exclusivement consacré aux Affaires étrangères. Ses jugements, souvent critiques, se sont exercés sur la politique de cinq présidents, pendant quinze ans.

Sous l'administration de John Kennedy, William Fulbright a plaidé en vain contre le soutien apporté par les Etats-Unis à la tentative avortée de débarquement d'exilés anti-castristes dans la Baie des Cochons à Cuba. Il s'est opposé au président Lyndon Johnson en condamnant l'intervention américaine en République dominicaine. En 1964, il avait patronné la résolution dite "du Golfe du Tonkin" qui avait donné au président Johnson l'autorité de prendre toutes les mesures qu'il estimait indispensables pour lutter contre les "communistes". Regrettant plus tard ce vote "basé sur une fausse information", le président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères n'allait plus cesser de critiquer l'enlisement américain au Vietnam. Il allait tenter dès lors de reprendre au gouvernement, au profit du Congrès et surtout du Sénat, le contrôle des engagements pris par les Etats-Unis à travers le monde.

Aux primaires de l'Oregon, c'est l'ancien sénateur Wayne Morse, 73 ans, qui a remporté l'élection pour la nomination du candidat démocrate aux élections législatives de novembre. M. Morse, qui s'était opposé à la poursuite de la guerre du Vietnam, avait été battu en 1968, après une carrière au Sénat de 24 ans, par un républicain. M. Bob Packwood, qu'il affrontera de nouveau en novembre.

Dans le Kentucky, le sénateur républicain Marlow Cook et le gouverneur de l'Etat, le démocrate Wendell Ford, ont obtenu facilement les investitures comme candidats de leurs partis pour les élections de novembre.

Enfin, c'est un "réformiste" de 39 ans, M. David Pryor qui est le mieux placé pour succéder à M. Dale Bumpers comme gouverneur de l'Arkansas. S'il n'est pas assuré d'obtenir la majorité absolue, il devance assez nettement ses deux adversaires dont M. Orval Faubus qui tentait, à 64 ans, de retrouver un siège qu'il avait occupé de 1954 à 1966 avant d'être défait par M. Bumpers.

Conflit entre travail et niveau d'instruction

par KURT HAUSER *collaboration spéciale*

Le problème aigu de l'enseignement secondaire en URSS

L'URSS n'échappe pas aux difficultés d'éducation de sa génération montante et le problème y est même particulièrement aigu. Aussi, le Kremlin s'inquiète-t-il au plus haut point du fossé existant entre les aptitudes et l'activité professionnelle, et qui cause un grave préjudice économique au pays.

Une judicieuse insertion dans le monde du travail est d'autant plus nécessaire en URSS que la moité de la population soviétique a moins de 30 ans. Ainsi, pendant le IXe Plan quiquennal (1971-1975) en cours, 12 millions et demi de jeunes vont entrer dans la vie active. Pour donner une idée du gigantisme scolaire en URSS, rappelons que pour la dernière rentrée, traditionnellement le 1er septembre, dans le seul enseignement primaire, on dénombre 50 millions d'écoliers, ayant à leur disposition 300 millions de manuels en 56 langues.

Or, le progrès technique, modifiant la nature du travail, entraîne une reconversion des besoins professionnels et implique ainsi une généralisation de l'enseignement secondaire. Or, voilà que paradoxalement le choix de la profession est laissé à la discrétion de l'intéressé, hormis le frein apporté aux souhaits personnels par le système draconien de sélection pour l'accès à l'enseignement supérieur (1/4 ou 1/5ème des bacheliers).

Pour le 8e Quinquennat (1966-1970), le nombre des diplômés de l'enseignement secondaire a quadruplé par rapport au précédent. Et la généralisation de l'enseignement secondaire qui doit conformément à la Loi-cadre de juillet 1973 être achevée pendant l'actuel IXe Plan Quinquennal (1971-1975) va, dans ces conditions, approfondir plus encore le divorce entre les besoins de l'URSS en main-d'oeuvre et les aspirations professionnelles des jeunes.

La loi fondamentale de juillet 1973

Le Kremlin en a si bien saisi les conséquences que le Soviet Suprême à sa Sixième Session (17-19 juillet 1973), s'est saisi de l'enseignement et des programmes. Après avoir entendu les exposés du ministré de l'Education nationale, M-A. Prokofiev, du président du comité d'Etat pour l'enseignement technique, A-A. Boulgakov, et du ministre de l'Enseignement secondaire et supérieur, V-P. Elioutine, ainsi que le Rapport du premier vice-président du Conseil des ministres, K-T. Mazourov, les députés réunis au Soviet Suprême ont adopté la loi sur les "Fondements de la législation sur l'enseignement public pour l'URSS et les Républiques fédérées (le texte en a été publié dans le quotidien du gouvernement, les Izvestia, du 20 juillet 1973).

Il ressort donc du Rapport — introductif de ladite Loi — sur la situation dans l'enseignement présenté par K-T. Mazourov qu'il convient, d'ici à la fin de 1975, d'imposer la scolarisation secondaire à tous les adolescents, indépendamment de toute considération de race, nationalité, sexe, religion et condition sociale, de former 9 millions de spécialistes de niveau secondaire et supérieur et d'organiser le recyclage des cadres.

A l'appui de son Rapport, K-T. Mazourov, a précisé que 72% des travailleurs soviétiques ont une formation secondaire ou supérieure (complète ou non), que l'URSS compte 7.700.000 spécialistes supérieurs et 11.300.000 spécialistes moyens. Enfin, qu'en deux ans, 10 millions et demi de jeunes ont terminé le cycle secondaire long, que près de 2.100.000 ingénieurs, médecins, enseignants et agronomes sont sortis des écoles supérieures et 3.350.000 spécialistes des écoles secondaires spécialisées. Quant à l'enseignement technique, il a, en deux ans, formé 3.500.000 cadres moyens et 1.800.000 pour l'année 1973.

La Loi-cadre de juillet 1973, une fois débarrassée de l'"océan de charabia" — l'expression est de Paul Valéry — qui l'entoure, ne fait, somme toute, que reprendre des thèses connues depuis 1930, puis actualisées après le XVIIIe Congrès du Parti en 1939, et qui auraient dû être acquises au plus tard en 1970, échéance que la Loi-cadre de juillet 1973 reporte maintenant à 1975...

Toujours est-il qu'en matière d'enseignement secondaire, l'URSS — comme certaines démocraties occidentales — est tout aussi impuissante à prévoir qu'à combattre les exigences de l'accélération du développement économique.

Travail et instruction

Cette loi fondamentale de juillet 1973 ne règle finalement rien du tout. En effet, la généralisation de l'enseignement secondaire, loin d'atténuer les conséquences du divorce entre le marché de la main-d'oeuvre et le niveau de formation des jeunes ne peut, au contraire, que les aggraver.

Déjà, de plus en plus, les bacheliers de l'enseignement secondaire sont, une fois le diplôme en poche, et à leur entrée dans la vie active, contraints d'accomplir des travaux non qualifiés ou peu qualifiés — dans l'industrie comme dans d'autres secteurs — parce que l'URSS ne dispose pas d'ouviers "ordinaires" en nombre suffisant pour exécuter ces travaux: la réserve traditionnelle de main-d'oeuvre qualifiée, c'est à dire la population rurale, est en voie d'épuisement et il ne peut pas être question pour le Kremlin de faire appel à la main-d'oeuvre étrangère pour accomplir les tâches dont les citoyens soviétiques ne veulent pas se charger.

En bref, la plupart des jeunes Soviétiques diplômés de l'enseignement secondaire, donc ayant un niveau d'instruction élevé, veulent faire un travail intéressant. Or, ils sont ainsi amenés à accepter un emploi n'ayant aucun rapport avec leurs intérêts intellectuel, d'où leur ferme intention d'en changer au plus vite.

La doctrine qui proclame "En régime socialiste, chaque travailleur choisit librement son travail", est ici singulièrement battue en brèche. Et, bien évidemment, cette insatisfaction professionnelle provoque une invraisemblable fluidité de la main-d'oeuvre, extrêmement préjudiciable à l'économie nationale par le gaspillage de travail qu'elle entraîne.

Une enquête rendue publique et rédigée par l'Institut de recherche psychologique de l'Académie des Sciences pédagogiques, souligne que cette fluctuation résultant du conflit entre le travail et le niveau d'instruction est essentiellement un problème de jeunes puisque 70 à 80% des travailleurs "instables" ont moins de 30 ans, et 30 à 40% d'entre eux ont même moins de 20 ans.

L'enquête ajoute aussi que chaque changement d'emploi fait perdre en moyenne 35 jours de travail et, pour les jeunes de moins de 20 ans: 41 jours. En bref, la perte occasionnée par cette fluctuation de main-d'oeuvre correspond au non-emploi de 1,300,000 ouvriers et employés, soit une perte de 1 milliard de roubles par an.

Renversement des rôles?

Le "fait intellectuel" qualifié généralement d'"héritage de l'esprit bourgeois", est aujourd'hui entré dans le schéma socio-économico-politique. Son importance vitale est reconnue dans la société socialiste moderne.

Est-ce à dire que nous assistons à un renversement des rôles dans la hiérarchie sociale sbviétique originelle où la classe ouvrière et paysanne prenait le pas devant l'intelligensia?

Nous prendrons bien soin de ne pas trancher, attendu qu'il existe toujours au Kremlin un clan fort actif et très puissant de "traditionnalistes". Mais un fait est, en tout cas, certain: le virage est pris pour une restructuration de la société où l'intelligentsia est désormais appelée à jouer un rôle à part entière.

Les jeunes Soviétiques d'aujourd'hui, petits-fils des bolcheviks d'hier, ont pleinement saisi l'antinomie entre la société soviétique figée par son carcan idéologique et le monde occidental où règne la technologie.

Le professeur V-N. Choubkine, avec son équipe de sociologues, n'en fait pas mystère dans son ouvrage "Sotsiologuitcheskoie Opyty" (Etudes Sociologiques) de 288 pages (Moscou, 1970), il conclut: "Ce sont les professions intellectuelles qui jouissent du prestige le plus grand: 71% des enfants d'intellectuels, 60% des enfants d'ouvriers et 36% des enfants des travailleurs du secteur des "services" veulent exercer une profession de cette nature".

Ainsi, le secteur "tertiaire" (Services) a le moins d'amateurs et l'agriculture n'est guère mieux considérée: 88% des enfants d'agriculteurs veulent s'orienter vers l'industrie. En revanche, le prestige du travail intellectuel est très grand.

Nous assistons là à un phénomène absolument nouveau en URSS, qui pose brutalement, et dans toute son ampleur, le problème humain dans l'économie soviétique: les jeunes sortant de l'enseignement secondaire "formulent leurs propres exigences" (selon l'expression de A. Yanov, dans la revue "NOVY MIR") "à l'égard de la machine de production et qui réclament que celle-ci soit "retaillée" à leur propre mesure. Désormais, ce n'est plus l'homme qui existe pour une certaine tâche, mais bien celle-ci qui doit servir l'homme".

(copyright by BIP)

Correspondances — professions

Profession du père	Les enfants veulent devenir (en %)			
	ouvrier	paysan	employés du secteur des Services	travailleur intellectuel
Ouvrier de l'industrie	35	—	5	60
Kolkhozien ou ouvrier agricole	88	12	—	—
Employé du secteur "Services"	56	4	4	36
Travailleur Intellectuel	25	1	3	71

SARAGUAY-la-FORÊT
(près Cartierville)
SITE
RÉSIDENTIEL / EXCLUSIF
NOUS CONSTRUISONS SUR COMMANDE
La résidence de votre
À l'endroit de votre
Magnifiques terrains
CHOIX
CHOIX
BOISÉS
(Ce sont les derniers lots prêts à construire)
IDÉAL PROFESSIONNELS
737-2608

les 2 boucheries françaises par excellence
les ARDENNES inc.
4975 de SALABERRY
(au magasin seulement)
EN SPÉCIAL CETTE SEMAINE
Rosbif $2.19 la lb
le POITOU inc.
3413, JEAN-TALON EST
727-4743 Service à domicile le samedi

25
au gallon jaune
PEUGEOT
504
Biarritz
10825, Racette - 323-1900

Vous porterez
VOTRE DENTIER
confortablement
Comme tous ceux qui utilisent la poudre adhésive FASTEETH®. Votre dentier tiendra plus solidement, plus longtemps. Vous trouverez un nouveau confort... vous mangerez normalement. Plus de gêne! Demandez la poudre adhésive FASTEETH. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

ASSURANCE MOTO
L.M. DÉSILETS inc.
467-9311 • 861-5395
Québec: 872-7186
C.P. 266, Station Delorimier, Mtl

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil
844-3361

AVIS
Aux acheteurs de Loto-Québec
MINI·LOTO·SUPER
Pour obtenir les
NUMÉROS GAGNANTS
S.V.P. signalez 873-5350
APRÈS 6h.P.M.
ou
synthonisez votre poste de radio préféré, dès midi et trente, tous les vendredis.
Bell Canada et le Ministère des Communications nous avisent qu'aucune ligne téléphonique n'est disponible le vendredi de midi à 6h P.M.
VENDREDI
RÉSULTATS MINI-LOTO
APRÈS 6h. P.M.
La Société d'exploitation des loteries et courses du Québec vous remercie de votre collaboration.

le point

Un accord en peau de chagrin?

On n'aura jamais mis autant de cynisme au service d'une si juste cause.

Un oui timide à peine arraché à Jérusalem et un oui sous condition obtenu à Damas, le président Nixon en personne a pris la tête du grand show pour annoncer au peuple la grande réalisation de son administration qui, derrière la croûte des éclaboussures du Watergate, est encore, à ses yeux, de "régler les affaires du monde."

C'est là qu'on comprend mieux l'acharnement d'un Henry Kissinger, qui, trente-trois jours durant, lâchant le département d'Etat et tous les autres dossiers en cours à ses subalternes, a voulu, coûte que coûte, arracher un accord qui risque d'être en peau de chagrin pour peu que la Syrie et Israël n'y mettent pas assez de bonne volonté.

On aura remarqué en passant que M. Nixon n'a pas tardé à donner le porte-parole de service pour relancer les rumeurs sur son prochain voyage qui, après cette belle percée à Damas, peut commencer dans les jours qui viennent et au Proche-Orient même.

La ficelle est trop visible et le maquillage tient mal. Car si Kissinger a "réussi" à son treizième voyage à Damas — oh la belle coïncidence— c'est parce que Andrei Gromyko s'y trouvait aussi. Et que si Andrei Gromyko a jugé bon de revenir en Syrie c'est parce que Kissinger s'acharnait et qu'il fallait lui montrer (et montrer au monde) que la diplomatie soviétique détient la clé du problème.

La preuve en a été faite, même si M. Nixon ne fait aucune référence au rôle joué par Moscou dans l'heureux dénouement.

Ce qui indique aussi les limites de l'accord sur le désengagement militaire sur le Golan qui, annoncé à Washington, Damas et Jérusalem — il restait hier soir à le soumettre à la Knesseth, n'a pas été formulé dans les mêmes termes. Ainsi, pour M. Nixon, c'est un obstacle levé sur la voie de la paix juste — on connaît la formule depuis qu'elle a fait ses preuves au Vietnam — et c'est une prouesse américaine. Pour Jérusalem, c'est un grand pas qui lui vaudra le retour des prisonniers de guerre mais qui a nécessité des "compromis réciproques". Pour Damas et Moscou, enfin, ce n'est qu'un premier pas, positif certes, mais qui appelle dans les plus brefs délais cette autre solution globale qui sous-entend, faut-il le rappeler, le retrait total des Israéliens et la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

Avec ça, on n'est pas loin de la tour de Babel, et c'est d'autant plus inquiétant que, selon les informations disponibles, Kissinger n'est pas parvenu — grâce à Gromyko probablement — à faire fléchir le président Assad de Syrie et discuter du gel des opérations de fedayine palestiniens au travers des lignes syriennes. Israël n'a donc pas levé l'hypothèque de futurs Maalot et de Kyriat Shmoné, et l'on peut se demander quel sera l'impact, sur l'accord conclu, d'un éventuel raid ultérieur sur une agglomération israélienne...

La logique syrienne est que ce problème ne peut être discuté qu'avec les Palestiniens eux-mêmes. Le leader de la résistance M. Yasser Arafat, a été consulté un peu à toutes les étapes, et en dernier lieu à la veille de l'accord, tant par le président Assad que par M. Gromyko qui voit en lui un de ses atouts maîtres dans la prochaine phase du poker diplomatique qu'il attend de livrer à Henry Kissinger. Mais avant que les Palestiniens ne puissent répondre, il reste encore à les inviter, et si on les invite, il resterait aussi qu'ils sachent quoi répondre. La grande réunion prévue pour le 1er juin est capitale à cet égard et c'est finalement eux, qui ne sont pas partie aux accords signés ou à signer, qui feront que ces accords tiendront ou ne tiendront pas.

Pour ce qui est de les inviter, en admettant un instant que le contentieux jordano-palestinien puisse être réglé sans nouvelle boucherie, ce n'est pas demain la veille du jour où Israël admettra l'idée d'un dialogue direct israélo-palestinien. Sans trop remuer des cendres encore chaudes, on rappellera que jusqu'à ce jour la partie palestinienne est désignée par le vocable de "terroriste" ou "assassin" et il faudra attendre que M. Yitzhak Rabin, ayant fait la preuve de son autorité sur le pays avec sa majorité réduite à une voix, organise de nouvelles élections en fonction du nécessaire dialogue pour que la paix soit vraiment "à portée de la main".

Autant d'impondérables qui démontrent, si besoin était, que l'accord vaut surtout par ce qu'il ne dit pas. Même si demain, démocrates et républicains sont conviés à la Maison-Blanche pour entendre Ulysse conter son Odyssée.

Georges VIGNY

Quatre mois pour élaborer une solution

Londres suspend l'Assemblée d'Ulster

LONDRES (AP, AFP et Reuter) — Le gouvernement britannique a suspendu hier l'Assemblée de l'Irlande du Nord pour une durée de quatre mois, apparemment dans le but de gagner du temps pour mettre sur pied une solution de rechange à la crise que traverse l'Ulster.

Un communiqué publié à l'issue du conseil de cabinet présidé par le premier ministre, M. Harold Wilson, précise que l'administrateur britannique en Irlande du Nord, M. Merlyn Rees, a invité les dirigeants des formations politiques à le rencontrer ce matin à Belfast.

De même, le gouvernement britannique a convoqué pour deux jours, lundi et mardi prochains, le parlement de Westminster, qui était en vacances jusqu'au 10 juin.

La suspension de l'assemblée provinciale de l'Ulster signifie que tout texte législatif concernant l'Irlande du Nord sera votée à Westminster.

Les chefs des partis conservateur et libéral ont été consultés et ont approuvé la décision de réunir le Parlement en session extraordinaire.

Plus tôt dans la journée, l'ordre de grève générale de quinze jours, qui avait entraîné l'asphyxie de la province, avait été annulé par les représentants des militants protestants de l'UWC. Les magasins, les pubs, les restaurants ont "reçu l'ordre" de rouvrir immmédiatement. Les centrales électriques ont été remises en marche dans le courant de l'après-midi et les transports en commun devaient fonctionner avant le soir. Tous les ouvriers et les employés, ceux des banques notamment, ont été appelés à reprendre le travail. Toutefois, un retour complet à une activité normale ne sera pas possible avant lundi au plus tôt, pour des raisons techniques.

En annonçant sa décision de faire cesser la grève, l'UWC l'a accompagnée d'un ultimatum. Il ne suffit pas que le gouvernement provincial (exécutif) ait été acculé à la démission et que les accords de Sunningdale soient devenus caducs: l'UWC exige maintenant des élections générales provinciales dans "un avenir immédiat", faute de quoi la grève reprendra à cent pour cent.

Cette exigence signifie clairement que les militants protestants veulent, après la période d'administration directe de Westminster, la renaissance d'un système parlementaire et gouvernemental provincial tel qu'il existait avant la dissolution du Stormont en 1972. Cette éventualité signifierait le rétablissement de la prédominance protestante sur l'Ulster, l'abandon définitif de toute velléité de réunification même à très long terme des deux Irlandes et le rappel à Londres du secrétaire britannique pour l'Irlande du Nord.

Le gouvernement de Londres continue d'afficher sa foi dans une "solution modérée". Ce qui n'empêche que M. Rees sera bien obligé de parlementer, fut-ce indirectement, avec l'UWC. Les bons offices seront sans doute assurés par le pasteur Ian Paisley et MM. Harry West et William Craig, les trois leaders extrémistes protestants dont le rôle politique a été décisif dans la liquidation de l'exécutif provincial.

Il ressort de ces quinze jours de grève que la majorité des protestants, sans distinction de classe, se refuse à tout partage effectif du pouvoir avec la minorité catholique. Il est peu de choses que Londres puisse faire contre la volonté de 65 pour cent de la population de la province qui n'envisage son avenir que dans une suprématie plus tribale encore que religieuse.

C'est pourquoi M. Gerry Fitt, leader du principal parti représentant les catholiques, le SDLP, a parlé de "tragédie".

En raison de cette situation, on redoute maintenant une reprise en force des opérations terroristes de l'armée républicaine irlandaise (IRA), qui s'était tenue tranquille pendant la grève des protestants, mais qui a probablement mis à profit cette "trêve" pour renforcer ses positions.

L'Italie se fige pendant 4 heures pour protester contre l'attentat de Brescia

ROME (par l'AFP) — Toute l'Italie s'est arrêtée à huit heures, à l'appel des trois grandes centrales syndicales, pour protester contre l'attentat de Brescia, manifester sa sympathie pour les victimes, et "barrer la route au fascisme".

L'ordre de grève générale a été proclamé pour une durée de quatre heures. Usines, bureaux, écoles, ont été fermés. Les trains se sont arrêtés et dans les aéroports, le personnel volant et les employés d'assistance au sol ont observé eux aussi la grève. Les magasins ont baissé leurs rideaux. Tous les spectacles ont été annulés pour toute la journée.

Des cortèges et meetings ont été organisés par les syndicats et mouvements politiques dans tout le pays, pour mobiliser les forces anti-fascistes. L'émotion et l'indignation devant ce que toute la presse appelle, en énormes titres, "le massacre fasciste", se retrouvent à tous les niveaux.

C'est que l'attentat de Brescia, ses six morts, ses soixante blessés, ne relèvent pas de la simple "folie criminelle", estime la presse, mais d'un vaste dessein de groupes de l'extrême-droite amorcé dès 1969, avec l'attentat de Milan (16 morts). A l'époque la bombe de Milan entendait répondre à la montée des forces syndicales de "l'automne chaud" et à leur entrée comme interlocuteurs de premier plan dans la vie économique du pays. Aujourd'hui, c'est au moment où le gouvernement et les syndicats sont engagés dans une négociation difficile pour définir la politique économique et la relance du pays, en un moment où sa position est critique, que l'attentat de Brescia vient jeter une nouvelle tension.

Certains journaux reprochent à la police de n'avoir pas toujours agi avec la détermination nécessaire contre les groupes néo-fascistes, d'autres parlent de faiblesses passées de certains responsables de police à l'égard de l'extrême-droite.

De violents incidents ont éclaté à Milan avant la manifestation contre l'attentat de Brescia.

Un petit commando d'une vingtaine de personnes, armées de barres de fer et portant des drapeaux rouges, a attaqué le siège de l'hebdomadaire de droite "Candido". Trois carabiniers ont été blessés.

Pas de réduction d'effectifs US en Europe

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ne réduiront pas leurs effectifs militaires en Europe et n'envisagent pas de diminuer substantiellement leur stock d'armes atomiques tactiques dans cette région.

Le général Michael Davison, commandant l'armée de terre américaine en Europe, a fait cette déclaration lors d'une interview à Washington.

Dans le premier cas, a-t-il précisé, les effectifs retirés de certains quartiers-généraux et unités de soutien logistique serviront au renforcement de formations de combat, toujours en Europe. Ils seront affectés notamment à des bataillons qui n'ont pas actuellement leur niveau du temps de guerre.

Le général Davison, qui commande 190,000 hommes, pour la plupart stationnés en Allemagne, a ajouté qu'il est venu à Washington pour exposer au haut-commandement des forces terrestres le processus actuellement en cours d'"allègement" (stremalining) des quartiers-généraux et unités de soutien américains en Europe.

Alors que des bruits récents évoquaient la perspective d'un retrait d'Europe de 20,000 hommes ainsi affectés, le général Davison estime que 2,600 militaires sous ses ordres vont quitter états-majors et compagnies logistiques pour être versés dans des unités de combat.

Le général Davison a également évoqué la perspective de créer de nouvelles unités de combat. Mais, d'une façon générale, a-t-il précisé, "la règle du jeu consiste à réaffecter dans des unités de combat — en améliorant leurs capacités — le personnel ainsi récupéré".

En ce qui concerne les stocks d'armes atomiques tactiques en Europe, le général Davison s'est inscrit en faux contre les nouvelles d'après lesquelles Washington se prépare à effectuer des coupes sombres en ce domaine.

Giscard d'Estaing justifie ses choix devant les téléspectateurs

PARIS (AFP) — Pour la première fois depuis son installation au palais de l'Elysée, M. Valery Giscard d'Estaing, président de la République, s'est adressé hier aux Français à la télévision.

Portant un costume gris rayé, ayant au revers de sa veste les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur (la plus haute distinction française), il a informé les téléspectateurs des motifs qui l'ont conduit au choix du premier ministre et à la composition du nouveau gouvernement.

Justifiant le choix de M. Jacques Chirac comme premier ministre, M. Valery Giscard d'Estaing a dit qu'il était normal qu'il nomme un homme qui avait soutenu sa candidature, qui appartienne à l'UDR (groupe gaulliste) le groupe le plus important de l'Assemblée nationale, qui soit préparé à cette fonction et à qui il fait confiance pour conduire l'action gouvernementale.

Le président de la République a ensuite énuméré les différents ministres et a donné les raisons pour lesquelles ils ont été choisis. Le premier d'entre eux, le seul ministre d'Etat, c'est M. Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, qui sera également chargé de l'aménagement du territoire.

Au sujet de M. Jean Jacques Servan-Schreiber, le président Giscard d'Estaing a déclaré: "pour être chargé des réformes, il était bon de prendre un réformateur, non seulement au sens politique du terme mais quelqu'un qui s'est occupé du problème des réformes et qui s'est préoccupé des problèmes posés par les défis que le monde moderne pose à notre société".

Expliquant la nomination de M. Jean Sauvagnargues aux Affaires étrangères, le président a déclaré: "il était notre ambassadeur à Bonn et j'attache, comme vous le savez, une très grande importance à la coopération franco-allemande pour la reprise de la construction européenne. Il était important pour le président de la République que le ministre des Affaires étrangères fut très averti de la technique diplomatique".

Parlant de M. Jean Pierre Fourcade, qui lui a succédé au ministère de l'Economie et des Finances, il a dit: "A l'heure actuelle, vous le savez, le problème des prix est au centre du problème économique français et c'est, je crois, le meilleur spécialiste en la matière".

Le ministre de l'Agriculture, M. Christian Bonnet, va prendre en charge ce département ministériel, a dit M. Giscard d'Estaing à un moment difficile pour le fonctionnement du marché commun agricole. Il aura la responsabilité de l'avenir de l'agriculture française.

En conclusion, le président de la République a souligné que 9 sur 15 des ministres n'avaient jamais participé à un gouvernement et que la totalité d'entre eux n'avait jamais exercé les fonctions qui leur seront désormais confiées.

Il a enfin indiqué que le gouvernement serait complété à la fin de la semaine prochaine par la nomination de secrétaires d'Etat.

Par ailleurs, le compte rendu de la première réunion du gouvernement a été donné à la presse par M. Michel Poniatiwski, ministre d'Etat et homme de confiance du président.

w.h.perron

w.h.perron et FMC (Niagara)

PEUVENT ASSURER LE SUCCÈS DE VOTRE JARDINAGE



ANTI-VÉGÉTATION CLEARIT

Détruit toute la végétation dans les entrées de cour, les sentiers, les patios et les autres endroits où l'on désire éliminer toutes les mauvaises herbes et les graminées. Le sol restera stérile pendant un an.

32 oz $2.98 1 gal. $8.69

HERBICIDE DE PRÉ-ÉMERGENCE EN GRANULES



L'herbicide Niagara Weed and Crabgrass Preventer contient maintenant Dacthal pour détruire les graines en germination des graminées et de certaines mauvaises herbes à larges feuilles comme la digitaire, la queue-de-renard, le pied-de-coq, le mouron, le chou gras, le pourpier, l'amarante et beaucoup d'autres. On peut l'employer sans danger sur les parterres, les arbustes, les plantes d'ornement, et les gazons. Une seule application est efficace pendant une période pouvant atteindre trois mois. Le contenant "salière" de 24 onces.* permet de couvrir 250 pi. ca. Le sac de 15 livres est suffisant pour 2500 pi. ca.

24 oz $2.49
Sac 15 lb $12.85



AÉROSOL POUR ARBRES FRUITIERS

Une nouvelle formule écoulable qui contient l'insecticide Phosalone et le fongicide Ferbam. Détruit les insectes et les mites et supprime les maladies. Facile à mesurer et à employer.

Le format de 15 onces * fait 10 gal. $2.69
Le format de 64 onces fait 40 gal. $7.49
*Mélange exclusif



POUDRE GARDENALL

Une poudre à plusieurs usages dans une saupoudreuse comprimable facile à utiliser. Supprime efficacement les insectes et les maladies sur les fleurs, légumes, arbres fruitiers et fraises. Ne contient pas de D.D.T. et peut donc être employé peu de temps avant la récolte des légumes et fruits.

Saupoudreuse comprimable de 10 onces* $1.79
*Mélange exclusif



POUDRE POMOGREEN POUR ROSIERS ET FLEURS

La meilleure poudre universelle pour roses et fleurs qui soit. L'insecticide Endosulfan et le miticide Ethion, pour donner une suppression complète des insectes tels que les pucerons, les mites, les cicadelles et des maladies telles que le blanc, le mildiou, la tache noire et beaucoup d'autres, sur toutes les variétés de rosiers ainsi que sur d'autres fleurs de jardin. Couleur vert feuille.

Saupoudreuse comprimable de 10 onces* $1.79

w.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey,
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610 (Montréal et banlieues)
Vaste terrain de stationnement
OUVERT: LES JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 9.00 P.M.

master charge
CHARGEX

Maxi Dry Multi-format



Melchers
DRY GIN

181-I 25oz 5.45
182 40oz 8.35
181-F 66 2/3oz 13.75

DISTILLÉ ET EMBOUTEILLÉ AU QUÉBEC, PAR LES DISTILLERIES MELCHERS LTÉE, BERTHIERVILLE

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 11

CONSEIL D'ÉDUCATION DE NIPISSING
North Bay, Ontario

École Secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de PROFESSEUR de:

- **Sténographie simplifiée (Pitman)**
- **Français et Espagnol**
- **Mathématiques**
- **Initiation au travail (Académique)**

pour septembre 1974.

M. D. Lafleur, directeur,
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE YOUVILLE
est à la recherche d'un

PRINCIPAL

ENDROIT:
École Secondaire Polyvalente de 1200 élèves (classe III)

Polyvalente Beauharnois

SALAIRE:
Selon les conditions contenues dans le document No 1 du ministère de l'Éducation (politique administrative et salariale du personnel de la direction des écoles).

Faire parvenir les offres de service et le curriculum vitae à:

Commission Scolaire Régionale Youville,
Service du personnel,
M. Jean Daigneault, Directeur,
200, rue Ellice,
Beauharnois G6N 1Y1

avant le 4 juin 1974 à 16 heures en mentionnant le No. 73-23

ANALYSTE PROGRAMMEUR
Salaire initial: $13 à $16,000

Un nouveau poste vient d'être créé dans notre service d'informatique. L'analyste programmeur est responsable de l'analyse organique et il peut effectuer la programmation la plus complexe.

Le candidat recherché détient soit un bacc. en Informatique avec environ 2 ans d'expérience en analyse et programmation, soit un D.E.C. en Informatique avec 5 ans d'expérience pertinente.

Il est familier avec D.O.S. et connaît bien COBOL et un langage Assembleur. Il aime le travail d'équipe et a une certaine facilité à communiquer avec les divers paliers administratifs.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Faites parvenir le résumé de votre expérience et de vos qualifications, en indiquant votre salaire actuel, au:

Directeur du Personnel Administratif,
MARINE INDUSTRIE LIMITÉE,
Sorel, Qué.
J3P 5P5

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DU QUÉBEC
RECHERCHE UN

DIRECTEUR RÉGIONAL DES VENTES
POUR L'OUEST DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

FONCTIONS:
- Anime et dirige le secteur de l'assurance individuelle selon les normes et directives générales du Directeur des Ventes.
- Recrute, entraîne, contrôle le progrès et le rendement des représentants.
- Participe à l'élaboration des objectifs de la vente; responsable de la réalisation des objectifs de sa région.

EXIGENCES:
- Âge - 30 à 45 ans.
- Être diplômé C.L.U.
- 5 ans d'expérience comme représentant.
- 2 ans d'expérience comme gérant de succursale.

LIEU DE TRAVAIL:
Montréal

Cette offre intéressera les candidats qui ont un revenu annuel d'au moins $20,000.

Les demandes d'emploi sont confidentielles et doivent parvenir avant le 10 juin 1974, au:

DIRECTEUR DES VENTES
LA MUTUELLE-VIE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC
625, RUE ST-AMABLE,
QUÉBEC G1A 1V6

Une importante Compagnie de Construction recherche les services d'un:

DIRECTEUR DE CONSTRUCTION

Se rapportant directement au président, le directeur de construction sera responsable de la planification, de l'échéancier, du contrôle des coûts, de la qualité, des négociations, de la coordination avec les sous-traitants, de l'approvisionnement et de la production.

La Compagnie a déjà en chantier deux importants projets dans la région de Montréal et songe sérieusement à une expansion vers d'autres villes canadiennes.

Le candidat idéal devra posséder un diplôme universitaire en ingénierie, en architecture ou en commerce, et une expérience pertinente en direction de travaux de construction sur plusieurs chantiers. Les perspectives d'avancement rapide sont très bonnes pour le candidat qui fera preuve d'initiative, d'agressivité et de capacité à prendre des responsabilités administratives.

La facilité de s'exprimer couramment en français et en anglais est un prérequis.

Lieu de travail: Montréal

Salaire de base: $25,000 à $30,000

Toute réponse sera traitée confidentiellement.

GORDON BRYSON & COMPAGNIE LTÉE
Conseils en personnel de gestion
1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 110
845-1256

DIRECTEUR EXÉCUTIF

Nous sommes à la recherche d'une personne compétente pour devenir Directeur Exécutif d'une association à but non lucratif.

Le candidat devra connaître à fond le problème des paralytiques cérébraux.

S.V.P. faire parvenir curriculum vitae,

a/s de M. Emmanuel Tremblay,
Association de Paralysie Cérébrale du Québec Inc.,
1434, Ste-Catherine ouest,
Montréal

Application devra être transmise avant le 10 juin 1974.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE VICTORIAVILLE
SERVICES PERSONNELS AUX ÉLÈVES
Offre d'emploi no 74-10

POSTE:

Psychologue

NATURE DU TRAVAIL:
Fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social.

QUALIFICATIONS REQUISES:
- Posséder une maîtrise ou licence en psychologie.
- Être membre de la corporation des psychologues de la Province du Québec.

EXPÉRIENCE:
- Avoir 5 ans d'expérience si possible.
- Posséder une formation clinique.

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les offres seront reçues jusqu'au 14 juin 1974.

M. Denis Luneau,
Directeur Général,
Commission scolaire
de Victoriaville,
42, rue Monfette,
Victoriaville, P.Q.

Superviseur de ventes

Compagnie internationale de liqueur douce recherche un superviseur pour son marché de Montréal. Le poste offert requiert une expérience pertinente dans cette industrie et offre d'intéressantes possibilités pour un jeune homme à la recherche d'avancement. Le bilinguisme sera considéré comme un atout. Programme de fond de pension et d'assurance groupe, salaire de base plus commission, automobile et comptes de dépenses sont quelques-uns des excellents avantages offerts par la compagnie. Veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae au:

Gérant des services au personnel
Case postale 9
Montréal, Québec H2H 1A7

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
FACULTÉ DES ARTS

FONCTION:
Organiser et coordonner les activités du secrétariat de la Faculté des Arts.

CONDITIONS MINIMALES DE CANDIDATURE:
- diplôme universitaire au niveau de la maîtrise.
- plusieurs années d'expérience directement liée aux fonctions du poste considéré.
- connaissance approfondie des règlements scolaires.
- aptitudes dans l'administration et la surveillance.
- très bonne connaissance du français et de l'anglais.

BARÈME DE TRAITEMENT:
$14,960. - $22,390. (au 1er juillet 1974)
Le traitement initial sera fixé en fonction de la formation et de l'expérience.

LES INTÉRESSÉS DOIVENT FAIRE PARVENIR LEUR DEMANDE PAR ÉCRIT À:

M. Jean-Guy Bourbonnais
Chef, Division de l'embauchage
Service du personnel
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario K1N 6N5

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
est à la recherche de deux

EXPERTS PORTUAIRES
POUR LE CAMEROUN

— Ingénieur technico-économique pour le port de Douala
Le candidat devra avoir une grande expérience en gestion portuaire principalement en étude de rentabilité, en projets d'infrastructure, en transport maritime, et en analyse financière. L'expert participera à la cellule d'études techniques de planification et d'exécution des travaux, à titre de conseiller en matière de construction et de réaménagement des ports auprès du Directeur général de l'Office des ports.
— Ingénieur techniques portuaires pour le port de Douala
Le candidat devra avoir une grande expérience en construction de port, en dragage et manutention de général cargo. L'expert participera à la cellule d'études techniques de planification et d'exécution des travaux, à titre de conseiller en matière de construction et de réaménagement des ports auprès du Directeur général de l'Office des ports.
Conditions:
— Affectation pour une période de deux ans
— Salaire négociable et compétitif à ceux de l'industrie canadienne
— Allocation de service à l'étranger non-taxable
— Autres avantages

Prière de soumettre votre candidature par écrit à:

Direction des Ressources Humaines
Section des programmes d'ingénierie
Agence canadienne de développement international
122 rue Bank
Ottawa, Ontario
K1A 0G4
Tel.: (613) 996-5605

Canadian International Development Agency — Agence canadienne de développement international

Centre Hospitalier des Laurentides
L'ANNONCIATION, COMTÉ DE LABELLE, P.Q. J0T 1T0 — 819-275-2118

recherche

TECHNICIEN(NE) EN RADIOLOGIE R.T.

AVANTAGES:
— Prime en psychiatrie
— Possibilité de faire de la garde

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
Centre Hospitalier des Laurentides,
L'Annonciation,
Co. Labelle, J0T 1C0

ALGONQUIN
DIVISION DES ARTS APPLIQUÉS

La Section de Français du collège Algonquin recherche les services d'un Chef de département et d'un Superviseur pour ses départements de Français (langue seconde).

1. CHEF DE DÉPARTEMENT — CONCOURS No. 162-74

Le candidat choisi dirigera et coordonnera les programmes existants et participera à la planification et au développement de programmes et de cours additionnels au besoin.
Le Chef de département travaillera sous la surveillance du Directeur de la Section de Français et sera responsable de deux coordonnateurs ainsi que du personnel enseignant et de soutien.
Le département offre des cours de français langue seconde sur tous les campus du collège Algonquin ainsi qu'à l'éducation permanente et touche actuellement 700 étudiants.
La connaissance des deux langues officielles est nécessaire.

2. SUPERVISEUR — CONCOURS No 163-74

Le candidat choisi dirigera et coordonnera les programmes existants et participera à la planification et au développement de programmes et de cours additionnels au besoin.
Le Superviseur travaillera sous la surveillance du Directeur de la Section de Français et sera responsable de deux coordonnateurs ainsi que du personnel enseignant et de soutien.
Le département offre des cours de français langue seconde au personnel du collège ainsi que plusieurs contrats avec des organismes régionaux et touche actuellement 600 étudiants.
La connaissance des deux langues officielles est nécessaire.

Le traitement et la date d'entrée en fonction sont à discuter.

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au

au plus tard le 10 juin 1974.

Service du personnel
1385 avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario K2G 1V8

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

ATTRIBUTIONS:
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services administratifs planifie, organise, coordonne et évalue:
A) l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'approvisionnement, à l'entretien, à la sécurité de même qu'au transport;
B) l'ensemble des activités relatives à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion;
C) l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel;
D) il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service et les directeurs d'école au sujet de l'équipement, de la gestion des finances et pour toute question de gestion du personnel;
E) il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs;

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Diplôme universitaire (génie ou architecture ou sciences commerciales ou relations industrielles ou administration).
— Huit années d'expérience pertinente, dont au moins trois dans des fonctions administratives.
N.B. Des années d'études supplémentaires peuvent être comptées pour fins d'expérience.

LIEU DE TRAVAIL:
Pointe-Gatineau, comté de Papineau.

SALAIRE:
Au 1er juillet 1974, $13,395.00 à $21,592.00

Faire parvenir toute demande d'emploi et curriculum vitae avant le 7 juin 1974, sous pli confidentiel, à:

M. Jean Deschênes, directeur général,
Commission Scolaire Champlain,
17, boulevard Gréber, C.P. 8,
Pointe-Gatineau, J8T 3P3

LA COMMISSION SCOLAIRE JEROME-LE ROYER

OFFRES D'EMPLOI

COORDONNATEUR
SERVICE DE L'EDUCATION DES ADULTES
CONCOURS NO: C-7312

ATTRIBUTIONS

Sous la responsabilité du directeur du Service de l'éducation des adultes, le coordonnateur aura comme responsabilité:

les services d'aide personnelle: orientation, information scolaire, équivalences, aide psychologique, aide juridique, assistance aux autodidactes;
les services d'aide à la population: activités socio-culturelles, cours d'éducation populaire, aide communautaire.

Il participe comme membre de l'équipe de gestion du Service de l'éducation des adultes à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités du Service.

Il veille à la coordination des activités de son secteur avec celles des autres secteurs ou des autres services.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire en Sciences de l'Education ou dans une discipline appropriée à l'éducation des adultes ou l'équivalent.

Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins cinq (5) années dans l'Education des adultes.

TRAITEMENT

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education de $13,010.00 à $21,322.00.

3 DIRECTEURS DE CENTRE
CONCOURS NO: DC-7301

1-C.E.A. St-Enfant-Jésus (jour)
1-C.E.A. Daniel-Johnson (soir)
1-C.E.A. Anjou (soir)

ATTRIBUTIONS

Sous la responsabilité du directeur du Service de l'éducation des adultes, le directeur de centre assume l'entière responsabilité d'un centre de l'éducation des adultes.

Il planifie, organise, coordonne et dirige les activités d'enseignement et les activités éducatives et psychosociales offertes aux adultes dans son centre de l'éducation des adultes.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité, il établit des communications constantes et appropriées avec les services de l'éducation des adultes de la commission scolaire, avec les adultes inscrits dans son centre et avec le milieu qui constitue le champ d'action de son centre. Il accomplit également le toute autre tâche que lui confie son directeur.

QUALIFICATIONS REQUISES

Autorisation personnelle permanente d'enseigner ou autorisation appropriée à l'éducation des adultes.

Diplôme universitaire exigeant au moins seize (16) ans de scolarité ou l'équivalent.

Six (6) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans l'éducation des adultes et, de préférence, de l'expérience dans un poste de direction.

TRAITEMENT

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education de $11,021.00 à $20,643.00 selon le centre.

LES CANDIDATURES (PAR ECRIT SEULEMENT) SERONT ACCEPTEES AUX BUREAUX DU PERSONNEL JUSQU'AU 3 JUIN 1974 à 14,206 est, rue Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles H1A-1V1.

PRIERE D'INSCRIRE LE NUMERO DU CONCOURS.

VILLA NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
recherche

DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE

pour Centre d'accueil: adolescentes, 13-17 ans, inadaptées sociales ou délinquantes.

Conditions d'éligibilité:
— Détenir un brevet d'enseignement décerné par le ministère de l'Éducation;
— De préférence avec option en enfance inadaptée;

Expérience:
Avoir un minimum de 5 ans d'expérience dans l'enseignement ou à un poste de direction pédagogique.

Traitement:
Selon la politique administrative et salariale du ministaire des Affaires sociales.

Toute demande d'emploi doit parvenir le ou avant le 11 juin 1974, au:

Directeur Général,
Villa Notre-Dame-de-Grâce,
4434, boul. Décarie,
Montréal H4A 3P2

GÉRANT DE PROGRAMMATION

Une importante compagnie d'assurance-vie canadienne-française recherche, pour son Siège Social situé à Montréal, une personne apte au management.

DESCRIPTION GÉNÉRALE:
— Dirige un personnel de 8 personnes;
— Fait partie des cadres de la compagnie;
— Travaille en étroite collaboration avec les autres divisions de l'informatique;
— Organise, coordonne et contrôle les activités de programmation;
— Élabore les normes et politiques de programmation dans la compagnie;
— Collabore à la définition des politiques d'informatique.

QUALIFICATIONS:
— Académiques:
Minimum de 15 ans de scolarité

— Expérience
Deux (2) années d'expérience de management.

RÉMUNÉRATION:
Selon qualifications et expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

CASE 2327, LE DEVOIR

CEGEP DE LÉVIS-LAUZON

ANIMATEUR DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES
SERVICES AUX ÉTUDIANTS
Concours no 72

NATURE DU TRAVAIL:
L'animateur des activités socio-culturelles a comme fonction, de concert avec les étudiants et dans le cadre des politiques du Collège, d'évaluer les besoins socio-culturels du milieu et d'apporter la contribution de ses ressources à l'organisation, à la promotion et à l'animation des activités propres à la satisfaction de ces besoins.

QUALIFICATIONS:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée et, de préférence, posséder une formation en animation professionnelle.

SALAIRE:
D'après la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation:

Minimum: $8,696.00
Maximum: $15,036.00
(échelles de traitement 1974-75).

N.B. *Un curriculum vitae très détaillé, pièces justificatives à l'appui, (attestations de scolarité et d'emploi) devra accompagner toutes les candidatures qui seront reçues jusqu'au 12 juin 1974, à l'attention de:*

L'AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL
Cegep de Lévis-Lauzon,
70, Philippe-Boucher,
Lauzon.

Un souhait de Smith et Vorster: noir ou blanc, le gouvernement de Mozambique doit être stable

PRETORIA (AFP) — L'Afrique du Sud et la Rhodésie souhaitent voir le Mozambique gouverné par un gouvernement stable, qu'il soit "noir ou blanc".

Cette déclaration a été faite hier à Pretoria par MM. John Vorster et Ian Smith, respectivement premier ministre d'Afrique du Sud et de Rhodésie qui sont réunis dans la capitale d'Afrique du Sud où ils ont des entretiens sur des sujets "d'intérêt commun".

"Que le Mozambique ait un gouvernement blanc ou noir ne nous concerne pas. La seule chose qui nous intéresse est que ce gouvernement soit sérieux et stable", ont déclaré les deux hommes.

Les discussions entre les deux chefs de gouvernement, qui avaient débuté mardi soir peu après l'arrivée de M. Ian Smith, accompagné d'un groupe de conseillers, ont repris hier à Libertas, résidence officielle de M. Vorster.

Au cours d'un bref entretien avec les journalistes, MM. Smith et Vorster ont indiqué qu'il y avait peu de choses qu'ils pouvaient ou voulaient dire sinon qu'ils avaient "de très franches discussions sur la situation dans le sud de l'Afrique à l'heure actuelle". Le premier ministre sud-africain a toutefois implicitement confirmé que la nouvelle situation créée par le changement de régime au Portugal constituait le principal sujet de ces discussions. "Tous les pays du sud de l'Afrique sont concernés de près par la situation actuelle et il est naturel que nous en discutions", a-t-il déclaré avant d'ajouter que l'Afrique du Sud n'avait aucune intention d'envoyer des troupes au Mozambique.

M. Ian Smith a nié qu'il y ait une quelconque preuve d'une augmentation des activités de la guérilla en Rhodésie depuis le coup d'Etat portugais. "Le seul développement significatif depuis le 25 avril, a-t-il déclaré, est le plus grand succès des forces rhodésiennes contre la guérilla". Le premier ministre rhodésien a enfin indiqué qu'il estimait "prématuré de juger" des résultats de la prise du pouvoir par les militaires portugais sur la situation au Mozambique.

De Spinola appelle à l'ordre

Nouveau temps d'arrêt dans la négociation Soares-Pereira

LONDRES (par l'AFP) — La négociation de Londres entre le Portugal et le Parti Africain pour l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap-Vert (PAIGC) a marqué hier un nouveau temps d'arrêt mais les perspectives restent bonnes.

Les deux délégations ont parlé "d'attente" plus que de "progrès" à l'issue de la séance, la septième, qui a duré trois heures. Leur prochain rendez-vous a été fixé à ce matin. Le chef de la délégation portugaise, M. Mario Soares, ministre des Affaires étrangères, qui est allé mardi à Lisbonne consulter son gouvernement, sera de retour pour y participer. Bien qu'on se refuse des deux côtés à faire le moindre commentaire sur les raisons de ce voyage, on estime que M. Soares est allé soumettre au gouvernement portugais les concessions faites sur le plan politique à la table de négociation.

C'est sur ce plan en tout cas que la négociation se poursuit maintenant alors que le Portugal avait tout d'abord voulu la restreindre au seul problème du cessez-le-feu. Un membre de la délégation du PAIGC a déclaré hier en privé, en réponse aux questions à ce sujet: "Il n'y a plus de problème de cessez-le-feu, mais nous restons fermes sur nos revendications fondamentales". Celles-ci sont la reconnaissance par le Portugal de la Guinée-Bissau en tant qu'Etat et de l'appartenance des îles du Cap-Vert à ce dernier. Sur la question du Cap-Vert, ce délégué a cependant précisé: "C'est toujours un problème mais il n'est plus aussi grave. Nous le négocions". Il a ajouté: "Nous faisons des concessions des deux côtés".

Il ne semble pas qu'il ait été question hier des problèmes militaires. Le colonel Almeida Bruno, qui est le seul expert militaire de la délégation portugaise, est d'ailleurs parti à Lisbonne avec M. Soares. Du côté portugais également, on laisse d'ailleurs entendre que ces problèmes "ne sont plus au coeur de la discussion" bien que l'on précise qu'ils ne sont "pas entièrement réglés".

De part et d'autre, on se montrait particulièrement optimiste sur l'issue des négociations. Leur durée, plus longue que prévue, paraît d'ailleurs avoir accru la cordialité des rapports entre les deux délégations. Les séances, apprend-on de bonne source, commencent d'abord par un échange de propos personnels que la communauté de langue rend plus chaleureux. Ce fut particulièrement le cas hier matin, dit-on. A la sortie, les délégués, M. Antonio de Almeida Santos, ministre de la coordination interterritoriale et le commandant Pedro Pires, vice-ministre des forces armées de la Guinée-Bissau, étaient très souriants et détendus. Ils ne se sont cependant jamais encore montrés ensemble en public.

Pour sa part, le général de Spinola, président de la république portugaise a lancé un vibrant appel à l'ordre et à la discipline et adressé une sévère mise en garde aux tenants du "désordre et de l'anarchie", dans un discours prononcé hier à Porto.

Devant une foule enthousiaste, le général de Spinola a déclaré que, le 25 avril, les forces armées avaient rendu sa liberté au peuple portugais, lui restituant le pouvoir d'exprimer librement ses aspirations légitimes. Mais, a-t-il ajouté, "le premier mois d'euphorie passé, il est temps que les Portugais comprennent qu'une société libre et démocratique n'est possible que dans la discipline et le respect mutuel". Le président de la république a invité les Portugais à choisir "entre le chemin du salut et celui de la ruine et entre la démocratie et l'anarchie".

"Toute forme d'anarchie, a poursuivi le général de Spinola, finirait fatalement par ouvrir la voie à une nouvelle dictature". Il a déclaré que les idéaux de démocratie et de liberté qui ont inspiré le mouvement des forces armées étaient "minés d'une manière criminelle par des forces contre-révolutionnaires".

"Ces forces, qui agissent dans divers secteurs de la nation, a ajouté le général de Spinola, ne cherchent qu'à détruire pour instaurer l'anarchie et le chaos économique... en vue d'établir sur les ruines de la nation quelque chose qui est étranger au pays dont nous rêvons".

Le président de la république a déclaré ensuite qu'il était temps "de consolider l'union du peuple avec les forces armées pour combattre ensemble les ennemis de la liberté et de la démocratie qui, a-t-il dit, cherchent, par tous les moyens, à s'opposer à un rapide progrès économique du pays".

Le général de Spinola a achevé son discours par un avertissement sans équivoque: "Les forces armées ne laisseront pas porter atteinte aux principes démocratiques qui ont inspiré le mouvement du 25 avril et, si jamais elles étaient obligées de riposter à la violence par la force, elles le feraient sans hésitation, fortes de l'autorité légitime que leur confère le fait d'agir maintenant pour la défense de l'authentique liberté du peuple portugais".

Vous tournez en rond et voulez sortir de cette impasse? Nous pouvons vous aider à relancer votre carrière.

Bien des entreprises parlent de croissance. A la Northern Electric, nous en vivons. L'année dernière seulement, 4 000 nouveaux employés ont été ajoutés à notre effectif qui est maintenant de 25 000 personnes travaillant aux États-Unis, en Europe et au Canada, où se trouve le siège social de notre société. Northern Electric, c'est aussi le premier fabricant de matériel de télécommunications au Canada et l'un des trois premiers en Amérique du Nord. Et ce n'est pas tout. L'année dernière également, nos ventes et nos bénéfices ont atteint des niveaux sans précédent et nous avons mis en construction ou en exploitation neuf nouvelles usines.

Le moment est venu de nous adjoindre d'autres collaborateurs dynamiques, compétents, pleins d'initiative, pour continuer à aller de l'avant. Vous possédez à un haut degré ces qualités? Jetez un coup d'oeil sur la liste qui suit et téléphonez-nous. Ce pourrait être une occasion exceptionnelle de sortir de la routine et d'amorcer une brillante carrière. Nous vous attendons.

Le poste que vous recherchez ne figure pas sur la liste? Il ne faut pas en conclure qu'il n'existe pas chez nous. Téléphonez ou écrivez à George Meaney, directeur du recrutement du personnel de cadres, Compagnie Northern Electric, Limitée, B.P. 6123, Montréal, Québec, H3C 3J5. Tél.: (514) 931-5711, poste 333. Si vous avez le potentiel voulu, il s'efforcera de trouver un poste qui correspond à vos aptitudes.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Face au développement rapide de son activité, le département "installations extérieures" de la Northern Electric songe à étoffer son service de recherche-développement en s'adjoignant des ingénieurs et des technologues ayant la compétence voulue pour mettre au point de nouveaux produits.

Si vous désirez vous brancher au bon endroit, la chance vous est offerte de participer à la création de produits destinés à permettre à la Northern Electric de demeurer à la fine pointe de sa spécialité — une tâche fascinante propre à taxer au maximum vos facultés d'innovation, votre tenacité et votre capacité professionnelle.

La gamme de nos produits s'étend des coffrets étanches utilisés pour les installations souterraines et en surface jusqu'aux connecteurs miniatures utilisés en téléphonie. Elle s'est enrichie dernièrement de détecteurs électroniques de repères souterrains et des travaux sont en cours intéressant la mise au point de matériel de jonction et de raccordement destiné aux systèmes de transmission par fibres optiques.

Les candidats retenus feront partie d'une équipe de spécialistes voués à l'amélioration des produits existants et à la création de nouveaux produits destinés à un marché fortement concurrentiel.

Plus précisément, nous avons besoin d'*ingénieurs mécaniciens* et de technologues dont la haute compétence dans le domaine des matériaux et des procédés de fabrication sera mise à profit pour mener à terme différents projets dont ils assumeront la responsabilité à tous les stades: conception, mise au point, essais et lancement.

Des *ingénieurs électriciens* et des technologues pragmatiques sont également en demande, pour concevoir des circuits destinés aux appareils d'essai, améliorer les dispositifs à induction pour circuits téléphoniques et concevoir des modèles plus évolués, et pour mettre au point des dispositifs de protection visant à protéger les lignes téléphoniques contre les surtensions.

Des *spécialistes en métallographie*, nantis d'une solide connaissance des métaux ferreux et non ferreux et de leur sphère d'utilisation à l'extérieur, sont recherchés pour conseiller nos ingénieurs d'études et de fabrication quant à la sélection, l'utilisation et la substitution des matériaux.

A des *ingénieurs* spécialisés dans *les applications des matières plastiques*, nous offrons des postes comportant l'entière responsabilité des fonctions de sélection, vérification, spécification et substitution de matières plastiques applicables aux produits existants et nouveaux. Une spécialisation dans les domaines des thermoplastes, des résines pour l'enrobage et le moulage est requise, afin que le titulaire puisse guider et conseiller efficacement nos ingénieurs en matière d'utilisation des matériaux.

Ces postes offrent tous, outre des chances rapides de promotion, l'avantage de travailler à côté d'ingénieurs et de technologues qui comptent parmi les plus chevronnés au Canada.

Une rémunération élevée et des gratifications à l'avenant sont prévues. Ces postes sont à pourvoir à notre division "installations extérieures" à Lachine, Qué.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae, en précisant les détails de votre formation et de votre expérience, et le salaire souhaité, à:

André Verreault,
Service du personnel,
3015, boul. Louis-A. Amos,
Lachine, Qué.



COMPAGNIE
Northern Electric
LIMITÉE

Centre de l'Enseignement Vivant
Centre privé pour socio-affectifs (6-12 ans)
recherche des
ENSEIGNANTS
Qualification:
Légalement qualifiés pour l'enseignement en enfance inadaptée.
Veuillez communiquer à: **725-5236**

DIRECTEUR EXÉCUTIF
Agence à but non lucratif recherche Directeur régional pour Montréal.
Savoir travailler avec des comités; recruter et former des bénévoles; diriger le personnel; organiser l'empaquetage et l'expédition de matériel.
Qualifications: Études universitaires; être parfait bilingue; expérience dans les pays du Tiers-Monde très utile.
Salaire de base: $12,000.
Faire parvenir curriculum vitae à:
CASE 2328, LE DEVOIR

Collège Jean-de-Brébeuf
PROFESSEUR EN SOCIOLOGIE
temps partiel
Traitement:
Selon la convention collective
Scolarité:
Maîtrise
Curriculum vitae:
A envoyer avant le 10 juin à:
André Bouchard,
Directeur du Département des Sciences Humaines,
Collège Jean-de-Brébeuf,
3200, chemin de la Côte Ste-Catherine,
Montréal H3T 1C1

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 10

Fonction publique Canada | **Public Service Canada**

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES
AGENT DE PLANIFICATION INTÉGRÉE
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES - CANADA
Traitement: jusqu'à $20,557
(En cours de négociation)
OTTAWA

Possédez-vous un diplôme universitaire en administration des entreprises, en économie, en génie ou dans un domaine connexe ?

Avez-vous de l'expérience dans l'établissement d'objectifs, de stratégies et de plans de gestion intégrée dans un milieu d'affaires, ou dans la conduite et la direction de l'exécution des tâches principales de gestion intégrée où interviennent différents paliers d'organisation ? Dans ce cas, ce poste particulièrement séduisant d'agent à la planification intégrée vous intéressera sûrement.

Vous deviendrez membre du groupe de planification du sous-ministre, dans un organisme gouvernemental à vocation commerciale qui assure une vaste gamme de services aux ministères clients à titre onéreux. Les opérations de cet organisme sont entièrement rentabilisées.

Vos fonctions consisteront notamment à travailler avec les hauts fonctionnaires et le personnel axial au sein du ministère, et avec des représentants d'autres organismes des secteurs public et privé.

EXIGENCES LINGUISTIQUES: La connaissance des deux langues officielles est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze (12) mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

D'autres postes pourront s'offrir par la suite. Pour certains, seule la connaissance de l'anglais sera exigée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION: **Envoyer la "Demande d'emploi" (PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer dans les bureaux de poste, Centres de la main-d'oeuvre du Canada et/ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada.**

À QUEL ENDROIT ? **SOUS-SECTION DE LA DOTATION EN PERSONNEL "A"**
PROGRAMME - PERSONNEL DE DIRECTION
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

AU PLUS TARD: **LE 21 JUIN 1974**

Prière de rappeler le numéro du concours: 4-A-G-004-10 dans toute correspondance.
Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

L'express Trudeau et la locomotive Reagan

par Claude Lemelin

AMHERST — Je sens que les Néo-Ecossais sont maintenant disposés à élire le 8 juillet sensiblement plus de députés libéraux à Ottawa, de confier le premier ministre Gerald Reagan à bord de l'Express Trudeau, le train qui promènera cette semaine la campagne du chef libéral depuis le Cap Breton jusqu'à Montréal.

"Et pour les maintenir dans ces bonnes dispositions nous libéraux de la Nouvelle-Ecosse, moi-même, mes ministres mes députés sommes résolus à faire tout en notre pouvoir pour favoriser la réélection du gouvernement de Pierre Elliott Trudeau", de promettre M. Reagan qui a remporté le 7 avril dernier une victoire retentissante à l'échelon provincial sur ses adversaires conservateurs et néo-démocrates. C'est un engagement que le "baron" libéral de cette province de l'Atlantique avait solennellememt pris lundi en pleine Assemblée législative peu après la lecture du premier discours du trône de son nouveau gouvernement. C'est un engagement qu'il réitérera sous la pluie battante mardi, à chacun des arrêts de North Sydney, Iona, Port-Hawkesbury, Antigonish, New Glassgow et Truro du petit train libéral.

Mais alors, combien de députés libéraux la Nouvelle-Ecosse élira-t-elle le 8 juillet et dans quels comtés?

"Bien sûr, la réélection du ministre Allan McEachen, (le seul libéral sur 11 députés élus en 1972) dans Cap Breton-Highlands-Canso ne fait pas de doute, de préciser le premier ministre provincial: et puis, nous délogerons le conservateur Bob Muir de Cap Breton — Sydney, et nous sommes certains de reprendre South Western Nova du conservateur Charles Haliburton.

"Mais nous avons aussi de très bonnes chances de prendre Cape Breton — Richmond-Est, un comté que les conservateurs sont sûrs de perdre — au NPD, si ce n'est pas à nous. Dans Cumberland-Colchester et Halifax-Dartmouth, enfin je puis vous assurer que la lutte sera très chaude."

Promesses de politicien? Fanfaronnade libérale?

"Ne vous y trompez pas, Gerry Reagan connaît sa province comme le creux de sa main, de lancer Allan McEachen, il pourrait vous indiquer la couleur partisane de presque chaque maison.

Prenez celle-là, par exemple, de poursuivre tranquillement le chef provincial, l'oeil un tantinet roublard, en indiquant la maison de ferme qui disparaît le long de la voie ferrée, ce sont des Chisholm et des conservateurs. Les Chisholm sont légion dans le comté d'Allan, mais il est rare qu'ils ne voient pas du bon bord.

Que l'indéniable popularité et habileté partisane du premier ministre Reagan serve cette année, la locomotive à l'Express Trudeau en Nouvelle-Ecosse remplit d'aise les organisateurs de la campagne fédérale. En 1972, pourtant, M. Reagan, comme tant d'autres libéraux s'était tenu sur la réserve. Pourquoi cette fois, a-t-il décidé de mettre le paquet derrière l'équipe fédérale de Pierre Elliott Trudeau?

"Pour trois raisons, de confier M. Reagan, et vous verrez qu'elles n'ont pas tellement à voir avec ma couleur politique.

"Il y a premièrement le gel des prix et des salaires préconisés par les conservateurs de M. Stanfield. Peut-être cette politique convient-elle à des provinces riches comme l'Ontario mais pour la Nouvelle-Ecosse qui a encore bien du rattrapage économique à faire, cette manière de lutter contre l'inflation serait absolument désastreuse. Notre économie provinciale dépend toujours énormément des productions primaires. Or, ce sont précisément les prix de ces produits, le poisson, le bois et la pâte de bois, les minéraux, les produits agricoles qui augmentent le plus rapidement, entraînant dans leur sillage les salaires et les revenus des néo-écossais. Par conséquent, le gel et les contrôles des conservateurs mettraient un cran d'arrêt à notre développement économique. Et c'est pourquoi, je suis prêt à tout faire pour empêcher Robert Stanfield de nous infliger cette politique.

"Il y a ensuite l'énergie. Je ne suis pas entièrement satisfait du niveau des prix convenus lors de la rencontre fédérale-provinciale au 24 Sussex, que le gouvernement Trudeau a fait tout en son possible pour nous venir en aide à nous, Canadiens de l'Est. Or la Nouvelle-Ecosse est la province la plus vulnérable à la suite de l'escalade des prix internationaux puisque tout notre pétrole est importé et que 85 pour cent de notre électricité est de source thermique.



Le premier ministre Trudeau, accompagné de son épouse Margaret, poursuit sa tournée électorale dans les Maritimes, en faisant de nombreux arrêts. On le voit ici à North Sydney, en Nouvelle-Ecosse, où environ 300 personnes avaient bravé la température pluvieuse et s'étaient rendues à la gare de l'endroit pour le rencontrer. (Téléphoto CP)



Le controversé maire Leonard Jones, de Moncton, que le leader du parti progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, refuse de reconnaître comme candidat de son parti, fait voir aux journalistes les télégramme d'appui qu'il a reçus de toutes les parties du pays. (Téléphoto CP)

L'affaires Jones

Stanfield est prêt à perdre des votes

MONCTON, N.B. (PC) — Le Parti progressiste-conservateur a décidé d'accorder son appui au député sortant M. Charles Thomas, dans Moncton, a déclaré hier le chef du parti, M. Robert Stanfield.

Il a précisé au cours d'une conférence de presse à l'issue d'une rencontre avec le maire Léonard Jones, qui avait été choisi lundi soir comme candidat progressiste-conservateur par l'Association locale de la circonscription de Moncton, que si le maire Jones remporte le siège de Moncton, il ne sera pas admis dans le caucus du parti.

M. Stanfield a déclaré qu'il est disposé à risquer son leadership et à laisser aller des sièges à ses adversaires pour rester fidèle à ses principes et à ceux de son parti.

On sait que le maire Jones, qui l'a emporté par une mince marge de quatre voix sur son adversaire lors de la mise en candidature lundi soir, est un adversaire déclaré de la Loi sur les langues officielles et qu'il a toujours empêché la minorité francophone de Moncton de jouir des avantages du bilinguisme.

M. Stanfield, en route pour Halifax où se déroulait hier la mise en candidature dans sa propre circonscription, a fait une escale à Moncton pour rencontrer le maire de Moncton et lui faire connaître son attitude et celle de son parti.

Des porte-parole du Parti conservateur ont déclaré que la rencontre entre les deux hommes avaient été cordiale tandis que le maire de Moncton a dit que la réunion avait été courte et orageuse.

M. Jones a ajouté qu'il avait tenté de faire connaître ses vues à M. Stanfield, mais sans succès, a-t-il précisé. "Je ne crois pas qu'il m'ait écouté du tout", a-t-il dit.

Mardi, le maire Jones avait déclaré qu'il briguerait les suffrages comme candidat "indépendant" si c'était le désir de ses supporteurs.

Hier, il a dit que le refus de M. Stanfield de le reconnaître comme candidat du Parti conservateur constitue un abus de pouvoir et un déni des droits démocratiques. Il a ajouté qu'il attendra des instructions écrites de M. Stanfield avant de prendre une décision. Il n'a pas écarté la possibilité de tenter de se faire élire comme "indépendant".

Quant à M. Stanfield, il a nié que le geste qu'il venait de poser avait pour but de se ménager des votes au Québec où le parti conservateur va tenter désespérément d'augmenter sa représentation actuellement de trois sièges.

Il a précisé qu'il y a des choses pire que la perte d'une élection.

Concernant l'attitude de certains membres de son parti à propos de la Loi sur les langues officielles, M. Stanfield a dit qu'il y a eu des divergences sur des points de détail seulement, mais non sur le principe de la loi.

Un moratoire

M. Bryce Mackasey, député libéral de Verdun, réclame un moratoire sur la question du projet de loi 22 au Québec, ajoutant qu'"il y a certains domaines dans lesquels on ne peut légiférer".

"Il ne faut pas croire pour autant que toute personne opposée au bill 22 s'oppose aux aspirations légitimes des Canadiens français" a déclaré M. Mackasey devant un club social de la métropole.

"Les Canadiens français veulent tout simplement préserver leur identité et la protéger contre les pressions par la population anglophone dont ils sont entourés, et il est donc normal qu'ils se sentent menacés dans leur culture. Mais le gouvernement tente de régir les sentiments des gens par les lois, et cela est impossible", de poursuivre le ministre fédéral.

Les anglophones du Québec veulent bien coopérer avec les francophones, mais sans y être forcés, selon M. Mackasey. Il demande aux hommes d'affaires anglophones de laisser les Canadiens français accéder à des postes de commande dans les entreprises et de leur permettre de travailler dans leur langue lorsque possible.

M. Mackasey, qui représente la circonscription de Verdun depuis 1962, briguera de nouveau les suffrages lors des prochaines élections.

Répondant à une question d'un journaliste qui lui demandait comment il tenterait de résoudre ce problème, M. Mackasey a répondu que la meilleure solution serait de faire de la province de Québec une province où la population serait parfaitement bilingue.

Le NPD-Q réclame le retrait du bill 22

M. Henri-François Gautrin, président du NPD-Québec et candidat de ce Parti dans Longueuil, a déclaré hier qu'il ne doit exister aucune ambiguïté au sujet de la position adoptée à l'égard du bill 22, d'une part par le leader national et le bureau exécutif provincial, d'autre part par le chef de l'aile provinciale.

"Sur l'essentiel, a dit M. Gautrin au DEVOIR, nous sommes tous d'accord: M. David Lewis, l'exécutif fédéral, l'exécutif provincial et moi-même. Nous pensons et nous avons dit publiquement qu'il fallait retirer le projet de loi sur la langue officielle au Québec parce que, pour diverses raisons, personne n'est satisfait de ce bill."

Cependant, à titre personnel, M. Gautrin a indiqué quelques-unes des raisons pour lesquelles il désapprouve cette mesure. Il pense, par exemple, que tous les futurs immigrants, sans égard à leur langue maternelle, devraient être tenus d'inscrire leurs enfants à l'école française. Il croit, au surplus, que les dispositions relatives à l'usage du français au travail et dans les milieux d'affaires ne vont pas assez loin et ne tendent pas suffisamment à faire du français une véritable langue de travail au Québec.

Le chef de l'aile québécoise du NPD reconnaît que les raisons personnelles qu'il invoque à l'encontre du bill 22 ne sont pas celles que faisait valoir M. David Lewis dimanche lors de son passage à Montréal. Le leader fédéral croit, quant à lui, qu'il faut retirer le projet de loi, non seulement parce qu'il ne satisfait personne, mais en particulier parce qu'il tend à limiter la liberté du choix de la langue d'enseignement. Sur ce point précis il ne s'entend pas avec M. Gautrin.

M. Gautrin est d'avis que le problème de la langue d'enseignement ne se poserait pas avec autant d'acuité si celui de la langue de travail et la langue des affaires était résolu. En principe, dit-il, c'est vers l'école française que les francophones devraient naturellement diriger leurs enfants.

Le chef du NPD-Québec tient à souligner qu'il n'existe pas de divergences fondamentales entre M. Lewis et lui-même, ou encore entre l'Exécutif fédéral et l'Exécutif provincial. Il fait observer que pour les fins de la campagne en cours, ce sont des préoccupations d'ordre fédéral qui sont à l'ordre du jour. Certes, il a été jugé utile d'adopter une position commune sur le principe du bill 22 puisqu'il a a suscité de vives réactions dans l'ensemble du pays. Mais les néo-démocrates canadiens admettent qu'il appartient aux Québécois de résoudre le problème linguistique. M. Lewis l'a du reste rappelé au cours de sa visite à Montréal.

Jusqu'au 8 juillet, M. Gautrin se bornera donc à rappeler la position du NPD en faveur du retrait du bill 22 et fera une distinction très nette entre une question qui est du ressort provincial et les problèmes fédéraux.

Les commissaires

VANCOUVER (PC) — Une résolution controversée touchant le Bill 22, destiné à faire du français la seule langue officielle au Québec, a été remise, à la prochaine réunion annuelle de l'Association des commissaires d'écoles du Canada.

La résolution, présentée durant les 30 dernières minutes du congrès, proposait que l'Association exprime son inquiétude que la loi linguistique annoncée, une fois adoptée, puisse isoler encore plus le Québec, socialement et économiquement, du reste du Canada.

Un délégué du Québec a suggéré qu'on ne fasse pas ce projet de loi.

Des communistes dans 67 comtés

TORONTO (PC) — William Kashtan, le leader du Parti communiste du Canada, a lancé sa campagne hier en entreprenant une tournée de neuf jours qui le conduira dans sept villes canadiennes, en vue de gagner des appuis à son parti qui n'a pas réussi à faire élire un député aux Communes depuis 1945.

Le leader communiste a dit que 55 candidats ont déjà été désignés par son parti et il espère que ce nombre atteindra 67 d'ici la clôture des mises en candidature.

La tournée de M. Kashtan le conduira dans les villes de Montréal Edmonton, Calgary, Régina, Winnipeg et Thunder Bay, d'ici le 7 juin. Il a ajouté qu'il répétera cette tournée au moins une fois avant le 8 juillet.

Il a refusé de prédire le nombre de sièges que son parti espère remporter.

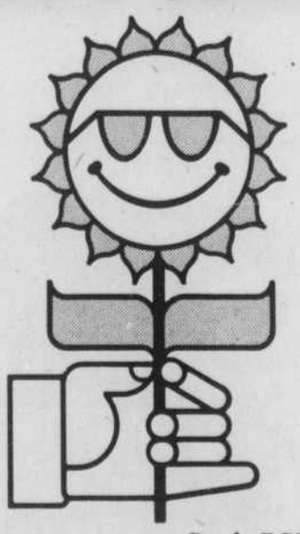
"Nous mesurerons les résultats de cette campagne par les objectifs que nous aurons atteints, soit l'élection d'un groupe de députés progressistes, y compris des députés communistes."

Les principaux articles du programme du parti proposent le versement de subsides aux consommateurs en vue de réduire les prix de 25 pour cent et une pension de retraite de $250 par mois à l'âge de 60 ans ainsi que l'établissement d'un salaire horaire minimum de $3.50.

Il a rejeté la proposition du parti progressiste-conservateur visant à contrôler les prix et les revenus.

Le parti compte recueillir $95,000 de ses membres pour défrayer les dépenses de la campagne électorale. "Cela ne nous permettra pas de louer un avion ou un train", a-t-il dit.

9.62%* d'intérêt, ça commence bien les vacances!



N'attendez pas à la veille pour y penser. Les vacances, c'est tout de suite que ça commence, avec une Caisse "bonnes vacances" de la BCN.
C'est simple comme bonjour. Vous ouvrez tout de suite une Caisse "bonnes vacances" BCN et vous commencez tout de suite à y déposer le montant dont vous aurez besoin pour vos vacances. Et c'est là que tout commence.

Car la BCN vous paie 8¾% d'intérêt sur vos dépôts, plus un boni qui porte ce taux à 9.62% si l'objectif-épargne ou l'objectif-échéance est atteint.
Commencez donc tout de suite vos vacances en prenant une Caisse "bonnes vacances" à la succursale BCN la plus près de chez vous.
Et bonnes vacances!

*Taux annuel (boni inclus) Intérêt simple en vigueur le 1er mai 1974. Sujet à changement sans préavis.

Banque Canadienne Nationale
LA BANQUE QUI VOUS AIDE À MIEUX VOUS SERVIR D'UNE BANQUE.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 30 mai 1974

L'exode des sièges sociaux: cinq réponses de Bourassa

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — L'exode des sièges sociaux de Montréal vers Toronto préoccupe tellement M. Robert Bourassa qu'il a fourni cinq réponses au député Fabien Roy, l'interrogeant à ce sujet, hier, à l'Assemblée nationale.

M. Roy rappelait d'abord les conclusions d'une étude effectuée par le professeur André Ryba pour le compte du Centre de recherche en développement économique de l'Université de Montréal. Rendue publique récemment, cette recherche constate la continuation du transfert massif des sièges sociaux d'entreprises financières de Montréal à Toronto.

Le député de Beauce-Sud demandait au premier ministre s'il était au courant de cette étude et quelles mesures le gouvernement entendait prendre pour freiner la tendance observée par le professeur Ryba.

Voici les cinq réponses fournies par M. Bourassa au député revenant sans cesse à la charge.

● après avoir admis ne pas être au courant de l'étude de cet "individu", M. Bourassa se demandait s'il avait examiné les causes de la diminution de Montréal par rapport à Toronto. Se tournant ostensiblement vers les députés péquistes, il ajoutait: "Evidemment, on pourrait peut-être examiner quelles sont les causes de cette diminution".

● revenant à la charge, M. Roy avait droit à la deuxième réponse suivante: "Je ne voudrais pas que le Parti créditiste pense que, dans les causes, s'il y a eu des transferts, c'est à cause des théories monétaires du crédit social".

● insatiable le député créditiste réclamait une troisième réponse. La voilà. "Je dois dire que ce genre de questions conviendrait à l'étude des crédits, surtout qu'on a discuté hier des crédits du ministère des Finances".

● un peu plus sérieux, M. Bourassa y allait ensuite de sa quatrième réponse. "Il n'y a pas une économie, dans l'Occident, qui soit plus ouverte que celle du Québec par rapport soit à ses voisins du sud, de l'ouest ou de l'est. Donc, nous essayons, dans ce contexte — et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous ne croyons pas au séparatisme économique — d'obtenir le maximum de centres de décisions dans les secteurs financier, industriel et commercial.

● se rendant compte qu'il ne répondait pas à la question, M. Bourassa y allait de sa cinquième et dernière réponse. "Je comprends que je ne réponds pas d'une façon spécifique à la question du député de Beauce-Sud mais je pense que dans le contexte d'une période de questions comme aujourd'hui, ce que le chef du gouvernement peut et doit faire, c'est de donner les orientations générales du gouvernement. Quand il peut répondre aux questions tout à fait particulières, il le fait, mais ce serait encore plus facile, comme je l'ai dit au chef de l'opposition, si on m'avait donné avis de cette question ce matin. Cela ne doit pas être impossible, on donne des sommes considérables aux partis d'opposition pour les fonds de recherche."

Ainsi va la période quotidienne de questions à l'Assemblée nationale. Comme un loustic faisait remarquer personne n'a jamais prétendu qu'il s'agissait d'une période de réponses.

Les députés de l'opposition n'en continuent pas moins de s'offusquer des pirouettes verbales du chef du gouvernement.

"La vérité a ses droits"! lancait M. Roy.

"Vous n'avez pas honte!" ajoutait M. Morin à l'endroit du premier ministre.

L'opposition aura toujours le loisir de consulter une réponse fournie par M. Bourassa au Conseil du patronat et reprise dans un communiqué de son attaché de presse, M. Charles Denis, le 17 août 1972.

Inquiet de cette vague de déménagement des sièges sociaux vers Toronto, le Conseil du Patronat demandait au premier ministre une étude sérieuse sur la question afin de pouvoir apporter les remèdes nécessaires.

"M. Bourassa a commenté cette recommandation en soulignant tout d'abord le caractère extrêmement valable. Il a d'autre part informé la délégation du C.P.Q. que cette question avait fait l'objet de discussions avec ses collaborateurs, MM. Garneau, Saint-Pierre et Tetley, afin d'étudier les conséquences et l'évolution de cette situation. De fait, M. Bourassa a demandé à son nouveau sous-ministre des institutions financières, M. Fernand Lalonde (aujourd'hui ministre d'Etat au Conseil exécutif), d'accorder une attention toute particulière à cette question", lit-on ensuite dans le communiqué de M. Denis.

Avant d'avoir écopé des dossiers de la concentration de la presse (vente du quotidien Le Soleil), des conflits d'intérêts (affaire Paragon) et du financement des jeux Olympiques, M. Lalonde s'était donc vu confier celui de l'exode des sièges sociaux.

Dans le domaine des relations de travail, M. Cournoyer est déjà connu comme le "pompier du gouvernement". Dans le secteur des dossiers embarrassants, M. Lalonde est en bonne voie de devenir le "plombier ministériel".

Le PC dément: pas de purge!

Il n'y a pas eu de purge des éléments nationalistes québécois du Parti conservateur de M. Stanfield.

De toutes parts, les dirigeants du parti ont vigoureusement démenti les informations selon lesquelles deux stratèges soupçonnés d'entretenir des aspirations nationalistes auraient été congédiés.

Dans un artice de première page, le quotidien torontois The Globe and Mail rapportait hier que le directeur des opérations de la campagne électorale du PC-Québec, M. Richard LeHir, venait d'être relevé de ses fonctions par le directeur national de la campagne, M. Malcolm Wickson.

Une brève enquête a permis d'établir que M. LeHir continue toujours à assumer ses responsabilités à la direction des opérations de la campagne et au comité de stratégie. Il est par ailleurs chargé des relations entre les membres du caucus national et l'aile québécoise du P.C. Il a lui-même indiqué au DEVOIR que la rumeur lancée par le quotidien anglophone ne repose sur aucun fondement. "Je ne sais pas d'où cela vient". Il rappelle en outre que l'auteur de cet article n'en est pas à sa première offense et qu'il a déjà dénoncé les nationalistes québécois du PC dans un autre texte dont s'était inspiré le premier ministre Trudeau pour attaquer M. Stanfield à la toute fin de la session parlementaire.

Le quotidien anglophone rapporte en outre qu'un autre cadre influent de l'organisation québécoise du Parti conservateur s'est vu refuser le privilège d'être candidat officiel à l'élection du 8 juillet, parce qu'il fut dans le passé étroitement lié au Parti québécois. Jusqu'au début d'avril, M. René Daviault, était président du comité de structuration des associations de comtés du PC-Québec. Les dirigeants du parti expliquent qu'à la suite du congrès de Trois-Rivières, toutes les commissions permanentes furent réformées et que le mandat de M. Daviault n'a pas été reconduit. Quant à la candidature de M. Daviault, quoiqu'en disent les dirigeants du PC, il apparaît que cette rebuffade n'est pas étrangère à ses activités au sein du Parti québécois, à titre de conseiller de M. Jacques-Yvan Morin, dans la campagne de 1973.

A la toute veille du congrès de Trois-Rivières, le président du PC-Québec, M. Claude Dupras, reconnaissait la compétence et l'inestimable apport de M. René Daviault, qu'il remerciait d'avoir porté de 12 à 68 le nombre d'associations structurées au Québec. Il a été impossible de savoir exactement pourquoi il a été refusé à M. Daviault d'être candidat conservateur. Selon le **Globe and Mail**, M. Daviault aurait lui-même avoué que ses activités auprès du Parti québécois lui ont été fatales.

Les crédits de l'immigration: le PQ marque son désaccord

QUEBEC (PC) — L'opposition a refusé mardi soir d'appuyer l'adoption des crédits du ministère de l'Immigration qui, selon M. Robert Burns (PQ-Maisonneuve) ne permet aucune véritable politique québécoise de l'Immigration.

Le budget de $2,550,000 a cependant été adopté peu avant minuit par les députés libéraux de la commission parlementaire qui avait étudié les crédits.

Quoique rare, le fait n'est pas un précédent. Il y a quelques années, le PQ avait refusé d'adopter les crédits du ministère des Affaires intergouvernementales et avait proposé qu'ils soient réduits à la somme nominale de $1.

Etant donné, a dit M. Burns, que le ministère de l'Immigration du Québec reçoit du gouvernement fédéral plus du triple de son budget, le ministre de l'Immigration n'est en réalité qu'un fonctionnaire fédéral.

Il administre, sans pouvoir politique réel, un micro-budget destiné à un micro-ministère lequel est doté d'une macro-politique," dit le leader parlementaire du PQ.

M. Burns s'est dit d'accord avec la déclaration du ministre Jean Bienvenue qui avait soutenu que "l'immigration, c'est l'avenir du Québec". C'est pourquoi, il a fait une double proposition au ministre:

D'abord, il a refusé de "consacrer le ridicule," en votant l'adoption du budget qui n'a, a-t-il dit, "aucune mesure avec les pouvoirs que doit avoir le ministre et avec les moyens bien tangibles dont il doit disposer."

M. Burns a aussi appuyé la demande du ministre que le budget de son ministère soit porté à $20 millions par année. Il a formellement promis au ministre son appui, à l'Assemblée nationale et hors de l'assemblée, pour que son ministère "cesse d'être une farce".

Ensuite, affirmant que le Québec est souverain en matière d'immigration et qu'il n'a besoin de demander de pouvoirs à personne dans ce domaine, il a offert au ministre l'appui entier de l'opposition "pour la mise sur pied concrète et rapide de mécanismes proprement et totalement québécois qui, en toute conformité avec la souveraineté du Québec dans ce domaine, permettront au ministre et à son ministère de voir sans contrainte extérieure, à la sélection, le recrutement, l'établissement, l'orientation, la formation et l'adaptation des nouveaux Québécois dans un Québec français".

les échecs

par Léo Williams

Revirements inattendus

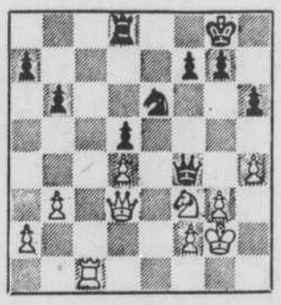
Il est difficile de faire comprendre aux novices que le gain de matériel consomme du temps, soit un ou deux coups pour pouvoir faire la capture désirée. De plus, même dans ce court laps de temps, l'initiative peut être transférée à l'adversaire qui peut donner les coups de grâce pour monter un assaut sur le roi ou assurer la reprise de ses soldats perdus.

Ainsi, tous les traités primaires sur le début de partie mettent en garde contre le gain prématuré d'un pion dans la phase initiale, quitte à contribuer de la sorte au développement du jeu du rival, et, en général; limitent les prises valables aux pions du centre.

Néanmoins, on peut remarquer cet effet de "transfert de temps" à l'adversaire par le gain de matériel dans n'importe quelle étape du jeu: la 13e partie du récent match Petrosian — Portisch nous en donne un parfait exemple.

Dans la partie précédente, le Hongrois avait réussi à porter à 2-2 le compte des parties décisives après que Pétrosian eut pris l'avance 2-0. Dans cette rencontre où se jouait le match, il obtint facilement une position d'égalité. Pourtant, il exécuta trop vite une manoeuvre pour gagner un pion et découvrit à son grand malheur que les apparences sont souvent trompeuses. Petrosian, en effet, établit rapidement une sorte de "Zugweng", stratégie en vertu de laquelle tous les coups sont "perdants".

Dans le Cambit de dame, 7..b6 des noirs caractérise la nouvelle manière de jouer cette vénérable ouverture. Dans les années trente, on ne songeait qu'à la formation Cbd7 et c7-c6; aujourd'hui, par contre, les noirs visent la préparation de la poussée c7-c5. Pour leur part, les blancs espèrent adopter une idée peu commune par 6.Tc1, 6.e3 étant la suite normale. Après 6.e3 h6 7.Fh4 b6 8.cxd5 Cxd5 9.Fxe7 Dxe7 Cxd5 cxd5 11.Tc1 Fo6 12.Da4 et c5 (12..a51?), 13.Da3 est la continuation de la fameuse 6e partie du match Pischer-Spassky. Ici, 13..Tfo8 14.Fb5 a6 15.dxc5 bxc5 16.0-0 Ta7 17.Fe2 a donné l'avantage aux blancs, mais Larsen suggère l'amélioration 16..Da7 et Celler propose un sacrifice de pion prometteur par 14..Db7! Encore plus intéressant est le traitement du grand-maître Korchnoi: 6.e3 h6 7.Fh4 b6 8.Fe2 (attendant que le fou soit placé à b7) 8..Fb7 9.Fxf6 Fxf6 10.cxd5 exd5. Une récente partie Korchnoi-Hubner a continué 11.0-0 Cd7 12.Db3! c6 13.Tad1 Fe7 14.Tfe1! Cf6 15.Ce5 Fd6 16.f4 De7 17.Ff3 Tfe8 18.e41 avec avantage aux blancs.



Position après le 21e coup des noirs: 21 . . Df4?!?

Par 11.g3, les blancs révèlent leur intention de mettre leur fou sur la longue diagonale, mais 11..Fa61 les ramène à la réalité. La pression sur e2 oblige les blancs à consentir à l'échange des fous après 12.e3. En effet, les noirs ont ainsi égalisé la position et la partie s'achemine vers la nulle, sans besoin de commentaires. Mais au lieu de s'asseoir tranquillement sur sa position, par 19..Tc7, par exemple, les noirs initient une série de coups par laquelle ils songent à gagner la colonne-c, ou bien à échanger les dames. Après 19..cxd4 20.exd4 Txc1? 21. Txc1 Df47, ils n'avaient pensé qu'à 22.Te1 Ds4, ou 22.Td1 De4! Bien sûr la simple capture de la dame était impossible à cause de la perte d'un pion, mais jusqu'à la fin de la partie, presque tous les coups sont forcés. Je laisse aux lecteurs le plaisir d'analyser seuls la technique simple de Petrosian pour condamner les pions de l'aile dame. Avec l'avance du pion-a, la position finale est nettement sans espoir pour les noirs.

NOUVELLES: Le 11e Championnat ouvert d'échecs du Canada aura lieu du 27 juillet au 5 août à la Place Bonaventure sous le patronage d'honneur de Me Jean Drapeau, maire de Montréal. En outre, la compétition sera commanditée par La Presse et sera dotée d'une bourse totale de $7,500 et de la présence de plusieurs grands-maîtres. En fait, ce sera la première fois depuis 1956 que la ville de Montréal sera l'hôte du plus important tournoi canadien, réputé à travers le monde.

T. Petrosian (URSS) - L. Portisch (Hongrie)
Gambit de dame

1.	Cf3	d5	15.	b3	Tac8	29.	Rf4!	h5
2.	d4	e6	16.	Te1	Tfd8	30.	Ce5	Cf8
3.	c4	Cf6	17.	h4	Ce6	31.	Tb7	f6
4.	Fg5	Fe7	18.	Dd3	Df6	32.	Cc6	Cg6éch
5.	Cc3	0-0	19.	Rg2	cxd4!?	33.	Rg3	Td6
6.	Te1	h6	20.	exd4	Txc1	34.	Txb6	Te6
7.	Fh4	b6	21.	Txn1	Df4?	35.	Tb8éch	Cf8
8.	cxd5	Cxd5	22.	gxf4	Cxf4éch	36.	Ta8	Te1
9.	Cxd5	exd5	23.	Rg3	Cxd3	37.	Cd8	Rh7
10.	Fxo7	Dxe7	24.	Tc3	Cb4	38.	b6	Th1
11.	g3!?	Ka6!	25.	a3	Ca6	39.	b7	Cd7
12.	e3	c5	26.	b4	Cb8	40.	Txa5	
13.	Fxn6	Cxa6	27.	Tc7	a5			
14.	0-0	Cc7	28.	b5!	Cd7			

Les noirs abandonnent.

A. Gold & Sons

$8 SEULEMENT SERA VOTRE GAGE DE CONFORT ET D'ÉLÉGANCE POUR TOUT L'ÉTÉ



PRIX COURANT $12.00

EN VENTE À $8

DAYTONA

Ce modèle confortable est très élégant grâce à un appliqué de bon goût. Semelle de caoutchouc. Garniture cordée de genre Bahama. Denim bleu ou havane-désert. Pointures 6 à 12 (pas de demi-pointures).

Chaussures Sport en Denim

C'est très bientôt que nous pourrons goûter à un bel été ensoleillé. C'est aussi le moment approprié pour vous présenter de ravissants modèles de denim, élégants et pratiques, avec de substantielles épargnes de $4 la paire. Vous les porterez durant vos heures de loisir, en ville, à la campagne ou sur la plage. Une offre que vous ne devez pas manquer. Pourquoi ne pas vous en offrir deux paires et les faire "porter à votre compte".



FREEPORT

Splendide modèle à 4 oeillets, parfait pour les moments de détente. Semelle de caoutchouc avec garniture cordée, genre Bahama. Denim bleu ou havane-désert. Pointures 6 à 12 (pas de demi-pointures).

A. Gold & Sons

• LE CARREFOUR LAVAL
• 388 o., STE-CATHERINE • 960 o., STE-CATHERINE
• LES GALERIES D'ANJOU • FAIRVIEW, PTE-CLAIRE

Grandeurs et misères du SILQ

par Jacques Thériault

Le bulletin de santé du Salon international du livre de Québec (SILQ), à l'issue de sa troisième année d'opération dans la Vieille Capitale, est excellent et permet à ses promoteurs d'entrevoir l'avenir avec encore plus d'optimisme.

C'est, en substance, ce qu'a déclaré au DEVOIR le directeur général du SILQ, M. Lorenzo Michaud, quelques jours après sa fermeture dimanche dernier.

"Plus de 127,000 personnes se sont déplacées pour visiter les stands des éditeurs au pavillon d'éducation physique et des sports de l'Université Laval, ce qui représente environ un tiers de plus de visiteurs que l'an dernier, a-t-il dit. A un moment donné, il y avait tant de monde qu'on a perdu le contrôle sur les entrées (...) Cela tient au fait, je pense, que la population désire connaître davantage ce qui se passe; on est en train de rattrapper le retard que nous avions sur les autres pays."

Parlant des exposants, M. Michaud ajoute que "tout le monde a été enchanté de la tournure des événements au cours de ce troisième salon du livre annuel." Et d'ajouter: "Le questionnaire distribué à tous les éditeurs présents au SILQ nous indique que tout le monde est extrêmement satisfait et que chacun souhaite que le salon du livre soit repris à Québec. Un seul éditeur voudrait que cette manifestation ait lieu à Montréal."

Aucun rebondissement à signaler au chapitre de la fameuse querelle entre les promoteurs du SILQ et ceux de la Foire internationale de Montréal, qui connaîtra sa première année d'existence en mai 1975, mais certains éditeurs montréalais regrettent cependant qu'on ait voulu les impliquer ou les influencer de près ou de loin en leur distribuant un texte photocopié impliquant la personnalité de M. J.-Z. Léon Patenaude, directeur général du Conseil supérieur du livre et de la Foire internationale de Montréal. Tiré d'un tome — celui traitant de l'époque Duplessis — de "L'histoire du Québec" de Robert Rumilly, ce texte de caractère pour le moins injurieux à l'égard de M. Patenaude pouvait amener les promoteurs du SILQ à rigoler entre eux, compte tenu le conflit, mais il est pour le moins enfantin de songer à le répandre parmi les exposants. Comme si, d'ailleurs, les écrits de monsieur Rumilly constituaient un critère de référence infaillible; comme si le texte en question ne faisait pas état d'événements survenus il y a près de vingt-cinq ans!

Au chapitre des journées nationales, plusieurs exposants ont aussi tenu à protester contre la place faite à la Grèce. Dans un manifeste rédigé à cette occasion, on pouvait lire ce qui suit: "Nous protestons vigoureusement contre l'honneur particulier fait à la Grèce, pays de dictature fasciste, en décrétant ce jour du 25 mai 1974 journée de la Grèce". Comme nous l'a confié un représentant d'une grande maison d'édition, "il aurait également fallu inviter Pinochet".

Invité à commenter cette affaire, M. Michaud a soutenu que seuls des représentants de pays socialistes ou communistes, dont l'URSS et Cuba, se sont offusqués de la tenue d'une telle journée.

"Le plus important, a-t-il conclu, c'est que le livre soit descendu dans la rue au cours de cette semaine. Ce fut une vraie manifestation populaire."

Mme Chiriaeff reste active au sein des Grands Ballets

C'est maintenant confirmé, le chorégraphe montréalais Brian Macdonald, qui a récemment obtenu des succès à New York et à Paris, deviendra directeur artistique des Grands Ballets canadiens au début de la saison 1974-75, succédant à Ludmilla Chiriaeff.

En annonçant cette nouvelle, Mme Chiriaeff, qui a fondé la compagnie en 1957, a précisé qu'elle y demeurerait avec le titre de directrice fondatrice, exprimant aussi l'espoir que la compagnie continuerait son essor en ayant sa propre maison et une école-internat pour les jeunes danseurs.

Fernand Nault, qui était codirecteur artistique avec Mme Chiriaeff depuis 1964, abandonne ce poste. Mais il restera au sein de la compagnie à titre de chorégraphe.

On avait annoncé précédemment que M. Uriel G. Luft quitterait son poste de gérant général au cours de l'été. Mais le nouveau président du conseil d'administration, M. Dudley N. Mendels, a expliqué que M. Luft resterait jusqu'à ce qu'une nouvelle administration soit en place. La troupe des Grands Ballets canadiens compte 40 danseurs, et 16 autres constituant le groupe des Compagnons de la danse. Les GBC ont également une académie et une école de danse. Le budget annuel est de $2 millions, dont une somme de $370,000 qui provient du Conseil des Arts du Canada.

En raison de plusieurs changements survenus, Mme Chiriaeff a indiqué que ses responsabilités devenaient trop lourdes. M. Jean-Claude Delorme, qui était président du conseil d'administration de la compagnie, a été nommé récemment par le gouvernement provincial pour diriger le conseil de la Place des Arts.

M. Macdonald a indiqué que ses nouvelles fonctions occuperont une grande partie de son temps. Cependant, il croit pouvoir continuer certaines activités. Des créations chorégraphiques de Macdonald ont été mises en scène ce printemps par le Harkness Ballet de New York et l'Opéra de Paris.

Actuellement il travaille à une autre oeuvre pour le Ballet-Théâtre contemporain d'Angers, en France.

L'été dernier, il signait la chorégraphie d'un ballet s'inspirant de "Roméo et Juliette", de Shakespeare, pour le Centre national des Arts d'Ottawa. Ce spectacle pourrait être présenté à Montréal la saison prochaine.

Les changements apportés à la direction des Grands Ballets canadiens font suite à ceux qui concernent le Ballet national, à Toronto. Celia Franca, la fondatrice, abandonne le 1er juillet, son poste de directrice artistique. Le poste sera assumé par David Haber, connu depuis longtemps comme imprésario.

qui

FESTIVAL: le septième Festival d'été de Québec se tiendra du 4 au 14 juillet; cette manifestation avait réuni près d'un demi-million de personnes dans la Vieille Capitale l'été dernier.

THEATRE: dans le cadre des semaines culturelles du Centre du Québec, à Drummondville, une oeuvre de Félix Leclerc intitulée "Le banc sur la route" sera présentée ce soir au Centre culturel de Drummondville. Cette pièce de trente-cinq minutes sera interprétée par deux étudiantes du cours d'art dramatique de la polyvalente Val-Mauricie à Shawinigan-sud; ce sont, Elaine Baribeault et Johanne Matteau.

OUVERTURE: l'inauguration officielle du Conservatoire de musique de Rimouski aura lieu le 16 juin prochain. A cette occasion, un groupe de professeurs assurera un concert. Ce conservatoire est placé sous la direction de M. Gilles Gauthier, pianiste de carrière. Des 187 candidats inscrits au concours d'entrée, 48 ont été admis et ont débuté une première année académique le 8 octobre 1973.

télévision

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire c
9.15 En mouvement c
9.30 Monsieur Pipo
10.00 Minute Moumoute c
10.15 Les histoires de Benjamin c
10.30 Initiation à la décoration intérieure c
11.00 Les recettes de Juliette c
11.30 Histoires sans paroles
12.00 C'ent millions de jeunes c
12.30 Boubou c
1.30 Téléjournal c
1.35 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Cinema:
"La journaliste: Un fils pour Renate" (allemand) c
4.00 Bobino c
4.30 Grujot et Délicat c
5.00 Tarzan c
6.00 Les chevaux du soleil c
6.30 Actualités 24 c
7.30 Les grands films:
"L'Intrus magnifique" (comédie-américain 1968) c
9.30 Le travail à la chaine c
10.00 Consommateurs avertis c
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Les Espions c
12.55 Telejournal c

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue c
7.45 Bonjour Montréal c
8.45 36-24-36 c
9.00 Les bouts d'chou c
9.30 Pour vous Mesdames c
11.00 Les tannants c
12.00 Les P'tits bonshommes c
12.15 Ligne ouverte c
1.15 Ciné-Jeudi:
"Sa dernière nuit d'amour" (mélodrame policier—italie-espagnol, 1958) c
3.00 Adèle c
3.30 Personnalités c
4.00 Patofville c
4.30 Banana Splits c
5.00 Mission impossible c
6.00 Pierre, Jean jasent c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 Jeudi 7h30:
"Mort vivant" (drame-américain) c
9.00 Au secours mon amour c
9.30 Toute la ville en parle c
10.15 Loto-Perfecta c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 Sans pantoufles:
"Le plus vieux métier du monde" (film à sketches-franco-germano-italien) c
12.45 Le 10 vous informe c

CBMT 6

8.21 Standby six and religious thoughts c
8.30 Mon ami c
8.45 Friendly giant c
9.00 Repondez s'il vous plait c
9.30 Quebec school telecast c
10.30 Mr. Dressup c
11.00 Sesame street c
12.00 The Phil Silvers Show c
12.30 Elwood Glover's luncheon date c
1.00 One o'clock report c
1.15 Job Line c
1.30 The Audubon Wildlife Theatre c
2.00 Juliette and friends c
2.30 Coronation street
3.00 Take 30 c
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 A place of your own c
5.00 What's new c
5.30 That girl c
6.00 City at Six c
7.30 Maude c
8.00 South seas c
8.30 Ceilidh c
9.00 The Tommy Banks show c
9.30 Applause c
10.00 Access c
10.30 Some honourable members c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Montreal Tonight c
11.55 Cine-six:
"How amful about Alan" (drame — 1970) c
1.30 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the air c
6.30 Hercules c
7.30 Canada A.M. c
8.30 Romper Room c
9.00 Yoga c
9.30 The Community c
10.00 Eye Bet c
10.30 The Art of cooking c
11.00 Hercules
11.30 McGowan and Co c
12.00 The Flintstones c
12.30 Jack Curran's movie matinee:
"Vanished" (drame — 1970) c
2.30 Somerset c
3.00 Another world c
3.30 What's the good word c
4.00 Anything you can do c
4.30 Pay cards c
5.00 Truth or consequences c
5.30 The New Beat the Clock c
6.00 Pulse c
7.00 The temperature rising c
7.30 Sanford and son c
8.00 Ironside c
9.00 The streets of San Francisco c
10.00 The Ian Tyson Show c
10.30 Target the impossible c
11.00 The CTV National News c
11.20 Pulse c
11.50 Loto-Perfecta c
12.00 Thursday night feature movie:
"Lost command" (drame-1966) c
2.00 Sign-off

cinéma

ANJOU: 7617 boul. les Galeries d'Anjou 353-5960. "Nos plus belles années" 6.00, 9.40 et "Terreur aveugle" 8.00.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943. "Les caresseuses" 12.45, 3.35, 6.35, 9.30 et "Sexe révolution" 2.10, 5.05, 8.05.
ATWATER: "Niveau métro Alexis Nihon 935-4246. "The sting" 12.20, 2.30, 4.50, 7.20, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon, 931-3331. "Mrs. Barrington" 12.40, 2.50, 4.40, 6.30, 8.30, 10.20.
AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount, 937-2747. "The conversation" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 17 ave. du Parc 844-1932. "Teenage milk maid" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50 et "Vice or versa" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30.
BERRI: 1280 St-Denis 848-2323. "Les valseuses" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9137. "Les mille et une nuits érotiques" 1.55, 5.15, 8.35 et "L'amour, un jeu de société" 12.30, 3.50, 6.50, 10.10.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5160. "La dernière maison sur la gauche" 12.30, 3.40, 6.55, 10.05 et "Le sexe sauvage" 2.05, 5.15, 8.15.
CHAMPLAIN: 1915 Ste-Catherine E. 524-1685. "Mon nom est personne" 12.30, 2.40, 4.50, 7.20, 9.30.
CHATEAU: 6956 St-Denis 271-4000. "Les extravagantes aventures d'un visage pâle" 12.35, 4.40, 8.50 et "Les Hommes" 2.50, 7.00.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 865-3222. "Les mâles" 12.35, 4.18, 8.00 et "La vraie nature de Bernadette" 2.20, 6.03, 9.46.
CINEMA 2001: 855 Decarie, 277-2001. "La chinoise" 7.30, 9.30.
CINEMA V: 5550 Sherbrooke O. 429-5559. (Salon rouge) "The adventures of Rabbi Jacob" 7.00, 9.00. (Salle bleue) "Secrets of a door-to-door salesman" 7.30, 9.30.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996. "Je ne sais rien mais je dirai tout" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA SEPTIEME ART: 3180 Bélanger Est 722-0302. "Les chiens de paille" 9.40 et "On achève bien les chevaux 7.30.
CLAREMONT: 4038 Sherbrooke O. 486-7385. "The great Gatsby" 2.00, 4.40, 7.20, 10.00.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210. "Mon nom est personne" 7.20, 9.30.
DAUPHIN: (McLaren) 2396 Beaubien 721-6060. "Bingo" 7.30, 9.30. (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060. "Le dernier tango à Paris" 7.00, 9.30.
ELECTRA: 114 Ste-Catherine E. 522-9177. "La fille de Dracula" 12.30, 3.05, 6.15, 9.25 et "Malédiction de Frankestein" 1.45, 4.50, 8.05.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Nada" (Salle Resnais): "Glissements progressifs du plaisir" 7.30, 9.45 (pour les deux salles)
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600. "Il était une fois dans l'est" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. "Je sais rien mais je dirai tout" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O., 489-9707: "Alice in wonderland" 12.05, 1.30, 3.30, 5.25, 7.15, 9.05.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O., 866-3851 "The exorcist" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224. "Le fauve" 8.00 et "Le Mans" 6.10, 9.45.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579. "Papermoon" 2.55, 6.20, 9.55 et "Save The tiger" 1.10, 4.35, 8.10.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145. "Les noces rouges" 7.00 et "Outback" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991. "Dragon's vengence" 12.10, 3.25, 6.40, 9.45 et "Bambo Brotherhood" 1.40, 4.35, 8.10.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853. "Bingo" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. 861-2597, Nord à nu" 1.15, 4.40, 8.05 et "Le Serpent" 2.30, 5.55, 9.20.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222. "Orange mecanique" 6.20, 9.00.
PLACE DU CANADA: Hôtel Château Champlain 861-4595. "Carry on a broad" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 277 Dorchester 866-2644. "Alfredo Alfredo" 12.30, 3.30, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) 377 Dorchester O. 866-2644. "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155. "La dernière maison sur la gauche" 12.30, 3.40, 6.55, 10.05 et "Le sexe sauvage" 2.05, 5.15, 8.25.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-4215. "Carny girl" 1.30, 4.24, 7.15, 10.00 et "The animal" 12.00, 2.50, 5.40, 8.35.
RIVOLI: 6906 St-Denis 849-4211. "Papillon" 12.40, 3.25, 6.15, 9.00.
SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4221. "Le fils du bossu" 2.39, 6.17, 9.55, et "Seule contre la mafia" 12.50, 4.28, 8.06.
SEVILLE: 2156 Ste-Catherine O. 932-1139. "Mame" 2.00, 7.00, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1332. "The apprenticeship of Duddy Fravitz" 12.50, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243. "Blaxing saddles" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
VENDOME: Place Victoria, 878-1451. "Erotic dreams" 12.15, 1.40, 3.30, 5.20, 7.10, 9.00.
VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092. "Mon nom est personne" 8.00, et "Les cai7ds" 6.20, 10.00.
VERSAILLES: (Salle rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-6022. "Les extravagantes aventures d'un visage pâle" 8.55, et "Les hommes" 7.05.
VERSAILLES: (Salle bleue) 7625 Sherbrooke E. 352-4022. "Karla" 7.55 et "poupée d'amour" 6.15, 9.35.
VILLERAY: 8610 rue St-Denis, 388-4210 "les valseuses" 7.20, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-3471. "Serpico" 1.30, 4.10, 6.50, 9.20.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978. "American Graffiti" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1445 boul. de Maisonneuve 879-4249. Relâche.
SOCIETE des FILMS de MCGILL: 3980 McTavish 392-8924. Relâche.

théâtre

CASAMOUS: (Association espagnole): 485 Sherbrooke O. 844-3591. Obelix et sa famille — 22h30.
CENTAURE: 453 St-François Xavier, 288-1229. Relâche pour l'été.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury, 866-1964. "Cyrano de Bergetac" d'Edmond Rostand — 20h30.
RIDEAU-VERT: 4654 St-Denis, 844-1793. "Mariaagelas" d'Antonine Maillet — 20h.
THEATRE LA FENIERE: (Ancienne Lorette — Québec) "La mariée en a deux" de Jean de Létraz — 21h.
THEATRE DE LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène, 526-0821. "Le médium" de G.C. Memotti "Le magicien" de J. Vallerand — 20h30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "Mesalliance" de Bernard Shaw — 20h.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. des Pins E. 845-7277. "Andromaque" de Racine — 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Ginette Reno — 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.





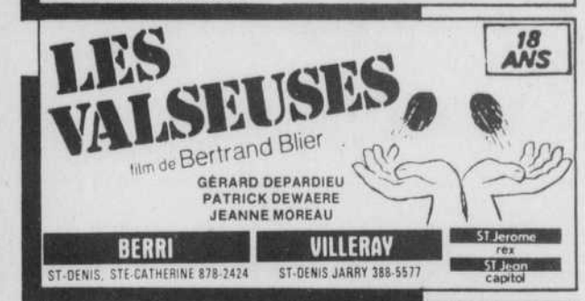






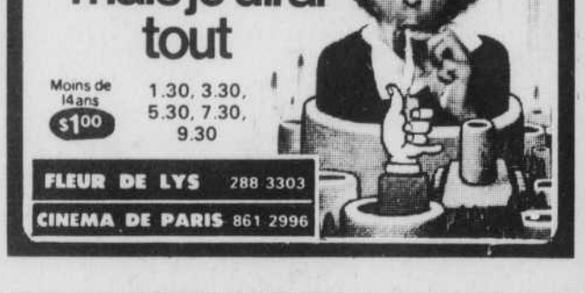
La saison 1974 des Mini-Opéras du Maurier comprend cinq oeuvres dont "Le Magicien" de Jean Vallerand et "Le Médium" de Menotti. Parmi les interprètes qui chantent ces deux opéras se trouvent, dans l'ordre habituel: Selma Keklikian, Robert Savoie, Marie Trudel, Céline Dussault, Jacques Lafortune, Yolande Deslauriers. Le spectacle tient présentement l'affiche à la Poudrière de l'Ile Ste-Hélène tous les soirs, sauf les dimanches et lundis à 8h.30 p.m.
(publicité)





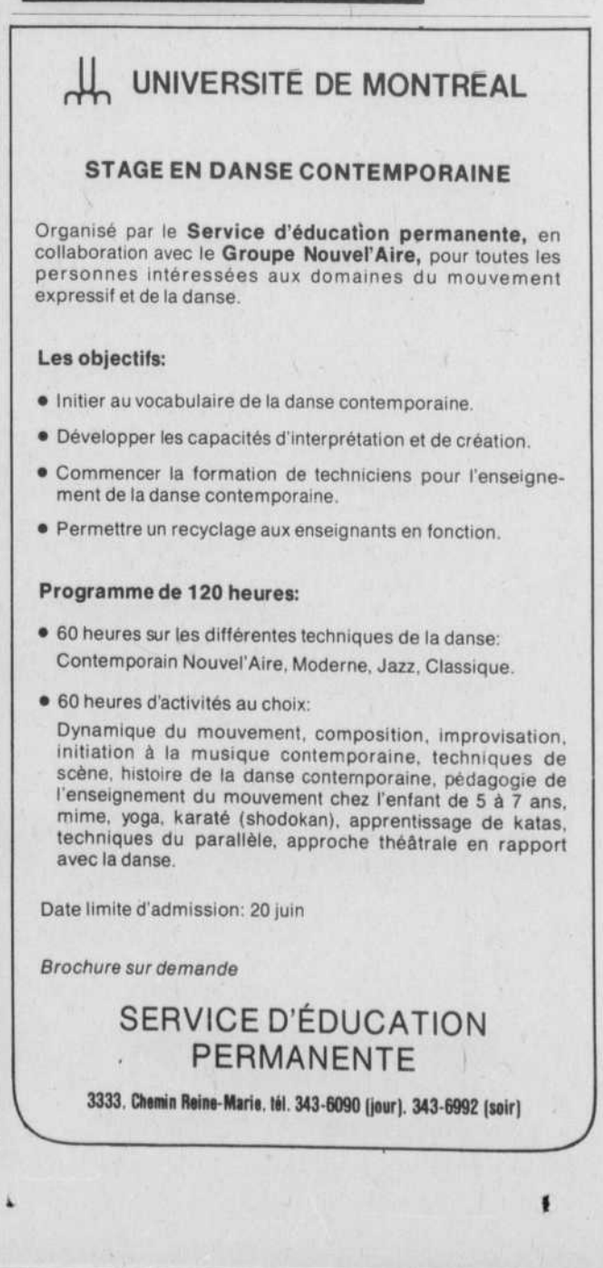












variétés

par Yves Taschereau

Ginette Reno au meilleur de sa forme

Ginette Reno fait les choses en grand pour fêter ses quinze ans de carrière. Son gros orchestre de plus de vingt-cinq musiciens comprend même une harpe, en plus des cuivres, des cordes et de la petite section électrique habituelle. A ceci, il faut ajouter cinq choristes et la soixantaine de chanteurs du choeur La Bohème qui participe, le temps d'un air d'opéra et de deux chansons. Voilà pour l'oreille, pour le coup d'oeil; il faut rajouter un éclairage somptueux et une petite tribune à l'avant-scène. L'effet est remarquable, on nous sert un spectacle à grand déploiement, selon la mode américaine.

Ginette Reno était en très grande forme, mardi soir,heureuse d'être sur une scène et ravie par les applaudissements. A l'aise au possible, elle a parlé beaucoup entre ses chansons, pour les présenter ou pour nous dire les choses qui lui venaient à l'esprit. Pour accueillir des gens qui arrivaient en retard, elle a dit: "Vous avez manqué cinq chansons, il faudra revenir demain."

Elle nous a conseillé de faire l'expérience de chanter debout sur un piano, pour le plaisir des vibrations musicales réelles. Elle a tiré les bretelles de son chef d'orchestre, rappelé le temps où, à ses débuts, elle chantait à la Casa Loma en faisant jouer quelques notes à un trompettiste qui s'y trouve encore et qu'elle a pris dans son orchestre. Tout ça, très simplement, pour le plaisir.

Elle a aussi chanté; vous vous attendez sans doute à ce que j'en parle un peu. En pleine possession de sa voix, elle a chanté avec une énergie et un enthousiasme plus évidents que d'habitude. Sa voix forte, juste et riche s'harmonisait très bien avec l'orchestre qui l'accompagnait. Elle suivait le rythme en se balançant, mais sans frénésie. Par contre elle s'est déchainée en chantant "Higher and Higher", avec la présence d'un Tom Jones.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette chanson, la plus spectaculaire de la soirée, suivait "Il n'y a pas d'amour heureux", le poème d'Aragon que Brassens a mis en musique. C'est là que réside toute l'ambiguïté des spectacles de Ginette Reno: l'éclectisme de son répertoire. Je ne connais personne qui a un répertoire aussi diversifié, hétéroclite dirons certains, que cette chanteuse qui nous propose Aragon et "Sunshine Medley", "Quand on a que l'amour" et "Une histoire d'amour" Les puristes se vexent devant cet alliage, comme si les chansons de certains auteurs-compositeurs ne devraient être entendues que par une certaine "élite", les happy few des émotions nobles, les privilégiés des clubs privés de la culture. Ginette Reno chante les chansons qu'elle aime, à sa manière et avec émotion. On pourra dire qu'elle a l'émotion facile, ce qui est sans doute juste et qui ne nous regarde sûrement pas.



Ginette Reno

Reste la manière. Ginette Reno est une chanteuse américaine. Elle a d'ailleurs chanté beaucoup de chansons en anglais. Son style tend à égaliser un peu tout ce qu'elle chante, même un extrait de l'opéra Carmen. Les réactions face à son style, que tout le monde connaît, dépendent de chacun. Ce qui ressort de son spectacle, c'est qu'elle assume magistralement son genre et qu'elle est au meilleur de sa forme.

Les Québécois tels que Marcel Rioux les voit

par Clément Trudel

● Les Québécois (de Marcel Rioux), aux **Editions du Seuil,** no 42 — collection Microcosme). 188 pages — Paris, 1974

Un "portrait ethnographique" aussi succinct des Québécois arrivera-t-il à peindre fidèlement une "nation" qui longtemps dut s'exprimer en tapinois et faire jouer en doses plus ou moins équilibrées les trois alluvions de sa spécificité: francité, américanité et canadienneté?

Marcel Rioux ne paraît pas gêné de devoir expliquer le caractère hybride des Québécois, mi-apolliniens, mi-dyonisiaques; tantôt portés vers une xénophobie et un mouvement de repli (pour durer?), tantôt soulevés par une vague d'affirmation de soi qui marquerait la période contemporaine. Au centre des préoccupations des francophones d'ici, Rioux retrouve cette question "d'identité" qui ne se résolvera qu'avec l'urbanisation et l'industrialisation.

Ce petit livre, destiné davantage à un public de lecteurs non-Québécois, réussit parfois avec humour à situer l'importance de la question linguistique: à propos de la création de commissions d'enquête sur les problèmes de bilinguisme au Canada et sur la situation de la langue française au Québec, Rioux estime que "si peu de gens sont morts pour la langue française, beaucoup en vivent".

Avant de souligner que la sécularisation du Québec va bon train, le sociologue Rioux s'attarde sur le phénomène d'une religion catholique qui absorbait les Québécois en même temps qu'elle était absorbée par eux dans une sorte dialectique maître-esclave, à la Hegel.

Pour expliquer la relative aisance du Québécois dans un "village global" qui marque l'ère des communications, Rioux retrace les antécédents de ces conteurs d'histoires (au contraire du Français, le Québécois, souligne Rioux, ne cherche pas à enseigner) souvent gagnés par un appétit pour l'inédit et l'extraordinaire. Le Québécois écarte souvent par l'humour "les événements qui pourraient l'abattre" — est-ce le propre des dominés, des minoritaires? Rioux conclut cette section de son oeuvre en constatant que "la résignation séculaire tend à s'estomper"...

Les cinq derniers chapitres des "Québécois" confirment tout d'abord l'imagerie d'une lente victoire sur l'hiver, préalable à une lutte pour une société plus humaine, plus libre et plus créatrice (p. 83). Ce que Jacques Berque appelait l'Orient second, Rioux le qualifie de "Tropique du Nord" où, en alternance, le chaud et le froid forgent des types humains très éloignés de cet ensemble de voisins "puritains".

Les Québécois oscillent entre le rattrapage et le dépassement (p. 135) tandis que le Québec "est mis aux enchères" par des libéraux attardés du 19ième siècle, affirme Marcel Rioux qui évoque une certaine "crainte de l'avenir" (expliquant la xénophobie intermittente).

"Les Québécois et la politique" assimilent la politique vécue ici à une joute où "bleus et rouges" se ressemblent fort et réussissent à empêcher les Québécois de discuter du fondamental. "La manipulation, selon Rioux, a remplacé au Québec la vieille corruption électorale."

En épilogue, l'auteur tentera de délimiter les zones d'influence des tenants d'idéologies divergentes, tout en insistant sur l'originalité de la question nationale québécoise dont la suite logique (p.172) serait la lutte des classes.

Dans un contexte où le Québec ne jouerait que troisième violon du système capitaliste, Rioux expose notamment les aspirations d'une partie de l'intelligentsia vers une rupture avec des rouages de domination socio-économique.

Il affleure la question de la radicalisation des mouvements syndicaux et les manifestations d'une "révolution culturelle" qui passe, pour certains, par une glorification du joual, toujours par ce souci de différenciation qui, dès les débuts de la colonisation française, poussaient les "habitants" à prendre leurs distances vis-à-vis des Français métropolitains. Cette civilisation créole est celle de ces Québécois, dont Rioux rappelle l'absence de souveraineté politique dans un monde où sont vite apparus périmés les comportements de "paroissiens" conservateurs décrits antérieurement par un Louis Hémon.

Forcés à certaines époques à vivre en autarcie presque complète, les Québécois, d'après le portrait qu'en trace Marcel Rioux, ont su toutefois s'affirmer tout au long de leur histoire, pour déboucher sur "L'Age de la parole" (oeuvre du poète Roland Giguère):

"La grande main qui nous
cloue au sol
"Finira par pourrir...
"La grande main pourrira
"Et nous pourrons nous lever
pour aller ailleurs".

Pellan à Vie des Arts

A l'occasion de son assemblée annuelle et de l'élection du Conseil d'Administration, la revue Vie des Arts à tenu à redéfinir quelques-uns de ses objectifs afin de mieux répondre aux besoins actuels d'une information dynamique dans le secteur culturel. Contribuer à l'avancement de l'éducation artistique au moment où l'on se passionne pour l'éducation permanente, assurer la diffusion de l'art canadien au pays et à l'étranger, exercer une fonction critique dans tous les domaines créateurs et culturels: ces priorités ont rendu désirable un élargissement de la liste des membres qui forment la Société La Vie des Arts dont une des principales fonctions est l'analyse des orientations de la revue. Vie des Arts a donc décidé de faire appel cette année à des artistes, des sociologues, en plus des économistes et des urbanistes.

le panier à provisions

par Renée Rowan

J'ai assisté, cette semaine, à une démonstration du four à micro-ondes, cette petite merveille dont les fabricants et les publicistes disent tant de bien, cela va de soi.

J'en suis ressortie convaincue de ses mérites, sur plusieurs plans, mais aussi avec la conviction que pour l'instant, cela demeure un objet de luxe pour la très grande majorité des consommateurs. Ce nouveau mode de cuisson ayant ses limites, on ne saurait se passer de la cuisinière conventionnelle. Cela veut donc dire un investissement supplémentaire de $400 à $650, selon le modèle, que seule la classe privilégiée pourra, encore une fois, s'offrir.

Mais on prédit déjà que le four à micro-ondes représente le mode de cuisson de demain. Réservé jusqu'à maintenant aux hôtels, hôpitaux, restaurants, il connaît une popularité grandissante auprès des individus.

Aux Etats-Unis, plus d'un million de foyers possèdent un four à micro-ondes. Au Canada, ce chiffre n'est encore que de 35,000, mais on prévoit qu'il atteindra un million d'ici les 5 prochaines années.

Le four que nous avons vu n'est pas plus gros qu'un appareil de télévision portatif. Il se branche dans une prise de courant au plancher, de 110-120 vols, 15 ampères.

Les dimensions de la cavité varient selon les différents modèles. La plupart des fours peuvent contenir de gros morceaux; on peut, dans les plus grands, faire cuire une dinde qui ne dépasse pas 20 livres.

Ce four, dit la publicité, permet de préparer des repas complets quatre fois plus vite que normalement. Ainsi, une pomme de terre au four ne requiert que 3 minutes et demie de cuisson. Mais il y a une chose à ne pas oublier: le temps de cuisson est proportionnel à la température de l'aliment, à son volume et à sa densité. Ainsi, si vous cuisez 3 pommes de terre au lieu d'une, cela prendra 9 minutes environ. Un morceau de viande de 1 livre devra cuire plus longtemps qu'un pain aux bananes également d'une livre.

La cuisson se fait à froid: les micro-ondes, à la manière d'un "poste émetteur", pénètrent les aliments instantanément à une profondeur d'environ 1 à 1½ pouce. Les molécules d'eau, de gras, de protéines et de sucre contenues dans les aliments absorbent cette énergie et vibrent à un rythme extrêmement rapide, produisant ainsi de la chaleur. Cette chaleur se transmet ensuite au reste de l'aliment.

Le four à micro-ondes permet de rôtir, cuire au four, pocher, sauter et bouillir les aliments. On peut aussi les griller en utilisant une technique et des ustensiles spéciaux, mais les résultats ne sont certainement pas ceux obtenus avec une cuisinière conventionnelle.

Ce mode de cuisson est excellent pour la cuisson des viandes blanches, volailles, saucisses, poissons et légumes. On peut s'en servir pour décongeler les aliments dont on a besoin en un temps record, ce qui constitue un précieux avantage.

Mais quand il s'agit de braiser ou de cuire lentement, à petit feu, un morceau de viande ou une sauce à spaghetti, par exemple, cela est impossible.

Ce qui représente, à coup sûr, un handicap quant à l'utilisation des coupes les moins coûteuses de la viande.

Par contre, la couleur, la saveur et la valeur nutritive des aliments sont mieux conservées dans la plupart des cas, affirme-t-on.

A signaler: les ustensiles ou contenants de métal ou même de la porcelaine avec bordure métallique ne sont pas à recommander pour ce genre de cuisson. Le métal reflète les micro-ondes, prévenant ainsi la cuisson des aliments. Mais on peut utiliser de nombreux accessoires de papier — serviettes de table, essuie-tout, assiettes, gobelets, boîtes de carton des aliments congelés ou aliments à emporter, emballage à congélation, carton épais des emballages de viande; les plastiques à l'épreuve des lave-vaisselle; le verre, la céramique de verre et la porcelaine; les sacs de cuisson et les sachets scellés pour faire bouillir certains aliments.

En plus d'utiliser l'énergie d'une façon efficace, les fours à micro-ondes ne présentent aucun problème sur le plan sécurité. Tous ceux vendus au Canada, jusqu'à maintenant, sont approuvés par la CSA et sont conformes aux normes de sécurité établies par le gouvernement américain, les plus strictes au monde. Les normes de sécurité canadiennes seront publiées sous peu.

Ce sont là des données et des impressions rapides qui restent à étudier beaucoup plus en profondeur si vous songez à faire l'achat de cette nouvelle commodité encore trop récente sur le marché pour que nous puissions vous en donner, d'expérience, tous les pour et les contre.

L'empoisonnement par pesticide: 19 cas à Ste-Justine

Depuis le début du mois de mai, le Centre anti-poison de l'hôpital Sainte-Justine a traité 19 cas d'empoisonnements attribuables aux pesticides, alors que l'an dernier, pour la même période, aucun cas du genre n'avait été enregistré.

Cela serait, semble-t-il, dû au fait que beaucoup de jardiniers-amateurs ont décidé, cette année, de cultiver leurs propres potagers pour contrer la hausse du coût de la vie.

Malheureusement, signale une infirmière du Centre, Mme Marcelle Parent, les gens ne se donnent pas la peine de lire les recommandations du fabricant avant d'utiliser le produit, ou les prennent à la légère.

Il s'agit de produits puissants, dangereux, qui peuvent entraîner, lorsqu'on ne prend pas les précautions qui s'imposent, des vomissements, nausées, étourdissements, irritations de la peau, etc.

Parmi les cas relevés au Centre anti-poison de Sainte-Justine, il y a eut autant d'enfants que d'adultes. Assez curieusement, le Centre anti-poison du Montreal Children's Hospital n'a eu à traiter que 2 ou 3 cas seulement.

Dans un dépliant sur l'usage des pesticides, le ministère de l'Agriculture invite la population à prendre les mesures de sécurité suivantes:

— tenir ces produits hors de portée des enfants;

— avant d'employer un pesticide, prendre le temps de lire les directives du fabricant;

— en tout temps, mais surtout lorsqu'on manipule un pesticide concentré, éviter d'en respirer les émanations;

— porter des gants de caoutchouc, de bons vêtements protecteurs et un masque respiratoire lorsque le fabricant le recommande;

— faire usage des pesticides (particulièrement en aérosols ou que l'on vaporise) par temps calme; sinon se protéger des buées et émanations en travaillant toujours avec le vent de côté;

— se laver soigneusement après avoir fait usage de pesticides; laver les vêtements contaminés avant de les endosser de nouveau (cette précaution est nécessaire, le produit s'absorbant par la peau);

— brûler immédiatement les emballages vides en papier ou en carton, en évitant de respirer la fumée; enterrer soigneusement ceux qui ne peuvent être brûlés;

— ne pas les laisser à proximité des étangs, ruisseaux ou autres sources d'approvisionnement d'eau.

Bouilloires: Toastess presse Ottawa

Un manufacturier d'appareils ménagers de Montréal vient de réclamer du gouvernement fédéral la publication, le plus tôt possible, des résultats complets des expériences visant à déterminer la teneur en plomb des bouilloires électriques vendues au Canada.

M. H. Solomon, président de la société Toastess Corp., dit constater, dans une lettre adressée au ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, que les consommateurs sont déroutés devant les rapports voulant que des cas d'empoisonnement soient dus à la soudure de plomb utilisée dans la fabrication des bouilloires électriques.

"Dans plusieurs cas, ces rapports émanent de sources non autorisées et jusqu'ici, aucune déclaration complète n'a encore été émise par les autorités compétentes", affirme M. Solomon dans sa missive.

"Il n'existe d'ailleurs, de poursuivre M. Solomon, aucune raison pour qu'une compagnie continue d'utiliser du plomb dans la fabrication des appareils ménagers, étant donné les progrès techniques réalisés ces dernières années."

ADAM



Vous aimez le chic et le confort, vous fuyez la monotonie . . . Adoptez le chic-décontracté façon « **Gatsby look** » en vedette à la **Boutique Adam,** chez Eaton (deuxième étage, rayon 529).

Le pantalon est superbement taillé dans un tissu à accent sophistiqué. **55.00** ch.

La ceinture aspect toile et cuir, originale et colorée est inséparable de cette nouvelle tenue « **Gatsby look** ». **20.00** ch.

Le chandail en laine, d'importation française, ajoute une note virile au chic dégagé. **45.00** ch.

La chemise-polo super confortable, en coton, donne l'aisance de mouvement et la douceur sur la peau. **24.00** ch.

Le foulard-écharpe tissé en coton ne peut se dissocier d'un ensemble qu'il pimente de vie. **5.00** ch.

Achats en personne seulement.

EATON

Plaisirs de la table

LECTURE GRATUITE DES LIGNES DE LA MAIN pendant votre repas à l'Orientale au RESTAURANT Maharaja 2124, rue DRUMMOND REPAS D'HOMMES D'AFFAIRES TOUS LES JOURS 1.85 844-5702

LES MEILLEURS FRUITS DE MER
LE HOMARD VIVANT
STEAKS SURCHOIX
MOBY DICK'S BAR LOUNGE
Un succulent souper gourmet au homard complet



Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, Peel 849-1368

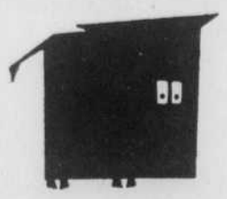


Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À **Magog,** une bonne adresse



l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521



Au Bouillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

"Le Sabayon"
LA MAISON DE ZORBA



Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DIRLANDA
SOUPER-CLUB
DIVERTISSEMENTS TOUS LES SOIRS
DINERS D'AFFAIRES
SERVIS TOUS LES JOURS DE 11 A.M. - 6 P.M.
666 ouest, Sherbrooke
(coin University)
Promenade des Magasins
rés: 288-0373

Chez Son Père
5316, avenue du Parc, 272-8224
Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Dîners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche
Salons particuliers sans frais
DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.
Fermé le lundi

Anjou QUÉBEC
LA BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANCAISE DE MONTREAL
807 est, rue Laurier – Métro: Station Laurier
Tél.: 272-4065 – 272-4086 – 272-5440
Maison de Qualité au service des Gourmets
Volailles et viandes de 1er choix



LIVRAISON À DOMICILE

Le Québec aujourd'hui, c'est québécois, pur et chic

Selon un éducateur physique

L'athlète violenté a tendance à perdre le sens des valeurs

par André Tardif

"Si on veut transformer notre hockey en cirque romain, qu'on le dise carrément. On réservera le Forum à cet effet, on remettra des bâtons et que sais-je aux gladiateurs en leur disant de se frapper à qui mieux-mieux, et j'en serai.

"Mais qu'on l'avoue carrément, au lieu de faire une parodie insidieuse et inacceptable du hockey, et du sport en général.

Paroles d'un intellectuel pisse-vinaigre? Que non! Elles sont d'un Québécois pure laine, un gars qui a déjà dirigé le gardien Bernard Parent, grand héros de la récente conquête de la coupe Stanley par les Flyers de Philadelphie: un entraîneur qui a mené cinq fois d'affilée les Bombardiers de Rosemont au championnat de l'ancienne Ligue de hockey junior "A" Métropolitaine; un "mordu" qui premier francophone à le faire, se rendi à Moscou afin d'y découvrir la clé du succès des Soviétiques en hockey international; tant que le hockey amateur de chez nous perdait son but éducatif, a choisi d'oeuvrer dans l'enseignement, là où il pouvait mieux atteindre son plein épanouissement.

Il s'agit de Jacques Saint-Jean, diplômé de l'Université de Montréal et qui, en sa qualité de conseiller en éducation physique de niveau secondaire, a la responsabilité de 16,000 jeunes appartenant à la Commission scolaire Chomedey de Laval.

Volubile à ses heures, Saint-Jean devient, si on le provoque un impétueux défenseur, voire même virulent, du vaste monde des sports. Autrement, ses moments de travail et de loisirs sont fort bien meublés.

Deux volumes

Il s'occupe encore de hockey, mais surtout au niveau scolaire et comme conseiller. Il a mis sur pied et dirige des cours de conditionnement physique pour adultes. Et enfin, il suit de près et encourage fortement ceux d'entre les 40 éducateurs physiques de son "équipe" qui oeuvrent dans des activités parascolaires.

Intellectuel? Oui, mais à la façon québécoise. Il met actuellement la dernière main à la préparation de deux bouquins qui iront bientôt sous presse.

"Dans le vaste domaine des sports et de ses quelque 35 disciplines, il y a une forte demande au Québec pour des manuels étoffés et adaptés à notre réalité", dit Saint-Jean.

"On peut assez facilement se procurer des livres très valables en français, mais qui ne sont pas toujours en accord avec notre mentalité. Quant aux volumes américains, des réussites très souvent, leur traduction et leur réimpression n'est pas rentable à cause de notre marché limité.

"Je trouve cependant déplorable que trop peu de gens de ma profession prennent la peine d'écire. Ça laisse un vide que comblent parfois des auteurs pas toujours qualifiés. D'accord, si on n'a pas de message à livrer, qu'on laisse tomber, mais quand même..."

Saint-Jean ne veut pas dévoiler les sujets de ses deux ouvrages, à cause de la forte concurrence qu'on retrouve dans l'industrie québécoise de la publication. Mais il dit qu'il tente d'y vulgariser des sujets déjà connus.

"Je n'invente rien, j'essaie simplement de rendre valables et cohérentes des choses déjà existantes. Et je n'ai pas non plus la prétention d'être très scientifique. Ce seront des livres empiriques, fruits de mes quelques petites expériences dans les sports."

Non pas que la recherche lui répugne, au contraire. Mais il explique que cela implique des crédits importants qui ne sont "malheureusement pas disponibles, pour l'instant du moins".

Athlètes violentés

De retour sur le sujet du hockey, et des sports en général, Saint-Jean pense que ce sera la "décadence à brève échéance si personne ne bouge".

"Partout, chez les amateurs comme chez les professionnels, sous prétexte de gagner à tout prix, on violente les athlètes et on leur enlève le plaisir de pratiquer le sport, qui est quand même une chose secondaire dans la vie.

"Et j'irai même jusqu'à dire que cette violence psychologique, par un phénomène de transfert, se perpétue au moins à 75% chez l'athlète qui en est victime, lorsqu'il vaquera ensuite à ses occupations quotidiennes. Ses valeurs auront été faussées dans le sport.

"Ce besoin absolu de victoires — le perdant étant condamné à l'ignominie — se transforme en recherche de biens matériels. Le signe du vainqueur, c'est la grosse maison, la grosse bagnole et le gros compte de dépenses. Voilà notre nouvelle échelle des valeurs."

Et Saint-Jean de déplorer l'importance exagérée qu'on accorde aujourd'hui aux exploits sportifs et aux gros salaires.

"Je pense à 'Mission Québec 76' qui, en voulant assurer une représentation à 30% québécoise aux jeux Olympiques de Montréal en 1976, ne semble exister qu'en fonction du développement d'une élite sportive, au détriment d'une participation de la masse.

"Que je sache, le hockey existait avant Maurice Richard et le ski avant Nancy Green. Si ces deux sports sont tellement populaires chez nous, c'est qu'on a multiplié le nombre des équipements permettant de les pratiquer.

"D'ailleurs, la chose est connue, Richard aurait été un as dans n'importe quel autre sport; c'était un grand athlète surtout à cause de ses réactions supérieures sous le coup d'une impulsion nerveuse."

L'entrevue prend fin car Saint-Jean doit aller faire son "jogging", suivi d'une séance sur la bicyclette d'exercice. Ce n'est pas lui qu'on atteindra lorsqu'on dira des éducateurs physique qu'ils sont les plus mauvais exemples du bon conditionnement physique dont ils doivent être les protagonistes.

Exposition itinérante et publication de trois livres

Molson à l'heure des Jeux olympiques

par Jean-Luc Duguay

Une entreprise privée vient de décider d'investir quelque $3 millions pour la promotion des jeux Olympiques de 1976.

C'est par l'intermédiaire d'un projet d'envergure nationale, appelé "Les olympiens", que les Brasseries Molson entendent en effet, appuyées en cela par le Comité organisateur des JO, apporter leur pierre à l'édifice olympique.

Ce projet, dévoilé hier midi à l'édifice du COJO, comporte deux volets: d'abord une exposition itinérante, "la plus importante, dit-on, depuis le train de la Confédération", et, ensuite, la publication de trois livres sur les jeux Olympiques.

Le directeur des relations publiques de Molson, M. Ronald Corey, a déclaré hier, contrairement à ce qu'écrivait un quotidien montréalais, que le projet ne prévoit pas d'échange d'argent liquide avec le COJO. (A cet égard, le quotidien montréalais faisait état d'un montant de $200,000).

L'exposition itinérante, qui parcourra le Canada d'un océan à l'autre, consistera en cinq camions-remorques vantant la cause olympique. En plus des remorques elles-mêmes, l'ensemble comprendra deux écrans géants installés à l'extérieur qui permettront aux visiteurs d'avoir une vue générale de l'olympisme et de se rendre compte de ce que l'on prépare à Montréal pour 1976.

Dans chacune des remorques — l'une voyagera exclusivement au Québec —, les visiteurs pourront voir une murale illuminée où sera dressé le palmarès de tous les Canadiens qui ont gagné une médaille d'or aux Jeux olympiques. En outre, des présentoirs montreront l'équipement nécessaire à la pratique des sports olympiques.

Une section spéciale de la remorque sera consacrée à Sport Participation Canada et aux efforts faits pour promouvoir chez les Canadiens l'exercice d'activités physiques. Dans la mesure du possible, le projet rendra hommage aux réussites locales dans le sport amateur.

En ce qui concerne les trois publications, d'une centaine de pages chacune, elles seront publiées à raison d'une par été d'ici les Jeux olympiques. La première, intitulée "L'évolution des Jeux", paraîtra en juillet. Les deux autres porteront respectivement sur "Les sports olympiques" et sur "Les recordmen".

A tous les visiteurs de la remorque, on demandera un montant "nominal" de 25 cents pour la publication. Comme on s'attend à un tirage d'environ 5 millions, c'est dire que les revenus pourraient atteindre $1.25 million.

M. Gorey a annoncé hier que les profits provenant de la vente de ces livres seront versés au sport amateur, plus particulièrement aux associations locales.

Le commissaire général aux Jeux de 1976, M. Roger Rousseau, qui participait à la conférence de presse en compagnie du président du conseil des compagnies Molson, M. Hartland Molson, a déclaré que ce projet était "dans la ligne de ce que nous recherchons depuis le début, c'est-à-dire le participation".

Carlos revient au football

JOHN CARLOS, le médaillé de bronze du 200 mètres aux Jeux Olympiques de Mexico qui a déjà porté les couleurs des Alouettes de Montréal, tentera une nouvelle fois sa chance au football. En effet, Carlos a signé hier un contrat d'un an avec les Stars de New York de la ligue Mondiale de football.

LES LIONS DE LAVAL présenteront leur 11e tournoi de golf annuel au profit de leurs oeuvres de bienfaisance mercredi le 12 juin au club Islesmere. Le président du tournoi est Herman Tartre et le Dr Lucien Paiement, maire de Laval, sera parmi les invités d'honneur.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-14-001728-740
RE: SUCCESSION BESSIE STREAN LEVINE

AVIS

AVIS est donné que le 9e jour de juillet, 1974, à 9.30 a.m., Hyman Levine, exécutif, 5009 ave. Victoria, Montréal, s'adressera par requête à l'un des juges de la Cour supérieure, siégeant en Chambre 2.16, au Palais de Justice à 10 est, Craig, Montréal, pour obtenir des lettres de vérification constatant que la succession de Bessie Levine, épouse dudit Hyman Levine, a été dévolue un tiers à Hyman Levine, un tiers à Dr. Arthur Hesse Levine, et un tiers à Annabel Levine Solomon.

Montreal, le 21 mai, 1974

Coblentz et Coblentz
Procureurs pour Hyman Levine

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-005478-746
DAME ZOE VAMVAKAS,
Demanderesse
-vs-
DEMETRIOS RETSINAS,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Demetrios Retsinas, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTREAL, ce 28e jour de mai 1974.

Protonotaire, C.S.M.
Me Bernard Sepinwall,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal, Qué.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES:
3CD 610-03-004
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTREAL
Jeudi, le 13 juin 1974
Ameublement et matériel pour l'école temporaire à Radisson: pupitres, chaises, tables, bibliothèques etc. Selon les normes du Ministère de l'Education du Québec.
POUR PROJET LG-2

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction de
l'Approvisionnement
SOCIETE D'ENERGIE DE
LA BAIE JAMES
800 est, boul De
Maisonneuve,
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.
Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.
La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de
l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING.

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no. 2520083 La Banque Toronto Dominion (ci-après appelée "La Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à S. Baum Tooling Company Limited (ci-après appelée "le client"), 2195 Ekers Avenue, Montréal, Québec, manufacturiers, tout droit, titre et intérêt de La Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de La Banque en date du 2 juin, 1969, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no. 2144300.

Fait ce 28e jour de mai, 1974
La Banque Toronto Dominion

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-042685-747

DAME GILBERTE BECHARD, opératrice, épouse séparée en biens de Marcel David, domiciliée et résidant au 7062 — 16e Avenue, app. 6 à Ville St-Michel, district de Montréal
Requérante
C
MARCEL DAVID, de domicile inconnu
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MARCEL DAVID est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 mai 1974

Me Wilfrid Lefebvre
REGISTRAIRE

Me Jean M. Desrosiers, avocat
4190 Girouard
Montréal, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-74-19094
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 18 juin 1974
Poste Saint-Basile
(Comté de Chambly)
INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES
(ADDITION 1974)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau n° 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS ($10,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 21 mai 1974

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-006162-745
DAME CARMEN DUBE,
demanderesse
-vs-
GERARD CORMIER,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur Gérard Cormier, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTREAL, ce jour de mai 1974

JACQUES PERRON, ADJ.
Protonotaire, C.S.M.

Me Bernard Sepinwall,
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-12-042699-748
Myrtle Cecile Hannigar, épouse de Donat Joly, travailleuse, résidant et domiciliée dans les Cité et District de Montréal,
Requérante
-vs-
Donat Joly, de lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé Donat Joly est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 24 mai 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJ.

Me N. Nasadiuk, avocat
5290 10e ave., Rsmt.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
4CD650-01-019
Date de fermeture: 15h30
heure de Montréal
Jeudi, le 13 juin 1974
EPURATEUR D'EAUX USEES
POUR PROJET LG-2

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES,
800 est, boul. De Maisonneuve, 19e étage,
Montréal, P.Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.
La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de
l'Approvisionnement
A. ROUSEAU, ING.

Avis est par la présente donné, que M. René Couture domicilié à Rivière-du-Loup, s'est adressé à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis de camionnage en vrac en vertu du Règlement No. 12 et selon les règles de pratiques — règlement 2.
Toute personne désirant s'opposer à cette demande devront le faire par écrit, dans les délais prescrits au présent règlement à la Commission des Transports du Québec, 800 Boul. de Maisonneuve est, à Montréal; ou 585 est Boul. Charest à Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que G. COURCHESNE TRANSPORT INC. — 289, ch. St-Cyrille — Route 122, Cté Drummond, Québec, permis no 10794-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisée à donner les services additionnels suivants:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — CITERNE —
1) De St-Basile à Thetford Mines, Lac Mégantic, St-Georges de Beauce, pour le compte de CIMENTS QUEBEC INC.;
2) De Québec à Thetford Mines, St-Georges de Beauce et Lac Mégantic, pour le compte de CIMENTS DU ST-LAURENT;
Dans les deux (2) cas, pour le transport de ciment en vrac, par camions-citernes pressurisés, à destination des plans de béton de L. Gosselin & Fils Ltée et ses filiales.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec — 800 est, boul. Maisonneuve, Suite 700 — Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que JEFFERY'S CARTAGE LTD. 4 — 6 Walnut Street St. Catharines, Ontario, 860, boul. Décarie, Suite 304, Ville St-Laurent, Prov. Québec permis no: 20667-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour donner le services suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT Des frontières Québec-Ontario (Ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune), à destination de l'usine de Westroc Industries Ltd à Ste-Catherine-d'Alexandrie, Province de Québec, pour le transport de papier rigide en panneaux, pour le compte de WESTROC INDUSTRIES LTD de leurs établissements de Beaver Wood Fibres Ltd. à Thurold, Ontario; restreinte, cependant, à l'utilisation de remorques genre train de type piggy-back.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur de (du) requérant (e).

PAQUETTE PAQUETTE
PERREAULT & RIVET
AVOCATS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
(Aide Juridique)

COUR SUPERIEURE

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL
(Division des Divorces)
NO: 12-042 580-740 500
DAME ROSE MATKULAK, épouse commune en biens de Zolta Laszlo Molnar, domiciliée et résidant au 5215 rue Dudemaine App. 2, dans les Cité et District de Montréal,
Requérante
-contre-
ZOLTA LASZLO MOLNAR, actuellement d'adresse inconnue;
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé ZOLTA LASZLO MOLNAR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
ST-LAURENT, ce 24ième jour de mai 1974.

JACQUES PERRON
Registraire

Mes DESCOTEAUX RASEN & LAVERDURE
Procureurs de la requérante
696 boul. Ste-Croix,
ST-LAURENT, Québec.

AVIS

MICHEL BROUGHAM, résidant et domicilié au 5557, rue St-Jacques, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom en celui de MICHEL USTINIUK.

Procureur du requérant

AVIS

JOSAPHAT COTE, résidant et domicilié au 5441, rue Waverley, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom en celui de JOSEPH COTE.

MONTREAL, ce 21 mai 1974

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la VILLE DE BROMONT s'adressera à l'Assemblée Nationale de Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte sur les matières suivantes:

1. — Pour établir un parc écologique et touristique dans les limites de la municipalité;
2. — Pour permettre à la ville d'acquérir, de construire et d'entretenir des lacs, cours d'eau et barrages dans son territoire et contracter des emprunts à cette fin;
3. — Pour ajouter le paragraphe 2a à l'article 26 de la Loi des Cités et Villes pour permettre la vente, aux conditions fixées par la Commission Municipale, d'immeubles acquis avec une restriction;
4. — Pour ajouter le paragraphe 20a à l'article 429 de la Loi des Cités et Villes pour permettre à la ville d'adopter un règlement indiquant que la neige pourra être soufflée ou déposée sur les trottoirs et terrains privés;
5. — Pour remplacer le paragraphe 2° de l'article 472 de la Loi des Cités et Villes relatif aux nuisances;
6. — Pour autoriser le conseil à acquérir des immeubles, y aménager des services publics et les vendre aux conditions déterminées par la Commission Municipale et à contracter des emprunts à cette fin;
7. — Pour autoriser le conseil à constituer ce qu'il est convenu d'appeler un fonds de stabilisation des dépenses de déneigement;
8. — Pour autoriser le conseil à prohiber par règlement l'utilisation des armoiries de la ville;
9. — Pour autoriser le conseil à adopter par règlement un plan quinquennal de dépenses en immobilisation;
10. — Pour répartir tout ou partie du déficit de la ville accumulé au 31 décembre 1972 sur une période n'excédant pas 15 ans et contracter des emprunts à cette fin;
11. — Pour ratifier un contrat intervenu entre la ville et la compagnie IBM Canada Ltd.

Et pour toutes autres fins.
Montréal, ce 17 mai 1974.

VIAU BELANGER HEBERT MAILLOUX
BEAUREGARD PAQUET & PINARD
Procureurs de la Ville de Bromont.

Transports Canada / Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Projet no 600-434: Construction du poste de pompier du centre des services du M.O.T.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.
DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel
Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec, H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15h00 (heure de Montréal)
VENDREDI, LE 14 JUIN 1974.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $200.00 émis au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal, Québec.
Association de la Construction de Québec,
675 Marguerite Bourgeoys, Québec, Québec.
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 William, Trois-Rivières, Québec.
Association des Constructeurs du District de Hull,
3 rue Cholette, Hull, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le ministère des transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau
Administrateur délégué

Travaux publics Canada / Public Works Canada

REGION DU QUEBEC (MONTREAL)

APPEL D'OFFRES

74-104P

Des soumissions cachetées, adressées à l'Administrateur régional des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage) Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention: SOUMISSION POUR SERVICE DE SERVIETTES A ROULEAU — St-Laurent (Québec) — Office national du Film — 3155, Côte de Liesse seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le 19 juin 1974.
Les intéressés peuvent prendre connaissance du devis et autres documents de soumission ou se les procurer au ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6656), 625, avenue du Président-Kennedy, 5e étage, Montréal (Québec) H3A 1K3
Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.
Le Ministère n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Paul H. Paré
Administrateur régional
des finances et de l'administration

CITE DE MONTREAL-NORD
ROLE DE VALEURS LOCATIVES COMMERCIALES

Avis public est, par les présentes, donné à tous les contribuables et citoyens de la Cité de Montréal-Nord et à tous ceux qui peuvent être concernés que le rôle de valeurs locatives commerciales de la Cité de Montréal-Nord pour l'année 1973, préparé par le Service d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal, est maintenant déposé au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville de la Cité, 4242 Place Hôtel de Ville, où les personnes intéressées ou leurs représentants peuvent en prendre connaissance.
Toute personne qui désire contester l'exactitude de l'inscription apparaissant audit rôle doit, selon la loi, en donner avis écrit en le remettant ou l'expédiant par poste recommandée à la soussignée à l'adresse indiquée ci-haut avant le 1er octobre 1974 et exposer succinctement les motifs invoqués au soutien de la plainte et la valeur locative du local concerné.

Montréal-Nord,
ce 29 mai 1974.

LE GREFFIER
Aline Ouimet

Transports Canada / Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Projet no 700-455: Travaux d'aménagement paysager.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.
DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel
Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec, H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15h00 (heure de Montréal)
MARDI, LE 25 JUIN 1974.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $200.00 émis au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal, Québec.
Association de la Construction de Québec,
675 Marguerite Bourgeoys, Québec, Québec.
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 William, Trois-Rivières, Québec.
Association des Constructeurs du District de Hull,
3 rue Cholette, Hull, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le ministère des transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau
Administrateur délégué

Des éliminatoires avec bien des "si"

par Marc Thibeault

Comme le hockey est dans l'air, non seulement à cause du repêchage des joueurs juniors que la ligue Nationale exécute depuis une couple de jours mais aussi à cause du temps froid qui ne nous lâche pas, il serait peut-être intéressant de parler de ce que seront les éliminatoires pour la coupe Stanley du printemps de l'année prochaine. Il faudra peut-être et d'ailleurs une dizaine de mois pour comprendre le système dont on se servira pour organiser ces séries post-saisonnières.

Il faut commencer par expliquer que la ligue Nationale, la saison prochaine, passera à un total de 18 clubs à la suite des concessions accordées aux deux nouvelles équipes de Kansas City et Washington. Instinctivement, plusieurs ont cru que la LHN, au lieu d'avoir deux sections de 8 clubs comme l'hiver dernier, en aurait dorénavant trois de 6 équipes chacune. Cela aurait posé deux problèmes. En premier lieu, pour en arriver à un total de 12 clubs se qualifiant pour les éliminatoires, on aurait été obligé de permettre à 4 équipes sur 6 dans chaque section de se qualifier et la proportion aurait paru trop généreuse dans chaque division entendons-nous (on va en arriver au même point remarquez, ce que nous allons vous expliquer plus loin, mais cela va mieux paraitre). En deuxième lieu et surtout, il aurait fallu transformer encore tout le système dans un peu plus d'un an alors que deux autres nouvelles concessions seront accordées afin de porter le nombre des équipes à 20 ce qui, alors, nous vaudra quatre sections de 5 clubs chacune.

On est donc arrivé, pour la saison 1974-75 et en jetant un regard vers la saison 1975-76, à l'établissement de quatre divisions qui, pour le moment, portent des numéros plutôt que des noms.

Il y aura deux sections de 4 clubs chacune (elles en auront 5 dès 1975-76) et deux autres de 5 équipes.

La division no 1 groupera les clubs Atlanta, Islanders de New York, Rangers de New York, Flyers de Philadelphie (et un club expansionniste un an plus tard).

C'est dans la division no 2 qu'on retrouvera le Canadien. Elle groupera les Red Wings de Détroit, les Kings de Los Angeles, les Pingouins de Pittsburgh, les nouveaux Capitals de Washington... et Montréal.

La section no 3 aura aussi 5 équipes, soit les Black Hawks de Chicago, les nouveaux Scouts de Kansas City, les North Stars du Minnesota, les Blues de St-Louis et les Canucks de Vancouver.

Enfin, le groupe no 4 réunira les Bruins de Boston, les Sabres de Buffalo, les Seals de la Californie, les Maple Leafs de Toronto (et un club expansionniste un an plus tard).

Question de points

Après que ces 18 clubs auront joué un grand total de 1,440 parties en saison régulière on en arrivera aux éliminatoires, 12 équipes sur 18 se qualifiant pour y participer. Le président Clarence Campbell explique que la proportion est la même qu'auparavant alors que 4 clubs sur 6 puis 8 de 12 se qualifiaient. Elle baissa quelque peu l'hiver dernier alors que 8 équipes sur 16 se qualifiaient, mais il fallait (?) en revenir à une formule plus commerciale.

Bon, maintenant tenez-vous bien:

les quatre clubs ayant gagné le championnat de leur division respective profiteront d'une exemption lors des premières éliminatoires qui seront des séries 3 de 5 et qui opposeront, selon le nombre de points amassés en saison régulière et non d'après le classement général ou par section, le meilleur club (après ceux champions et parlant nombre de points amassés en saison régulière) au 8e (et moins bon, toujours en considérant les points gagnés au classement saisonnier), le 2e au 7e, le 3e au 6e et le 4e au 5e.

A première réaction, on serait porté à croire que, comme autrefois, il y aura croisement entre des clubs de différentes divisions. Il faut éliminer cette pensée puisqu'on peut entrevoir la possibilité d'une équipe finissant 3e dans une section ayant moins de points (saisonniers) qu'un club ayant fini 4e dans une autre... et ainsi de suite. Et on entrevoit d'ici les "si" qui, en fin de saison, se poseront, les entrelacs qui pourraient en pousser certains à se jeter... dans un lac!

Mais ce n'est pas fini.

Une fois les 4 vainqueurs des premières éliminatoires décidés, les quatre clubs champions de chaque division entreront dans le jeu, ce qui reportera le nombre d'équipes à 8 et nous vaudra des séries quarts de finale 4-de-7, comme auparavant. Là, encore, le système des points saisonniers entrera en vigueur et décidera quel club no 1 (parlant points) rencontrera le club no 8, le 2 le no 7, le 3 le no 6 et le 4 le no 5. Et le même mode de points se poursuivra pour décider, en demi-finales, qui fera face à qui. Ce n'est que rendu à la grande finale qu'on oubliera, fatalement, le nombre des points obtenus en saison régulière.

Ce qui devrait ajouter une autre semaine aux éliminatoires post-saisonnières déjà assez longues.

Et ouf!

Les Astros n'ont pas raté leur chance à la 9e

Un simple de deux points de Bob Watson a brisé l'égalité à la 9e manche et les Astros de Houston ont remporté une victoire de 5-3 contre les Expos de Montréal, hier soir au parc Jarry.

Tom Walker, le 3e lanceur des Expos, a accordé un but sur balles à Greg Gross après deux retraits à la 9e, puis Roger Metzger a réussi un simple. Un but sur balles à Cesar Cedeno a ensuite rempli les coussins et Watson a suivi avec son simple.

Les Expos, qui n'ont pu tirer profit de la défaite des Phillies de Philadelphie, meneurs de la section est, ont raté une excellente chance de l'emporter à la 8e manche. En effet, avec trois coureurs sur les sentiers et un seul retrait, ils ont été incapables de marquer.

Avant la rencontre, la direction de l'équipe a annoncé qu'elle avait vendu le contrat du voltigeur Jim Lyttle aux Mets de Tidewater de la ligue Internationale. Les Expos ont pu ainsi inscrire le nom de Tim Foli sur la liste des joueurs actifs.



Joe Morgan (8) dirige la circulation au marbre et suggère fortement au lanceur Don Gullett de glisser alors que le receveur Jerry Grote attend la balle. Gullett fut sauf sur le jeu survenu à la 3e reprise. Les Reds de Cincinnati ont d'ailleurs défait les Mets de New York 3-2, en 10 manches, hier soir. (Téléphoto AP)

HOUSTON (5)

	ab	p	cs	pp
Gross, cd	2	1	2	2
Metzger, ac	5	1	1	0
Cedeno, cc	4	0	2	0
Watson, cg	5	0	2	2
Johnson, 1b	4	0	2	0
Schermn, l	0	0	0	0
Forsch, l	1	0	0	0
Menke, 1b	0	0	0	0
MMay, r	4	0	0	0
Rader, 3b	4	1	1	0
Helms, 2b	3	1	0	0
Osteen, l	3	1	2	1
Johnsn, l	0	0	0	0
Gallaghr, cd	1	0	0	0
Totaux	36	5	12	5

MONTREAL (3)

	ab	p	cs	pp
Hunt, 3b	3	0	0	0
Fairly, 1b	2	0	0	0
Foli, ac	5	0	0	0
Davis, cc	4	1	2	0
Singleton, cd	3	1	1	1
Bailey, cg	3	0	1	1
Breeden, 1b	2	0	1	0
Lintz, 3b	0	1	0	0
Day, fo	0	0	0	0
Frias, 3b	1	0	0	0
Cox, 2b	3	0	2	1
Humphry, r	3	0	0	0
Stinson, r	1	0	0	0
McAnally, l	1	0	1	0
Taylor, l	0	0	0	0
Woods, fo	1	0	1	0
Walker, l	0	0	0	0
Jorgensn, fo	1	0	1	0
Totaux	33	3	10	3

Houston	000	020	102—5
Montréal	000	200	100—3

DJ—Houston 3. LSB—Houston 9, Montréal 8. 2B—Osteen, H. Breeden. 3B—Singleton, Gross. BV—Gross, Helms.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Osteen	5 1/3	8	3	3	3	0
J. Johnson	1	1	0	0	1	0
Scherman	1/3	0	0	0	1	0
Forsch g, 3-1	1 1/3	1	0	0	0	0
McAnally	6 1/3	9	3	3	2	1
C. Taylor	2/3	0	0	0	1	0
T. Walker p, 1-1	2	3	2	2	2	1

BP—Humphrey. D—3:11. A—13,119.

SAN FRANCISCO (5)

	ab	p	cs	pp
Bonds, cd	4	1	2	1
Fuentes, 2b	4	1	1	0
Maddox, cc	4	1	1	0
Goodson, 1b	4	0	1	0
Kingman, 1b	0	0	0	0
Ontiveros, 3b	3	1	0	0
Thomasn, cg	4	1	2	2
Moffitt, l	0	0	0	0
Phillips, ac	3	0	1	0
Rader, r	4	0	1	2
DAquisto, l	3	0	0	0
Matthews, ca	1	0	1	0
Totaux	34	5	10	5

CHICAGO (4)

	ab	p	cs	pp
Alxndr, 3b	3	0	0	0
Kessinger, ac	5	0	1	0
BWillams, 1b	5	1	3	0
Cardenal, cd	5	1	3	0
Monday, cc	4	0	3	1
Morales, cg	5	1	2	1
Mitterwld, r	3	0	0	0
Marquez, fo	1	1	0	0
Pina, l	0	0	0	0
Franzone, fo	1	0	0	0
Rosello, 2b	2	0	0	0
Harris, 2b	1	0	0	0
Reuschel, l	3	0	0	0
Ward, fo	1	0	1	2
Lundstedt, r	0	0	0	0
Totaux	39	4	13	4

SanFrancisco	400	000	100 — 5
Chicago	002	000	020 — 4

DJ—SanFrancisco 1, Chicago 2. LSB—SanFrancisco 5, Chicago 13. 2B—Thomasson. CC—Bonds 8e. BV—Bonds, MAlexnder. CC

	ml	cs	p	pm	bb	rb
DAcquisto G, 3-5	7	9	4	4	4	4
Moffitt	2	4	0	0	1	0
Reuschel P, 3-4	8	9	5	5	3	4
H.Pina	1	1	0	0	0	0

PS—Moffitt 11. LE—DAcquisto. D—2:40. Assistance: 8,632.

PHILADELPHIE (0)

	ab	p	cs	pp
Cash, 2b	5	0	1	0
Bowa, ac	5	0	0	0
Montanez, 1b	5	0	0	0
Luzinski, cg	3	0	0	0
Grbkwtz, co	0	0	0	0
Cox, r	0	0	0	0
Robinsn, cc	3	0	1	0
Schmidt, 3b	3	0	1	0
Andrsn, cd	3	0	0	0
Unser, cc	1	0	0	0
Essian, r	3	0	1	0
Hutton, cg	0	0	0	0
Carlton, l	4	0	0	0
Totaux	35	0	4	0

ATLANTA (1)

	ab	p	cs	pp
Garr, cd	5	1	3	0
Evans, 3b	4	0	0	0
Baker, cc	4	0	0	0
Aaron, cg	3	0	1	0
Office, cc	0	0	0	0
Correll, fo	1	0	1	1
Johnsn, 1b	4	0	0	0
Perez, 2b	4	0	1	0
Casanova, r	4	0	0	0
Robinsn, ac	3	0	0	0
Morton, l	3	0	0	0
Murrell, fo	1	0	0	0
House, l	0	0	0	0
Totaux	36	1	6	1

Philadelphie	000	000	000 — 0
Atlanta	000	000	001 — 1

E-Morton. DJ-Atlanta 2. LSB-Philadelphie 6. Atlanta 8. BV-Evans, Garr. S-B. Robinson.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Carlton P, 6-4	10 1/3	6	1	1	4	9
Morton	10	4	0	0	3	3
House G, 1-0	1	0	0	0	0	1

FI-Carlton. D-2:33. A-7,816.

NEW YORK (2)

	ab	p	cs	pp
Harrelson, ac	5	0	1	0
Millan, 2b	4	0	0	0
Staub, cd	3	0	0	0
Jones, cg	4	1	2	1
Milner, 1b	4	1	1	1
Crote, r	4	0	0	0
Martinz, 3b	4	0	0	0
Hahn, cc	4	0	1	0
Matlack, l	3	0	1	0
Boswell, fo	1	0	0	0
Parker, l	0	0	0	0
Totaux	35	2	6	2

CINCINNATI (3)

	ab	p	cs	pp
Rose, cg	4	0	2	1
Morgan, 2b	5	0	0	0
Bench, r	5	0	0	0
Perez, 1b	5	1	2	1
Concepcn, ac	3	1	0	0
Rettenmd, cd	3	0	1	1
Foster, cc	4	0	1	0
Driessen, 3b	4	0	0	0
Gullett, l	2	1	1	0
Kosco, fo	1	0	0	0
Borbon, l	0	0	0	0
Gagliano, fo	0	0	0	0
Geronimo, fo	0	0	0	0
Carroll, l	0	0	0	0
Totaux	36	3	7	3

New York	000	000	200	0— 2
Cincinnati	011	000	000	1— 3

E-Milner. LSB-New York 5, Cincinnati 8. 2B-Rose, G. Foster, Harrelson. CC-C. Jones 4, Milner 8, T. Perez 9. BLV-Concepcion.

	ml	cs	p	pm	bb	bb
Matlack	9	6	2	2	4	5
H. Parker P, 1-3	2/3	1	1	1	0	0
Gullett	7	4	2	2	0	4
Borbon	2	2	0	0	1	0
Carroll G, 3-0	1	0	0	0	0	1

FI-Matlack. BP-Grote. D-2:35. A-15,339.

Ligue Américaine

Baltimore	400	000	600—10	11	0
Kansas City	100	000	020—3	10	1

Cuellar (6-3) et Hendricks; Busby (7-4), Mingori 7e, Garber 7e, McDaniel 8e et Healy, Martinez 8e. A— 14,727.

Minnesota	200	010	010	000	1—5	13	1
Boston	301	000	000	000	0—4	9	0

13 manches

Goltz, Burgmeier (1-2) 8e et Hundley; Drago, Veale 7e, Segui (2-3) 8e et Fisk. CC-Boston, Carbo 9e. A—9,429.

Cleveland	000	000	000—0	3	2
Texas	010	000	20x—3	9	0

Peterson (3-3), Hilgendorf 7e, Wilcox 7e et Duncan; Brown (3-1) et Sandberg.

Les Québécois l'emporte 16-15

SYRACUSE, N.Y. (PC) — Jim Lynch et Gord Oninchuck ont enfilé chacun trois buts, hier soir, pour conduire les Québécois de Montréal à une victoire de 16-15 contre les Stingers de Syracuse dans un match de la ligue Nationale de crosse.

Bill Bradley, John Lavis et Wayne Sutherland, avec deux filets chacun, ainsi que Dave Tasker, Rob McCarthy, Dale McKenzie, et Dave Litzenberger ont été les autres compteurs des Québécois, dont la fiche depuis le début de la saison est de deux victoires et quatre défaites. Lavis a également obtenu cinq passes. Paul Cioci a marqué trois buts pour Syracuse, tandis que Travis Cook et Gaylord Powless en ont réussi deux chacun.

Phil Esposito réplique: Vic Hadfield est déçu

Phil Esposito, actuellement à Vancouver, a démenti les commentaires voulant qu'il n'ait pas donné toute sa mesure lors des éliminatoires de la coupe Stanley, récemment. Lorsqu'on lui mentionna que l'instructeur démissionnaire Bob Guidolin des Bruins de Boston l'avait traité de "lâcheur" le fier joueur de centre répliqua: "Si Guidolin croit que compter 76 et 68 buts veut dire qu'un joueur est un lâcheur, alors il peut aller au diable"!

Esposito a dit que ses problèmes avec Guidolin ont commencé à la fin de la saison 1973-74 lorsque Boston suspendit Derek Sanderson.

"J'ai défendu Derek qui est un ami et lorsque je suis ami avec quelqu'un je prends sa part. C'est ça qui a déplu à Guidolin. Pour moi, Sanderson n'est pas un trouble-fête".

Il a encore démenti les propos de Guidolin à l'effet qu'il était en pourparlers avec deux autres clubs alors que les Bruins étaient dans les éliminatoires. "Je négociais avec personne durant les éliminatoires pour la coupe Stanley", a affirmé Esposito.

Lorsqu'on lui demanda s'il parlerait avec Jim Pattison, propriétaire des Blazers de Vancouver de l'Association Mondiale, à propos d'un futur contrat, l'as-compteur répondit: "Je ne parle pas d'argent, durant une saison, j'entends mentionner une foule de chiffres mais lorsqu'on m'approche, je dis toujours aux intéressés de voir mon avocat. Lorsque celui-ci a préparé le terrain, il m'appelle et ce n'est qu'à ce moment-là que j'écoute sérieusement".

Esposito est encore sous contrat avec les Bruins de Boston pour un an.

Vic Hadfield

Vic Hadfield, échangé par les Rangers de New York au club Pittsburgh pour le défenseur Nick Beverley avant-hier, a déclaré, hier, qu'il ne s'attendait pas à être le premier joueur de l'équipe newyorkaise à partir.

"Je m'attendais à ce qu'on fasse des échanges mais je croyais que d'autres partiraient avant moi, je crois que mon contrat a été la principale raison", a ajouté Hadfield de sa résidence d'Oakville, Ont., lors d'une interview téléphonique avec la Presse canadienne.

L'aillier gauche de 33 ans a signé un contrat de 5 ans avec les Rangers il y a deux ans. Son salaire serait de $200,000 par saison. "Je crois que notre ligne d'attaque (avec Jean Ratelle et Rod Gilbert) méritait l'occasion de faire ses preuves une autre année. Personnellement, j'ai donné 100% de moi-même. Lorsque Francis m'a téléphoné pour me dire que j'avais été échangé, il n'a pas voulu me dire pour qui. Lorsque j'ai finalement appris que c'était Beverley, j'ai été surpris. Je crois qu'il aurait pu obtenir plus. Nous (les Rangers) n'avons pas besoin de défenseurs, cela est évident. Je croyais que Francis aiderait plus l'équipe... mais qui peut le comprendre?", d'ajouter un Hadfield évidemment déçu.

baseball

Ligue Nationale

Mardi soir

Houston 8, Montréal 4
Cincinnati 7, New York 2
Los Angeles 11, St-Louis 5
Atlanta 2, Philadelphie 1

Hier

Houston 5, Montréal 3
San Francisco 5, Chicago 4
Atlanta 1, Philadelphie 0, 11 manches
Cincinnati 3, New York 2, 10 manches
Pittsburgh 13, San Diego 3
Los Angeles 5, St-Louis 2

Aujourd'hui

Houston, Osteen (5-4) à Montréal, McAnally (3-4), 8h.05.
San Francisco, Bradley (5-4) à Chicago, Bonham (3-8), 2h.30.
Seules parties au calendrier.

Les meneurs

	ab	cs	moy.
Garr, Atlanta	202	78	.386
R. Smith, St-Louis	165	61	.370
Gross, Houston	135	46	.341
Morgan, Cin.	159	54	.340
Garvey, LA	196	66	.337
Reitz, St-Louis	168	56	.333
Stennett, Pgh	182	59	.324
Buckner, LA	172	55	.320
Brock, St-Louis	173	55	.318
Maddox, SF	208	66	.317

Circuits

Wynn, Los Angeles, 14; Garvey, Los Angeles, 11; Bench, Cincinnati, 10; R. Smith, St. Louis, 9; Aaron, Atlanta, 9; Cedeno, Houston, 9.

Points produits

Garvey, Los Angeles, 45; Wynn, Los Angeles, 41; Cedeno, Houston, 38; R. Smith, St. Louis, 37; B. Williams, Chicago, 35.

Lanceurs (5 décisions)

Sosa, San Francisco, 5-0, 1.000; John, Los Angeles, 7-1, .875; Griffin, Houston, 6-1, .857; Hough, Los Angeles, 5-1, .833; Messrsmth, Los Angeles, 4-1, .800; Rau, Los Angeles, 4-1, .800; Caldwell, San Francisco, 7-2, .778; McGlothen, St. Louis, 6-2, .750.

Ligue Américaine

Mardi

Boston 9, Minnesota 5
New York 3, Chicago 2
Cleveland 8, Texas 0
Détroit 3, Oakland 1
Milwaukee 6, Californie 2
Kansas City 9, Baltimore 5

Hier

Texas 3, Cleveland 0
Baltimore 10, Kansas City 3
Minnesota 5, Boston 4, 13 manches
Chicago à New York, remis
Détroit à Oakland
Milwaukee à Californie

Aujourd'hui

Aucun match au calendrier.

Les meneurs

	ab	cs	moy.
Carew, Min.	168	68	.405
R. Jackson, Oak.	144	57	.396
Blomberg, NY	102	38	.373
Hargrove, Tex.	108	39	.361
Randle, Tex.	106	35	.330
McRae, KC	152	50	.329
B. Robinson, Bal.	159	51	.321
Petrocelli, Boston	116	37	.319
Burroughs, Tex.	186	59	.317
Rojas, KC	178	56	.315

Circuits

R. Jackson, Oakland, 13; W. Horton, Détroit, 12; Briggs, Milwaukee, 11; G. Nettles, New York, 11; Burroughs, Texas, 11.

Points produits

Burroughs, Texas, 48; R. Jackson, Oakland, 39; Briggs, Milwaukee, 34; Carbo, Boston, 33; Rudi, Oakland, 33.

Lanceurs (5 décisions)

G. Perry, Cleveland, 8-1, .889; Fingers, Oakland, 5-1, .833; Drago, Boston, 4-1, .800; Busby, Kansas City, 7-3, .700; Singer, Californie, 6-3, .667; Fitzmorris, Kansas City, 4-2, .667; Cuellar, Baltimore, 5-3, .625.

Coups sûrs: Carew, Minnesota, 68; Burroughs, Texas, 59.
Doubles: Rudi, Oakland, 17; Burroughs, 14.
Triples: Campaneris, Oakland, 5.

SAN DIEGO (3)

	ab	p	cs	pp
Thomas, 2b	5	0	0	0
Hnands, ac	4	0	0	0
McCovey, 1b	2	1	0	0
Colbert, cg	4	1	2	1
Gaston, cd	4	1	2	2
Winfield, cc	4	0	0	0
Rbrts, 3b	4	0	0	0
Barton, r	4	0	1	0
Hardy, l	1	0	0	0
Tomlin, l	1	0	0	0
McAndrew, l	0	0	0	0
Beckert, fo	1	0	0	0
Freislbn, l	0	0	0	0
Kendall, fo	1	0	0	0
Totaux	36	3	5	3

PITTSBURGH (13)

	ab	p	cs	pp
Stennett, 2b	4	0	0	0
Hebner, 3f	5	1	1	0
Oliver, cc	4	2	2	1
Stargell, cg	4	3	2	1
Zisk, cd	4	2	2	1
Robrtsn, 1b	4	3	3	5
Sanguillon, r	4	2	1	0
Taveras, ac	2	0	2	2
Reuss, l	4	0	1	2
Totaux	35	13	14	12

San Diego	000	102	000— 3
Pittsburgh	032	143	00X— 13

E-Taveras 2, Winfield. McCovey, Hebner. DJ-Thomas. DJ-San Diego 1. LSB-San Diego 7, Pittsburgh 4. 2B-Stargell, A. Oliver, Colbert. 3B-Hebner, A. Oliver. CC-B. Robertson (2) 4, Colbert 8, Gaston 1. S-Taveras. BS-A. Oliver.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Hardy P, 3-2	3 1/3	7	6	5	2	1
Tomlin	1	2	4	3	2	0
McAndrew	1 2/3	4	3	3	0	1
Freislbn	2	1	0	0	0	2
Reuss G, 4-3	9	5	3	3	2	4

LE-McAndrew. D-2:19. A-4,534.

Le repêchage "secret"

La LNH a été complètement déjouée

Lorsque le bureau des gouverneurs de la LNH a décidé de tenir le repêchage amateur en secret par téléphone cette année, il s'est en quelque sorte engagé trop rapidement.

Non seulement le système téléphonique s'est-il avéré plus lent que les repêchages publics des autres années, mais aussi le secret a été percé dès le début, mardi matin.

A mi-chemin du 2e jour, hier midi, les 18 clubs, y compris Washington et Kansas City, n'en étaient qu'à la 6e ronde et on prévoyait une 3e journée aujourd'hui.

"Il est difficile de déterminer la durée nécessaire, a déclaré Brian O'Neil, directeur de la ligue, hier après-midi. Ça va plus rapidement aujourd'hui, mais on ne comptait que 93 noms à 13h. Si nécessaire, on continuera demain."

Lors de la première séance, de 10h. à 19h. mardi, on ne comptait que 60 choix. Cette période aurait été suffisante à compléter le repêchage les années passées.

O'Neil a révélé qu'aucun club n'avait refusé un choix jusqu'à la fin de la 6e ronde et, si on réclame en moyenne 10 joueurs par club comme par le passé, on ne serait qu'à mi-chemin du repêchage.

Les clubs subissent un désavantage en ce sens qu'ils ignorent les choix de leurs rivaux jusqu'à ce que vienne leur tour. Je leur révèle alors l'identité des joueurs réclamés à date.

"Ils examinent alors la liste avant d'agir. En public, ils savaient déjà à quoi s'en tenir au sujet des choix énoncés."

En voulant le secret, la LNH espérait tenir à l'écart l'AMH, dont le repêchage amateur a lieu à Toronto demain.

Toutefois, avec la publication aussi rapide des choix de première ronde, ce but a été raté.

O'Neil l'a admis candidement.

"C'est incroyable... nous avons vu les noms dans les journaux et les avons entendus à la radio durant la séance même de repêchage."

O'Neil croit qu'on a violé les règles imposées.

"Les agents pouvaient difficilement être les délateurs, selon O'Neil. Ils pouvaient savoir quel joueur était choisi, mais nous ne disions pas aux clubs eux-mêmes quel était le choix de leurs rivaux.

"Les clubs ne sont pas sensés échanger des informations, mais il est évident qu'ils le font. Ils se nuisent ainsi, car ils doivent eux-mêmes payer les joueurs."

Hier, le Canadien de Montréal a repêché quatre joueurs dont le défenseur Marty Howe, fils de l'illustre Gordie qui, cette saison, a porté l'uniforme des Aeros de Houston. Les autres choix du Canadien ont été le défenseur Barry Legge, du Winnipeg, l'ailier droit Mike McKegney, du Kitchener, et le centre John Stewart, de l'université Bowling Green.

Washington, qui a fait de Greg Joly son premier choix, convoquait une conférence de presse trois heures plus tard pour annoncer la nouvelle.

Voici la liste non officielle des choix de la LNH en 2e ronde du repêchage amateur. La liste officielle sera transmise plus tard par la ligue.

1—Washington: Mike Marson, Sudbury.
2—Kansas City: Glen Burden, Regina.
3—Californie: Bruce Affleck, Université de Denver.
4—New York Islanders: Brian Trottier, Swift Current.
5—Vancouver: Ron Sedlbauer, Kitchener.
6—Minnesota: Richard Nantais, Québec.
7—St-Louis: Bob Hess, New Westminster.
8—Pittsburgh: Jacques Cossette, Sorel.
9—Buffalo: Danny Geare, Calgary.
10—Toronto: Dave Williams, Swift Current.
11—New York Rangers: Ron Greschner, New Westminster.
12—Montréal: Gilles Lupien, Montréal.
13—Boston: Mark Howe, Toronto.
14—Detroit: aucun choix.
15—Atlanta: Guy Chouinard, Québec.
16—Montréal: Gary McGregor, Cornwall.
17—Boston: Peter Sturgeon, Kitchener.
18—Philadelphie: Robert Sirois, Montréal.

Flett échangé aux Maple Leafs

TORONTO (AP) — Les Maple Leafs de Toronto ont annoncé hier qu'ils avaient acquis l'ailier gauche Bill Flett des Flyers de Philadelphie en retour du défenseur Dave Fortier et de l'ailier Randy Osborne. Ces deux joueurs ont évolué avec le club Oklahoma City de la ligue Centrale l'an dernier.

Combien coûtera une concession dans la LCF?

EDMONTON (CP) — Les directeurs généraux des équipes de la ligue Canadienne de football se sont finalement entendu sur le prix d'une concession mais ils ont refusé d'en divulguer le chiffre.

"Nous en avons discuté toute la matinée et nous sommes arrivés à un chiffre que nous croyons réaliste", a dit John Barrow, directeur général des Argonauts de Toronto. Le prix d'une concession sera maintenant soumis au comité exécutif du circuit."

Si le comité exécutif accepte la recommandation des directeurs généraux, un groupe de London, Ont., en quête d'une concession, saura enfin quel montant il devra débourser. Bob Harris, qui représente ce groupe, est habilité à accepter ou refuser l'offre de la ligue.

"Cela veut dire que nous saurons dès vendredi si London aura une équipe dans la ligue Canadienne, a déclaré Harris. Seul un prix trop élevé nous empêchera d'y faire notre entrée."

Barrow a indiqué qu'il n'avait pas été aisé d'en arriver à un chiffre.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	25	22	.532	—
MONTREAL	20	19	.513	1
ST-LOUIS	23	22	.511	2
NEW YORK	20	27	.426	5
CHICAGO	17	24	.415	5
PITTSBURGH	17	26	.395	6

Section Ouest

LOS ANGELES	35	14	.714	—
CINCINNATI	25	19	.578	7
ATLANTA	25	22	.542	8 ½
SAN FRANCISCO	26	24	.520	9 ½
HOUSTON	25	24	.510	10
SAN DIEGO	18	35	.340	19

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	23	19	.548	—
BOSTON	25	21	.543	—
DETROIT	22	22	.500	2
BALTIMORE	22	23	.489	2 ½
CLEVELAND	22	24	.478	3
NEW YORK	23	25	.469	3 ½

Section Ouest

OAKLAND	25	21	.543	—
KANSAS CITY	24	22	.522	1
CHICAGO	21	21	.500	2
TEXAS	23	24	.489	2 ½
CALIFORNIE	22	25	.468	3 ½
MINNESOTA	19	23	.452	4

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

CLAUDE ROY & CIE
Comptables agréés
6444 est, rue Beaubien
suite 103
253-2287

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES

montréal

Chute des cours

Tous les secteurs ont fléchi hier à la Bourse de Montréal et l'activité y a été faible. Au fait, le virement se situe à 694,200 actions, contre 920,500 la veille.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 77 contre 53 alors que 32 valeurs demeuraient inchangées.

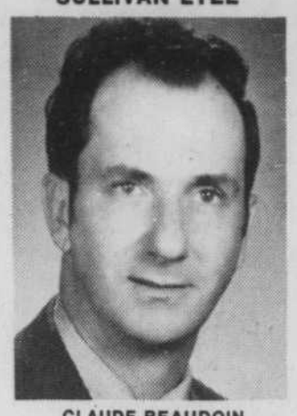
Alcan, dont 30,670 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de 2 1-2 et est tombée à $27. Silver Stack Mines, dont 30,400 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a baissé de trois cents et fermé à 45 cents.

La plupart des pétroles ont perdu du terrain. Pan Ocean Oil à $10 recule de 3-4, Pacific Petroleum à $19 1-2, de 1-4, Husky Oil à $16, de 1-4, Hudson's Bay Oil à $29 1-2, de 1-4, Total Petroleum à $7 6-8, de 1-8, alors que Gulf Oil Canada à 427 3-8 monte de 1-4 et Shell Canada à $14 1-8, de 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	2600	$10¾	10½	10⅝	— ½
Alta Gas T	1000	$13⅛	12⅞	12⅞	+ ¾
Alcan	30170	$29⅜	26¾	27	—2½
Algoma St	4200	$25⅝	25½	25½	
Alumin pr	1200	$16	16	16	— ½
Almin 2p	1700	$32½	32½	32½	—1
Aquitaine	365	$25½	25½	25½	+ ⅜
Asbestos	500	$18½	18¼	18¼	+ ⅛
Bank Mtl	9379	$17⅜	17	17⅛	+ ⅛
Bank NS	788	$34¼	33	33	—1
Banq CN	2120	$17¾	17⅛	17¾	— ⅛
Bq Deprg	142	$15	15	15	
Bq Pv Can	783	$14¾	14⅜	14¾	+ ¼
Bathrst p	300	$12	12	12	— ⅜
Bell Canad	1523	$41⅛	41	41	— ¼
Bombrder	770	285	280	285	+15
Border C	300	220	200	200	
BP Can	500	$13¾	13⅜	13¾	+ ⅛
Brcan a	2615	$14⅜	14½	14½	— ¼
Brinco	1600	$6⅜	6½	6½	
Calgary P	100	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅛
Can Cem L	200	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Cdn Cable	900	$13	13	13	+ ½
C Hydro	1100	$6½	6½	6½	— ¼
C Im	2075	$27	26⅜	26⅜	— ⅜
CIL	6346	$20	19⅛	20	+ ⅝
C Int Pw	100	$11	11	11	— ⅛
C Javln	2300	$12⅜	12	12	— ½
C Marconi	300	310	310	310	—10
CP Inv	200	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
CP Inve w	500	155	155	155	
Cdn Tire A	1500	$39	38½	38½	+ ½
C Vickers	100	$19	19	19	+2
Canron	540	$21¼	21⅛	21⅛	+ ⅛
CPLtd	8410	$14½	14	14	— ½
CP A p	400	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ¼
Carl Ok	2567	260	255	260	+5
Cassidys	200	$5	5	5	— ¾
Celanese	775	$6	5⅞	6	
Chrysler	700	$15¾	15½	15½	— ¾
Cominco	5775	$29	28½	28½	— ½
Con Bath	8185	$27¾	27	27	
C Bath 68 w	100	$11½	11½	11½	+2⅞
CBath Pr	150	17	17	17	+ ⅛
C Text	800	325	325	325	
Copind	1000	200	200	200	+45
Distl Seag	11501	$37½	36¾	37	— ½
Dome Pete	5400	$27½	27⅛	27⅛	+ ⅛
Dofasco	1300	$29⅜	29⅜	29⅜	— ⅛
Dom Store	700	$14½	14½	14½	— ¼
D Textile	2560	$10¼	10¼	10¼	
Domtar	2450	$25⅜	24½	24½	— ½
Donohue Pr	900	$17½	17½	17½	
Du Pont	115	$28⅜	28⅜	28⅜	+1⅜
Fin Coll	500	235	230	235	+5
Francana	1700	$10¼	10¼	10¼	
Genstar L	400	$19¼	18⅞	18⅞	
GBC	106	$6⅛	6⅛	6⅛	
Gulf Can	1850	$27½	27¼	27⅜	+ ¼
Heitmn U	100	$7¾	7¾	7¾	
Hollinger	130	$32½	32½	32½	— ½
Home A	2805	$34½	34¼	34¼	— ½
Home B	125	$33	33	33	—8
Huds Bay a	1100	$21	20½	20½	— ½
H Bay Co	200	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅛
HB Oil Gas	700	$29¾	29½	29½	— ¼
Husky Oil	12060	$16⅜	16	16	— ¼
IAC	2000	$15¼	15	15	— ¼
Imp O a	11202	$29⅛	28¼	28¼	— ⅛
Imasco Ltd	804	$27	26¾	27	+1¾
Int Nickel	3815	$27⅝	27	27¼	— ⅜
IU Int	2220	$13⅜	12¾	12¾	— ⅞
Intpr Pipe	600	$16¼	16⅛	16⅛	— ¼
Ivaco	3000	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Jamaica	1000	14	14	14	—1
Kaiser Re	1100	440	440	440	—5
Labatt a	2080	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
Lau Fin	130	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Lob Co A	200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Lob Co B	100	$6¼	6¼	6¼	
Logistec C	200	215	215	215	—5
MB Ltd	1100	$27¾	27½	27½	
Mass Fer	4600	$16⅞	16⅜	16½	— ⅜
Melchers	1500	405	400	400	—25
Mercantl	675	$17¾	17¾	17¾	+1
Micc Inv	6000	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Micrsyst	1164	$5½	5¼	5¼	— ⅜
Miron A	100	$5¼	5¼	5¼	
Molson A	3390	$23⅛	23	23	— ¼
Molson B	500	$20½	20½	20½	
Moore	825	$49¾	49⅜	49⅜	— ⅜
Multi Ac	200	450	450	450	—15
Nat Trust	2125	$13½	12⅝	12⅝	—1
Noran a	1850	$42¼	41½	41½	—1¼
Nor Ctl G	5600	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
N Elec	200	$22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
Pac Pete	660	$20	19½	19½	— ¼
Pan Ocean	8150	$10¾	10	10	—¾
Peopl St	1950	$5½	5½	5½	— ½
Placer	2085	$20	19¼	19¼	— ⅝
Pow Corp	5800	$11¾	11½	11½	+ ⅛
Pow C 5 pr	1000	$11¾	11¾	11¾	+ ⅜
Pnor G	200	300	300	300	—5
Price Com	13350	$13¼	13	13	
Provigo	125	$7½	7½	7½	
QSP Ltd	100	$24½	24½	24½	+ ⅝
Queen	200	200	200	200	+15
Readers D	1000	$13½	13½	13½	
Reitman	400	$8½	8½	8½	
Reitman A	352	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Rio Algom	900	$28¼	28	28⅛	+ 2⅛
Rolland	100	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Rolland B	300	$8	8	8	+1
Rothm B p	200	$14½	1r½	14½	+ ½
Royal Bank	1765	$33⅛	32¾	32¾	— ½
Royal Trst	518	$23½	23	23⅛	+ ⅜
Roy TM pr	385	$11	11	11	
Shell Can	2525	$14½	14	14⅛	+ ⅛
Simpsons	3184	$7¾	7½	7½	— ⅜
Stel C a	3239	$30½	29⅝	29⅝	—1
Steinbg A	450	$20¼	20¼	20¼	+1¼
Sup Elec	15100	105	105	105	—5
Thom Nes	200	$11½	11½	11½	
Tor Dm Bk	1400	$37	37	37	+ ⅛
Tot Pet A	1600	$7⅞	7⅜	7⅜	— ⅛
Trd a	400	$9¾	9⅝	9¾	— ¼
Tr Can PL	1735	$29⅞	29¼	29¼	— ½
Trizec w	1000	45	45	45	
Unigesco b	400	120	120	120	
Un Carbid	1210	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Unt Bank	4002	465	450	455	+20
Velcro	2200	$7½	7¼	7¼	+ ¼
Villager	100	120	120	120	
Wjax a	300	$10	9¾	9¾	+ ½
Walk a	1575	$46⅜	46⅜	46⅜	+ ⅛
Westcst	3266	$19¾	19¾	19¾	
Zellers	2340	$7⅛	7	7	— ⅛
Ziebart	500	150	150	150	
..Junior Industrials					
Berncam	1500	115	110	110	—10
Cine	1500	340	325	325	—15
Lemtex	700	40	40	40	—5
Mar Hem	800	120	120	120	+10
Mid Ind	4500	30	30	30	
Reprox	1600	150	150	150	—10
SXL Div	1800	32	26	26	—9
SparCap	10000	45	45	45	+9
Mines et pétrole					
Abitib Asb	2700	118	115	118	+3
Acroll Ltd	6750	40	37	37	—3
Aldona	4000	74	74	74	
Atl Tung	2000	9	8½	9	+ ½
Avilla	1000	12	12	12	+1
Beaver	11300	251	245	250	
Bellechs	2000	16	16	16	—6
Bison Pet	200	350	350	350	
Cabot	500	60	60	60	+5
Cadillac Ex	3000	131	131	131	+1
Cdn Mag	4500	15	15	15	
Capri	3500	17	17	17	—1
Cartier	1000	8	8	8	—4
Chibex	19030	145	126	144	+19
Com N	2000	75	75	75	+5
Comp Min	5500	3½	3	3	
C Daer	5250	18½	18	18	—2
Con Dev	500	44	44	44	+1
Cons Imp	15000	19	19	19	— ½
C Mogadr	4000	18	18	18	+1
C Louana	4500	75	74	75	—1
C Tch	665	18	18	18	—2
Cop Man	2000	7	7	7	— ½
Dumgmi	1200	140	130	130	
Dumont	1500	26	26	26	
East Mal	160	475	475	475	+35
Falcon Cop	100	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Falinger	1000	33	33	33	
Fannex	97r2	125	120	125	+1
First Dren	1000	17	17	17	—1
Flint Rk	9500	33	32	33	
Fort N	900	$8	7⅞	8	
Gaspé Q	500	135	135	135	+5
Goldex	1400	440	425	440	+15
Gold Hk	4000	37	35	37	+3½
Invictus	9500	41	38	40	+3
Jamex	1000	50	50	50	—5
Keltic	4000	35	35	35	
Kiena	800	315	315	315	+15
Lk Shore	100	400	400	400	+10
Ligneris	2000	91	91	91	—1
Lingside	4000	4½	4½	4½	+ ½
Mcdn m	16000	102	90	90	—14
Mal Hygd	640	450	450	450	—5
Massval	4000	48	46	47	—1
Min Res	2450	140	130	140	+20
MM Porc	4000	40	40	40	+1
Mt eagle	4000	10	10	10	
Mt Jamie	9500	22	19	20	—2
Muscoch	2000	40	38	38	
N Insco	5662	79	74	79	+12
NA Asb	25750	40	38	40	+1½
Nordore	1000	52	52	52	+2
NQN Min	1500	25	25	25	
Pan Mns	1000	26	26	26	+1

GROUPE MINIER SULLIVAN LTEE



CLAUDE BEAUDOIN

M. J. Jacques Beauchemin, président, annonce la récente nomination de M. Claude Beaudoin au conseil d'administration de la compagnie Groupe Minier Sullivan Ltée.

M. Beaudoin est président de Omega Precision Tools Inc. Il est également administrateur de Mont Royal Films Corp., Mont-Royal Synchro Inc., et de Société Minière Weedon Ltée, subsidiaire de Groupe Minier Sullivan Ltée.

Phoenix	1200	275	250	260	—15
Probe Mn	2000	57	56	56	+3
Que Expl	7000	78	73	78	
Que Uran	3000	33	32	32	—1
Queenstn	4513	39	38	39	+2
Roy Agas	4766	120	118	120	+2
StL Col	2000	100	100	100	—2
St Lucie	500	29	29	29	
Sil Stack	30400	50	45	45	—3
Somed	1500	167	162	162	—8
S Dufault	5500	10	9½	9½	—2½
Stand Gld	5000	22	22	22	+2
Stafrd	14700	104	85	100	+8
Sturgeon	1000	38	38	38	
Torcan	2500	6½	6½	6½	+ ½
Troilus min	2000	18	18	18	—1
Twent C	6040	180	155	180	+10
Viewpt	5000	20	20	20	
Viking Res	2000	425	425	425	+25
W Q Mn	10000	35	33	35	+2
Wh Star	5000	37	36½	36½	+ ½
Wrightbr	2000	30	30	30	—2½

indices de montréal

	Industr.	Serv. publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	−1.78	−1.67	−2.49	−1.84	−1.17
Clôture	199.74	128.97	250.28	191.09	120.16
Sem. dern.	190.61	126.33	240.71	183.24	114.49
Mois dern.	220.29	134.60	263.67	207.91	123.50
1974 haut	255.23	151.81	293.88	238.67	144.80
1974 bas	189.63	126.31	237.32	182.59	114.33

toronto

Activité moyenne

Les cours ont fléchi considérablement mercredi à la Bourse de Toronto. Ils avaient monté au cours des cinq séances précédentes.

L'activité n'a pas été très grande. Au fait, le virement se situe à 1.89 million d'actions, d'une valeur totale de $16.18 millions, au regard de 2.67 millions d'actions d'une valeur totale de $20.26 millions mardi.

Alcan Aluminium Ltd. a reculé de 2 1-2 et est tombé à $27. On dit qu'il n'y a pas que la Jamaïque qui projette d'obtenir une hausse de revenu au moyen de droits accrus sur la bauxite. C'est ce qui a nui à Alcan mercredi à Toronto.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	2900	360	355	355	+ 5
Aby Gln w	3500	105	100	100	
Abitibi	3583	$11⅜	11	11	— ⅛
Abitbi 7½p	225	$47	47	47	— ¼
Acklands	1130	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Acme Gas	2500	10	10	10	
Acres Ltd	860	$7¼	6⅞	7	
Acres A pr	z50	$39¾	39½	39¾	
Acres wt	2775	39	38	38	+ 3
Advocate	1200	105	105	105	
Afton Min	200	$5½	5½	5½	
A.G.F.M	500	202	202	202	— 3
Agnic E	10050	$7	6⅞	7	— ¼
Agra Ind	930	$8	7¾	7⅞	+ ⅜
Akaitcho	1400	148	140	148	+ 8
Albany	7650	45	42½	45	+ 1
Alt East G	5265	$5¾	5¼	5⅛	— ½
Alt Gas	13451	$13	12¼	13	+ ¾
Alta G C p	z100	$56	55	55	
Alta G D p	25	$135	135	135	+7½
Alta Nat	2000	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ¼
Alcan	10220	$29⅞	29½	29½	+ ¼
Algo Cent	200	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Algma	11516	$25½	25	25½	+ ¾
All-Can B	1000	285	275	285	+ 5
Allarco Dv	2700	$9⅛	8½	9	+ ¾
Alliance B	z10	$7⅜	7¾	7⅜	
Alminex	600	$5¾	5¾	5¾	+ ⅜
Alpa Ind	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Am Bonza	3910	180	170	170	—10
Am Larder	1500	67	67	67	— 3
A Eagle	21000	115	100	115	+15
Am Leduc	1000	5½	5½	5½	
A Quasar P	600	$10½	10	10⅜	+ ⅜
Anglo-Rel	255	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Anglo-cn	1200	$19¾	19	19	— ⅜
Ang CT 4½	100	$24½	24½	24½	
Ang U Dev	5400	126	110	111	—19
Anthes C p	100	$68	68	68	— 2
Aquitaine	2725	$25¼	25	25	— ⅜
Argus	100	$20	20	20	
Args 250 p	z10	$28½	28½	28½	
Argus B pr	300	$28¼	27½	27½	— ½
Argus C pr	1300	$11¼	11	11⅛	+ ¼
Asamera	8040	$9⅜	8⅜	8⅜	— ¾
Asbestos	731	$18	17¾	18	+ ¼
Ashland C	700	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Asoc Porc	5100	121	112	113	— 8
Atco A	130	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Atlas Yk	4000	16	15	15	—2½
Auto El	200	440	435	440	—10
Ato Hard A	200	$10¼	10¼	10¼	— ⅜
Bad Boy	200	$5¼	5	5	— ¼
Ballndery	3000	90	83	90	+10
Bankeno	5030	360	310	310	—10
Bk Mtl	13003	$17	16¾	17	+ ⅛
Bank N S	9081	$34¼	33	34¼	+ ½
B Cdn Nat	200	$17⅞	17½	17⅞	+ ¼
Baton B	2400	495	410	495	+95
Bay Mills	200	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Beavr Eng	100	385	385	385	
Becker B p	400	335	325	325	—10
Bell Canad	9777	$41¼	40¾	41⅛	+ ⅜
Bell A pr	155	$41½	41½	41½	+ ¾
Bell B pr	728	$42	41¾	42	+ ¼
Bell C pr	300	$28½	28½	28½	
Beth Cop	3181	$12⅝	12⅛	12¼	— ⅛
Block Bros	6250	305	300	305	
Bombrder	1200	295	275	280	—15
Bovis Cor	3800	148	136	148	+ 9
Bow-m pr	175	$39	39	39	
Bow Valy	5110	$19¾	19	19	— ⅛
BP Can	3795	$14	13¾	13¾	— ⅛
Bralor Res	900	150	145	145	
Bramalea	2364	$5⅜	5	5⅜	+ ⅛
Brameda	z117	42	42	42	
Brscn A	11650	$14⅞	14½	14¾	+ ¼
Brenda M	2600	$5⅞	5½	5½	+ ⅛
Bright A	110	$15½	15½	15½	+ ½
Brinco	8950	$6½	6⅜	6½	
BC Forest	400	$17	16⅞	17	+ 1
BC Frest p	z85	$36	35½	36	
BC Sugar A	600	$18¼	18	18	
BC Sugar p	570	$11¼	11	11	— ½
BC Phone	831	$53	52½	53	
BCPh 4½ p	z10	$47½	47½	47½	
BCPh 4¾ p	z25	$50	50	50	
BCPh 1956	z50	$50	50	50	
BCPh 4.84	260	$13⅜	13⅜	13⅜	
BCPh 6 pr	100	$64	64	64	
Broul R	1700	51	50	50	— 2
Brunswk	7050	435	425	430	
Budd Auto	250	$7	7	7	— ⅛
Budd A w	400	310	300	300	—10
Bulora Cor	1900	130	125	125	— 5
Burns Fds	200	$11⅝	11⅜	11⅜	— ⅜
Cad Dev	725	$14	13½	13¾	+ ¾
Cad Dev b p	100	$18	18	18	— ½
CAE Ind	255	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Cal Pow	1125	$23	22¾	23	+ ⅜
Calvrt Die	1400	145	141	145	
Calvert	2000	19	19	19	+ ½
Camfl	10460	$13⅜	12⅜	13⅜	+1¼
Cam Chib	2100	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Camp RL	1050	$32	28½	30	— 1
Campau A	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Campau 7p	600	$9⅜	9½	9½	— ⅛
Can Cem L	550	$13	12¾	13	
C Cem L p	3286	$16¼	16¼	16¼	— ½
C Geother	6400	110	98	98	—12
Can Malt A	165	$27½	27½	27½	— ½
C Nor West	7800	$6⅜	5¾	6	+ ⅛
Can Perm	2775	$15⅜	15½	15½	— ¼
C Safway p	z5	$79½	79½	79½	
CS Pete	9500	355	325	325	—25
C Tung	925	375	370	370	—10
Cdn Arrow	1000	25	25	25	
C Cable w	780	185	185	185	+10
Cdn Cel	800	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
CC Man A	100	$22¾	22¾	22¾	
Cdn Equty	1400	$16¼	15⅞	16	+ ⅜
C Ex Gas	2600	270	260	265	
C Found pr	300	$10	10	10	
CGE pr	650	$23	23	23	
CG Invest	100	$17	17	17	
C Homestd	4500	450	405	405	—45
C Hydr	1450	$6¾	6½	6½	— ⅜
C Imp Bank	7200	$27½	26¼	26¼	— ⅜
C Ind Gas	6220	$7	6¾	6¾	— ⅛
C Int Pow	400	$11	11	11	
C Lencour	1500	14	14	14	
CLI Pet	52700	38	21	32	+12
C Manoir	700	390	385	385	—10
C Malart	2000	27½	27	27½	+ 3½
C Marconi	300	325	315	315	— 5
C Memoial	1750	135	130	130	— 5
C Occental	300	$8⅞	8⅞	8⅞	
CP Inve	4454	$14¾	14⅜	14⅜	— ⅜
CP Inve pr	1900	$29	28⅝	28⅝	— ½
CPIn w	24000	159	150	150	—10
CP Ltd	11210	$14½	13⅞	14	— ½
CPL A p	1200	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛
C Reserve	900	315	300	315	
Cdn Salt	175	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅜
Cdn Sup O	1825	$40⅛	39¾	39¾	+ ¼
Cdn Tire	711	$37¾	37½	37½	+ ¼
Cdn Tire A	2988	$39	37½	37½	—1½
C Utilties	600	$8⅜	8⅜	8⅜	
C Ctl $1.25	270	$17½	17½	17½	+ ¼
CWN 5½ p	100	$x21⅛	12⅛	12⅛	— ⅜
Canron	1100	$21¼	21¼	21¼	
Capit Div	2900	35	34	34	+ 1
Carl OK	8420	270	255	265	+10
Carl OK A p	550	$19	18½	18½	— ½
Carl OK B p	z60	$22¼	17¾	17¾	
Carma D	1200	$10	10	10	+ ½
Cassiar	150	$7½	7½	7½	+ ⅛
Cassidy L	800	$5	5	5	
CC Yachts	700	350	335	335	+ 5
Celanese	2630	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Celan 175 p	200	$18½	18½	18½	
Cent Pat	1700	90	90	90	
CFCN	200	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Chemaloy	4000	239	220	235	— 5
Chestrvile	2000	16	16	16	
Chib Kay	1000	24	24	24	
Chib M	1000	32	32	32	
Chieftan D	2500	$7	7	7	
Chim	17100	111	110	111	+ 4
Chrysler	2389	$15¾	15¼	15¼	— ⅜
CHUM	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ½
Coch W	14900	149	130	145	+20
Coin Lake	1000	20	20	20	
Coldstm	500	225	220	220	
Coles Book	800	$6¼	6	6	+ ¼
Comb Met	4500	10	9½	9½	— ½
Cmnc	17755	$29¼	28⅜	28½	— ½
Com Cap	375	235	235	235	—10
C Holiday I	z50	$6	6	6	
Computel	400	320	320	320	— 5
Conduit A	415	425	425	425	— 5
Coniagas	1200	171	170	171	+ 1
Con Bath	5887	$27¾	27¼	27¼	
Con Bath p	500	$17	17	17	+ ⅛
C Bah w	21500	81	76	76	— 1
C Bath 68 w	3430	$11⅝	10½	10½	— ½
Con Bldg	1200	255	251	255	— 5
Con Fardy	9400	98	92	95	+ 7
C Durm	17000	80	75	75	— 5
C Marben	1000	68	68	68	+ 4
C Morisn	300	180	170	170	—15
Cons Prof	6300	85	82	85	+ 4
C Rambler	2400	260	260	260	
C Rexspar	2000	21	18	18	— 4
con Textle	531	325	325	325	
Con Distrb	685	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
C Gas	13940	$15⅜	15⅛	15⅛	— ⅛
Control F	500	200	200	200	
Conwest	z50	365	365	365	
Cop Fields	500	123	118	118	— 7
Corby vt	200	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
Cornat Ind	700	470	465	465	—15
Cornat pr	100	$23⅛	23⅛	23⅛	+1⅛
Coseka R	7700	160	150	155	— 5
Costain R	300	$7¼	6¾	7¼	
Courvan	3000	13½	13½	13½	— ½
Craigmt	700	$6	5⅝	5⅝	— ⅜
Crain R L	425	$9⅛	9	9¼	+ ¼
Crestbrk	233	$5½	5½	5½	
Crush Intl	1400	58¼	57⅞	57⅞	+ ⅛
Cuvier M	4100	167	158	158	—11
Daon Dev	850	$8½	8⅜	8⅜	+ ⅛
Decca R	2650	285	275	275	—10
D Eldona	1500	41½	40	40	— 1
Denison	1391	$38¾	38¼	38¼	— ¼
Dicken	25150	$7¼	6½	7¼	+ ¾
Discovry	1900	210	190	210	+15
Distl Seag	4830	$37½	36½	37	— ⅜
Doman I	350	$6⅛	6	6	
Dome	990	$45	42	45	+1⅞
Dome Pete	2730	$27¾	27	27	— ¼
D Bridge	100	$41½	41½	41½	— ½
Dofasco	2732	$29½	29¼	29¼	— ½
Dom Store	660	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
D Textile	2738	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
Domtar	3442	$25⅛	24⅜	24⅜	— ⅜
Douglas L	400	295	295	295	+15
Dr Mc C A	300	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
Dunde Pal	z667	42	33	42	
Du Pont	750	$28¾	28¾	28¾	+ ¼
Dylex L A	1300	$5½	5½	5½	
Dynasty	2350	$8⅜	8

Le président du CRTC

L'équipement doit appartenir aux câblodiffuseurs

par Michel Nadeau

Le Conseil de la radio-télévision canadienne a reçu, il y a deux semaines, la demande du gouvernement manitobain visant à acquérir les câbles de transmission des entreprises de câblo-distribution de cette province. Cette requête sera étudiée en tenant compte que le CRTC a toujours cru qu'il était sain pour un câblodistributeur de posséder son propre équipement afin d'avoir un poids véritable dans ce système de communication et de ne pas devenir un simple entremetteur aux fonctions imprécises.

Telle est la réponse qu'a fourni hier le président du CRTC, M. Pierre Juneau à la question d'un participant à l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de télévision par câble, sur les tentatives des provinces de jouer un rôle accru dans ce secteur. M. Juneau devait ajouter lors d'une rencontre avec la presse "qu'il était bien évident qu'en possédant l'équipement, le gouvernement pourrait faire plus facilement ce qu'il veut du câble".

Durant près d'une heure, le président du CRTC s'est soumis au feu roulant des questions des câblodistributeurs qui lui ont fait part des principales préoccupations de cette industrie.

Un homme d'affaires de Chicoutimi a tout de suite posé le problème des répercussions du désaccord fédéral-provincial en ce domaine. "La régie des services publics du Québec nous oblige à dix heures de production locale par semaine et nous autorise à toucher des recettes publicitaires ce que le CRTC désapprouve vigoureusement. Nous avons ainsi le doigt entre l'arbre et l'écorce!"

M. Juneau devait répondre qu'il demeurait convaincu que la force de la télévision par câble provenait de son absence de publicité. "L'économique des média traditionnels a pu ainsi être déjoué en obtenant des revenus à l'extérieur de la publicité".

En ce qui concerne la position des ministres provinciaux des Communications rendue publique cette semaine à Victoria, M. Juneau n'a pas voulu faire de commentaire sur le refus des provinces de reconnaitre la compétence exclusive d'Ottawa dans la câblodistribution. "Cet aspect ne concerne que les politiciens" a-t-il ajouté.

Un participant devait lui demander par la suite ce qu'il pensait de l'avènement de la télévision payante. M. Juneau estime que cette formule ne devrait pas être généralisée mais qu'elle pourrait répondre à certains besoins comme dans le cas des hôtels où la qualité de la réception laisserait fortement à désirer.

Plusieurs personnes ont fait part de leurs doléances sur les retards apportés dans les réponses aux requêtes adressées au CRTC. Cette embouteillage proviendrait d'un très grand nombre de demandes de permis qui arrivent présentement au rythme de trente par mois.

M. Juneau a précisé par ailleurs: "L'industrie de la câblodistribution a franchi une autre étape de son développement qui requiert une planification différente. Avec la création de nouvelles attentes dans le public et l'intérêt de plus en plus marqué des autorités provinciales, la câblodistribution a pris des proportions qu'on était loin d'imaginer lors de sa naissance en 1950.

"Pour ce qui est de l'avenir, nous devrons continuer d'exercer notre pouvoir réglementaire afin d'inciter davantage les entreprises à réinvestir une plus grande proportion de leurs bénéfices. Les câblodistributeurs ne devront cependant pas aller trop loin dans la production de programmes car leur rôle n'est pas de concurrencer les stations existantes" a poursuivi M. Juneau.

Lors de la conférence de presse, il a aussi apporté son point de vue sur les difficultés financières que connait le réseau Global de Toronto. "Les problèmes de croissance de cette firme ne sont pas d'origine financière mais découlent plutôt d'une conjoncture qui permet par exemple, à cinq ou six stations de télévision américaines, situées à Buffalo, d'aller chercher des revenus publicitaires très importants dans la région torontoise".

Le français gagne le Board of Trade

par Michel Guénard

L'invasion des Canadiens français dans le monde des affaires n'a pas encore rejoint l'Empire Club de Toronto mais elle a grandement secoué un des derniers bastions du milieu montréalais: le Board of Trade. Organisme prestigieux des capitaines d'industrie au tournant du siècle, le Board n'était pas particulièrement reconnu pour sa francophilie.

Les temps ont bien changé depuis. Le français, langue de travail, a fait son entrée au Board si bien que l'organisme a subi une profonde mutation sous le coup de la Révolution tranquille. Non seulement on y parle le français... mais on se fait l'avocat d'un bilinguisme pancanadien.

Usant d'un style elliptique où le bill 22 n'était évoqué qu'en filigrane, M. Maurice D'Amours, président sortant de charge du Montreal Board of Trade, a dénoncé hier la thèse de ceux qui prétendent qu'à moins d'une intervention des pouvoirs publics, l'anglais deviendra nécessairement la langue prédominante à Montréal.

Devant les membres réunis en assemblée annuelle, M. D'Amour a pris à témoin l'histoire récente du Board afin de démontrer que les deux groupes linguistiques "peuvent arriver à des accommodements pratiques sans nuire aux intérêts des uns des autres." Rappelant que le Board préconise depuis longtemps l'édification d'une société bilingue à Montréal, M. D'Amour s'est dit heureux de constater qu'au cours de 1973, le bilinguisme avait marqué de plus en plus les discussions, publications et conférences de l'organisme.

Selon le président du Board, le resserrement constant des liens qui unissent le Board of Trade, la Chambre de commerce de Montréal et la Chambre de commerce de la province de Québec (les trois organismes logent sous un même toit à la Maison du commerce, côte du Beaver Hall) témoigne que la tolérance et la compréhension peuvent tisser la trame de relations harmonieuses entre les deux communautés linguistiques du Québec.

"Personne, d'expliquer M. D'Amours, n'obligeait les divers groupes représentés ici à partager le même édifice: chacun y est venu de lui-même et tous y vivent ensemble librement, sans qu'aucun groupe linguistique n'impose son point de vue. L'accentuation du caractère bilingue de l'organisme, ancienne chasse gardée de l'élite anglophone, a fait dire au président que le Board of Trade était devenu un microcosme de Montréal et qu'il espérait que "Montréal deviendra à son tour un microcosme du Canada."

M. D'Amours a prévenu son auditoire qu'aucune de ces réalisations n'était le fruit de la coercition ou des lois, qu'aucune ne saurait s'expliquer par les menaces de violence mais qu'elles originent du refus des personnes de bonne volonté de s'aventurer dans les sentiers étroits de l'isolationnisme et de l'esprit de clocher, qui ne peuvent qu'aboutir à l'impasse.

Les états financiers du Board of Trade laissent voir un revenu net de $157,000, ce qui porte le capital d'exploitation à la clôture de l'exercice à plus de $935,000. Le Board entre dans sa 153 ième année d'existence avec approximativement 9,000 représentants de quelque 3,000 entreprises-membres.

L'actif total de la Banque Royale dépasse le cap des $20 milliards

Au cours du trimestre qui vient de se terminer, l'actif total de la Banque Royale du Canada a dépassé le cap des $20 milliards. C'est ce qu'indique le rapport trimestriel aux actionnaires, communiqué hier.

Pour le deuxième trimestre, le solde des revenus se dégage à $48 millions, soit 11.1 p. cent de plus que pour la période correspondante de l'exercice précédent, mais de 17.6 p. cent de moins que pour le premier trimestre de l'exercice en cours.

Pour le semestre clos le 30 avril, le solde des revenus se dégage à $106.3 millions, soit 16.2 p. cent de plus que pour la période correspondante de l'an passé.

L'actif total au 30 avril a augmenté de 27.8 p. cent pour se dégager à $20.6 milliards. Le total des prêts, à $11.2 milliards, a augmenté de 25.9 p. cent, et le total des dépôts, à $18.5 milliards, de 25.7 p. cent.

Du total des dépôts, $11.5 milliards sont en dollars canadiens (20.4 p. cent de plus que l'an dernier), et $7 milliards en devises étrangères (35.5 p. cent de plus que l'an dernier).

L'accroissement rapide de la demande de services bancaires s'est accompagné d'une hausse croissante des taux d'intérêt, comme le montre l'augmentation spectaculaire, au cours du premier semestre, de 68 p. cent des revenus sur les prêts et de 95 p. cent des intérêts versés sur les dépôts. Les autres coûts d'exploitation ont également été beaucoup plus importants qu'il y a un an.

Le total des revenus du semestre, à $858.7 millions, a augmenté de 59.1 p. cent par rapport au semestre correspondant de 1973. Il se décompose ainsi: revenus sur prêts, $718.5 millions (une augmentation de 68.5 p. cent); revenus sur titres, $73.9 millions (une augmentation de 24.2 p. cent); autres revenus d'exploitation, $66.3 millions (une augmentation de 22.9 p. cent).

Le total des revenus du trimestre qui vient de se terminer se dégage à $430.1 millions, soit 54.7 p. cent de plus que pour le trimestre correspondant de l'an dernier.

Les dépenses totales du semestre, à $752.4 millions, ont augmenté de 67.8 p. cent par rapport aux $448.3 millions de la période correspondante de 1973. Les intérêts sur dépôts et débentures ont augmenté de 95.4 p. cent, pour atteindre $532.5 millions. Les dépenses autres que les intérêts ont aussi été élevées. Elles incluent: salaires et autres prestations, $134.2 millions (une augmentation de 27.9 p. cent); frais des établissements, $30.9 millions (une augmentation de 16.1 p. cent); autres frais d'exploitation, $54.7 millions (une augmentation de 23.7 p.cent).

Campeau veut acheter Bushnell

OTTAWA (PC) — Le groupe Campeau Corp. a indiqué hier qu'il se portera acquéreur de la majorité des actions de la société Bushnell Communications Ltd, actuellement détenues par la Western Broadcast Holdings Ltd. Campeau Corp. a précisé qu'elle fera une offre en vue d'acheter les autres actions ordinaires en circulation.

Ces deux transactions devront toutefois être approuvées par le Conseil canadien de la Radio-Télévision et par les Commissions des valeurs mobilières des provinces d'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta.

Le groupe Campeau a annoncé qu'il avait accepté d'acheter 894,802 actions de la Bushnell, au prix unitaire de $10.50. Le groupe se propose en outre de faire une offre identique aux détenteurs des 309,000 autres actions, sous réserve de leur dépôt dans un délai de 21 jours.

Campeau Corp. paiera en outre à la Western Broadcast, qui détient 62 pour cent des actions ordinaires de la Bushnell, des sommes additionnelles de $869,010, en guise de compensation pour les frais occasionnés par la transaction.

Le groupe Western contrôlait, il y a quelque temps la Bushnell propriétaire du poste CJOH-TV d'Ottawa et d'un système de cablo-diffusion de la région.

Le Conseil canadien de la Radio télévision avait empêché la Western Broadcast de détenir un plus grand nombre d'actions de la Bushnell.

faits et projets

L'activité économique

L'indice de l'activité économique qui passe pour refléter aux Etats-Unis la conjoncture des mois à venir a diminué de nouveau en avril en raison d'une forte diminution de la durée hebdomadaire du travail, annonce le Département du commerce.

L'indice qui est calculé à partir de huit indicateurs sectoriels, a diminué de 0.7 pour cent en avril par rapport à mars. C'est la troisième baisse de l'indice en un an, la dernière remontant à décembre.

La diminution de la durée hebdomadaire du travail qui atteint 2.2 pour cent, n'a été que partiellement compensée par des améliorations des commandes de biens durables, des commandes pour usines nouvelles des prix des matériaux industriels, du rapport prix des produits-coût de la main d'oeuvre et des demandes d'allocation chômage.

Cependant la signification de l'indice, dont l'amélioration depuis un an résulte pour une bonne part de l'inflation, commence à être sérieusement mise en doute par plusieurs économistes.

Analystes financiers

Le nouveau président de la Bourse de Toronto, M. Robert Morgan a déclaré hier que les récentes perturbations du marché financier rendent difficile la tâche des investisseurs et des analystes à la recherche de valeurs de croissance.

"Le bon analyste est celui qui arrive à identifier les situations où les risques de baisse sont faibles et où le niveau des profits se maintiendra compte tenu de notre type d'économie" a ajouté M. Morgan qui était jusqu'à maintenant directeur du service des actions chez Wood Gundy Ltd.

Concernant le marché actuel, il a avoué que "les titres de centaines de compagnies rentables se dirigent vers une période difficile qui peut durer encore longtemps. Il ne faut pas oublier que les marchés ne sont pas des allées à sens unique et que le plus grand risque demeure dans le prolongement indu d'une perte de confiance de la part du public".

Ivaco

La société Ivaco fait état de bénéfices nets de $4.37 millions au cours du premier trimestre de 1974 en regard de $1.46 million l'an dernier. Le bénéfice par action s'élève à 51 cents contre 19 cents à la période correspondante. M. Paul Ivanier, vice-président de la société Ivaco, a déclaré que la demande du marché ne laissait voir aucun signe d'essoufflement au cours du second trimestre.

Taux d'intérêt

Si le niveau de la demande de l'argent ne fléchit pas prochainement, il se peut que les taux d'intérêt sur les prêts continuent d'augmenter, selon M. Arnold Hart, président et directeur général de la Banque de Montréal.

Selon ce dernier, il faut faire quelque chose pour calmer les mouvements de l'économie et, la hausse des taux d'intérêts doit être considérée comme un effort en ce sens.

Parlant lors d'une conférence de presse à Winnipeg, M. Hart a ajouté que le fait d'avoir doublé les taux d'intérêt au cours des douze derniers mois n'avait pas amené un ralentissement du nombre de prêts accordés qui se sont accrus de 24%. Ceci expliquerait pourquoi l'argent à prêter se fait rare.

Le PDG de la Banque de Montréal a poursuivi en affirmant que les banques feraient tous les efforts possibles pour aider les petites entreprises et les consommateurs qui ont de véritables besoins de crédit. Par ailleurs, on ne devrait plus encourager les Canadiens à emprunter dans le but d'acquérir des objets de luxe comme on le faisait il y a six mois.

Koffler

La société Koffler Stores de Toronto vient de conclure un accord avec la firme Lord's Chemist afin de prendre le contrôle d'une partie des actifs de la firme pharmaceutique. Koffler Stores prendra en main 19 pharmacies du groupe Lord's dans la région des Maritimes et 9 dans celle de l'Ontario.

ROYAL INSURANCE



W.N. Wright, A.C.I.I. — R.A. Elms, F.C.I.I. — S. Allard, A.I.A.C.

M. A.A. Horsford, B.A. (Hons.), F.C.I.I., Directeur général au Canada et Président du Groupe Royal Insurance, annonce les nominations suivantes à la direction, avec effet du 1er mai 1974: M. W.N. Wright devient Vice-président délégué, responsable du marketing et des succursales; M. R.A. Elms devient Vice-président senior, responsable de la souscription au Canada; M. S. Allard devient aussi Vice-président senior et, tout en continuant de résider à Montréal, il fera partie de l'équipe de la direction générale canadienne et se verra confier des responsabilités particulières au Québec.

l'UNIQUE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
FILIALE D'UNIGESCO inc.

Nominations

Jean-Claude Thériault
Claude Chrétien

La direction de l'Unique Compagnie d'assurance sur la vie est heureuse d'annoncer la nomination de M. Jean Claude Thériault, M.Sc.C. au poste de Directeur-Administratif-Adjoint de la région de Québec. M. Thériault a été représentant de la compagnie, depuis plus de 6 ans.

M. Claude Chrétien L.Sc.Adm. occupe le poste de Directeur-Administratif de la Région de Québec, et s'est joint à la compagnie en 1968. Tout comme M. Thériault, il a activement participé à la fondation du groupe Unigesco Inc.



Jean-Claude Thériault

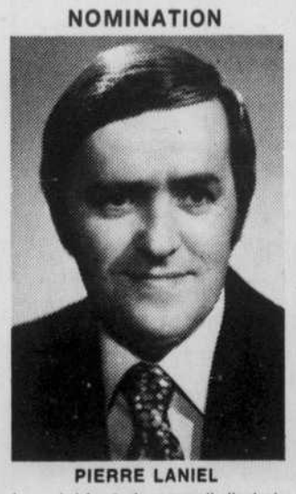


Claude Chrétien

PHOTOCOPIEUR
- AVEC ROULEAU, COUPE LA COPIE GRANDEUR DÉSIRÉE (6" A 14").
- PREND LES LIVRES.
- PRIX RAISONNABLE.
- REPRODUCTION IMPECCABLE.
- RÉPOND A LA DEMANDE POPULAIRE.

VENTE ou LOCATION
APPROUVÉ PAR:
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc — Montréal H3N 1X7
270-1141

NOMINATION



PIERRE LANIEL

Le président du conseil d'administration de la Compagnie de Fiducie Nord-Amérique, Monsieur Marcellin Tremblay, annonce l'élection de Monsieur Pierre Laniel au poste d'administrateur. Monsieur Pierre Laniel est président de la compagnie Laniel Automatiç Machines Inc. et administrateur de plusieurs autres compagnies.

La Compagnie de Fiducie Nord-Amérique est une filiale du Groupe Prenor Ltée.

MONTRÉAL CHICAGO
ALLER ★ RETOUR
AVEC AIR FRANCE!
AVEC PLAISIR! VOL QUOTIDIEN EN B747
départ: 14h40
retour: 17h30
ON A VOTRE VOYAGE.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



Réflexion faite, ce nouvel édifice à bureaux sera l'image de votre réussite!

1155 ouest, rue Sherbrooke,
angle rue Stanley, Montréal

Ce nouvel édifice du centre-ville, tout de granit et de fenêtres réfléchissantes au ton de bronze, devrait vous faire réfléchir! Les quelques points suivants vous y aideront:

15 étages spacieux, sans colonnes!

Quinze des dix-neuf étages de l'édifice, absolument libres de colonnes, offrent ainsi une superficie, par étage, d'environ 10,000 pi. car. entièrement utilisables selon les exigences des occupants. Les ascenseurs centraux, très rapides, desservent chaque étage. Une commande thermostatique règle la température et l'humidité. Et ce n'est pas tout: vous profitez au maximum de la lumière du jour!

Sécurité exceptionnelle

Le centre nerveux comprend les tout derniers dispositifs d'urgence et de sécurité, parmi lesquels un récepteur-témoin électronique, qui commande tout le système d'extincteurs automatiques de l'édifice. Le tableau indicateur du récepteur-témoin permet au personnel de sécurité de déceler toute manipulation ou tout fonctionnement des extincteurs, à tous les étages de l'édifice.

Petits à-côtés pratiques

Sur place, un restaurant, un bar et des boutiques de prestige . . . tout pour satisfaire nos occupants.

Aucun problème de stationnement

Inutile de chercher: deux niveaux souterrains, dans l'édifice même, attendent votre voiture.

Vous pourrez emménager dès cette année, mais auparavant, venez donc réfléchir avec nous, étudier les plans détaillés et discuter de nos taux très raisonnables.

scanti investments limited

3440, avenue Durocher
Montréal, P.Q. H2X 2E2
Téléphone: (514) 288-3181

(Clause de protection aux courtiers)

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs, à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANTIQUITES

EBENISTERIE DES CHENES ENRG., décapage, et finition, spécialiste en rénovation d'antiquité. Tél.: 658-5194, frais d'appel interurbain acceptés. 1-6-74

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITÉS
Importations belges, Style Louis XV: couvre-lits dentelle Princesse, $500 à $800. Nappes véritable toile $125 à $500.
1713 Amherst
Tél: 523-2655
Spécialités: brassières sur mesure, lingerie exclusive.
3-6-74

6 CHAISES canadiennes à oreilles en pin, décapées, fond paillé, $50 chacune. Table en pin décapée 41" x 48", 30" de hauteur, $150. Tél.: 672-5126. 3-6-74

AUTOS À VENDRE

PROCUREZ-VOUS une des meilleures voitures au monde: Volvo ou Fiat, dans leur catégorie des numéros 1. Fort Chambly Automobiles, 2575 Bourgogne. Chambly, 658-6623 ou 467-0461. 2-7-74

ALFA-ROMEO, 1750, GTV, 1970, 37,000 milles, $2,250, 66 rue St-Charles, Dorval. Tél.: 631-5397, le soir. 6-6-74.

APPARTEMENTS À LOUER

SOUS-LOUER
Location réduite
Maisonneuve et Forth, 2½, alcôve, pool, sauna, meublé ou non-meublé.
Tél: 933-2062
4-6-74

CHEMIN COTE STE-CATHERINE, no 7, garçonnière, $125 mensuel, cuisinette équipée fermée, édifice moderne (piscine, sauna, terrasse). Libre immédiatement. Tél.: 279-7511. 3-6-74

CHAMBLY 3550, (Nord Sherbrooke) 3½, fermé, chauffé, poêle, réfrigérateur, jardin, stationnement, libre juillet. Tél.: 521-5636, soir. 6-6-74

LUXUEUX 3 1/2, poêle, frigidaire, tapis dans salon et chambre, taxes incluses, 19e étage, face au parc Lafontaine, libre 1er septembre. Communiquez Michel Côté 522-1777. 3-6-74

OUTREMONT, à sous-louer, grand 3 1/2, meublé, près Université de Montréal pour l'été. Tél.: après 5 hres 737-6214. 1-6-74

CENTREVILLE, 1½, 2½, 3½, attravant, métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél.: 842-5818 JNO.

APPARTEMENTS À LOUER

LONGUEUIL: 4½, 3½, neufs, bien situés, chauffés, tout confort. Tél: 677-1737. 3-6-74

BUREAUX À LOUER

UN BON COIN POUR VOUS
Centre-ville, Sherbrooke Ouest, coin, gratte-ciel moderne, air climatisé, subdivisions considérées selon les désirs du client. Loyer et conditions favorables.
Tél.: 842-5819
et 845-3151
JNO

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois 5½, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaine-vacances printemps-été. Tél: 256-6825 ou 1 819-326-5836. 1-6-74

COURS



CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE
POUR ENFANTS
Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé
Brochure sur demande
CLUB ÉQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.
Demandez
JACK CHARTON À:
Tél.: (514) 342-1618
Réservez dès maintenant
Inscriptions limitées à 20 par session.
31-5-74

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTRICE diplômée Université de Montréal, ferait traduction anglais-français dans tous domaines. Tél.: 737-6138. 31-5-74

ENTREPRENEURS

RÉNOVATION
Les Entreprises Verdi Enrg.
• Rénovations intérieures: sous-sol - cuisine - salle de bain.
Demandez:
M. Freuchet
Tél.: 721-6535
31-5-74

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE: Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

ÉDUCATION

LE CONSEIL DE L'ÉDUCATION DE HEARST
L'Ecole secondaire de Hearst requiert
3 PROFESSEURS
pour septembre 1974
Professeurs bilingues de préférence.
- **1 Anglais,** 9e à la 11e
- **Biologie/** biology, 10e à la 13e et sciences physiques/ physical sciences 9e
- **1 Dessin/Art**

Salaire:
Catégorie 1. Minimum $8,450. aumentation $600. par année.

Demandes écrites à:
J.J. Tessier, Principal,
C.P. 7000,
Hearst, Ontario
Tél: 705-362-4283 (bureau)
705-362-4182 (dom.)

Les professeurs qualifiés peuvent appeler à frais virés.

D. Bisson Administrateur **D. Blouin** Président
3-6-74

FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO, peu de sténographie. Expérience préférable pour étude de notaire, près métro Jean-Talon 273-3611 ou 733-1287. 5-6-74

SECRETAIRE, sténo dactylo demandée, salaire selon les qualifications et la compétence, bénéfices marginaux usuels. Contactez l'Union des Municipalités du Québec. Tél.: 387-2576. 1-6-74

AUXILIAIRE licenciée demandée pour clinique de médecine esthétique, heures régulières, fins de semaine libres. Appelez 842-1777. 3-6-74

PROFESSEUR DE MATERNELLE pouvant faire office de gérante dans une garderie, expérience pratique dans une garderie nécessaire, salaire à discuter, emploi immédiat. Tél: 366-4766 pour rendez-vous. 3-6-74

DACTYLO
Personne avec expérience (moyenne 60 mots à la minute) intéressée à travailler à temps partiel. Secteur Université de Montréal.
Téléphonez
Mme Louise Lavoie
739-2791
1-6-74

HOMMES DEMANDÉS

ÉTUDIANTS . . .
Nous vous offrons du travail de sécurité pour la période d'été.
• Il est probable que vous pourrez être assignés à un poste près de chez-vous;
Nous offrons: des salaires relatifs aux qualifications et aux postes d'assignation.
Renseignez-vous en vous présentant ou en appelant:
PINKERTON DU CANADA
9083, Boul. St-Michel,
Montréal
325-0170
31-5-74

Wawanesa
IMPORTANTE COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
RETRAITÉS, ÂGÉS DE 59 À 61 ANS,
L'INACTIVITÉ VOUS ENNUIE-T-ELLE ?
S'il en est ainsi, vous pouvez nous être utile, tout en vous créant un revenu supplémentaire.
TRAVAIL DE BUREAU OU SERVICE À NOS CLIENTS
Atmosphère agréable. Rémunération à l'heure. Semaine de 26 heures minimum. Travail de 4 heures P.M. à 10 heures P.M. Facilité de stationnement. Aucune connaissance de l'assurance requise.
EXIGENCES:
Vous devez être bilingue, en bonne santé, avoir une écriture et une apparence soignées.
Appeler ou présentez-vous de 9 à 11 A.M. - 2 à 4 P.M.
8585 boul. DÉCARIE
31-5-74

LIVRAISON À DOMICILE
TRAVAIL:
• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.
CONDITIONS:
• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.
Faire parvenir demande en mentionnant:
Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:
"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.
Nous communiquerons avec chaque correspondant
J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO RÉCEPTIONNISTE
Bilingue, pour jeune entreprise avec régime de participation. Possibilités d'avancement. Bureau situé à la Place Bonaventure.
Tél. 879-1030
3-6-74

FERMES À VENDRE

HAM NORD: Ferme de 110 acres, maison meublée, chauffage électrique, thermostat dans chaque pièce, bâtiment et 3 garages. Prix: $20,000. Tél.: soir 670-7538. J.N.O.

CLARENCEVILLE "EUREKA" jolie petite ferme 65 arpents, site tranquille, seulement $29,500.00. Il faut voir M.L.S. C. Larivière 658-6681 Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

ST-BLAISE: Ferme de 154 arpents avec bonne maison et bâtiments, bien située et très facile pour la circulation, à 30 milles de Montréal. (M.L.S:) A. Patenaude, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

HOMMES DEMANDÉS

JEUNE HOMME, avec connaissance du livre français et québécois comme vendeur-livreur sur route de livres en magasin, licence de chauffeur requise, salaire commission et bénéfices usuels pour rendez-vous Gilles Panneton. Les Messageries de Presse Benjamen Montréal 931-4221. 1-6-74

TECHNICIEN EN ELECTRONIQUE recherché pour réparation appareils esthétiques à temps partiel. Tél: 336-9422. 3-6-74

REPRESENTANT ayant clientèle esthéticienne recherché pour vente produits classe supérieure et appareils soin visage et corps révolutionnaire. Tél: 336-9422. 3-6-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

GENS MARIES, revenus supplémentaires à temps partiel. Ecrire Lema C.P. 353, Rosemont, Montréal H1X 3C6. 26-6-74

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, Bloomfield, 7 1/2, espace pour stationner, $230 par mois. Tél. 844-5170, le jour, ou 521-6887, le soir. 4-6-74

MAISONS À LOUER

ADJACENT WESTMOUNT, meublé, Ave. Victoria, 9 pièces, ensoleillé, salle de jeu, jardin, garage, près autobus, école, université, $375. Jusqu'à août '75. Tél: 488-4030, 6h. à 8h. p.m. 1-6-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.ph.L. ès lettres. Té.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

DEMANDE cottage ou duplex, petit, Outremont, N.D.G., C.D.N., particulier. Tél: 739-4490. 31-5-74

PROPRIÉTÉS À ÉCHANGER

VALLEE DE LA LOIRE, château renaissance avec très beau parc échangerais pendant période de 1 an pour cottage, région métropolitaine, jardinier et femme de chambre payés par le propriétaire. Tél.: 331-3550.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-HUBERT, bons revenus, maison 5 logements de 3½ pièces chacun. Près parc, écoles et transports. Prix: $36,800. M.L.S. Hâtez-vous petits investisseurs, vous l'achetez avec $7,000. Comptant. Appelez 678-9415 ou 678-9535. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

BOUCHERVILLE: Investissez dans ce bungalow à revenus, très bonne construction, à proximité de tout, revenus annuels: $5,280.00. Chantal Trudel 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

MONTREAL, bon investissement, près bouche de métro, maison détachée à revenus, tout brique, en très bonne condition, fenêtre aluminium, 6 logements, non chauffés, tous loués avec baux, quartier résidentiel, très bons revenus. M.L.S. Chantal Trudel 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-JULIE: Bungalow pierre et brique, belle construction, chauffage électrique, garage, abri d'auto. 6 pièces, 3 chambres à coucher, salle de bains et salle de toilette avec salle de lavage. $34,900. Photo M.L.S. Geneviève Renaud 653-2496 ou 467-0135. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

LONGUEUIL: Magnifique bungalow brique, sous-sol complètement fini avec possibilité de revenus, plus entrée privée. 2 salles de bains complètes, garage double, sur terrain paysagé de 90' x 83'. Prix demandé $38,000, avec $15,000 comptant. M.L.S. Rita Bourner 679-8220. Immeubles Westgate Courtiers. 30-5-74

ST-HUBERT: A qui la chance! Magnifique cottage pierre/brique, 6 pièces, 3 chambres avec cuisine-dinette, salle familiale, garage, et grand terrain avec arbres matures. Prix $21,500. seulement M.L.S. Appelez J.P. Tanguay 678-9415 ou 678-7450. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

BOUCHERVILLE: doit vendre, cause transfert, impeccable bungalow tout brique, salle à diner, foyer, sous-sol fini, piscine hors de terre, terrain magnifiquement paysagé, à proximité de tout. M.L.S. Chantal Trudel 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

McMASTERVILLE, très beau cottage 6 pièces, salle à diner, plancher bois franc, chambre principale 16x12 prix $20,500. M.L.S. André Lemaire 467-0285 ou 467-8415. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Wawanesa
IMPORTANTE COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
COMMIS DE BUREAU
Êtes-vous intéressées à occuper un poste permanent dans un bureau d'assurance, où il n'y a aucun travail de dactylo ou sollicitation ?
DAMES OU JEUNES FILLES, 22 à 35 ANS
Aimez-vous le contact du public et travailler dans une ambiance agréable ? Aucune expérience de l'assurance nécessaire.
- Semaine de 35 heures
- Salaire fixe
- Période d'entrainement
- Généreux avantages de compagnie.
- Facilité de stationnement.

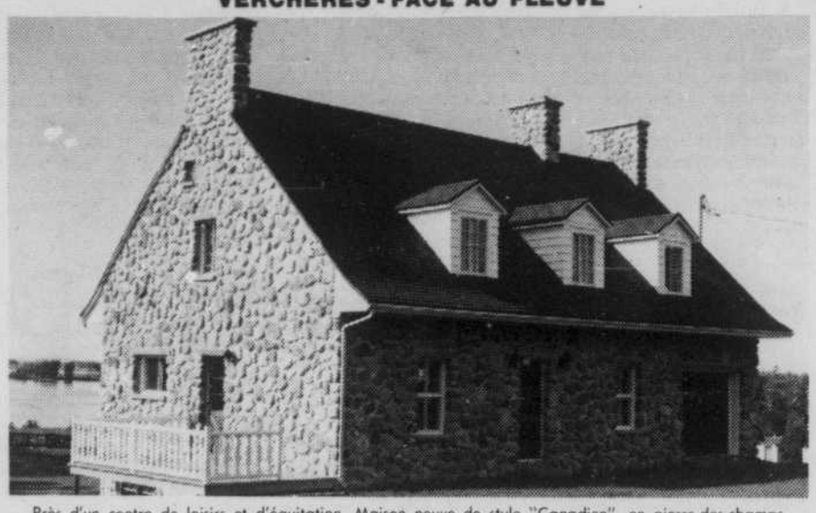
EXIGENCES: Vous devez être bilingue, dynamique, avoir de l'initiative et une personnalité agréable.
Appelez ou présentez-vous de 9 à 11 a.m. ou 2 à 4 p.m.
8585, boul. DÉCARIE 31-5-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-JULIE
Domaine des Hauts-Bois
Magnifique maison canadienne située sur un terrain avec plus de 30 arbres adultes. Érigée sur les spécifications explicites du propriétaire.
• Salon spacieux avec foyer surélevé en pierre des champs • Salle à dîner • Grande cuisine avec armoires en chêne solides • Salle de déshabillage et salle de bains attenantes à la chambre des maîtres • Deux autres chambres à coucher • Chambre à débarras au-dessus du garage • Salle de couture • Planchers de chêne rustiques • Extérieur façade de pierre des champs • Côtés et arrière en brique • Foyer au sous-sol pour future salle familiale • Garage.
Construction de haute qualité
"Un hommage à l'architecture québécoise"
Yvan Turgeon
655-4528
OKILL STUART ET COMPAGNIE LTÉE
Courtiers en immeubles
6, Avenue Edison,
St-Lambert
672-1731 **861-5672**
1-6-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE - PROPRIÉTÉS À VENDRE - PROPRIÉTÉS À VENDRE – PROPRIÉTÉS À VENDRE

À 30 minutes du centre-ville
VERCHÈRES - FACE AU FLEUVE



Près d'un centre de loisirs et d'équitation. Maison neuve de style "Canadien", en pierre-des-champs. Neuf pièces, sous-sol fini avec foyer, deux salles de bains. **Intérieur rustique avec poutres,** garage à même, système de chauffage à eau chaude-cinq zones, sur terrain de 165' x 175'. Occupation immédiate.
Vente directe du propriétaire:
257, MARIE-VICTORIN, VERCHÈRES, QUÉ. 31-5-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Luxueux duplex
En parfaite condition, 29 pièces, vaste hall d'entrée, salon 20 x 13, salle à dîner séparée, boudoir avec accès au balcon, cuisine avec dinette, chambre à coucher principale avec salle de bains attenante, 4 chambres familiales et salle de bains, salle de jeu, salle de lavage, "powder room" et garage. Occupation sept. ou oct. '74 ou louer jusqu'en mai '75. Prix demandé: $77,500. Exclusif.
E. Brodeur
733-7175 ou 342-3548
TRUST ROYAL
Courtiers
31-5-74

LONGUEUIL: Commandez votre maison maintenant et déménagez en août. Des superbes cottages Alcan et brique avec garage attenant. Vous avez le choix entre 4 ou 5 chambres à coucher, 3 salles de bains complètes. Salle à diner séparée, salle familiale au rez-de-chaussée avec foyer en pierre naturelle. Laveuse de vaisselle encastrée. Consultez l'agent pour les plans. Quelques minutes des écoles et centres d'achats. Prix demandé seulement $37,950. Appelez Rita Bourner 679-8220 Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

ST-HYACINTHE, très belle résidence, bord de l'eau, cottage victorien, 16 grandes pièces, 2 salons dont 1 face rivière, salle diner, 5 chambres, 3½ salles bains, bibliothèque, fenêtres en saillie aux 3 étages, porte verrière, garage détaché, construction M.L.S. Thérèse T. Larivière 467-6115 ou 773-5813. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

LONGUEUIL: Magnifique triplex semi-détaché, brique, 2x5½, 1x4 plus garage. Chauffé à l'électricité par locataires. Hypothèque SCHL 6¾% — 30 ans. Revenu brut: $4,884. Très bien situé. Prix pour vente rapide $44,500. Exclusif. Appelez Rita Bourner 679-8220. Immeubles Westgate, courtiers. 31-5-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-JULIE: Joli bungalow avec abri d'auto, salon 11 x 15, cuisine 14 x 16, 3 chambres à coucher, salle familiale, 18'3" x 23. Prix $29,900. Photo M.L.S. Geneviève Renaud 653-2496 ou 467-0135, Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

BOUCHERVILLE, près de tous les services, centre de Boucherville, bungalow 5 pièces, sous-sol fini, très propre, intérêt 6¼%, $12,300. c.i.t., tout brique. M.L.S. Gilles Patry 655-7611 ou 655-1961. Immeubles Westgate Courtiers. 315-74

ST-CHARLES-SUR-LE-RICHELIEU: Un rêve! Somptueuse résidence sur Richelieu. Terrain 31,263 p.c., paysagé, professionnellement. Construction exclusive 1964. 9 pièces. Chauffage eau chaude. Sur rendez-vous seulement. Photo M.L.S. Marthe Toutant 653-7841 ou 653-8307. Immeubles Carbonneau Courtiers. 31-5-74

ST-HILAIRE, magnifique bungalow style canadien, façade pierre des champs, grand salon avec foyer, salle diner avec porte patio, belle cuisine, 3 chambres, tapis mur à mur partout, sauf cuisine, à voir absolument, M.L.S. Appelez Fabienne Boulanger 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

BELOEIL, un bijou de vieux cottage tout brique, 8 pièces, 4 chambres, boiseries en chêne, grenier, garage et remise, salorium, très beau terrain de 10,719 p.c. central, M.L.S. Irène Roy 467-0285 ou 467-0581. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

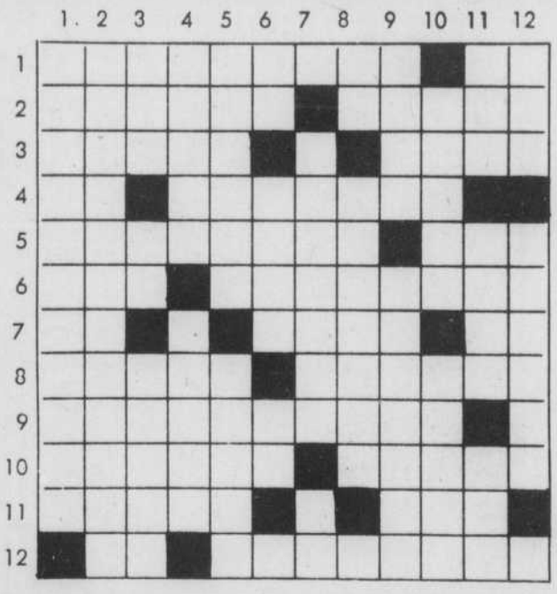
PRIEUR: Près du boul. St-Michel, gros triplex de 9 pièces en bas, avec 5 chambres, 2x3 en haut. Face à un parc. M.L.S. Jacques Jasmin 334-5330, 747-1220. Immeubles Westgate Courtiers. 31-5-74

VOYAGES

VOYAGES A VANCOUVER, début juillet, retour milieu d'août, camping, aimerais une à deux personnes partageant dépenses. Appelez entre 5 h. et 8 h. 522-9685. 3-6-74

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES ou ENCADRÉES • VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT du SERVICE et du RÉSULTAT
844-3361
Compétence:
Mme Turgeon

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Qui est d'un vert d'émeraude. — Pronom indéfini.
2—Organe dans lequel se forment les oosphères, chez les algues, certains champignons. — Ecrivain allemand (1831-1910).
3—Ravage. — Israélite.
4—Caesium. — Danse.
5—Relatif à l'équitation. — Connus.
6—Ciment utilisé pour faire des joints hermétiques aux divers récipients soumis à l'action du feu. — Diastase.
7—Chemin de halage. — Sorte de boîte. — Iridium.
8—Ornement sacerdotal. — Chicane sur des riens.
9—Rendrais en peu de mots ce qui a été dit ou écrit plus longuement.
10—Faire apparaître l'irisation. — L'un des trois éléments de l'os iliaque.
11—Sorte de canard. — Unité monétaire roumaine.
12—Voyelles jumelles. — Caractère des corps isomères.

Verticalement
1—Profession de sorcier.
2—Décharge de plusieurs fusils qui tirent en même temps.
3—Fait quelque chose. — Note de la gamme. — Glucide hydrolysable (par oppos. aux oses).
4—Genre de rosacées épineuses. — Gorge entaillée par une rivière transversale dans l'anticlinal d'un plissement de type jurassien.
5—Femelle de l'âne. — Mélange pulvérulent de corindon, de magnétite et d'hématite.
6—Germanium. — Foyer de la cheminée. — Erbium.
7—Empêcher d'avancer. — Cobalt.
8—Iridium. — Purifiai.
9—Serpent à lunette. — Marqué d'un sceau.
10—En outre. — Espèce de saule.
11—Longue ceinture en soie des japonais. — Joignit. — Affirmation.
12—Partie d'une église. — Calme.

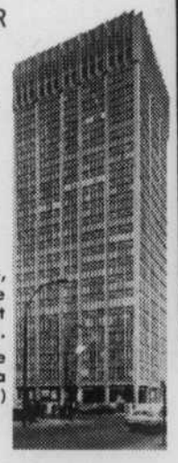
Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	A	B	O	T	I	E	R	■	C	L	E
2	E	X	A	C	E	R	B	A	T	I	O	N
3	M	O	T	■	R	A	L	I	N	G	U	E
4	O	N	T	A	R	I	O	■	T	A	P	E
5	N	E	R	V	I	■	U	S	■	L	E	■
6	C	■	E	U	T	■	I	U	L	E	■	T
7	E	M	■	L	O	U	R	D	E	■	D	E
8	R	A	S	S	I	R	■	■	G	A	I	N
9	■	C	U	I	R	A	S	S	A	■	V	U
10	S	U	■	O	E	N	A	N	T	H	E	■
11	E	L	A	N	■	I	■	O	■	E	R	G
12	P	E	U	■	V	E	R	B	E	U	S	E

AVEC LE PETIT ROBERT . . . PAS DE PROBLÈME

ESPACE COMMERCIAL À LOUER

Executive Towers
666 ouest, rue Sherbrooke
OÙ - L'ÉXÉCUTIF EST CHEZ-LUI
APPROX: 6,000 P.C. PAR ÉTAGE INCLUANT:
- tapis mur à mur
- divisions selon exigences
- tentures
- prises de courant
- salle de bain privée
- cuisinette si désiré



AUSSI:
1. Tapis dans passages
2. Penthouse avec piscine, sauna. Vaste salle de conférence (pouvant être louée à la journée).
3. Restaurant de première classe à l'étage de la promenade (Le Sabayon)

MINIMUM: 476 P.C. à un étage complet.
OCCUPATION: IMMÉDIATE
Pour de plus amples renseignements, appelez:
M. MURPHY
B. BUTLER
A. E. LePAGE — IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
31-5-74
EXCLUSIVE
DIVISION DE LA LOCATION COMMERCIALE
842-5011

Autriche (2)



Le bon vieux temps des fiacres continue.

Le plus grand conservatoire du monde

par

LOUIS-MARTIN TARD
collaboration spéciale

Nous voici encore à Vienne, et vous avec moi, ensorcelés par les agaçants trilles des violons. Et comme tous les touristes, nous arpentons une fois deplus la Kartnerstrasse en quête de souvenirs à rapporter. Les vêtements traditionnels autrichiens sont bien tentants; pour les hommes: culottes courtes de cuir avec bretelles à branche transversale ornée d'un edelweiss, veste de lainage gris bordée de vert, chapeau de feutre agrémentée d'un blaireau; pour les dames: blouse bordée à manches ballon et décolleté en corbeille, corselet de velours, ample jupe à plis et tablier fleuri. Mais qui porterait à Montréal ces costumes folkloriques qui ne choquent personne sous le ciel d'Autriche mais paraîtraient déplacés ailleurs?

Il vaut mieux alors choisir dans les magasins des pièces d'artisanat en céramique ou en bois, des porcelaines viennoises dites Augarten, des alcools blancs du pays et la grande spécialité locale: des accessoires féminins brodés au petit point gentiment désuets. A moins que l'on ne préfère un article qui matérialise l'idée bien viennoise de l'impérissable: de petites couronnes d'immortelles enrubannées et décorées de petites coques de fruits.

Les cafés et les pâtisseries sont nombreux sur la Kärtnerstrasse, nous en avons déjà parlé, arrêtons nous aux restaurants.

Il ne faut pas craindre, si l'on sait assez d'allemand pour commander un repas et demander l'addition ("Herr Ober, bitte, ich möchte zahlen' "), d'entrer dans les restaurants populaire du type "beisel" ou "gasthaus" identifiés par une ou deux étoiles: les reataurants bourgeois arborent trois ou quatre étoiles et cinq ceux de premières classe: salle à manger des grands hôtels ou établissements logés le plus souvent dans des immeibles anciens dont on a gardé le genre richement vieillot, les meubles de style, les lustres et les tableaux; ainsi y mange-t-on dans de petits salons, sous l'oeil attentif de maîtres d'hôtel et de garçons de maîtres d'hôtel et de garçons bien dressés tandis qu'un pianiste portant smoking joue avec distinction et en sourdine des airs surannés. Dans un tout autre genre, on peut descendre dans un "kellerlokale" installé dans des sous-sols voutés où l'on mange dans une ambiance très joyeuse.

Les Viennois aiment répéter que leur cuisine rappelle que Vienne fut la capitale d'un grand empire européen et que des pays qui ont cessé d'être sur la carte de l'Autriche y sont encore sur ses menus; le goulash hongrois, la choucroute allemande, les pâtes à l'italienne, les viandes fumées serbes voisinnent sans problèmes.

Le repas commence traditionnellement par un potage ou un bouillon garni de jaunes d'oeufs, de boulettes de semoule ou de quenelles de jambon; ces quenelles ou "knödeln" qui peuvent aussi être servies comme accompagnement de plats de viande, se prêtent à de nombreuses variantes. Le plat principal est copieux, abondamment garni de légumes et escorté d'une salade mixte; vient en tête la classique escalope viennoise si bien panée et grillée qu'on peut la saisir avec la main sans qu'elle laisse sur les doigts la moindre trace de matière grasse; on retrouve souvent le boeuf en pot-au-feu relevé de raifort rapé et de cornichons, les ragoûts au paprika, le porc servi sous toutes les formes, dont la plus courante est la saucisse, le gibier varié et selon la saison chevreuil, cerf, lièvre, perdreau, faisan; les poissons, mais avant tout la sandre du Danube et de vigoureuses truites pêchées dans les torrents. La modération est recommandée car suivent d'irrésistibles entremets; quelques exemples: une omelette sucrée, bourrée de raisins secs, découpée en fragments caramélisés, des soufflés de toutes sortes, des beignets aux fruits, au fromage blanc, des crêpes fourrées. Ce n'est pas tout, voici les desserts couronnés de riche crème fouettée; gâteaux garnis de chocolat, chaussons (strudel) de pâte légère remplis de pommes, de cerises, de raisins secs et de fromage blanc, tarte de Linz aux amandes et à la confiture d'abricot, gâteau Sacher qui est un biscuit abricoté et fortement glacé au chocolat; sa recette secrète appartient aux propriétaires de l'hôtel Sacher de Vienne qui vendent aux touristes leur gâteau avec un certificat l'authentifiant.

Les fromages autrichiens sont décevants; ce pays d'élevage, en dehors de pâtes cuites genre gruyère, produit des imitations faibles de camenbert, roquefort, edam, etc. Mais le vin, lui est original: les vignobles du pays produisent d'excellents vins de table: blancs mordants et fruités, rouges solides et corsés.

Après le café on vous présente la bouteille de slivovitz, eau-de-vie de prunes, le barack, alcool d'abricots de tradition hongroise ou le marc gentiane de produit local.

Et si en sortant de table, vous avez encore faim, mieux vaut voir un médecin ou encore vous souvenir qu'aux carrefours on peut trouver un "würstelstand", petite roulotte vitrée dans laquelle un marchand ambulant prépare et vend des saucisses chaudes enduites de moutarde et présentées dans un petit pain, appelées ailleurs "hot-dog".

Laissons là ces nourritures terrestres et repartons dans la ville-musée, par le Ring, ce boulevard circulaire, large de 200 pieds, planté de chênes, de tilleuls et de platanes qui a succédé vers la fin du dernier siècle aux fortifications démolies. A l'intérieur du Ring se trouve tout le Vienne historique, à l'exception des deux palais du Belvédère et du grand parc en terrasse qui les unit. Il faut aller voir ces édifices et aussi les visiter car ils sont devenus musées.

Il faut aussi, en dehors de la ville, monter au Kahlenberg, la forte colline qui domine Vienne et permet d'apercevoir le Danube dans sa course vers la plaine hongroise et à l'opposé les derniers contreforts du grand massif alpin. Ainsi, de la haute terrasse, on comprend la géographie et l'histoire: la ville s'est fixée à cet endroit adossée à la montagne, protéger par la large voie d'eau pour mieux résister aux envahisseurs venus de l'Est; ces conquérants sont venus souvent et nombreux depuis les hordes d'Attila et ceux qui ont laissé le pire souvenir, mis à part les "libérateurs" soviétiques de la dernière guerre, furent les Turcs. En 1683, le pacha Kara Mustafa qui veut consolider un empire s'étendant sur toute l'Europe balkanique, la Proche-Orient arabe et le Maghreb à l'exception du Maroc, masse 300,000 combattants devant Vienne, bastion avancé de l'Europe chrétienne. Les Autrichiens et leurs alliés allemands et polonais tiennent tête, et dans un élan parti des pentes du Kalhenberg font subir une terrible défaite aux Ottomans. La menace turque s'éloigne à jamais du coeur de l'Europe. Ici donc le destin a frappé à sa porte.

Il convient alors à cet endroit de placer aux anecdotes: celle de ce soldat viennois qui trouva dans les bagages abandonnés par des Turcs en débandade des sacs de grains noirs dont il savait qu'en les broyant on pouvait faire une chaude boisson aromatique; de là serait venu le goût qu'a gardé Vienne pour le "khavé".

L'autre fait curieux intéresse un boulanger viennois installé tout près des remparts qui sut discerner une nuit le bruit que faisaient au fond d'une galerie des sapeurs ennemis occupés à poser une fougasse; il donna l'alerte, sauva la ville et reçut en récompense le droit de fabriquer des pâtisseries, ayant, afin de le dénigrer, la forme de l'emblème turc; ainsi serait né le croissant du petit déjeuner.

Après le Kalhenberg, pour d'autres visions d'histoire le château de Schönbrunn s'impose. Dans la proche banlieue de la grande ville, c'est le Versailles des Habsbourg. Ils allaient y passer les fins de semaine d'été. C'est là que la future reine de France Marie-Antoinette rencontra l'enfant Mozart et que l'infortuné fils de Napoléon, devenu jeune duc de Reichstadt est mort de consomption.

La longue façade du château rappelle assez celle d'une gare terminus; elle est recouverte d'un enduit safrané, appelé jaune Marie-Thérèse, utilisé encore de nos jours sur les murs extérieurs des maisons.

Le guide ne fait voir aux visiteurs du château, divisés en groupes selon la langue qu'ils entendent, qu'une quarantaine des 1200 salles; les plus simples sont assez surprenantes: lambris plaqués de volutes de stuc doré, parquets de marqueterie, lustres de cristal et un somptueux bric-à-brac complété par un monumental poêle de faïence beige et or; celles-là étaient réservées aux simples invités des souverains; eux vivaient dans des pièces plus décorées encore, au milieu des tapisseries, des revêtements d'acajou, de laques chinoises, de miniatures persanes, entourés de meubles riches et confortables. Les salles d'apparat sont le triomphe de grâces mièvres plaquées sur le colossal. On sort ahuri de ces immenses bonbonnières ou l'abus de la décoration délirante engendre la monotonie, pour se retrouver dans un grand parc aitico-rococo. Les statues de pierre aux poses délicquescentes font contrastes avec les parterres réguliers, les allées tracées au cordeau et les grands arbres aux essences harmonieusement disposées tous taillés en rideau. Sous les voûtes de feuillage, on aboutit à une fontaine gigantesque parée à profusion d'effigies mythologiques; si l'on escalade la colline sur quoi elle s'appuie, on peut voir de près la Gloriette, arc de triomphe multiple surmonté de l'aigle déployé du Saint-Empire.

Ce château nostalgique et superbe est aussi un tombeau: l'empereur François-Joseph y est mort en 1916 et son fils Charles 1er a signé là, deux ans après, l'acte d'abdication qui mettait fin à la Maison d'Autriche.

Il est normal que la grande ville danubienne tant attachée à l'antérieur collectionne les musées; j'en ai compté au moins cinquante tous richement pourvus. Le plus prestigieux s'appelle simplement musée artistique et historique: tous les trésors acquis par les grands de la dynastie habsbourgienne au cours des siècles sont présentés là, largement étalés dans un grand édifice; les plus éclatants chefs-d'oeuvre de la peinture européenne des XVIe et XVIIe siècles forment un bel ensemble; on passe de Vermeer à Dürer, de Breughel l'Ancien à Arimboldo, de Rembrandt à Véronèse, du Titien à Vélasquez pour ne citer que quelques géants de la peinture; l'héritage des empereurs, c'est aussi une collection prodigieuse d'objets d'art, utilitaires ou non, pour lesquels les meilleurs artistes du temps ont façonné les métaux précieux, les gemmes, le cristal, la nacre, les émaux et l'ivoire.

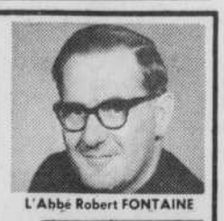
Il y a bien sûr à Vienne d'autres galeries d'art qui couvrent les arts plastiques de tous les temps. Il ne faut pas manquer l'Albertina où sont rassemblés les gravures, aquarelles, estampes des grands maîtres dont les plus connus sont Dürer, Rembrandt, Rubens, Frangonard.

Les autres musées de la ville sont voués à d'autres formes de la culture: sciences naturelles ou sociales, techniques, vie quotidienne: ainsi parmi les plus inattendus peut-on visiter (à condition de se renseigner sur les heures et jours d'ouverture) le musée des pompiers, celui des cochers de fiacre, de la vie du cirque et des clowns, des instruments de musique anciens, de l'horlogerie, du tabac, de l'esperanto, de la boulangerie, des crèches de Noël.

Mais à Vienne finalement tout est musée et la rue est un conservatoire; pour rencontrer le passé, il suffit de se promener sur le Ring et de prendre au hasard une rue qui va vers le centre; on trouvera ainsi entre le canal du Danube et la cathédrale le monument qui marque l'emplacement du camp romain de Vindobona qui est à l'origine de la ville; les fouilles faites là ont permis de découvrir nombre d'objets qui ont appartenu aux légionnaires de Rome, en poste à l'extrémité de la lointaine marche de l'Est.

Est-ce cette présence de la latinité, sous les pavés de cette ville tudesque, sursaturée d'un catholicisme bourgeois et puritain qui apporte malgré tout à ses habitants trop sérieux une fantaisie toute méridionale et en fait en dépit de tant de traverses, les citoyens du "pays du sourire", où l'on chante au rythme des archets?

TERRE-SAINTE
ITALIE — TUNISIE
du 8 au 29 juillet 1974



L'Abbé Robert FONTAINE

Pension complète en Terre-Sainte
Demi-pension en Italie et Tunisie
en collaboration avec
Voyages-Missions Ltée et Alitalia

$1,216.
Boeing 747

Communiquez avec: l'abbé ROBERT FONTAINE
Tél.: 514-546-2355,
C.P. 610, Acton-Vale JOH 1A0
Itinéraire envoyé sur demande

6e Pèlerinage annuel en Terre-Sainte

Cet été,
pourquoi ne pas vous offrir
un VOYAGE en EUROPE
selon notre formule originale
de CIRCUIT
en AUTOCAR avec GUIDE

Nous avons encore des places sur tous les circuits suivants, mais il est grand temps de s'inscrire.

FRANCE - ITALIE - SUISSE	1 juillet	**$1194.**
PROVINCES DE FRANCE	1 juillet	**1191.**
EUROPE CENTRALE	1 juillet	**1186.**
ESPAGNE - PORTUGAL	1 juillet	**1172.**
FRANCE - ITALIE - SUISSE	4 juillet	**1007.**
GRÈCE - TURQUIE - YOUGOSLAVIE	6 juillet	**1836.** (min.)
FRANCE - ITALIE - SUISSE	22 juillet	**1169.**
ANGLETERRE - BENELUX - FRANCE	8 août	**1227.**
FRANCE - ITALIE - SUISSE	12 août	**1169.**

TOUS LES PRIX INCLUENT L'AVION TRANSATLANTIQUE

Brochure sur demande

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université
Suite 1220
Montréal H3B 3W9, P.Q.
Tél.: 861-2485

des vacances à portée de la main!

C'est le printemps.

Sur la plus haute branche, l'oiseau chante. C'est un hymne à la nature, et nous l'entendons.

Demain — cet été — nous partirons en vacances. Nous n'irons pas au bout du monde : c'est trop cher, et ce n'est guère commode, avec les maris, les enfants et les chats.

Nous resterons dans notre coin de pays. Nous irons par monts et par vaux, nous suivrons les petites et les grandes routes, nous boirons du cidre dans des auberges parfumées, nous coucherons dans des hôtels de campagne, nous mordrons à belles dents dans du "pain de ménage".

Nous partirons sans partir, car nous resterons dans notre coin de pays. Les pêcheurs pêcheront, les enfants nageront, les belles-mères tricoteront. D'autres feront de la voile, d'autres reviendront de la montagne entre chien et loup, et d'autres s'arrêteront pour respirer l'air pur de notre coin de pays. Nous serons bien.

Et pourtant, nous ne manquerons pas de choses à voir!

De Montréal, nous nous rendrons peut-être jusqu'à Québec, en suivant paresseusement la route 3, ou nous irons planter notre tente sur le mont Orford. Ou bien alors nous prendrons la route 401 jusqu'au Upper Canada Village avec arrêt à Cornwall. Sinon, nous mettrons le cap sur les basses Laurentides, en longeant la rivière Outaouais, car c'est un coin de pays vraiment à l'écart des grandes villes. Et si nous voulons retrouver la ville, nous irons entendre le carillon de la Paix, sur les pelouses du Parlement, à Ottawa.

Dans notre coin de pays, nous passerons de belles vacances. Mais des vacances . . . à portée de la main!



Canada



Franceschi: le château de la Barge, Puy-de-Dôme.

Châteaux en Auvergne

C'est l'année des châteaux en Auvergne. Deux cents châteaux (67 d'entre eux ouverts au public pour la première fois), 75 villages et une cinquantaine de hauts lieux et de sites historiques offrent aux visiteurs un peu du patrimoine français.

L'Auvergne, ce vieux pays aux volcans millénaires, citadelle de la France formée de huit départements (Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Allier, Aveyron, Lozère, Ardèche et Loire) est une source intarissable pour l'homme épris d'archéologie, d'architecture romane ou gothique et de géologie.

En ces hautes terres secrètes, le long de routes peu fréquentées, dans des paysages particulièrement pittoresques, on peut découvrir les oeuvres d'art, les traditions toujours vivantes et les sites que révèlent donjons des citadelles déchiquetées par les guerres de religion (Alleuze et Ventadour, Murol et Tournoël), forteresses et manoirs épargnés par le temps (Anjony, Senezergues, Fourchaux et Chazeron), grandes demeures des XVIe et XVIIe siècles (Villeneuve-Lembron et Ravel, La Beaume et Parentignat, Saint-Marcel-de-Feline et la Bâtie d'Urfé), hauts lieux, bourgs et villages, dont certains sont fort connus (Orcival et Briouche, la Chaise-Dieu et Saint-Nectaire, Conques et Saint-Flour), d'autres presque ignorés (Bresle, Lavaudieu, la Voute Chilhac, Bredons, la Couvertoide) et tant d'autres...

Pour marquer cet événement, on aura l'occasion de visiter:

● Du 15 juin au 15 octobre, une expansion préhistorique au musée Ranquet à Clermont-Ferrand, capitale de l'Auvergne (Puy-de-Dôme).

● Du 25 juin au 1er octobre — la fête révolutionnaire (à l'occasion du Colloque international du centre de recherches révolutionnaires et romantiques) au musée Ranquet.

● Jusqu'en novembre — les richesses nouvelles du musée d'histoire naturelle, au musée Joseph Déchelette, à Riom (Puy-de-Dôme).

● Du 22 juin au 15 septembre — les oeuvres de Pierre et Paul Eychart, peintres d'Auvergne, à Riom (Puy-de-Dôme).

De plus, on y pratique tous les sports de plein air, la voile, le ski nautique, la pêche, le camping et l'équitation.

C'est aussi en Auvergne qu'on apprécie: air pur, forêts, rivières et lacs, sources thermales.. et l'originalité de l'Auvergnat qui se plaît à dire:

"Au commencement, Dieu créa l'Auvergne. Et puis plus rien, plus rien... Et puis tout le reste du monde".

Pour faciliter sa visite en Auvergne, on est prié de s'adresser aux Services officiels français du tourisme, 1840 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H-1E4.

échos touristiques

Le consulat général de Tchécoslovaquie fait savoir qu'un visa de transit coûte maintenant le même prix qu'un visa d'entrée, soit six dollars (ou quatre dollars pour les visas de groupe). Le visa d'entrée est valide pour cinq mois, le visa de transit pour trois mois. A noter que l'on peut se procurer chez les agents de voyage ou par l'entremise de Cedok, le Bureau de tourisme tchécoslovaque, 10 East 40th Street, New York, N.Y. 10016, un exemplaire du dépliant "Come to Colorful Czechoslovakia" qui contient divers renseignements sur les visas, les transports, la monnaie, le climat, les douanes, les cartes de crédit, les emplettes, la location de voitures.

A l'occasion du Salon des vacances tenu à Bruxelles, M. Arthur Haulot, commissaire général au Tourisme, a affirmé que les efforts de propagande déployés depuis des années pour créer de la Belgique une image de marque portent fruit. "Nos années des châteaux, des abbayes, des béguinages, du folklore ont commencé à faire briller aux yeux de centaines de milliers de personnes les facettes séduisantes, si mal connues aussi, de notre patrimoine touristique. De plus en plus s'établit, aux yeux du public national et international, l'image d'une Belgique merveilleusement riche en trésors d'art et d'histoire, en tradition et en vie publique, en intensité et en beauté. Une Belgique qui semble prendre enfin conscience de cette "plus haute densité" qui est la sienne, qui la découvre avec quelque surprise et qui affiche — enfin ! — une certaine fierté."

●

La compagnie "Croisières des îles de Sorel Inc." a fait l'acquisition du bateau "Le Survenant" qui effectuera des croisières de deux heures sur le Saint-Laurent, au départ du port de plaisance de la Ronde, à Terre des Hommes.

Le tour du Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, sur le littoral atlantique du Canada, la conduite automobile est encore un plaisir. Non que les routes ne soient pas assez bonnes pour supporter de grandes vitesses. Elles le sont, mais elles sont aussi très peu encombrées, et si l'on choisit de ne pas se presser, on ne crée pas pour autant un embouteillage énorme. Avec une population inférieure à 635,000 habitants répartis sur un étendue de plus de 28,000 milles carrés, la province ne connaît pas de problème de surpeuplement.

Les quatre principales routes panoramiques sont: la route de l'Acadie, la route de la vallée, la route océanique, et la route Nashwaak Miramichi.

La route de l'Acadie, avec ses 375 milles, est la plus longue des quatre. Elle serpente à travers des plateaux boisés, passe devant des fermes coquettes, traverse des petits ports de pêche et les villes de Campbelton, Bathurst et Moncton. Au bord de la route de nombreux et excellents restaurants sont spécialisés dans de vieilles recettes françaises. C'est là que vivent les descendants des premiers colons d'origine française, les Acadiens.

La route commence à Saint-Léonard sur la rivière Saint-Jean, à la frontière qui sépare le Canada de l'Etat du Maine, en face de la ville de Van Buren. De là, elle se dirige vers le nord et l'est le long de la Baie des Chaleurs, puis vers le sud en suivant la côte est et ensuite vers l'intérieur jusqu'à la ville de Moncton.

Saint-Léonard est la patrie des tisserands de Madawaska connus dans le monde entier, dont les tissus colorés sont vendus dans des boutiques à travers la province. Plus au nord, près de Saint-Quentin, de grandes étendues de forêt ont été défrichées pour laisser la place à des fermes. A Five Brooks, un vieux moulin demeure le témoin archaïque des premiers temps de la colonisation.

A Campbellton, centre commercial de la côte nord et deuxième port de mer de la province, se trouve le parc Riverside. Un "cairn" commémore une bataille de la guerre de Sept ans, le dernier combat naval qui eut lieu au large de Campbellton en 1760. Des équipes de plongeurs font actuellement des recherches dans les épaves des bateaux coulés dans ce combat.

Bathurst est renommé pour ses belles plages de sable, sa pêche en mer et ses soupers de homards. A Caraquet, le musée Acadien renferme des souvenirs et des produits artisanaux des premiers temps de la colonisation sur le littoral est du Nouveau-Brunswick. A Chatham un mystérieux brûlôt hante, paraît-il, le détroit de Northumberland par les nuits d'orage. La route de l'Acadie traverse aussi le parc national de Kouchibouguac qui a été ouvert récemment.

Shediac, qui s'enorgueillit d'être la capitale mondiale du homard, possède la plus longue plage de sable de la région, au parc Parlee. A Dorchester, sur une verte colline d'où l'on a une vue magnifique sur la vallée de la Memramcook, l'antique maison Keillor abrite le musée du centenaire Westmorland. La maison, qui ne compte pas moins de neuf cheminées, a été entièrement restaurée.

La route acadienne se termine à Moncton, seconde ville du Nouveau-Brunswick. Une des fameuses attractions touristiques est la colline magnétique, située juste en dehors des limites nord-ouest de la ville. On conduit sa voiture jusqu'au pied de la colline à la hauteur d'un poteau blanc, on arrête le moteur, on lâche les freins et la voiture paraît monter la côte.

La route de la vallée suit la rivière Saint-Jean à partir d'Edmundston au nord-ouest du Nouveau-Brunswick en direction sud jusqu'à la mer. Elle passe par Grand Falls, Hartland, Woodstock, Fredericton, Oromocto, Gagetown et Saint-Jean. Elle est longue de 250 milles environ.

Située au centre d'une riche région agricole et forestière, Grand Falls possède les plus grandes chutes d'eau de la province. Selon la légende, une jeune fille de la tribu Maliseet, Malabeam, a conduit ses ravisseurs iroquois jusqu'aux chutes qui les ont engloutis. Dans la gorge située sous la cascade, des tourbillons géants ont creusé dans le rocher de profondes murailles.

La ville d'Hartland est fière d'être l'emplacement du plus long pont couvert du monde qui mesure 1,282 pieds. Woodstock possède plusieurs magasins d'antiquités et d'excellentes installations de loisir pour les amateurs de natation, de golf et de pêche. Les courses sous harnais sont un des sports favoris de cette région.

Le parc national Mactaquac, à 15 milles seulement de Fredericton, est l'une des principales attractions de la route de la vallée. Ouvert tout au long de l'année, il comprend, 1,378 acres de forêts et de champs, surplombant la partie orientale du réservoir Mactaquac dont la surface atteint 34 milles carrés. Les installations de loisir comprennent un terrain de golf de championnat de 18 trous et permettent le canotage, le camping, l'équitation et, en hiver des promenades en traîneau et en motoneige. Le chalet du parc abrite un excellent restaurant dans lequel toutes les décorations, les nappes, la vaisselle, etc. sont des oeuvres d'artisans du Nouveau-Brunswick.

Un des sites historiques les plus intéressants de la province, King's Landing, est situé à quelques milles à l'ouest de Mactaquac. Un des plus grands projets du genre au Canada, c'est un village de pionniers retraçant la vie dans la vallée de la rivière Saint-Jean entre 1790 et 1870.

La capitale de la province, Fredericton, est une ville agréable dont les rues sont ombragées d'ormes géants centenaires. Le grand bienfaiteur de la ville fut le défunt Lord Beaverbrook, cet enfant du Nouveau-Brunswick qui est devenu un des magnats de la presse britannique. C'est essentiellement grâce à lui que Fredericton, paisible capitale provinciale, est devenue un grand centre culturel des provinces Maritimes. Il a légué à la ville la galerie d'art Beaverbrook et le théâtre "Playhouse" récemment agrandi, port d'attache d'une troupe de comédiens ambulants, "The Theater New Brunswick."

A l'est de Fredericton, Oromocto est le site du fort Hughes qui a été construit en 1780 et vient d'être restauré. Gagetown est connue pour ses pommes et son artisanat de "Loomcraft", dont les tissages sont de grande qualité.

La cité portuaire de Saint-Jean est la première ville du Nouveau-Brunswick et la plus ancienne cité incorporée au Canada (1785). Parmi les attractions intéressantes, on peut citer les chutes réversibles, une tour Martello construite entre 1812 et 1814 sur Lancaster Heights, le musée du Nouveau-Brunswick, fondé en 1842, le cimetière et la promenade historique des Loyalistes qui datent de 1783 et le vieux magasin général Barbour à King Square.

La route océanique suit le littoral de la baie de Fundy, serpente au long de la vallée de la rivière Kennebecasis, fait une boucle dans le comté Albert et traverse le parc national Fundy avant de se terminer à Moncton. Sa longueur totale est d'environ 220 milles. Parmi les nombreuses excursions possibles, on suggère des visites au îles Fundy, Deer, Campobello et Grand Manan.

Saint-Stephen, point de départ de la route, partage avec la ville adjacente de Calais (Maine) ses services publics et ses installations communautaires. Les deux villes connaissent une amitié de longue date.

Pour renseignements supplémentaires sur le Nouveau-Brunswick, s'adresser à l'Office de tourisme du Canada, 150, rue Kent, Ottawa K1A 0H6.

La GRÈCE 74
$408.00 *
• Centres de Jeunesse
• Hôtels
• Croisières aux îles
• Circuits organisés
• Location d'Autos
• Location de Yachts
• Excursions Spéciales
* Tarif de Jeunesse
Pour un service complet et dates de départs, consultez:
Olympia Express
5200, Park Ave., Montréal, Qué.
Tél.: 276-8537

2e Voyage cette année:
EGYPTE, GRÈCE, ROME, TERRE-STE
2-23 sept. ..... $1144.
Aussi TERRE SAINTE,
chaque sem., 15 jours ..... $868.
Escompte à L'ÂGE D'OR et aux JEUNES:
OUEST CANADIEN
Stampede
29 juin au 14 juillet
$389.
MARITIMES
Le tour le plus complet
13 au 26 juillet
$287.
Demandez notre brochure Réservez tôt !
VOYAGES A.F. Ltée
(Agence Franciscaine)
811, 3e Ave., Québec G1L 2W8
Tél.: 523-0031
MONTRÉAL
Tél.: 255-8701

PERSE ET TERRE SAINTE
ISPAHAN - SHIRAZ - PERSEPOLIS
GRÈCE -- IRAN - ISRAËL - ITALIE
Groupes accompagnés au départ de Montréal
21 juillet au 10 août 1974
18 août au 7 septembre 1974
$1,399.00
8 septembre au 28 septembre 1974
$1,319.00
Transport aérien par KLM Lignes aériennes Royales Néerlandaises
INDE - NÉPAL
Des rives du Gange à l'Himalaya
du 15 août au 7 septembre 1974
BOMBAY - AURANGABAD - JAIPUR - AGRA
BENARES - KATHMANDOU - DELHI - SRINAGAR
$1,664.00
DEMANDEZ NOS DÉPLIANTS DÉTAILLÉS
VOYAGES - MISSIONS Ltée
Agence agréée IATA et Membre de l'Association des Agents de Voyage du Québec
235 Est Dorchester
Montréal, H2X 1N8
Tél.: 861-8634
ou 4184
500, 8ème Avenue
Québec, G1J 3L7
Tél.: 522-2036
et 2037

GRÈCE — YOUGOSLAVIE
Voyage accompagné de Montréal
AUTOMNE: 18 sept. au 9 oct.
AUTRICHE: Visite de Vienne et des environs.
YOUGOSLAVIE: Séjour à Dubrovnik et à Sv.-Stefan
GRÈCE: Athènes, Delphes, Mycènes, Nauplie, Epidaure.
CROISIÈRE DU STELLA SOLARIS AUX ÎLES GRECQUES ET EN TURQUIE:
Délos - Mykonos - Santorin - la Crête - Rhodes
Kusadasi (Ephèse) Istamboul
Retour par Paris: 21 jours — 5 pays $1,645
EXTRÊME-ORIENT
Voyage accompagné de Montréal
AUTOMNE: du 7 nov. au 1er déc.
VANCOUVER: 1 journée — JAPON: TOKYO, NIKKO, KAMAKURA HAKONE, TOBA, KYOTO, NARA — HONG KONG et les Nouveaux Territoires — BALI: l'île des Dieux — SINGAPOUR: Île et États de l'Asie du Sud — THAILANDE: Bangkok, la rutilante capitale — MANILLE: excursion dans l'île — Retour par HAWAII.
24 jours — 7 pays — $2,075
LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans.
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h. le jeudi jusqu'à 21 h. — Le samedi de 9 h 30 à 13 h.
IATA

NOUVEAU-BRUNSWICK
Vous trouverez tout ce qu'il faut pour planifier votre visite au Nouveau-Brunswick dans notre nécessaire de renseignements gratuit qui comprend une carte routière, un guide d'hébergement et une brochure en couleur sur les nombreux attraits qu'offre le Nouveau-Brunswick aux vacanciers. Retournez-nous simplement le coupon. Notre personnel se fera une joie de vous aider. Ou bien demandez à votre agent de voyage ou au Bureau de Tourisme du Gouvernement canadien. Ecrivez-nous aujourd'hui.
LA PROVINCE PITTORESQUE
Tourisme Nouveau-Brunswick
43 Eglinton Ave. E., Toronto
Ontario M4P 1A3
ou
Tourisme Nouveau-Brunswick
C.P. 1030, Fredericton
N.-B. E3B 5C3
Nom
Adresse
Ville
Province C.P.

Faites la découverte d'une province pittoresque
BUREAU PRINCIPAL
SUR LA MEZZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272 METRO - PEEL
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours
VOYAGES TRAVELAIDE
VILLE LAVAL
CENTRE LAVAL
Sortie 7 Autoroute
Stationnement gratuit illimité
688-5310
VILLE LONGUEUIL
1 PLACE LONGUEUIL
Stationnement gratuit illimité
679-3777
PLAZA ST-HUBERT
911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert
Stationnement arrière, entrée St-André
273-7755 Métro Beaubien
*Succursales: ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. - Samedi 6 p.m.
CENTRE VILLE
MEZZANINE
ÉDIFICE DOMINION SQUARE
9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m.
Stationnement sous nos bureaux
861-7277 Métro Peel

AGENCE DE VOYAGES VIAU
3428, rue ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
CARRÉ PHILLIPS 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
AGENCE DE VOYAGES VIAU

La vie culturelle à Londres

Jane Eyre au volant d'un minibus

Tokyo British airways

par URGEL LEFEBVRE

Jane Eyre, au volant d'un minibus de la British Tourist Authority, a fini par rapailler au Pulteney Bridge et le long des Parade Gardens de Bath tous les membres de son groupe "British Airways" et les ramener à Londres avant l'heure de grande affluence. Elle est fière de son exploit.

Cela nous laisse le temps de nous rafraîchir et de faire un brin de toilette avant de quitter le Grosvenor House à 19:30 avec Peter French-Hodges de la BTA pour un spectacle de ballet au Sadler's Wells Theatre où M. Alan Ponsford, de BA, et Madame Ponsford se joignent à nous.

Ce n'est pas sans raison que Peter a choisi, ce soir du 9 mai, de nous amener au Sadler's Wells Theatre, sur Rosebery Avenue, car on célèbre ce jour même le centenaire de la naissance de Lilian Baylis qui joua un rôle considérable dans le domaine des arts d'interprétation. Sans elle, dit-on, le Royal Ballet, le Sadler's Wells Opera et le National Theatre n'auraient peut-être jamais existé. En rouvrant le Sadler's Wells Theatre le 6 janvier 1931, elle permit à Ninette de Valois de réaliser le rêve qu'elle caressait depuis la fin des années 1920 et de fonder le Royal Ballet. En somme, Lilian Baylis a grandement contribué à populariser le ballet et l'opéra au Sadler's Wells, tout comme elle avait popularisé le théâtre à l'Old Vic.

Ce n'est donc pas un effet du hasard si la représentation de ce soir du 9 mai au Sadler's Wells Theatre est donnée par le Royal. Au programme: Concerto de Shostakovich/MacMillan; Sacred Circles de Shostakovich/Drew; The Grand Tour de Coward/Layton.

Soirée des plus agréables que nous allons terminer au Frederick's Restaurant, Camden Passage, où la cuisine suisse est à l'honneur. Je ne regrette pas d'avoir choisi l'Avocado valaisanne et le Poussin Romarin.

Le matin du 10 mai, le soleil se montre, mais il est bientôt chassé par les nuages et il pleuvra en soirée. C'est la journée du tour classique de Londres, en commençant par Westminster Abbey qui est en quelque sorte un temple à la gloire des Britanniques. Certains bâtiments datent du 11e siècle et la chapelle de Saint-Edouard contient les restes d'Edouard le Confesseur (m. en 1066), les tombeaux des premiers Plantagenet, la chaise du couronnement et la pierre de Scone.

La chapelle de Henri VII est aussi le lieu de culte officiel des chevaliers de l'Ordre du Bain dont on voit les bannières au-dessus des stalles. Son abside comprend cinq petites chapelles dont celle du centre est dédiée à tous ceux qui ont perdu la vie dans la Bataille de Grande-Bretagne.

On n'en finirait pas d'énumérer tout ce que contient Westminster Abbey. C'est tout un cours d'histoire que de visiter cet immense monument.

Jane reprend le volant du minibus et nous passons devant Buckingham Palace (après le changement de la garde malheureusement) puis devant les édifices du Parlement. Nous circulons sur Fleet Street, la rue des journaux, nous jetons un coup d'oeil sur la cathédrale Saint Paul entourée d'échafaudages, car on est en train de la restaurer, et nous pénétrons dans l'enceinte de la Tour de Londres pour voir les fameux corbeaux.

Après cela, un arrêt s'impose à une taverne pour nous rafraîchir. Nous entrons à la taverne Mayflower et nous allons boire notre bière sur la terrasse qui, à l'arrière de l'établissement, donne sur la Tamise.

Jane nous indique, sur le chemin du retour, une autre taverne très populaire: St. Stephen's Tavern. C'est le refuge des parlementaires, si bien qu'une cloche y est installée pour donner le signal de tout vote important devant se prendre en Chambre.

En face de St. James Park, les tentes et les baraques de la garde de Sa Majesté. Nous repassons devant Buckingham Palace et nous rentrons à notre hôtel. Nous avons l'après-midi à nous. J'en profite pour aller visiter les magasins d'Oxford Street. Mon point de repère pour retrouver facilement le Grosvenor House est Marble Arch. Le temps est maussade; j'échappe aux ondées en me réfugiant dans les magasins, l'un après l'autre.

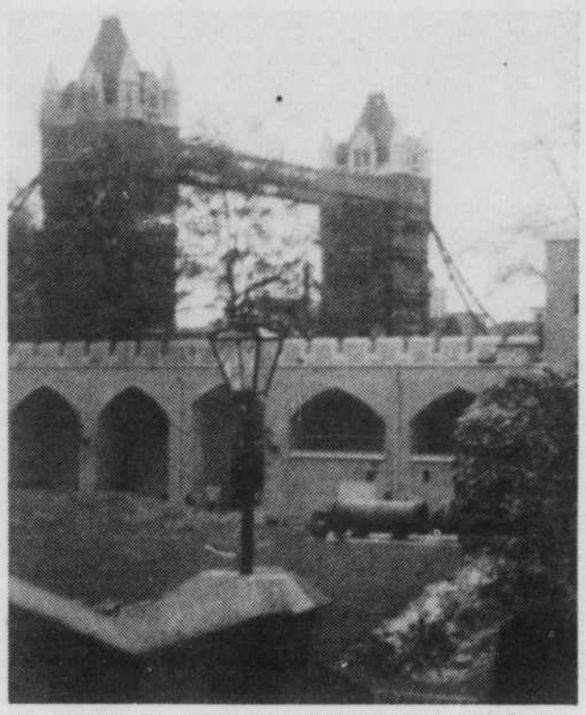
Le temps est encore à la pluie lorsque nous quittons l'hôtel à 19:30, en compagnie d'Elaine Heller, de BTA, pour aller voir Diana Rigg et Alec McCowen dans "Pygmalion" de George Bernard Shaw au théâtre Albery, St. Martin's Lane. Elaine a les mains glacées.

Je m'attendais évidemment à rire en assistant à cette représentation de Pygmalion, mais non à pleurer. Bien sûr qu'il y a dans la pièce de Shaw des moments pathétiques, mais encore faut-il que l'interprète sache les rendre dans toute leur vérité. Diana Rigg y réussit à merveille et le jeu désinvolte d'Alec McCowen ajoute aux scènes pathétiques toute la dimension requise.

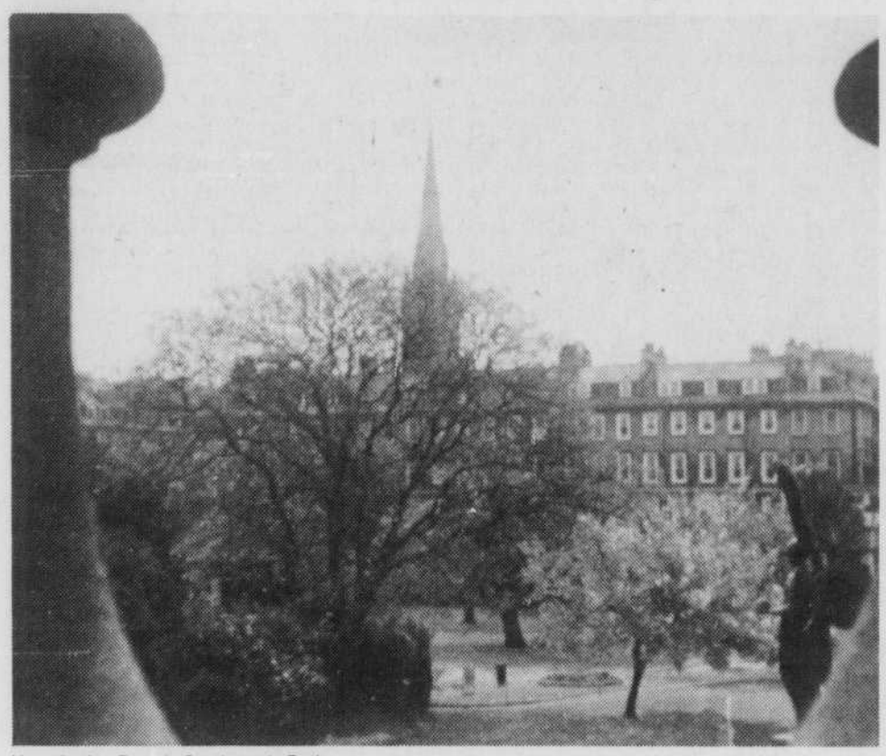
Le théâtre Albery n'est pas très grand: 879 places. Pour la représentation de "Pygmalion", c'était complet, et si on n'avait pas retenu des billets pour nous longtemps à l'avance, nous n'aurions pas pu assister à ce spectacle inoubliable. D'autant plus que le théâtre lui-même est un véritable petit bijou de style Louis XVI. Aucune colonne; on voit bien la scène de tous les fauteuils.

Nous terminons cette journée par un dîner à l'Inigo Jones, restaurant aménagé dans une ancienne église. L'ambiance est fort agréable, la table excellente. Nous prenons une salade d'orange et pamplemousse, une côte d'agneau aux champignons, des fraises nappées de crème fraîche.

A noter, que les vins sont excellents dans les bons restaurants londoniens, car ce sont des vins français.



Le pont de la Tour de Londres qui n'est pas le London Bridge de la chanson.



Un coin des Parade Gardens de Bath.

échos touristiques

GENEVE (Reuter) — Il serait faux de s'attendre à une baisse des prix des chambres et des services dans les hôtels, car l'hôtellerie ne serait pas à même d'en supporter les conséquences. Ouvrant à Genève, la conférence de l'Association internationale des hôteliers, son président, M. Jean Armleder, a dit que promouvoir des conditions de prix trop basses reviendrait à "disloquer le marché, qui serait contrôlé par des intermédiaires sans liens avec les économies nationales, l'investissement artificiel provoquerait des gaspillages et l'entretien des hôtels ne serait plus assuré". La conférence des hôteliers, qui réunit 400 délégués de 45 pays, se poursuivra jusqu'au 2 juin.

●

Le Stella Maris, paquebot de 4,500 tonnes battant pavillon grec, a inauguré sa série de croisière de sept jours sur les Grands Lacs, entre Montréal et Chicago. Les tarifs commencent à $330 par personne, dans l'une ou l'autre direction. Départ à 18 heures le samedi dans les deux cas. Le navire passe par les Mille Iles, Toronto, Colborne, près des chutes Niagara, Windsor/Détroit, l'île de Mackinac et Holland au Michigan. Le voyage de retour peut s'effectuer par train ou par Air Canada. Renseignements auprès de tout agent de voyage ou March Shipping.

●

L'Office du tourisme irlandais a conçu à l'intention des jeunes un dépliant qui donne tous les renseignements désirés sur l'Irlande, concernant les activités sportives, les festivals, le logement, les repas, les emplettes, les transports, les visites. Ce dépliant est intitulé "Land of Youth". Une autre publication intitulée "Land of Learning" fournit des renseignements sur les séjours d'études. Exemplaires disponibles à l'Office du tourisme irlandais, 7 King Street East, Toronto, Ontario M5C 1A2.

●

Parmi la soixantaine d'événements qui se dérouleront en juin dans l'Etat de New York, mentionnons l'Omnium du 13 au 16 juin qui attirera les meilleurs golfeurs américains au Winged Foot Country Club de Mamaroneck et la foire de Saratoga qui se tiendra du 28 juin au 7 juillet au Saratoga Springs Race Course. En vedette: Bob Hope, Johnny Cash, Glen Campbell.

●

Le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a annoncé l'établissement d'une nouvelle réserve nationale de la faune dans le secteur ontarien du lac Sainte-Claire. Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada a acquis au prix de $635,000 un club de chasse au canard, le Dover Marshes Limited. La propriété de 620 acres de marais au lac Sainte-Claire comporte des immeubles, des bateaux et du matériel d'aménagement des marais. Les marais du lac Sainte-Claire sont les plus importantes aires de repos des oiseaux aquatiques migrateurs dans l'est du Canada. Des centaines de milliers de canards, d'oies et barnaches et des dizaines de milliers de cygnes siffleurs, soit près de la moitié de la population de l'est, s'y arrêtent au printemps et à l'automne.

l'Aircaneurope, bien plus qu'un tour d'avion!

L'Aircaneurope, c'est une façon de voyager, faite sur mesure pour les francophones qui aiment voir du pays. Vous voulez visiter les grandes capitales ou explorer la campagne; voir plusieurs pays ou en connaître un à fond; emprunter l'un des circuits de l'Aircaneurope ou fixer vous-même votre itinéraire? L'Aircaneurope est assez flexible pour se plier aux goûts les plus divers.

Les descriptions ci-dessous ne sont qu'un aperçu des avantages de l'Aircaneurope. Pour bien préparer votre voyage, je vous recommande le guide-vacances de l'Aircaneurope. Il contient une foule de renseignements sur les dates de départ, les tarifs excursions, les circuits et les croisières préparés à votre intention. Demandez-le à Air Canada, à votre agent de voyages ou postez le coupon ci-dessous.

PIERRE NADEAU

Vents d'est, vents d'ouest

IT4ACINSDI

Départ de Londres; pays visités: Scandinavie, Russie, Pologne, Allemagne, Belgique. Comprend: tous les déplacements en autocar, train et bateau, le logement et tous les repas.

20 jours — 19 nuits à compter de

$577* par personne

Grande Bretagne, Belgique, France

IT4ACINCT1

Départ de Glasgow; pays visités: Ecosse, Angleterre, Hollande, Belgique, Normandie et Bretagne. Comprend: le logement et tous les repas sauf 2 à Londres et 3 à Paris.

22 jours — 21 nuits à compter de

$814* par personne

Chandris, le paradis retrouvé

IT4ACINFT2

15 jours en mer; vous pouvez visiter jusqu'à 5 pays. Nombreuses activités à bord. Mer Adriatique, Mer Egée et Méditerranée. Départs de Venise. Transport aérien aller-retour Londres-Venise, transferts, logement en cabine double avec salle de bain, tous les repas.

à compter de

$460* par personne

Mosaïque européenne

IT4ACINBE1

Départ de Bruxelles; pays visités: Belgique, Allemagne, Suisse, Autriche, Italie, France. Comprend: le transport en autocar et bateau, le logement, tous les repas sauf 8 et les transferts.

23 jours — 22 nuits à compter de

par personne $776*

Les villes de l'Aircaneurope

IT4ACINFD1

Choisissez les villes que vous visiterez en Europe et votre agent de voyages s'occupera de tout. Privilèges: séjour à l'hôtel de votre choix, le nombre de nuits désiré, petit déjeuner chaque matin, excursions (dans près de 50 villes) si vous restez plus d'une nuit.

7 jours à compter de

par personne $69*

France, Suisse, Italie

IT4ACINCT5

Départ de Paris; visite de Paris, Lyon, Marseille, Nice, Florence, Rome, Assise, Venise, Milan, Berne, Genève. Comprend: le transport en autocar, le logement et tous les repas sauf 8 à Paris.

23 jours — 22 nuits à compter de

par personne $777*

*Transport aérien non inclus; tous ces programmes comprennent cependant le logement en chambre double avec salle de bain, de nombreuses visites et excursions, les services de guides ou chefs de groupe, les taxes et les pourboires.

Veuiller m'envoyer le guide-vacances gratuit de l'Aircaneurope. M-4397F

Nom

Adresse

Ville Code postal

est mon agent de voyages.

Adressez à:
Le guide-vacances de l'Aircaneurope
Air Canada
Case postale 598
Montréal, Québec
H3C 2T7

On y va? On y va!

AIR CANADA

L'EUROPE EN AUTOMOBILE
AVIS TOUR-CAR

LE PLUS IMPORTANT RÉSEAU DE LOCATION AUTOMOBILE en EUROPE vous PROPOSE SPÉCIAL KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

Exemples: FRANCE

	*1 sem.	*2 sem.	3 sem.
R 4	79.	157.	268.
R12	110.	220.	390.
R16	123.	245.	439.

* Taxe en plus. LIVRAISON ET ABANDON GRATUITS AÉROPORT ET VILLES CLÉS

CARAVANING

EX: 3 SEMAINES

À PARTIR DE $895.

et équipements
MILLAGE ILLIMITÉ

Livraison gratuite: PARIS, BRUXELLES, AMSTERDAM, FRANCFORT.

VOYAGES Interglobe

811 est, avenue Laurier, Montréal 176
274-1877-4308

Nous sommes tellement près vous ne pouvez nous manquer!

Le Manoir Richelieu, situé à Murray Bay a une vue splendide sur le St-Laurent. A seulement 90 milles de la ville de Québec, par la route panoramique qui va à la Malbaie, vous ne pouvez nous manquer. Venez pour une semaine ou une fin de semaine. Nos services sont excellents. Cuisine raffinée. Club de golf, 18 trous. Natation, tennis, pêche, équitation. Divertissements organisés. Venez nous voir, tarifs à partir de $34. [plan américain complet] taxe en sus.

LEWIS P. BEERS, DIR. GÉN.

Le Manoir Richelieu

Murray Bay, Pointe-au-Pic, Québec
Tél: 418 665-3101

Montréal
849-3521

Guadeloupe

par URGEL LEFEBVRE

Une île appelée La Désirade



Un jardin coquet entoure le presbytère.

Une île appelée La Désirade. J'irais y vivre avec Anicita, son frérot, sa soeurette et leur maman, Mme Alexis Marcel. Avec le grand-père, j'élèverais des poules, des porcs, des moutons, des cabris; je cultiverais un potager et un petit verger. En période de sécheresse, lorsque la pluie ne remplirait plus la citerne, j'irais chercher de l'eau à la source qui ne tarit jamais. En avril, la mer se calme et je me ferais pêcheur. Tous les jours que le Bon Dieu amène, j'irais me baigner dans la mer. Je remplacerais peut-être par une clôture plus élégante celle de tôle rouillée qui enclôt la cour, mais je conserverais à la petite maison de bois, humble et coquette, ses contrevents qui la protège contre les vents du large et interceptent les rayons de soleil afin de conserver à l'intérieur la fraîcheur... Et je serais peut-être alors rendu au terme de mon voyage au bout de la nuit.

Qu'alliez-vous penser? Anicita n'a que quatorze ans. Je cheminais pensif et solitaire quand elle m'aborda, coiffée d'un chapeau de paille à large bord. Elle avait vu le sac de cuir que je portais en bandoulière et m'avait demandé si je faisais de la photo en couleur.

— Alors, venez photographier les enfants chez ma mère... C'est la maison bleue.

Assurée que j'irai, elle pique à travers champs annoncer la nouvelle et être là pour m'accueillir.

Il fait frais dans l'enclos où je pénètre, et c'est jour de lessive. Une grande cuve est remplie d'eau savonneuse et la maman s'affaire. Les enfants se sont endimanchés et je m'installe au milieu des cordes à linge pour prendre leur photo, ainsi que celle du grand-père à l'air sévère.

Puis nous causons de chose et d'autre. Anicita me demande ce que c'est qu'un English. Car elle a déjà vu dans son île des Canadiens, mais English. Moi, je ne sais plus...

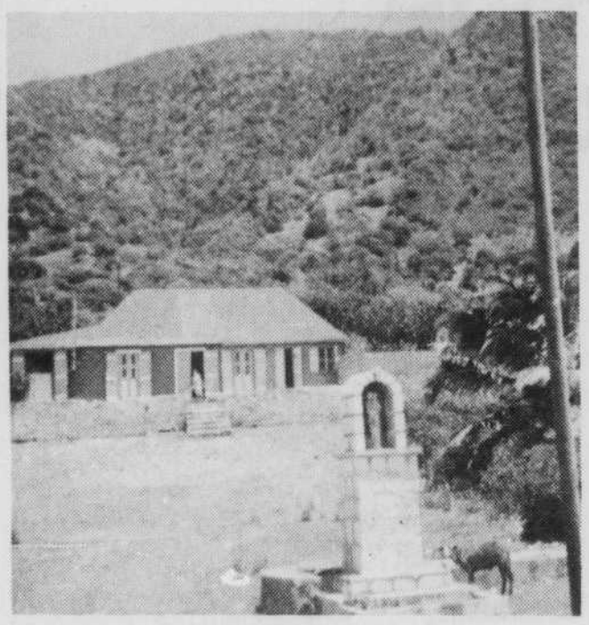
Depuis mon arrivée à La Désirade par Twin Otter d'Air Guadeloupe, j'ai l'impression très nette d'avoir été largué dans un pays perdu, oublié. Des maisons basses s'égaillent en terrain plat à proximité de plages minuscules et de mouillages. Hors ceux qui appareillent pour la pêche, les gens paraissent indolents. Le centre de l'île s'élève, assez abrupt, et semble désolé.

Au coeur du village, une curieuse petite église au toit bas en pignon surmonté d'une croix de fer forgé; derrière cette croix, une toute petite cloche à marteau que protège un petit chapeau de tôle. De chaque côté du perron, des fanaux de bateau transformés en lampadaires.

J'entre dans cette église après avoir jeté un regard furtif sur le jardin qui entoure un presbytère coquet. Les murs sont blancs et nus, les bancs solides mais frustes. Des pierres des champs forment l'estrade du choeur ainsi que le demi-mur dissimulant la porte de la sacristie. Sur ce demi-mur, une maquette de trois-mâts bleu et rose avec tous les pavillons de la signalisation maritime. La souche renversée qui est l'autel ressemble à une énorme enclume.



Anicita et sa soeurette.



Un coin pittoresque de La Désirade.

Deux avions sont partis ce matin de Pointe-à-Pitre, à une heure d'intervalle. Ils ont survolé la pointe des Châteaux (formations rocheuses aux formes étranges) et son passés à gauche de la Petite Terre avant de se poser sur la courte piste de béton de La Désirade. J'étais dans le deuxième.

Dans cette île appelée La Désirade, presque tous les touristes se rendent, comme moi, à l'auberge-restaurant de Mme Jeanville Romaine. Ce n'est pas bien grand comme auberge: cinq chambres ayant chacune un lavabo, une douche et un bidet. Il y a une toilette commune pour les chambres et une autre pour le restaurant. On peut d'ailleurs accéder aux chambres sans passer dans le restaurant. Une terrasse est en voie d'aménagement et Mme Jeanville se propose de faire construire trois bungalows si l'argent rentre bien. En ce moment, toutes les chambres sont louées pour l'après-midi. Le nom de l'établissement? La Guitoune.

Mme Jeanville a demandé à Monique de me servir le café au lait chaud. Monique me regarde alors d'un air amusé et me lance une boulette de pain pour me tirer d'une distraction passagère. Rieuse de nature, elle s'approche de moi et passe sa main dans mes cheveux ébouriffés par le vent du large. Nous échangeons quelques paroles, banales, sans importance... comme si nous nous connaissions depuis toujours. Il me vient soudain à la mémoire que je dois reprendre l'avion à 14 heures pour rentrer à Pointe-à-Pitre. Et Monique aura beaucoup de gens à servir à l'heure du déjeuner. A peine aurai-je le temps de prendre une photo de cette beauté de La Désirade au teint beaucoup-plus-café-que-lait.

De retour à Gosier, je vais à la mer, puis, après le dîner, à la cérémonie de la Veillée pascale. L'église Saint-Denis est remplie à capacité et la foule ne se fait pas prier pour chanter: "Je crois en Jésus-Christ, ressuscité d'entre les morts"...

La triple cérémonie de la lumière, de la parole et de l'eau, suivie de sept baptêmes et de la messe pascale, dure deux heures sans que la foule atténue sa ferveur.

Ah! ce spectacle inoubliable de la quête de lumière à la flamme du cierge pascal jusqu'à ce que dans l'église noire de monde et plongée dans l'obscurité se brode aux petits points d'espérance une nappe de clarté vacillante.

Le matin de Pâques, je fais la grasse matinée dans ma chambre d'hôtel... Une fois levé, je vais au balcon admirer le paysage fait de promontoires, d'îlots, de baies émeraudes de canots et voiliers de diverses couleurs, de plages dorées, de jetées en roche corallienne, de parasol de feuilles de palmier. A l'horizon, les hautes montagnes de Basse-Terre s'estompent. Je distingue l'embouchure de la rivière Salée qui sépare Grande-Terre et l'île de Guadeloupe proprement dite (ou Basse-Terre). L'émeraude de la mer devient châtoyant; au large une bande bleu sombre se dessine.

Tout là-bas, à la pointe de Basse-Terre, à peine visibles, les Saintes. L'eau artificiellement bleue de la piscine fait un charmant contraste avec le rouge de la bordure en terre cuite et le vert du faux gazon qui l'entoure. Peu à peu les chaises longues se décorent de beaux corps bronzés de femmes bien faites. Sur l'ocre de la terrasse, les tables et les chaises blanches se détachent nettement. Les feuilles des cocotiers sont jaunies par endroits et le gazon des courts de tennis est artificiel.

Coups discrets à la porte de ma chambre... Trois femmes se présentent. L'une apporte mon petit déjeuner; les deux autres viennent ranger. Je cause un brin avec celles-ci, tout en buvant mon café local au lait chaud, en mangeant avec des toasts mes oeufs sur le plat, en grignotant un croissant bien frais avec de la confiture d'abricots.

J'ai dit "Joyeuses Pâques" aux deux femmes et elles sont ravies de constater que je pense à Pâques. En apprenant que j'étais à la Veillée pascale, la plus grande (vrai type de la Guadeloupéenne) me dit: "J'étais là moi aussi... Et l'un des sept enfants que l'on a baptisée porte le même nom que ma petite fille: Sonia. C'est ma belle-mère qui a voulu que je l'appelle ainsi. C'est joli n'est-ce pas?"

La chambre est maintenant rangée; je me retrouve seul. Je retourne au balcon admirer de nouveau le paysage. Le ciel est partiellement couvert; il fait donc un temps splendide.

Muni de mon petit appareil photo, je vais faire mes adieux à Gosier et fixer sur la pellicule le point d'eau, l'église et son cimetière, le grand Christ en croix sur une butte dominant la mer d'émeraude.

Je vais déjeuner Chez Rosette, restaurant de spécialités créoles que l'on m'a tant vanté.

Situé au fond d'une petite rue transversale, le restaurant avec son café terrasse est une oasis de propreté... au milieu de champs où s'accumulent des détritus et se promènent vaches, porcs efflanqués, cabris et moutons.

La salle à manger principale est percée de larges fenêtres qu'encadrent de jolis rideaux de madras bordés de dentelle. Les murs sont en contreplaqué palissandre, le plafond en bambou délicat et à charpente noire, dans le style des huttes. De lourdes carpettes de rafia recouvrent le parquet. Le crabe farci est délicieux, mais les accras à la morue sont huileux. La bière locale Sagba (Société agricole des grandes brasseries antillaises) est bonne et rafraîchissante. L'addition est un peu salée.

Je vais causer un brin avec Rosette, resplendissante dans sa robe rouge saumon et avec ses bijoux en or. Elle reconnaît tout de suite en moi le Montréalais. Il y a tant de Montréalais qui viennent chez elle depuis que, dit-elle, le lieutenant de police Albert Dufresne de Laval a fait connaître à ses compatriotes son petit restaurant d'alors.

Aujourd'hui "Chez Rosette" est un restaurant de renom. Maintenant, Rosette voudrait bien acheter le champ du voisin pour bâtir des chambres ou des bungalows. Mais son argent n'intéresse pas le voisin. Elle le soupçonne d'être jaloux de son succès.

Ceci suffirait à expliquer l'état de malpropreté des environs, si l'on n'était pas témoin du même phénomène de pollution un peu partout dans Gosier... et jusque dans le parc de la plage publique où l'on ne trouve aucun réceptacle pour les déchets.

De retour à l'hôtel, je fais mes adieux à la mer et je vais prendre un dernier repas au restaurant Laffite. Vrai menu de Pâques: soupe au fruit à pain (crème onctueuse et savoureuse dont le goût s'apparente à celui de la crème d'asperge), soufflé de fonds d'artichauts digne des plus grands chefs, tendres feuilles de laitue verte à la vinaigrette, carré d'agneau Port Royal, plateau de fromages (je choisis du chèvre, du Port-Salut et du Camembert), glace au coco d'un goût parfumé. Pour célébrer Pâques dignement, je commande une demi-bouteille de côtes du rhône à 15 francs.

Les deux tables voisines de la mienne sont occupées par des Canadiens français et le maître d'hôtel est un Guadeloupéen qui a passé cinq ans au Québec, en particulier au Reine Elizabeth et dans l'hôtellerie à Sept-Iles. En faisant abstraction du froid il aime bien la Côte Nord. Montréal lui plaît beaucoup. Mais la Guadeloupe est son pays (un beau pays!) et il lui demeure attaché.

Visitez l'Europe en automobile

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille . . .

A- Vente hors taxe d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada.
B- Plan financé Vacances (21 j. à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter.
C- Location tous modèles, kilométrage illimité.

Notre devise : "les meilleurs prix, le meilleur service"

Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous notre catalogue

AIR FRANCE/EUROP AUTO

CITROËN · PEUGOT · RENAULT · SIMCA · FIAT · ALFA ROMEO · MERCEDES · V.W. MATRA · VOLVO · OPEL.

EUROP AUTO
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

LES ANTILLES ETE 74

Martinique L'ÎLE AUX FLEURS

	PRIX PAR PERSONNE 2 SEM.	3 SEM.
HÔTEL: LATITUDE VILLAGE - CLUB - HÔTEL	499. 2 repas sup: $69.	579. 2 repas sup: $99.
HÔTEL: DIAMOND-ROC XXXX LUXE	594. 2 repas sup: $139.	709. 2 repas sup: $199.

GUADELOUPE PERLE DES ANTILLES

	PRIX PAR PERSONNE 2 SEM.	3 SEM.
HÔTEL: MONTAUBAN XXX CONFORT	479. Avec petit déjeuner	565.
PLM HÔTEL: ARAWAK XXXX LUXE	548. 2 repas sup: $139.	656. 2 repas sup: $199.

ST KITTS - WEST INDIES -

HÔTEL	2 SEM.	3 SEM.
Fairview Inn BON CONFORT	549. Comprenant deux repas par jour	688.

CES PRIX COMPRENNENT: Voyage aérien classe éco. exc. 21 jours max. L'hôtel pour les nuits désirées - Taxes et services compris. Les repas mentionnés. Les transferts (aller) de l'aéroport à l'hôtel. Les services de l'hôtel etc.

Les tarifs avions sont inclus dans les prix. Un supplément de $10.00 environ sera chargé pour les départs de fin de semaines.

RÉSERVEZ TÔT !

VOYAGES Interglobe LTÉE
811 est, avenue Laurier, Montréal 176
274-1877-4308

Service SuperOrange

Si vous songez à voler vers l'Orient, pensez loin, pensez grand.

Pensez au 747 orange tout neuf de CPAir.

Ce bel oiseau SuperOrange vous emporte à toute vitesse, sans escale, de Vancouver à Tokyo et, de là, à Hong Kong. Il va sans dire que le service et l'hospitalité sont ininterrompus d'un point à l'autre.

Notre personnel de bord, formé à s'exprimer en plusieurs langues, vous sert à deux reprises au cours du voyage une excellente cuisine internationale. Argenterie et service de porcelaine sont de rigueur.

Vous pouvez découvrir le confort et la spaciosité du SuperOrange 747 de CPAir, les couleurs et le décor de cinq continents. A l'étage, en première classe, le salon évoque l'opulence qui régnait à bord des voitures-salons de la belle époque des chemins de fer.

Excellents vins, cinéma, musique stéréophonique sont à votre disposition. (Le tout à bon prix.)

Et vous êtes arrivé à destination sans même vous en rendre compte. Là où le personnel de CPAir peut vous être utile de tant de façons.

Appelez votre agent de voyages ou CPAir.

Nous aimerions rendre votre voyage un peu plus court et un peu plus savoureux.

Les seuls vols en 747, de Vancouver jusqu'en Orient, sans escale.



SuperOrange, ça va loin.
CPAir